



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

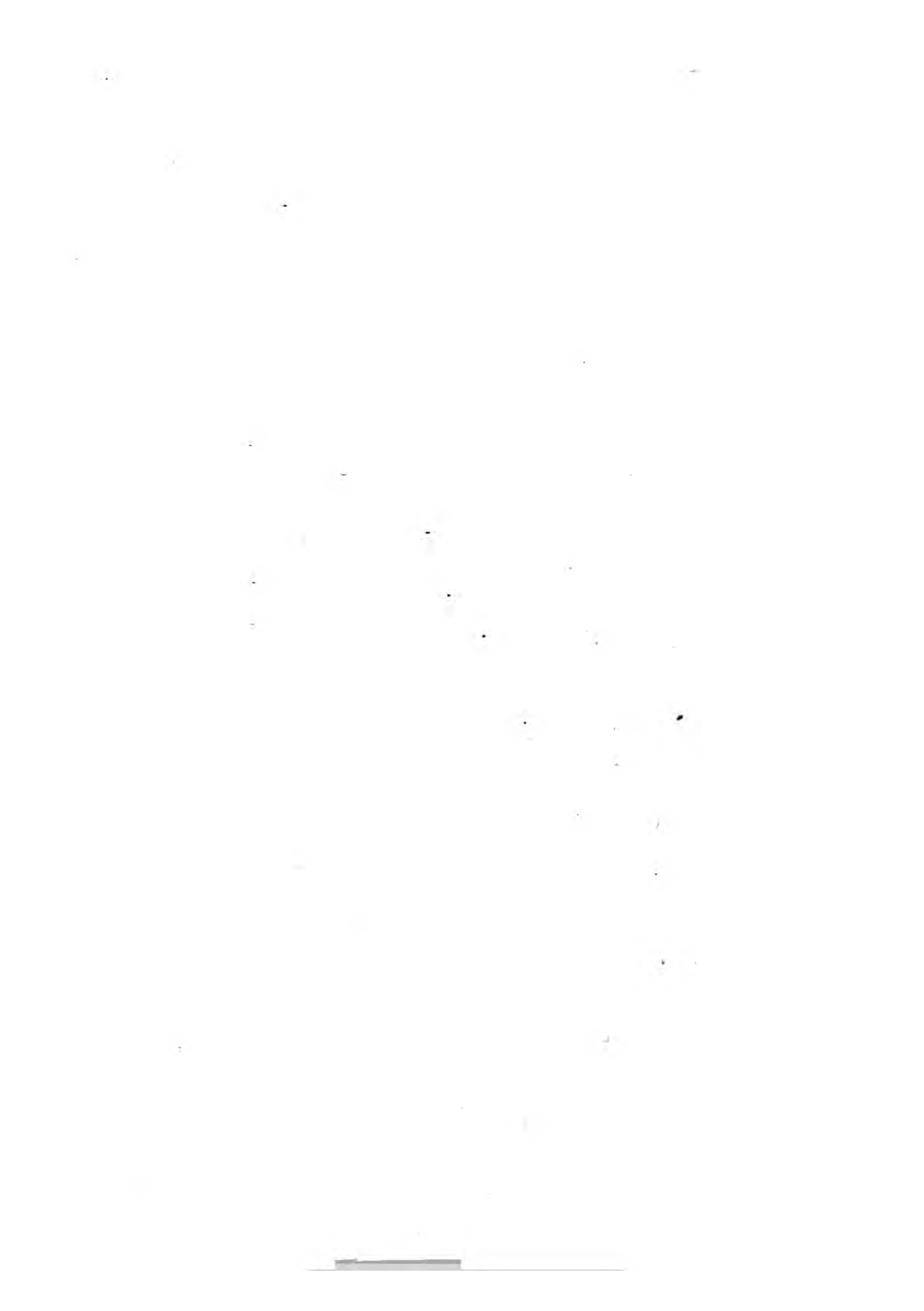
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>

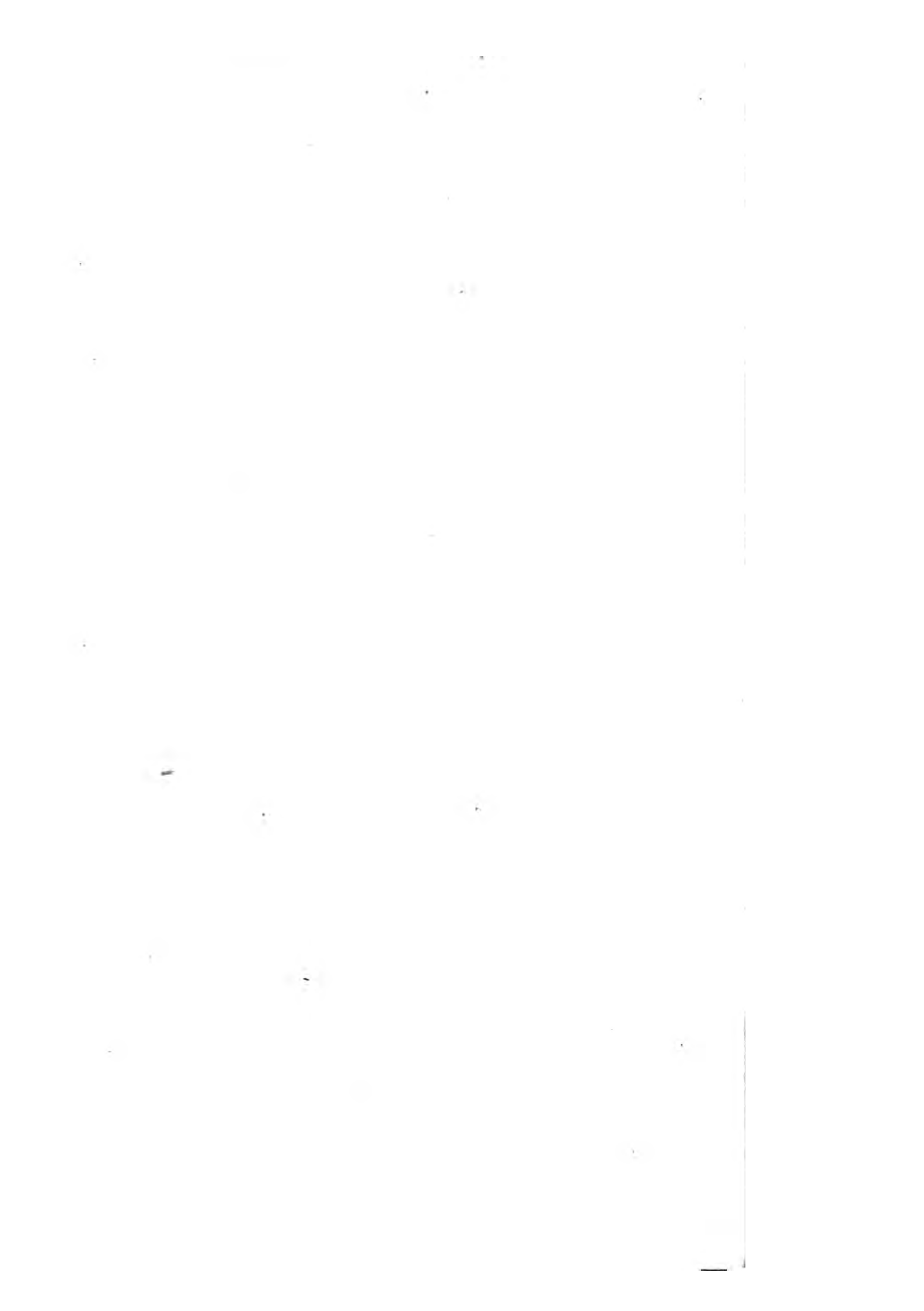


This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



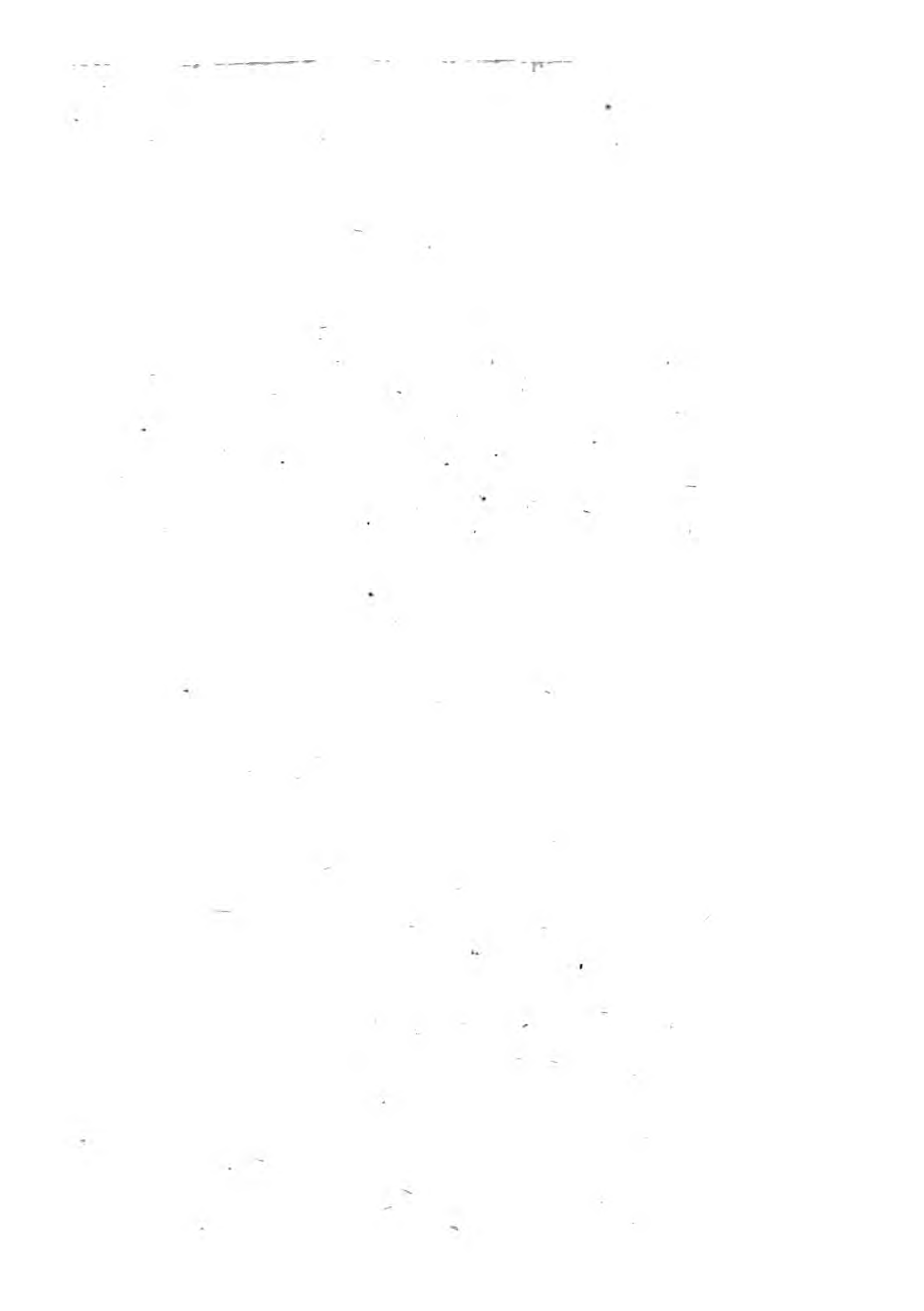
Good: go



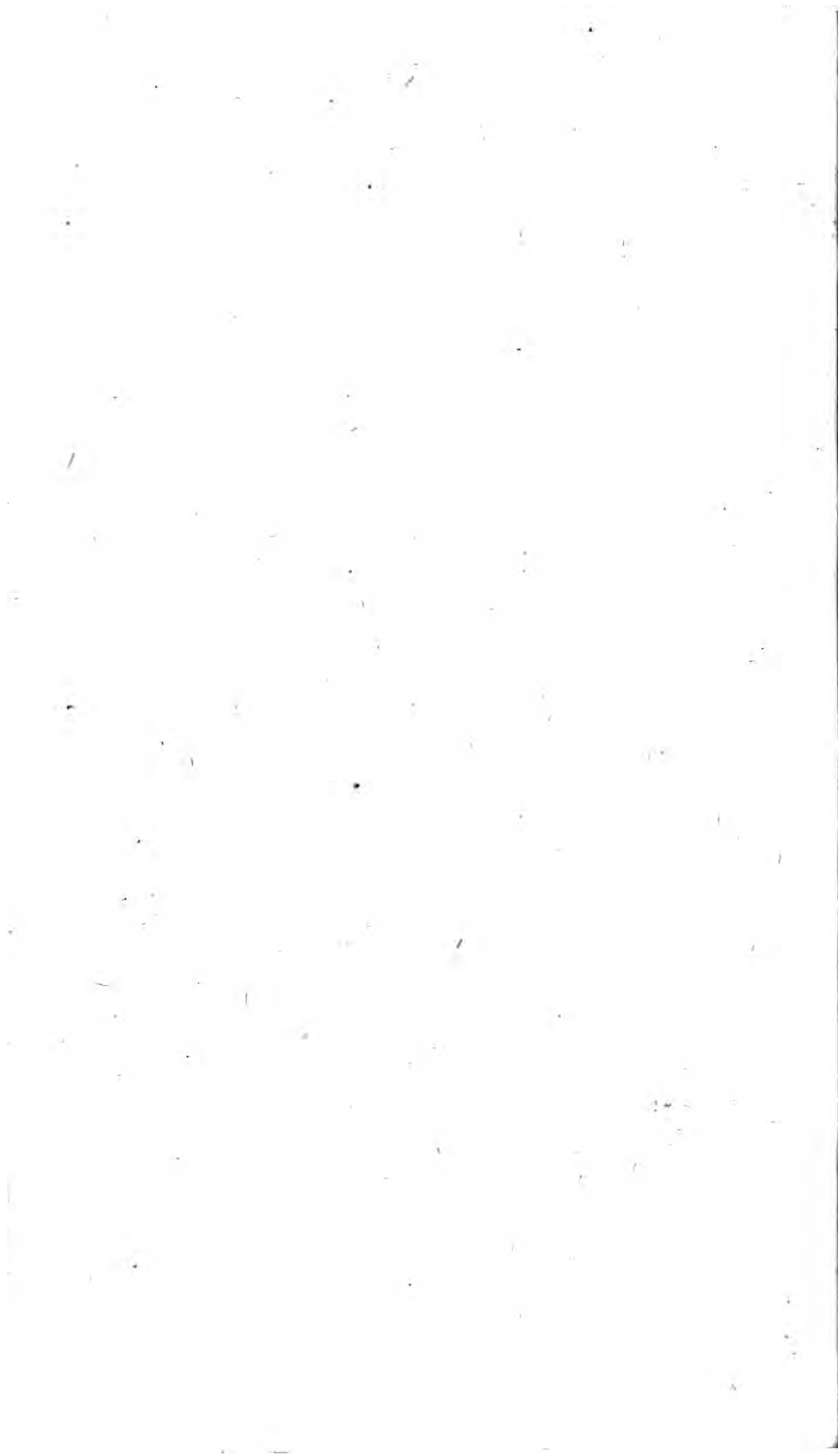












# HISTOIRE

DE LA

MERE ET DU FILS.

C'est à dire,

De M A R I E de M E D I C I S, Femme  
du G R A N D H E N R Y, & Mere de  
L O U I S X I I I. R O Y D E F R A N C E, E T  
D E N A V A R R E.

*Contenant l'Etat des affaires Politiques & Eccle-  
siastiques arrivées en France depuis & compris  
l'an 1616. jusques à la fin de 1619.*

Par F R A N Ç O I S E U D E S D E M E Z E R A Y,  
*Historiographe de France.*

T O M E I I.



A A M S T E R D A M,  
Chez M I C H E L - C H A R L E S L E C E N E.  
M D C C X X X.

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions.

2. It is essential to ensure that all entries are supported by appropriate evidence and are clearly documented.

3. The second part of the document outlines the procedures for handling disputes and resolving any issues that may arise.

4. It is important to maintain a high level of transparency and communication throughout the entire process.

5. The final part of the document provides a summary of the key points and offers recommendations for future improvements.

6. It is hoped that these guidelines will help to ensure the highest standards of accuracy and integrity in all reporting.

7. Thank you for your attention and cooperation in this matter.

# HISTOIRE

DE LA

MÈRE & du FILS,

C'est à dire,

De MARIE de MEDICIS,  
Femme du GRAND HENRY,  
& Mère de LOUIS XIII.

*Depuis & compris l'an 1616. jusques à la  
fin de 1619.*

Par FRANÇOIS EUDES DE MEZERAY,  
*Historiographe de France.*

## ANNÉE 1616.



Cette année biffextile qui a été remarquable par les mutations extraordinaires de l'air, l'a été davantage par les effets prodigieux que nous verrons en ce Royaume durant son cours, pendant lequel les cœurs seront acharnez à la rébellion, que,

*Tome II.*

A

non-

## 2 HISTOIRE DE MARIE DE

nonobstant une paix en laquelle on se relâchera jusqu'au de là de leurs desirs, ils conserveront encore leur malignité, osant se porter à des entreprises si pernicieuses, que l'on sera contraint avec très grands regrets de les mettre non sans péril en état auquel ils ne les puissent exécuter.

Quelques uns conseilloient au Roi de poursuivre à outrance les Princes, lui représentant de la facilité à les ruiner, leurs troupes n'étant ni égales en nombre ni si bien armées que celles de Sa Majesté; outre qu'elle avoit déjà plusieurs fois éprouvé que leur malice étoit telle, qu'elle s'irritoit par la douceur des remédes, & que sa bonté Royale ne servoit qu'à les rendre plus audacieux.

Mais les plus foibles conseils étant quelquefois les plus agréables, pour éviter la peine qu'il y auroit d'exécuter les plus forts, ceux qui lui conseillèrent de ne poursuivre pas les Princes jusques à l'extrémité, & qu'il valoit mieux au Roi en ce tems avoir la paix que faire la guerre contre ses Sujets, prévalurent sous couleur qu'il étoit plus glorieux de vaincre par équité que par le sang répandu, & par justice & bon droit que par armes.

Du côté des Princes aussi il y avoit divers sentimens. Mr. le Prince, les Ducs de

### MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 3

de Mayenne & de Bouillon vouloient la paix; le premier espérant de s'établir dans les Conseils de sorte qu'il en demeureroit le Chef, & que toutes choses passant par son avis il auroit moyen de faire ses affaires.

Le Duc de Mayenne craignoit que le parti des Huguenots, qui étoit fort en son Gouvernement, prît trop d'avantage, & profitat le plus de cette division.

Le troisiéme se voyoit vieil, voulant conserver Sedan à son Fils, craignoit de le mettre en hazard, & avoit aussi quelque espérance qu'aidant à la paix cela obligeroit le Roi à lui donner part dans les affaires. En quoi il montrait la foiblesse de l'esprit de l'homme, qui, quelque grand & expérimenté qu'il soit, ne se peut empêcher d'espérer ce qu'il desire, car il avoit eu assez de sujet depuis la Régence de se détromper de cette prétension.

Le Duc de Longueville étoit d'opinion contraire, par la seule crainte qu'il avoit que le Maréchal d'Ancre en la paix lui fit perdre le crédit qu'il avoit en son Gouvernement.

Mais les Ducs de Sully, de Rohan & de Vandôme, & tout le parti Huguenot ne vouloient ouïr parler de paix en aucune façon, si ce n'étoit avec des conditions si

#### 4 HISTOIRE DE MARIE DE

indignes que nul de ceux du Conseil n'eût osé proposer à Sa Majesté de les accepter.

Il n'y eut artifice dont ils ne se servissent ni raison qu'ils ne représentassent à M. le Prince, pour le tirer à leur avis : ils lui représentoient qu'il partageoit avec le Roi l'autorité en ce Royaume, tandis qu'il avoit les armes à la main, & qu'il pouvoit facilement conserver la puissance demeurant dans son Gouvernement, où il étoit environné de tout le Corps des Huguenots. Ils n'oublièrent pas de lui faire connoître qu'il n'y avoit pas beaucoup de sûreté pour lui à retourner dans la Cour, qu'à un homme comme lui il ne falloit ou jamais prendre les armes, ou jamais les poser contre son Maître ; & qu'après les avoir deux fois prises, il n'y avoit pas d'assuré fondement sur quelques promesses que lui pussent faire Leurs Majestez ; qu'en chose de si grande importance on ne faisoit jamais qu'une faute, & qu'il seroit blâmé si sur quelque petite espérance de profiter dans les Finances il se désunissoit d'avec tous ceux qui lui étoient associez, & se mettoit en danger de se perdre & eux avec lui.

Mais si leurs remontrances étoient fortes en elles mêmes, sa propre passion l'étoit davantage envers lui : joint que ses

Ser-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 5

Serviteurs qui n'espéroient pas pouvoir ailleurs si bien faire leurs affaires qu'à la Cour, le fortifioient en son inclination. En quoi le Maréchal de Bouillon, qui confidéroit ne pouvoir être tout à la fois en Guyenne auprès dudit Sr. Prince, & à Sedan où son propre intérêt l'apelloit, l'apuyoit par toutes les raisons que la fertilité de son esprit lui suggéroit.

Ainsi M. le Prince, charmé par les trompeuses apparences de la Cour, & attiré par sa passion & par les conseils que ses Serviteurs & ses Amis lui donnèrent pour leur propre utilité, se résolut à la paix, à laquelle aussi Sa Majesté, nonobstant les conseils qu'on lui avoit donnez au contraire, avoit eu agréable d'entendre.

Dès le premier jour de cette année le Duc de Nevers & Edmond Ambassadeur d'Angleterre revinrent d'auprès M. le Prince, où ils étoient allez avec permission de Sa Majesté pour le convier de revenir à son devoir. Ils amenèrent le Baron de Thianges, qui apporta au Roi une lettre de lui, par laquelle, faisant bouclier des remontrances des Etats & du Parlement, il témoignoit ne desirer sinon que Sa Majesté y eût égard pour le bien propre de sa sacrée personne & de son Etat. Il supplioit Sa Majesté de donner la paix à ses



## 6 HISTOIRE DE MARIE DE

Sujets, puis ensuite qu'il se tint une conférence en laquelle elle envoya ses Députés pour traiter avec lui, & ceux de l'assemblée de Nismes, laquelle pour plus de facilité supplioit le Roi de trouver bon qu'elle s'avancât en quelque lieu plus proche de la Cour, qu'il daignât lui faire savoir le nom de ceux qu'elle y vouloit envoyer, & que l'Ambassadeur d'Angleterre y pût intervenir comme témoin.

Sa Majesté accorda que l'assemblée de Nismes fût transférée à la Rochelle, & envoya dès le lendemain 2. de Janvier M. de Nevers pour convenir de toutes les circonstances de la conférence.

Le même jour Sa Majesté partit de la Rochefoucault, & arriva le 7. à Poitiers, ayant failli une entreprise que l'on avoit faite d'enlever tous les Princes à St. Maixant, où ils se devoient assembler, & s'ils n'en eussent été avertis, comme on croit qu'ils le furent par le Duc de Guise même, ils fussent tous tombez en la puissance du Roi.

Le 8. Sa Majesté envoya vers M. le Prince le Baron de Thianges qui l'étoit venu trouver de sa part, & le Maréchal de Brissac, & Mr. de Villeroy, qui convinrent avec lui de la ville de Loudun pour le lieu de la conférence, qu'elle com-  
men-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 7

menceroit le 10. de Février, & cependant qu'il y auroit suspension de part & d'autre jusqu'au premier jour de Mars. L'ordonnance de Sa Majesté pour cette suspension fut publiée le 23. de Janvier.

Leurs Majestez arrivèrent à Tours le 25., où il survint un accident bien étrange & d'un mauvais présage : car le 29. du mois le plancher de la chambre où la Reine étoit logée à l'hôtel de la Bourdaifière fondit, & la plupart des Grands & des Officiers qui y étoient tombèrent, la Reine seule & ceux qui étoient auprès d'elle ne furent point enveloppez en cette ruine. Et à Paris la nuit de ce jour même, la glace de la rivière de Seine qui étoit prise venant à se rompre, fit périr plusieurs bateaux qui étoient chargez de provisions nécessaires pour la vie, & emporta une partie du Pont St. Michel, l'autre qui ne fut pas emportée fut tellement ébranlée, qu'elle tomba aussi à quelque tems de là.

Le Duc de Vandôme, qui avoit eu commandement & reçu de l'argent du Roi pour faire des troupes, & les avoit levées, étant jusqu'alors toujours demeuré sans se venir joindre en l'armée du Roi, ni aussi se déclarer contre son service, faisoit, non-

obstant la suspension d'armes, tant d'ac-

## 8 HISTOIRE DE MARIE DE

tes d'hostilité qu'on fut contraint de lui commander de dèfarmer, à quoi aulieu d'obéir, il se retira vers la Bretagne, où le Parlement de Rennes ordonna par Arrêt du 26. de Janvier aux Habitans des villes & Bourgades de courir sus à ses troupes à son de tocsin, & le Roi lui envoya un Herault commander de poser les armes sous peine d'être déclaré criminel de Lèze-Majesté.

Lors il leva le masque, & déclara le 18. de Février être du parti de M. le Prince, qu'il vint trouver à Loudun; ce qui retint Sa Majesté de le poursuivre plus avant.

Les propositions des Princes furent à leur ordinaire colorées du spécieux prétexte du service du Roi & du bien de l'Etat. Ils demandent qu'il soit fait une exacte recherche de ceux qui ont participé à la mort du feu Roi, & que Sa Majesté en veuille faire expédier une commission au Parlement: que les libertez & autoritez de l'Eglise Gallicanne soyent maintenues: que le Concile de Trente ne soit point reçu: que l'autorité & dignité des Cours Souveraines ne soyent point affoiblies: que les Edits de pacification soyent entièrement observez: qu'il soit pourvu dans quelque tems aux remontrances

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 9

ces du Parlement & aux cahiers des Etats : que les anciennes alliances foyent conservées : retrancher l'excès des dons & pensions, & principalement aux personnes de nul mérite. Tout cela ne reçut point de difficulté à être admis & accordé par le Roi. Ils demandèrent que le premier article du cahier du Tiers-Etat fût accordé. A quoi Sa Majesté ne put consentir, mais promit seulement qu'elle y pourvoiroit avec l'avis des principaux de son Conseil, lorsqu'il seroit répondu aux cahiers des Etats.

Ils insistèrent que l'Arrêt du Conseil sur le sujet des remontrances du Parlement fût révoqué. Sa Majesté fut par leur importunité obligée de consentir qu'il demeurat sans effet.

Ce qui apporta plus de préjudice à son autorité royale fut que Sa Majesté accorda que tous Edits, Lettres Patentes, Déclarations, Arrêts, Sentences, Jugemens & Decrets donnez contre les Princes & tous ceux qui les ont suivis, seroient révoquez & tirez des Registres, & qu'ainsi en seroit il fait de la déclaration faite à Poitiers en Septembre dernier, sans qu'elle pût être tirée en exemple pour l'avenir, en ce qui regarde la dignité des Princes du Sang. Car par là Sa Majesté sembloit avouer

## 10 HISTOIRE DE MARIE DE

que ladite déclaration donnée à Poitiers avoit été contre la justice & les formes ordinaires. Elle promet auffi de faire réparer l'offense que Mr. le Prince prétendoit lui avoir été faite par l'Evêque & Habitans de Poitiers, & que tous ceux qui pour avoir eu intelligence avec lui s'étoient retirez & absentez de la ville, y seroient rétablis, & toutes les informations & procédures faites contre eux déclarées de nul effet & valeur. Et que d'autre côté à l'instance dudit Sr. Prince, Sa Majesté promet qu'elle seule pourvoiroit aux Charges du Régiment des Gardes: ce qui encore qu'il fût juste ne devoit être accordé à la requête dudit Sr. Prince, qui sembloit le proposer en haine du service que le Duc d'Epéron en cette occasion avoit rendu au Roi; ce qui donnoit sujet à leurs Partisans de publier que ceux qui servoient le Roi en recevoient du mal, & ceux qui le desservoient en servant les Princes en tiroient récompense.

La Reine eut de la peine à accorder une chose que M. le Prince demandoit instamment, qui étoit qu'il seroit chef du Conseil de Sa Majesté, & signeroit tous les Arrêts qui s'expédieroient. Mais elle ne voyoit pas tant de jour à la refuser, que la demande qu'avec plus de chaleur les Prin-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. II

Princes firent au Roi , & à laquelle ils s'affermissoient avec plus d'opiniâtreté , qui fut celle de la Citadelle d'Amiens : cet article longtems débatu obligea à prolonger la trêve jusqu'au 5. de Mai.

Leurs Majestez sachant qu'ils n'en vouloient qu'à la personne du Maréchal d'Ancre , aimèrent mieux lui ôter cette place que permettre qu'elle fût razée étant de l'importance qu'elle est à l'Etat ; à la charge toutefois que M. de Longueville demeureroit en sa maison de Trie , en attendant que Sa Majesté eût pourvu au gouvernement de ladite place.

Mr. de Villeroy ayant eu le vent que la Reine étoit mécontente de lui pour ces deux derniers articles , comme s'il n'eût pas fait tout ce qui étoit en lui pour empêcher les Princes de les lui proposer , ou en affoiblir leurs poursuites , la vint trouver à Tours. Et pour se justifier lui représenta qu'il étoit avantageux pour le service du Roi de donner à M. le Prince toute la satisfaction qui se pouvoit pour l'attirer à la Cour ; qu'il lui étoit préjudiciable de permettre qu'il demeurât éloigné dans son Gouvernement , où de nouveaux boute-feux seroient tous les jours à l'entour de lui pour l'exciter à rallumer la guerre ; qu'aureste l'autorité qu'on lui

## 12 HISTOIRE DE MARIE DE

donneroit de signer les Arrêts ne diminueroit en rien celle de la Reine, vû que s'il y seroit bien, les choses que Sa Majesté y feroit ordonner en seroient d'autant plus autorisées, & s'il faisoit mal on y pouvoit facilement remédier, sa personne étant en la puissance de Leurs Majestez. Quant à ce qui regardoit le Maréchal d'Ancre, il lui avoit semblé être obligé pour le service qu'il devoit à la Reine, & pour la considération dudit Maréchal même, de ne pas attirer sur lui, & ensuite sur elle, cette envie que l'on crût & publiât par tout le Royaume que son intérêt particulier, qui seroit réputé à une vanité très dommageable, empêchat la pacification de ces troubles, le repos des Peuples, & le bien public; & qu'à l'extrémité si la Reine lui vouloit conserver cette place, elle la lui pouvoit remettre par après en ses mains, quand les Princes seroient séparés & leur armée licenciée, & ce d'autant plus facilement que l'échange seroit aisé à faire avec M. de Longueville de la Picardie avec la Normandie, & ce Duc hors d'intérêt ne penseroit plus à la Citadelle d'Amiens.

La Reine fut contente ou feignit de l'être de ces raisons. Cependant le Roi s'avança à Blois, où peu de jours après la Reine se rendit, & en même tems M. le

Pri

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 13

Prince tomba malade d'une fièvre continue, ce qui fut cause que la paix ne put être signée qu'au commencement de Mai.

Le 4. de Mai Sa Majesté fit publier deux Ordonnances, l'une pour la retraite des Gens de guerre qui avoient suivi Mr. le Prince, l'autre pour la pacification des troubles présens ; attendant que l'Edit qu'elle en avoit fait fût publié au Parlement, ce qui fut le 8. de Juin ensuivant.

Voila ce qui fut publié de l'Edit de Loudun, mais les articles secrets qui étoient les principaux, & ceux auxquels les Princes avoient butté, furent que chacun d'eux reçut en son particulier de grands dons & récompenses du Roi, au lieu de la punition qu'ils avoient méritée. Aussi ne livrèrent ils pas à Sa Majesté la foi qu'ils lui vendoient si chèrement, ou s'ils la lui livrèrent, ce ne fut pas pour longtems.

On donna à M. le Prince la ville & Château de Chinon, & pour son Gouvernement de Guyenne qu'en aparence il offrit, pour montrer qu'il vouloit se déporter de toute occasion de remuement, mais duquel en effet il se défaisoit à la suscitation de son Favori qui avoit son bien éloigné de la Guyenne & préféroit son intérêt à ceux de son Maître, on lui



#### 14 HISTOIRE DE MARIE DE

donna celui de la Province de Berry, de la Touraine, & ville de Bourges, & plusieurs autres places en icelles, la plus grande part du domaine, & 1500000. liv. d'argent comptant, pour les frais qu'il prétendoit avoir faits en cette guerre, outre les levées qu'il avoit faites en ce Royaume & les deniers du Roi qu'il avoit pris.

Tous les autres Princes & Seigneurs qui l'avoient suivi reçurent aussi chacun des gratifications, le Roi achetant cette paix plus de six millions de livres.

Le Roi donnant la paix à son Peuple, la donna encore à la Cour, à tous ceux qui étoient mécontents du Chancelier; il lui fit rendre les Sceaux & les donna au Sr. du Vair Premier-Président de Provence, la réputation duquel fit estimer d'un chacun le choix que Sa Majesté en avoit fait.

Il y avoit longtems que Mr. de Villeroy disoit à la Reine & à la Maréchalle que, si Sa Majesté ne chassoit le Chancelier de la Cour, tout étoit perdu, & leur avoit souvent répété ce discours durant le voyage en toutes les occasions qui se présentoient de satisfaire à la mauvaise volonté qu'il avoit contre lui, & lui donner à dos. Il disoit aussi à la Reine que le Parlement & le Peuple recevroient  
grande

grande satisfaction de son éloignement, étant certain que ce Personnage ayant beaucoup de bonnes qualitez avoit ce malheur de n'être pas bien dans la réputation publique. Et sur la difficulté que faisoit la Reine d'éloigner un vieil Ministre, auquel naturellement elle avoit quelque inclination, disant que c'étoit un bon homme qui n'avoit pas de mauvais desseins, il lui avoit mis le Président du Vair en avant comme un homme, la créance de la vertu duquel feroit perdre le regret que quelques uns pourroient avoir de son éloignement.

Mais le Chancelier s'étant aperçu que Villeroy & le Président Jeannin commençoient à prévaloir contre lui en l'esprit de la Reine, il n'y eut sorte d'adresse dont il ne se servît, ni de soumission qu'il ne leur fit pour se réconcilier avec eux; ce qui fit que le Sr. de Villeroy, qui avoit particulière connoissance de Mr. du Vair, & favoit qu'outre que c'étoit un esprit rude & moins poli que la vie de la Cour & le grand rang qu'il y tiendroit ne pouvoient souffrir, il étoit si présomptueux que, sans déférer à l'avis de personne, il voudroit usurper toute l'autorité du Gouvernement, essaya de ramener l'esprit de la Reine, & faire que  
con-

## 16 HISTOIRE DE MARIE DE

continuant à se servir du Chancelier elle se contentat d'éloigner de la Cour le Commandeur de Sillery, & le Sr. de Bullion qui avoit épousé sa Nièce.

La Reine les chassa tous deux, & continua toujours sa volonté de faire de même du Chancelier; à quoi la Maréchalle la confortoit, mécontente de voir que le Sr. de Villeroy & le Sr. Jeannin eussent fitot changé d'avis.

Le Sr. de Villeroy reconnoissant cela, tâcha d'arrêter ce dessein par un autre moyen, & écrivit au Président du Vair, avec lequel il avoit une ancienne amitié, qu'il ne lui conseilloit pas en ce tems orageux, auquel les affaires avoient peu de fermeté, d'accepter les Sceaux, si on les lui offroit; qu'il penseroit manquer à l'affection qu'il lui portoit, s'il ne lui donnoit ce conseil; qu'il y avoit peu de sureté dans cet emploi, grande difficulté à y bien faire, & plus encore à y contenter tout le monde, grand nombre d'ennemis à y acquérir, & peu ou point de protection à y attendre de ceux qui avoient le principal crédit dans le Gouvernement.

Le Président du Vair intimidé refusa l'offre qu'on lui en fit. La Maréchalle, étonnée de ce refus, & soupçonnant qu'il y avoit de la tromperie, envoya querir

Ri-

Ribier son neveu, qui lui dit que ce que son Oncle en avoit fait, étoit sur les lettres qu'il en avoit reçues de Mr. de Villeroy qui l'en dissuadoit, & offrit si elle l'avoit agréable de l'aller querir lui même, ce qu'il fit incontinent.

Le partement de Mr. du Vair fut si public, par le grand nombre de personnes de toutes qualitez qui voulurent aller prendre congé de lui & l'accompagner, que le Chancelier en eut promptement avis. Il se résolut pour n'être prévenu avec honte à la face de toute la Cour de partir de Tours, où il étoit encore, & venir à Blois trouver la Reine pour lui demander congé de se retirer. Le Président du Vair avoit la même volonté que lui, & ne desiroit pas à son arrivée le trouver encore à la Cour, soit pour respect de la bienveillance qui étoit entre eux de longtems, soit qu'il ne s'estimat point assuré qu'il ne le vît actuellement déposé, & avoit supplié la Maréchalle par son neveu Ribier de lui vouloir procurer cette satisfaction.

Le Chancelier étant en chemin communique son dessein au Président Jeannin, & comme l'espérance meurt toujours la dernière en nos esprits & principalement à la Cour, il pria Jeannin (parceque Mr.  
de

## 18 HISTOIRE DE MARIE DE

de Villeroy étoit alors à la conférence de Loudun) d'aller devant trouver la Reine, & favoir d'elle si le bruit que l'on faisoit courir de la venue du Sr. du Vair étoit véritable, & lui rendre en cette occasion les derniers bons offices, que son péril présent, qui leur pouvoit être commun bientôt après lui, devoit faire espérer de lui.

Le Président Jeannin va trouver la Reine, elle lui dit ce qui en étoit. Il lui parla de différer ce changement, ce qui étonne la Reine: il lui dit que Mr. de Villeroy & lui autrefois lui en avoient parlé & donné le conseil, mais qu'ils ne le jugeoient plus nécessaire depuis les protestations qu'il leur avoit faites de vouloir suivre leur avis, & leur être tellement soumis qu'il ne feroit plus rien que ce qu'ils voudroient; dont ils avoient sujet d'être affurez, puisqu'il n'avoit plus auprès de lui le Commandeur de Sillery & Bullion. A quoi la Reine pour toute réponse lui demanda si c'étoit ainsi qu'il gouvernoit les affaires du Roi par ses intérêts particuliers, & dès le lendemain fit faire commandement au Chancelier de rapporter les Sceaux au Roi, ce qu'il fit, & se retira de la Cour.

L'éloignement du Président Jeannin &  
de

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 19

de Mr. de Villeroy étoit aussi déjà résolu, mais ce dessein n'éclatoit pas encore: Barbin, à qui la Reine avoit donné la Charge du premier, ayant cru devoir différer à la recevoir jusqu'à ce que Leurs Majestez fussent de retour à Paris, & la paix bien assurée.

Leurs Majestez qui arrivèrent le 16. de Mai, donnèrent les Sceaux à Mr. du Vair; le Président le Jay fut remis en liberté, & rentra en l'exercice de sa Charge au Parlement. Mais une liberté plus chère & moins espérée fut rendue & plus volontiers au Comte d'Auvergne, que Leurs Majestez ne sachant plus à qui des Princes avoit une confiance entière, délivrèrent comme une créature anéantie, à laquelle ils auroient donné l'être de nouveau. Il avoit été mis deux fois à la Bastille par le feu Roi, pour crimes de rébellion & entreprise contre Sa Majesté, au service de laquelle il ne s'étoit jamais bien comporté de la sorte qu'il étoit obligé par sa condition. Son premier arrêt ne l'ayant rendu sage, il n'y avoit point d'espérance que celui ci dût prendre fin; mais ce que son propre mérite lui dénioit, la malice des autres le lui fit obtenir, sous espérance que la grandeur de cette obligation dernière sur-

mon-

## 20 HISTOIRE DE MARIE DE

monteroit ses mauvaises inclinations. Et afin que la grace fût toute entière, Sa Majesté lui fit rendre par le Duc de Nevers l'état de Colonel de la Cavallerie légère, dont il étoit honoré avant sa prison.

Leurs Majestez récompensèrent aussi ceux qui avoient des places fortes & le domaine du Roi en Berry, afin de satisfaire à la promesse qui avoit été faite à Mr. le Prince.

Le Maréchal d'Ancre remit la Citadelle d'Amiens entre les mains du Duc de Montbafon, à qui en outre le Roi donna la Lieutenance en Picardie, au lieu de celle de Normandie qu'il avoit. Et afin que le Maréchal d'Ancre ne perdît point en cet échange, ains au contraire trouvat son élèvement en l'abaissement qu'on lui avoit voulu procurer, on lui donna la Lieutenance de Roi en Normandie, le Gouvernement de la ville & Château de Caën dont on retira Bellefont, celui du Pont de l'Arche, & peu après Quillebœuf.

Les Princes, nonobstant que Leurs Majestez témoignassent par ces commencemens vouloir exécuter ponctuellement ce qui avoit été promis, ne se hâtoient point de venir à Paris, chacun d'eux desirant

rant laisser couler davantage de tems pour voir plus assurément quel train prendroient les affaires.

Ils s'étoient néanmoins séparés avec assez mauvaise intelligence les uns d'avec les autres ; ce qui arrive ordinairement entre personnes deuelles chacun estimant plus mériter qu'il ne vaut , nul n'est content de la part qui lui est donnée en la récompense commune. Ils se plaignent tous que Mr. le Prince avoit pris tout l'avantage pour lui. Les Ducs de Rohan & de Sully, qui prétendoient être seuls qui avoient joint à ses armes le parti des Huguenots, estimoient qu'il avoit eu trop peu d'égard à leurs intérêts. Mr. de Longueville n'étoit pas plus satisfait que les autres, se voyant retiré en sa maison, & n'osant retourner en Picardie, nonobstant que le Maréchal d'Ancre se fût démis de la Citadelle d'Amiens, pour ce qu'il jugeoit bien qu'il n'y auroit pas plus de crédit étant entre les mains de Mr. le Duc de Montbason, qu'il y en avoit eu étant entre les mains du Maréchal d'Ancre. Et entre Mr. de Bouillon & Mr. le Prince il y avoit si peu de confiance, que le dernier, qui étoit désiré à la Cour avec impatience de la part de la Reine, lui faisoit paroître qu'il

au-



## 22 HISTOIRE DE MARIE DE

auroit bien souhaité quand il y arriveroit en trouver le premier éloigné. Tant cette union si étroite de ces Princes contre le Roi, & qui ne se maintenoit que par les avantages que chacun d'eux en espéroit par la guerre, fut promptement dissipée par ce traité de paix.

Les seuls Ducs de Mayenne & de Bouillon se maintinrent en intelligence l'un avec l'autre. Le dernier ayant volonté de s'en aller en Limosin & à Negrepelisse, que depuis peu il avoit acquis, changea de dessein à la semonce de la Reine, qui lui fit l'honneur de lui écrire de sa main propre, pour le convier de se rendre au plutôt auprès de Sa Majesté, ce qu'il fit, & amena le Duc de Mayenne avec lui. Mais, encore que la Reine le reçut très bien, ils ne furent pas fitot arrivez qu'ils se repentirent de s'être hâtez plus que les autres, d'autant qu'ils virent un changement universel que la Reine fit bientôt après de tous les Ministres.

Mr. de Villeroy & le Président Jeannin étoient déjà à leur arrivée sans crédit : & ne se passa guère de tems que le premier se retira en sa maison de Conflans; la Charge du second fut donnée à Barbin, & celle de Secrétaire d'Etat  
que

que Mr. de Puisieux exerçoit au Sr. Mangot. La raison dictoit assez qu'ayant ôté les Sceaux à M. le Chancelier, il n'étoit pas à propos de laisser son Fils premier Secrétaire d'Etat en un tems si orageux que celui auquel on étoit alors : mais la bonté de la Reine, qui n'avoit éloigné le Père qu'y étant contrainte par son mauvais gouvernement, faisoit qu'elle avoit difficulté d'éloigner le Fils, qui n'avoit point commis de faute particulière qui semblat le mériter. Le Sr. du Vair, qui ne croyoit être assuré tandis qu'il verroit une personne à la Cour si proche à celui dont il tenoit la place, oubliant toute l'obligation qu'il avoit à M. de Villeroy, qui seul l'avoit proposé au feu Roi pour être Premier-Président de Provence, lui avoit fait valoir ses services, & l'avoit maintenu envers & contre tous, fit tant d'instance à la Reine de le congédier, qu'il lui en fit enfin prendre résolution. Non toutefois tant à son contentement qu'il espéroit ; car au lieu qu'il se promettoit de faire entrer en cette Charge Ribier son neveu qui s'en étoit déjà vanté, la Reine la donna au Sr. Mangot, à qui elle avoit peu auparavant accordé la Charge de Premier-Président de Bordeaux. C'est ainsi que

## 24 HISTOIRE DE MARIE DE

que les honneurs changent les mœurs en un moment : le Sr. du Vair, qui peu de jours avant faisoit profession d'être un Philosophe Stoïque, & en écrivoit des livres, n'est pas fitot à la Cour que changeant d'esprit en faisant paroître les qualitez qui y étoient cachées, non seulement il devient ambitieux, mais noyé dans son ambition tous les devoirs de bienfiance & d'amitié, commettant une ingratitude qu'un homme qui n'eût jamais été courtisan eût eu honte qu'on lui eût pu reprocher.

En ce tems la Reine ayant été avertie par ses Serviteurs de l'adresse & des artifices dont le Sr. de Luines ufoit auprès du Roi pour lui rendre sa conduite odieuse, lui représentant les manquemens plus grands qu'ils n'étoient, & amoindrissant ce qui étoit à louer, se résolut de lui offrir de se démettre de l'autorité qu'il lui avoit donnée, & la configner en ses mains, jugeant bien qu'il ne la recevrait pas, & cette offre néanmoins feroit en son esprit l'effet qu'elle desiroit, qui étoit de lui ôter la créance qu'elle eût un desir démesuré de continuer son gouvernement, auquel elle étoit portée par ambition, non pour le bien de son service, ni que la nécessité publique le requît.

Elle

Elle le supplia donc d'avoir agréable de prendre jour pour aller au Parlement, où après lui avoir justifié combien elle étoit éloignée de ces sentimens, elle desiroit se décharger du soin de ses affaires, qu'il trouveroit que par le passé on n'avoit pu conduire les choses plus heureusement, & qu'ayant fait tout ce qu'elle avoit dû pour lui assurer la Couronne, il étoit bien raisonnable qu'il prît cette peine pour lui procurer son repos : qu'il lui fâchoit, après tant de glorieuses preuves qu'elle avoit données de sa passion au bien de cet Etat, de se voir en peine de défendre ses sentimens contre des calomnies secretes.

Comme elle n'avoit rien à craindre de son naturel, aussi voyoit elle qu'elle avoit juste sujet de se défier de son âge, qu'elle prévoyoit que, s'il avoit eu l'audace de l'attaquer en un lieu si saint, il pouroit avec le tems être emporté par force, & se laisser vaincre à la violence de leurs poursuites.

Qu'elle jugeoit bien que, quand l'on est parvenu par beaucoup de peines & de périls au comble d'une grande réputation, la prudence veut qu'on pense à une favorable retraite, de peur qu'on ne perde par la révolution des choses hu-

## 26 HISTOIRE DE MARIE DE

maines ce qu'on a si chèrement acquis.

Qu'elle savoit que les offices les plus mal reconnus sont ceux qu'on rend au public, & qu'un mauvais événement pouvoit ternir la gloire de ses actions passées.

Mais, quelque instance qu'elle pût faire, le Roi ne lui voulut jamais accorder de quitter le gouvernement de ses affaires. En quoi elle ne fut pas trompée, car elle ne desiroit, ni ne craignoit que le Roi la prît au mot; mais les raisons qu'elle lui avoit aportées lui sembloient être si recherchées, qu'il crut qu'elles lui avoient été plutot insinuées, qu'elle ne les avoit pas conçues en son esprit: & pour ce ne s'ouvrit pas avec elle des mécontentemens qu'il commençoit à recevoir du prodigieux élèvement du Maréchal d'Ancre, ne jugeant pas qu'elle eût volonté d'y remédier, mais l'assura qu'il étoit très satisfait de son administration, que personne ne lui parloit d'elle qu'en des termes convenables à sa dignité.

Le Sr. de Luines ne lui en dit pas moins, & accompagna ses paroles de gestes & de sermens, & de toutes autres circonstances qui peuvent servir à cacher un cœur double, & qui a une intention toute  
con-

contraire à ce qu'il promet. Il ne put néanmoins si bien feindre, que la Reine, qui n'étoit pas inexperte en ces artifices, n'en aperçût quelque chose; elle ne s'en douta pas tant, qu'elle en prît dessein de le chasser d'auprès la personne du Roi, ni si peu aussi qu'elle ne commençât à penser à quelque retraite honorable, si le Roi prenoit de lui même quelque jour la résolution qu'il avoit refusée de prendre à sa requête. Et pour ce qu'elle avoit commencé à gouverner ce Royaume avec autorité souveraine en la minorité du Roi, ne desirant pas retourner à vivre sous la puissance d'autrui, elle fit traiter de la Principauté de la Mirandole, & envoya exprès André Lumagne en Italie pour convenir du prix. Mais le Roi d'Espagne traversa l'exécution de ce traité, & ne voulut plus que les François remissent le pied, en quelque manière que ce fût, en un lieu d'où il les avoit chassés avec tant de peines, de périls & d'années.

Mr. de Bouillon, qui favoit bien se servir de tout à son avantage, essaya de profiter de l'absence de Mr. le Prince, & convertit en artifices de prudence la disgrâce en laquelle par fortune se rencontroit alors Mr. de Villeroy: car ju-

## 28 HISTOIRE DE MARIE DE

geant que Villeroy pour , par appréhension , se rendre nécessaire , favoriseroit toutes les demandes qu'il pouroit faire , pour peu raisonnables qu'elles fussent , & représenteroit que le refus qu'on lui en feroit seroit une infraction au traité de Loudun , ne fit point de difficulté de desirer de la Reine plusieurs choses frivoles & impertinentes , & qui en vérité étoient au de là des choses qui avoient été accordées par led. traité , mais que néanmoins il disoit être nécessaires , tant pour la sûreté de Mr. le Prince , que de ceux qui avoient été joints avec lui.

Entre autres choses ils faisoient grande instance sur le Règlement du Conseil , lequel ils vouloient être réduit à un certain nombre de Personnes choisies , le choix desquelles étoit très difficile à faire , tant pour n'encourir l'envie de ceux qu'on rebutoit , que pour ce qu'ils eussent formé difficulté sur beaucoup de ceux qu'on eût retenus , s'ils n'eussent été de leur intelligence.

Cela mettoit la Reine bien en peine , car le Garde des Sceaux du Vair étoit si nouveau dans les affaires , qu'elle n'en étoit aucunement assistée , étant étonné en toutes rencontres , ne sachant se démêler d'aucune , & Mr. de Bouillon  
ayant

ayant tel ascendant sur son esprit , qu'il en faisoit ce qu'il vouloit, desorte qu'il se laissa aller jusques là que de dire à la Reine, en présence du Sr. de Bouillon, qu'elle n'étoit pas bien conseillée de prendre si peu de confiance qu'elle faisoit à lui & à M. de Mayenne : ce que la Reine, qui sur le champ ne lui voulut rien répondre, lui reprocha par après, lui remontrant les sujets qu'elle avoit de se méfier d'eux , & que, quand bien cela ne seroit pas ainsi, il ne devoit pas lui en parler en leur présence.

Toutes ces choses faisoient desirer à la Reine plus ardemment la venue de Mr. le Prince, qui étoit allé en Berry prendre possession du Gouvernement, & avoit de sa part bonne volonté de se rendre à la Cour, espérant d'y disposer de toutes choses dans le Conseil. Mais les Ducs de Bouillon & de Mayenne faisoient tous les offices qu'ils pouvoient auprès de lui pour retarder son partement; ce qui fit que la Reine lui dépêcha plusieurs Personnes l'une après l'autre, & lui aussi lui en dépêcha de même, chacun desquels se vançoit avoir le plus de créance auprès de lui. Et de fait toutes les lettres qu'il écrivoit par eux, étoient en une créance fort particulière,



### 30 HISTOIRE DE MARIE DE

& la plupart contraires les unes aux autres: ce qui fit que , pour démêler ces fusées , la Reine me dépêcha vers lui , croyant que j'aurois assez de fidélité & d'adresse pour dissiper les nuages de la défiance que les mauvais esprits lui donnoient d'elle contre la vérité. Ce qui me réussit assez heureusement , l'ayant en peu de tems rendu capable de l'avantage que la Reine recevoit de sa présence , de l'affermissement qu'elle donneroit à la paix , de l'autorité qu'elle avoit aux résolutions du Conseil , de l'espérance qu'elle ôteroit aux Brouillons de voir leurs mauvaises volontez apuyées , & du repos qu'elle donneroit à l'esprit de Sa Majesté , qui ne pouvoit plus davantage supporter les soins & les craintes perpétuelles , où ces divisions passées l'avoient tenu si long-tems. Pour toutes lesquelles raisons il ne pouvoit raisonnablement douter qu'elle n'eût sa présence très agréable , & lui donnât toutes les satisfactions qu'elle pourroit , pour le retenir auprès du Roi en la dignité & au crédit que sa qualité & son affection au service de Sa Majesté lui faisoient mériter. Outre que je lui donnai assurance de la part de la Maréchalle , qu'elle employeroit ce que son Mari & elle auroient de pouvoir auprès d'elle,

d'elle, pour le maintenir en l'honneur de ses bonnes graces, & que, si jusques ici ils l'avoient fait, comme il en pouvoit lui même être bon témoin, ils n'y manqueroient pas à l'avenir, après s'y être obligez par une solemnelle promesse.

On lui avoit donné jalousie du Baron de la Châtre qui étoit à Bourges, lequel on lui mandoit y avoir été envoyé pour épier ses actions, & de ce qu'on ne lui faisoit point encore de raison de ce qui s'étoit passé à Poitiers : ces deux choses témoignant assez le peu de sincérité avec laquelle on desiroit son retour, quoiqu'on fît semblant du contraire.

J'en donnai avis à la Reine, qui fit venir incontinent le Baron de la Châtre à Paris, auquel elle donna 60000. liv. & le brevet de Maréchal de France pour sa démission du Gouvernement de Berry, qui par ce moyen demeureroit sans dispute à Mr. le Prince, & dépêcha à Poitiers le Maréchal de Brissac pour y faire exécuter ce qui avoit été promis par le traité de Loudun. Il aprouva aussi le changement des Ministres, & l'élection de Mangot & de Barbin, insistant seulement que l'on contentat Mr. de Villeroy s'il avoit intérêt en la Charge du Sr. de Puiseux. Il promit de sa part

B 4

que,

que, la Reine lui faisant l'honneur d'avoir confiance en lui, il ne communiqueroit rien des conseils secrets qu'à qui elle voudroit en être communiqué, & trouva bon aussi que si on vouloit on se servît de son nom pour avancer ou retarder le Règlement du Conseil qui étoit poursuivi par les Princes.

Ce voyage que la Reine me fit faire au déçu de Mrs. de Mayenne & de Bouillon, fut cause qu'ils dépêchèrent incontinent vers Mr. le Prince, pour savoir ce que j'avois traité avec lui, & le détourner de venir en Cour. Mais ce fut en vain, le Maréchal de Bouillon m'ayant soudain enquis, après mon retour, si je n'avois pas trouvé Mr. le Prince tout disposé au service de Leurs Majestez, je lui répondis que non seulement il protestoit de leur demeurer inviolablement obéissant, mais en outre qu'il leur donneroit la même assurance pour Mr. de Mayenne & pour lui, afin de lui donner sujet de desirer aussi son retour, le croyant en bonne intelligence avec eux. Mais il y avoit un sujet particulier & bien important, qui, outre les raisons générales, les empêchoit de pouvoir avoir agréable qu'il revînt sitôt.

C'étoit un dessein qu'ils avoient formé

mé de se défaire du Maréchal d'Ancre, dont ils craignoient que la langue ou la timidité de Mr. le Prince, s'il étoit présent, les pût empêcher.

Peu après leur arrivée à Paris, le Maréchal d'Ancre, sur l'ancienne mésintelligence de ces deux Ducs avec les Ducs d'Epéron & de Bellegarde qui faisoient un parti contraire à eux, leur proposa de les ruiner tout à fait. Mais eux qui n'avoient pas tant d'averfion des deux, qu'ils en avoient de lui, étranger, homme de peu, élevé fans mérite en cette grande fortune à laquelle ils portoient envie, & auquel ils attribuoient tous les mauvais contentemens qu'ils avoient ci devant reçus à la Cour, & pour lesquels ils avoient pris les armes, prirent de ce dessein occasion de faire une entreprise toute nouvelle, & au lieu d'entendre à la ruine de ces deux là, entreprendre la sienne, & délivrer le Royaume de sa personne.

Ils en firent part à Mr. de Guise qui entra dans ce dessein, y étant induit par le Sr. du Perron frère du Cardinal qui étoit de longtems affectionné aux Ducs d'Epéron & de Bellegarde, & parceque de soi même il n'aimoit pas le Maréchal, qui lui avoit semblé ne tenir pas

### 34 HISTOIRE DE MARIE DE

de lui le compte qu'il devoit. Lors ils commencèrent à rallier tous les Ennemis du Maréchal d'Ancre, non dans la Cour seulement, mais dans le Parlement & dans le Peuple même qui l'avoient en horreur.

Il les aidoit par ses imprudences à se fortifier, ne se retenant en aucune de ses passions, quoi qu'il lui en pût arriver.

Durant la conférence de Loudun, ayant été fait à Paris une expresse défense à ceux qui gardoient les portes de laisser passer aucun sans passeport, un Cordonnier, Picard, Sergent du quartier de la rue de la Harpe, l'arrêta le samedi de Paques à la porte de Bussi dans son carosse, refusant de le laisser sortir s'il ne montrait son passeport, à faute de quoi il le contraindroit de rebrousser chemin. En ce contraste il se passa plusieurs choses & se dit plusieurs paroles, qu'un Seigneur François né en un climat plus benin eût oubliées, mais qui tenoient à cœur au Maréchal, qui s'en voulant vanger, remit à le faire quand le Roi feroit de retour à Paris, auquel tems il y auroit plus de fureté pour lui. Pour cet effet il commanda à un de ses Ecuyers d'épier l'occasion de rencontrer ce Cordonnier hors des murailles de la ville, pour

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 35

pour le châtier de l'affront qu'il estimoit avoir reçu de lui : il le rencontre le 19. de Juin au fauxbourg St. Germain , & le fit battre si outrageusement par deux Valets qu'il avoit avec lui , qu'il le laissa pour mort.

Cette action renouvela la mémoire de celle de Riberpré qu'il avoit voulu faire assassiner l'année de devant , & celle du Sergent-Major Prouville qu'il avoit fait tuer à Amiens ; desorte qu'elle fut poursuivie avec tant de chaleur , qu'il n'osa l'avouer , & ses Valets par Arrêt de la Cour furent pendus le 2. de Juillet devant la maison du Picard , & son Ecuyer se garentit par sa fuite. Mais ces punitions au lieu d'apaiser la haine du Peuple , ne faisoient que l'animer davantage contre lui , qu'il eût voulu être pendu avec les siens.

En même tems Mr. de Longueville qui étoit mécontent en sa maison de Trie , s'imaginant que tandis qu'il demeureroit chez lui on n'avanceroit rien en ses affaires , se résolut d'aller en Picardie & y faire quelque remuement. Il en donna avis à Mrs. de Mayenne & de Bouillon , qui agréent son voyage comme faisant à leur dessein contre led. Maréchal , & lui offrent leur assistance & celle de Mr. de

## 36 HISTOIRE DE MARIE DE

Guise. Il part, il va à Abbeville, il y est reçu avec grande démonstration d'amitié par les Habitans.

Mr. le Prince cependant s'achemine à la Cour. Passant à Vilbon chez Mr. de Sully, il apprend quelque chose de la conspiration qui se tramait contre le Maréchal d'Ancre, & ne voulant pas offenser la Reine, & rentrer en nouvelle brouillerie, ni abandonner les Princes, il fut sur le point de prendre quelque prétexte pour s'en retourner & remettre son arrivée à quelque tems de là. Mais la crainte qu'il eut de donner soupçon à la Reine, fit qu'enfin il passa outre, & arriva à Paris le 20. de Juillet, allant droit descendre au Louvre, où il reçut de Leurs Majestez toute la bonne chère qu'il eût su desirer : mais les Parisiens témoignèrent de sa venue plus de contentement qu'on n'eût voulu, & qu'il n'eût été à propos pour lui même.

Le lendemain de sa venue Barbin parlant au Marquis de Cœuvres, combien il seroit à desirer que Mr. le Prince & Mr. de Bouillon fussent en bonne intelligence avec la Reine & en un ferme desir de servir l'Etat oubliant tous les mécontentemens & prétextes passez, il lui dit que de Mr. le Prince on ne pou-  
voit

voit douter qu'il n'eût une intention véritable de complaire, puisqu'il étoit venu, & que c'étoit une chose certaine qu'il n'y avoit qualité, puissance, ni crédit qui pût garentir un homme qui entroit dans le Louvre de faire ce qu'il plairoit à Leurs Majestez, & d'être absolument soumis à tout ce qu'elles commanderoient.

Quant à Mr. de Bouillon, il lui étoit aisé de recevoir satisfaction, & tout tel traitement qu'il lui plairoit, pourvû qu'il cessât de vouloir par un Conseil nouveau dont il poursuivoit l'établissement, contrequerer l'autorité du Roi; & qu'il lui feroit plaisir de lui représenter ce qu'il lui en disoit.

Le Marquis de Cœuvres, qui étoit tout à ce parti là, ne manqua pas de le lui dire, & non seulement ce qui le regardoit en son particulier, mais encore ce qui touchoit à Mr. le Prince. Il fit peu de réflexions sur ce qui le regardoit, pour ce qu'il étoit dans le dessein de se défaire du Maréchal d'Ancre, ce qui eût changé la face des affaires: mais il fut étonné de la hardiesse de la parole qu'il avoit avancée sur le sujet de Mr. le Prince, & cela lui fit croire plus facilement qu'elle avoit été dite plutôt par inconfidération que par aucune intention qu'on eût de lui faire mal.



### 38 HISTOIRE DE MARIE DE

M. le Prince aussi n'en conçut aucune crainte, pour ce qu'il se tenoit assuré du Maréchal & de sa Femme, qui, dès incontinent après la paix de Loudun, lui avoient témoigné se vouloir lier avec lui d'une étroite intelligence, qu'ils avoient toujours recherchée auparavant, ainsi que l'on peut voir par le cours de cette histoire, s'étant portez autant qu'ils avoient pu à toutes les choses qui étoient de son consentement.

Le Maréchal & sa Femme l'avoient vu si puissant en ces mouvemens passez, qu'ils croyoient que l'ayant pour ami il ne leur pouvoit mésavenir; & Mr. le Prince, qui savoit que leur entremise auprès de la Reine lui étoit avantageuse, feignit de les recevoir entre ses bras, & agréer leur bonne volonté: ce dont ils étoient si transportez d'aise, que non seulement ils tenoient peu de compte de Mrs. de Guise & d'Epernon, avec lesquels durant cette dernière guerre ils avoient contracté amitié, mais ils les abandonnèrent entièrement, & tous ceux qui avec eux avoient servi le Roi en cette dernière occasion. En quoi ils agissoient en favoris aveugles, que la fortune plutot que le mérite avoit élevez, lesquels, se voyant en un degré si inespéré & disproportionné à ce qu'ils valent, sont si éper-

éperdus & hors d'eux mêmes, qu'ils ne voyent pas les choses les plus visibles & palpables qui sont à l'entour d'eux.

Car premièrement ils ruinoient le service de Leurs Majestez, qui étoit néanmoins le fondement de toute leur subsistance; d'autant qu'un chacun voyant qu'on n'avoit aucun gré, honneur, ni récompense d'avoir servi le Roi, mais au contraire ceux qui avoient desservi étoient carez & gratifiez, l'offense du mauvais traitement que l'on recevoit, augmentée par l'exemple du bon traitement des autres, faisoit perdre la fidélité de ceux que l'intérêt ni l'espérance des biens n'avoient pu jusques alors faire éloigner de leur devoir. Joint que les plus prudens ne vouloient plus encourir pour néant la mauvaise grace de ces Princes, lesquels étoient pleins de ressentimens contre ceux qui n'avoient pas été de leur parti, & du côté du Roi on n'avoit point de soin de ceux qui avoient servi.

En second lieu ils n'étoient pas bien avisez de croire que M. le Prince les pût aimer, sinon entant que ses affaires & les occasions qui en la Cour changent tous les jours le pouroient requerir, & de ne pas considérer que cette liaison si étroite feroit qu'ils l'auroient continuellement sur  
leurs

#### 40 HISTOIRE DE MARIE DE

leurs épaules en toutes les choses qu'il auroit pour lui & pour les siens à demander à la Reine, quelque impertinentes qu'elles fussent, & qu'outre que ces demandes lui pouvoient quelquefois causer quelque refroidissement de la Reine qui s'en sentiroit importunée, comme ils avoient déjà avec grand péril expérimenté, quand ils lui auroient aujourd'hui obtenu une chose, demain une autre, il leur en demanderoit une autre, & quelque service qu'ils lui eussent rendu auparavant, s'ils manquoient une seule fois à faire ce qu'il desireroit tout seroit oublié, & ils l'auroient pour ennemi, comme ils l'avoient déjà éprouvé ez affaires du Château Trompette & de Perronne, où n'ayant pu surmonter l'opposition des Ministres en l'esprit de la Reine, M. le Prince s'étoit déclaré leur ennemi nonobstant tous les bons offices qu'il avoit reçus d'eux. Outre que la posture en laquelle ils étoient d'étrangers & favoris de la Reine, noms qui sont d'ordinaire l'objet de la haine des Peuples, les rendoit à M. le Prince le plus spécieux & presque l'unique prétexte de prendre les armes contre l'autorité du Roi, sous couleur de la vouloir maintenir.

Mais soit qu'ils eussent peu de jugement, qu'ils fussent prévenus, ou que  
leur

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 41

leur mauvaise fortune les entraîna dans la ruine, ils ne s'aperçurent point de leur faute; &, au lieu de demeurer entre M. le Prince & l'autre parti, l'obligeant en choses justes sans desservir les autres, & demeurant par leur faveur comme le lien de tous les deux, sans prendre parti & se joindre ni à l'un ni à l'autre, ils se donnèrent à M. le Prince, qui ne se donna pas à eux, & perdirent les autres, qui pour leur foiblesse ayant besoin d'eux s'y desiroient plus fidèlement tenir unis. Ils allèrent même jusques à cet excès vers Mr. le Prince, qu'ils crurent tellement qu'il leur suffisoit de l'avoir pour ami, qu'ils méprisoient même ceux qui étoient de son parti, & dédaignoient de les entretenir, dont le Duc de Bouillon ne se put tenir de se plaindre à Barbin, qui étant homme de bon jugement leur en dit son avis, mais en vain.

Cependant M. le Prince avoit tout à souhait, il partageoit l'autorité que la Reine sous le bon plaisir du Roi son fils avoit aux affaires, & quasi l'en dépouilloit pour s'en revêtir: le Louvre étoit une solitude, sa maison étoit un Louvre ancien, on ne pouvoit aprocher de la porte pour la multitude du monde qui y abordoit, tous ceux qui avoient des affaires

s'a-

## 42 HISTOIRE DE MARIE DE

s'adressoient à lui, il n'entroit jamais au Conseil que les mains pleines de requêtes & mémoires qu'on lui présentoit, & qu'il faisoit expédier à sa volonté, tant il avoit ou peu tenu compte, ou peu conservé de mémoire de l'avertissement que je lui avois donné d'user de modération en la part que la Reine par sa facilité lui avoit donnée au Gouvernement.

Aussi étoit il très content de sa condition, & quelque ambition qu'il eût il avoit sujet de l'être. Mais Mrs. de Mayenne & de Bouillon ne l'étoient pas, d'autant qu'ils vouloient avoir part aux avantages qu'il recueilloit seul, & étoient fâchez de voir que tout le profit des mouvemens derniers fût arrêté en sa seule personne. Cela faisoit que, mécontents de l'état présent, ils lui faisoient tous les jours des propositions nouvelles de choses qu'ils le pressoient de demander à la Reine comme étant nécessaires pour l'observation du dernier Traité: mais, quand ils virent qu'on ne leur refusoit rien de ce qui pouvoit avoir quelque aparence de leur avoir été promis, ils s'arrêtèrent à une demande qu'ils crurent la plus difficile, c'étoit la réformation du Conseil.

Cette affaire tenoit la Reine en perplexité, le choix qui devoit être du Conseil

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 43

feil étoit difficile, & n'étoit pas plus aisé de le faire de Personnes qui fussent agréables à tous, que de Personnes en qui le Roi dût avoir une entière confiance; outre qu'il en falloit rejeter un grand nombre, qu'il étoit fâcheux d'offenser par ce rebut. Barbin ouvrit un expédient, qui ne fut pas trouvé mal à propos, & dont la Reine se trouva bien, qui fut de remettre à ces Mrs. d'en faire le choix eux mêmes, & que la Reine agréeroit ceux qu'ils éliroient: car par ce moyen ils se chargeroient de l'envie, chacun jugeant bien que Leurs Majestez auroient été violentées en cette occasion.

Mr. le Prince & Mr. de Mayenne étant assemblez chez M. de Bouillon pour attendre la résolution de la Reine sur ce sujet, Barbin même la leur porta, dont ils furent si étonnez, qu'ils commencèrent à se regarder l'un l'autre. Mr. le Prince selon sa promptitude ordinaire de son naturel se leva de sa chaise, & se prenant à rire, & se frottant les mains, s'adressa à M. de Bouillon, & lui dit, il n'y a plus rien à dire à cela, nous avons sujet d'être contents; par où il paroïssoit bien que ç'avoit été à son instigation qu'on avoit fait cette poursuite. M. de Bouillon se grattant la tête ne répondit un seul mot, mais Barbin  
étant

#### 44 HISTOIRE DE MARIE DE

étant sorti, il dit à ces Mrs. qui étoient assemblez, qu'il voyoit bien que cet homme là leur donneroit trente en trois cartes & prendroit trente & un pour lui, c'est à dire qu'il feroit par son artifice qu'ils auroient toutes les aparences de contentemens, & qu'il en garderoit la réalité pour lui même. Cela leur faisoit d'autant plus presser l'exécution de leur dessein contre le Maréchal d'Ancre, auquel M. le Prince quelque promesse d'amitié qu'il eût faite au Maréchal se joignit, bien que froidement & quasi contre sa volonté; mais la crainte de perdre ces Mrs. pour amis prévalut à toute autre considération.

Pour arrêter les moyens qu'il falloit tenir pour cela, ils résolurent de s'assembler, & choisirent la nuit pour le pouvoir faire plus secrètement, bien que ces assemblées nocturnes ne laissèrent pas d'être remarquées & soupçonnées: mais l'arrivée à la Cour du Milord Hays, Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, leur vint tout à propos, car sous l'ombre de lui faire des festins, ils s'assembloient & traitoient de cette affaire.

Mr. le Prince, les Ducs de Guise, de Mayenne, & de Bouillon, étoient ceux qui en avoient le principal soin. Le Duc de Nevers en avoit une grande connoissance,

ce, car ils n'osèrent pas la lui ôter tout à fait, mais ils ne lui faisoient pas néanmoins part des conseils secrets, d'autant qu'ils avoient peur qu'il les découvrit sous espérance d'être assisté plus fortement de l'autorité de la Reine, pour faire réussir son affaire de l'institution des Chevaliers du St. Sepulchre; par laquelle il se promettoit de se faire Empereur de tout le Levant.

Il vouloit démembrer l'Ordre de St. Jean de Jérusalem, celui du St. Sepulchre, s'en faire Grand-Maitre, & espéroit, en se faisant aider de quelques intelligences qu'il avoit en Grèce & de l'affection que tous les Grecs lui portoient, pour ce qu'il disoit être descendu d'une Fille des Paléologues, mettre un nombre assez suffisant de vaisseaux sur mer pour s'emparer de quelques places fortes dans le Péloponèse, & les défendre assez longtems pour attendre le secours des Chrétiens, & pousser avec leur faveur ses progrès plus avant.

Bien que cette entreprise fût mal fondée & sans apparence à ceux qui étoient tant soit peu versez en la connoissance des affaires du Levant, néanmoins comme les choses les moins raisonnables réussissent quelquefois, par le peu d'attention qu'on



## 46 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'on a souvent dans les conseils des grands Rois à une affaire particulière pour la multitude des autres qui tiennent les esprits occupez, le Grand-Maitre de Malthe eut crainte qu'il obtînt du Roi ce qu'il desiroit, & envoya une Ambassade solemnelle en France, pour remontrer au Roi l'injustice de cette demande.

Il représenta à Sa Majesté que cet Ordre étoit depuis 120. ans annexé au leur, que, si Sa Majesté favorisoit en cela le Duc de Nevers, les Ordres Militaires d'Espagne & d'Italie renouvelleroient leurs poursuites anciennes pour leur ôter semblablement les biens du St. Sepulchre qu'ils possèdent en leurs terres. Que bien que l'offre que faisoit le Duc de Nevers fût sincère, ce qu'il ne croyoit pas néanmoins qu'il fût à l'avenir, qu'il se contentat du seul titre de sa Grande-Maitrise dudit Ordre sans rien prétendre aux biens qui en sont unis à St. Jean de Jérusalem, cela n'étoit pas raisonnable, vû qu'elle fait partie de la dignité de leur Grand-Maitre, à la conservation de laquelle Sa Majesté a intérêt, vû que des sept Langues qui composent le Corps de l'Ordre de Malthe, quatre sont Françoises, & la plupart des Grands-Maitres sont de leur Nation. Et que non seulement le Grand-Maitre en recevroit  
di-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 47

diminution en sa dignité, mais tout l'Ordre y seroit intéressé, en ce que la Noblesse Françoisse, ayant un Grand-Maitre dans le Royaume auquel elle se pouroit engager de vœu même sans exercice de la guerre, aimeroit mieux prendre cette condition que d'aller à Malthe avec tant de difficulté & de dépense, dont ils voyent l'expérience en l'Ordre Teutonique qui avoit ruiné la Langue d'Allemagne autrefois la plus belle des sept. Joint qu'il ne seroit peut-être pas expédient au service du Roi qu'un Prince son Sujet eût un si grand moyen de lier avec lui & s'obliger un grand nombre de Noblesse, laquelle considération a fait que les Rois d'Espagne, qui sont savans en matière de Gouvernement, ont réuni à leurs Couronnes toutes les Grandes-Maitrises qu'ils ont dans leurs Etats.

Sa Majesté donna de bonnes paroles à l'Ambassadeur, & lui promit de ne point préjudicier à leur Ordre, ains au contraire de commander à son Ambassadeur à Rome de leur faire tous les bons offices sur ce sujet auprès de Sa Sainteté.

En ce tems là arrivèrent au Roi les nouvelles de la prise de Péronne, que Mr. de Longueville enleva au Maréchal d'Ancre sur un faux donné à entendre, que ledit  
Ma-

## 48 HISTOIRE DE MARIE DE

Maréchal y vouloit mettre garnison, ce qui émut ce peuple de telle sorte, qu'ils résolurent d'envoyer au Roi pour supplier Sa Majesté de leur vouloir entretenir ce que le feu Roi son père leur avoit accordé, lorsque du tems de la Ligue ils se remirent en son obéissance, qu'ils n'auroient point de Gouverneur étranger. Tandis qu'ils envoyèrent à Sa Majesté pour cela, M. de Longueville paroissant aux portes, elles lui furent ouvertes, & peu de tems après ceux qui étoient dans le Château de la part du Maréchal d'Ancre, le remirent en la puissance du Duc.

Cette nouvelle affligea la Reine tout ce qui se pouvoit, pour ce qu'elle vit bien que les Princes ne donnoient point de bornes à leur mauvaise volonté, que la douceur dont elle avoit usé jusques alors étoit inutile, qu'ils en abusoient, qu'ils tiroient avantage d'avoir profité de leurs brouilleries passées, que l'espérance qu'elle avoit eue que sa patience les ramèneroit à la raison & que le bon traitement qu'ils reçoivent les gagneroit, étoit vaine, & qu'enfin elle seroit contrainte de repousser leurs mauvais desseins par la force des armes, dont la pensée seule lui faisoit horreur.

M. le Prince ayant eu avis de cette affaire avant la Reine, d'autant qu'elle ne s'étoit

s'étoit pas faite sans son consentement, s'en alla à l'heure même en une terre qu'il avoit achetée auprès de Melun, soit afin que son absence retardat le conseil que l'on avoit à prendre en cet accident, & en fît le remède plus difficile, soit afin de laisser évaporer le premier feu de la colére que la Reine en avoit, & ne laisser lui même échaper aucune parole qui pût donner soupçon qu'il eût part en cette action. Mais la Reine ayant dépêché vers lui en diligence pour le convier de venir, il ne s'en put excuser; toutefois il ne laissa pas en venant de faire une nouvelle faute, car quelqu'un des siens l'étant venu avertir que Mr. de Bouillon l'attendoit chez M. de Mayenne, il passa par là avant que d'aller au Louvre, quoique les plus sages lui conseillassent d'aller vers la Reine auparavant.

Les siens parloient si insolument de cette affaire, qu'ils témoignoit assez y avoir part. La Reine crut que, selon la maxime commune, ceux qui ont fait les fautes étant les plus propres à les réparer, il étoit bon d'envoyer à Mr. de Longueville Mr. de Bouillon qui étoit l'oracle du parti, pour lui faire reconnoître l'offense qu'il avoit commise, & l'obliger à satisfaire à Sa Majesté en remettant la chose en

## 50 HISTOIRE DE MARIE DE

son entier. Il sembla partir si peu volontiers & avec si peu d'espérance de son voyage, que, quoique Leurs Majestez lui dissent, quand il prit congé d'elles, des parolles qui pouvoient gagner un autre cœur que le sien, ceux qui le connoissoient ne crurent pas en devoir attendre aucun fruit, & ne furent pas trompez en leur opinion. Car le Duc de Mayenne y ayant par son avis envoyé tambour batant & enseignes déployées des Gens de guerre des garnisons de Soissons, Noyon, & Chauni, il y mena aussi des Capitaines & des Ingénieurs pour défendre la place, qui étoit une action bien éloignée de la charge qu'il avoit prise de la remettre en l'obéissance du Roi. Ce qui contraignit enfin la Reine d'y envoyer le Comte d'Auvergne, avec une partie du Régiment des Gardes & quelques Compagnies de Cavalerie pour investir cette place.

On savoit bien que ce n'étoit pas des forces suffisantes pour la prendre, mais on le faisoit à dessein premièrement de reconnoître si les Princes avoient résolu de faire la guerre, puis de leur faire paroître que le Roi étoit délibéré de s'y opposer avec plus de vigueur que par le passé, comme aussi de leur ôter le sujet d'être à Paris en alarme du Roi, lequel par ce moyen étoit

étoit destitué d'une bonne partie des forces dont il avoit accoutumé d'être accompagné, & de leur donner lieu de faire éclore plutôt leurs mauvais desseins, s'ils en avoient, contre lesquels Sa Majesté s'étoit sous main préparée sans qu'ils s'en donnassent de garde, d'autant qu'ils l'avoient en mépris par la foiblesse qu'ils avoient éprouvée en ses Conseils jusqu'alors.

La Reine ayant reconnu ez mouvemens passez qu'en matière de soulèvement de peuples, les bruits les plus faux sont bien souvent plus vraisemblables que les véritables, & particulièrement ce qui se dit en faveur des séditieux est plus facilement cru que la vérité qui est rapportée en faveur du Prince, voulut patienter jusques à l'extrémité pour ne leur donner aucun jour à publier avec la moindre aparence du monde, qu'ils eussent été obligez pour leur défense à prendre les armes contre le Roi.

Si cela portoit d'un côté quelque préjudice à l'opinion qu'on devoit avoir de la puissance royale qui en étoit moins estimée, desorte que plusieurs parloient mal des affaires du Roi & en desespéroient, cela lui apportoit d'autre part un avantage bien plus considérable, qui étoit que les

Princes prenoient une telle assurance en leurs forces , qu'ils ne pensoient plus à sortir de la Cour , & croyoient pouvoir exécuter tout ce qu'ils voudroient entreprendre contre Sa Majesté , ne sachant pas ni que sous main elle eût mis ordre à la sûreté de ses affaires , ni que ceux là mêmes d'entre eux à qui ils se fioient le plus jouoient à la fausse Compagnie , & l'avertissoient d'heure à autre de tout ce qu'ils faisoient.

La Reine voyant cette grande cabale de Princes qui étonnoit tout le monde , voulut prendre cette occasion de reparler au Roi comme elle avoit fait auparavant , & dit à Barbin qu'elle voyoit les affaires si desespérées, qu'elle croyoit qu'il seroit de son honneur d'en remettre entièrement la conduite entre les mains du Roi. Mais led. Barbin lui fit toucher au doigt qu'elle ne devoit pas seulement penser à sortir volontairement des affaires , mais employer tout son soin à empêcher que le Roi en fût chassé avec force & infamie ; qu'elle étoit plus obligée à maintenir la succession de ses Enfans , qu'à chercher son repos ; que toute l'Europe l'accuseroit d'avoir manqué de naturel & de courage , quitant le Gouvernement en un tems où on prévoyoit une si grande tempête.

Ces

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 53

Ces considérations la persuadèrent, mais à condition qu'elle en parleroit encore une fois au Roi, ce qu'elle fit en présence des Srs. Barbin, Mangot, & de Luines, où elle le conjura de reprendre en main la conduite de ses affaires, qu'il étoit déjà grand ; pourvu des qualitez nécessaires pour regner heureusement, qu'il avoit un Conseil composé de Personnes portées avec passion à l'affermissement de son autorité, ou en cas qu'il desirat y apporter quelque changement un Etat abondant en hommes ; que ce lui seroit une gloire immortelle si à la sortie de son enfance il s'occupoit à commander à des hommes, si en l'âge où les autres suivent les plaisirs défendus, il s'abstenoit même de ceux qui sont honnêtes & permis pour sa puissance, que Dieu lui avoit commise.

Luines, en qui le Roi avoit déjà une entière confiance, la supplia de laisser une pensée si contraire au bien public & à la sûreté de son Maître, qu'elle avoit trop d'intérêt en la conservation de ces deux choses pour en abandonner le soin, en une saison où rien n'empêchoit de faire mal que le respect de son nom & la générosité de ses conseils.

Peut-être que les maux qui sembloient se préparer dans l'Etat lui faisoient croire



#### 54 HISTOIRE DE MARIE DE

la subsistance de la Reine nécessaire, principalement dans le peu d'expérience qu'il avoit des affaires : peut-être aussi qu'il ne desiroit pas qu'elle s'éloignât de la Cour, parcequ'en demeurant près du Roi, elle auroit toujours plus d'autorité, que son ambition & ses desseins ne pouvoient pas souffrir qu'elle eût.

A quelque fin qu'on lui parlat, elle se soumit à ce que le Roi desira d'elle par sa bouche, & lui dit qu'elle pouvoit dissimuler, que bien qu'il y eût beaucoup de peine au maniement des affaires, beaucoup d'ennemis à acquérir pour son service, rien ne l'auroit dégoutée de cet emploi, que la jalousie qu'on lui avoit donnée de son gouvernement, & les inventions dont on usoit pour lui rendre ses actions moins agréables : mais que, s'il vouloit qu'elle fit avec contentement ce qu'elle n'entreprendoit qu'avec obéissance, elle desiroit à l'avenir partager avec lui les fonctions de la Charge, en prendre la peine & lui laisser la gloire, se charger des refus & lui donner l'honneur des grâces : qu'elle le prioit à cette fin de disposer de son mouvement des Charges qui viendroient à vacquer & d'en gratifier les personnes dont la fidélité & l'affection lui étoient assez connues : que si entr'autres il vouloit ré-

com-

compenser les soins que M. de Luines ap-  
portoit auprès de lui , par de nouveaux  
bienfaits , il n'avoit qu'à commander , &  
ce avec d'autant plus de liberté que la fran-  
chise dont il useroit lui feroit une preuve  
qu'il avoit satisfaction de sa conduite : que  
quelque opinion qu'on lui veuille donner  
de ses déportemens , elle ne manquera ja-  
mais à ce que doit une Reine à ses Sujets ,  
une Sujette à son Roi , & une Mère au  
bien de ses Enfans.

Luines , faisant semblant de croire ces  
paroles au Roi pleines de sincérité , vint  
en particulier lui en faire des remerciemens  
avec des protestations de vouloir dépendre  
absolument de ses volontez ; ou s'il les  
crut , les faveurs qu'il venoit de recevoir  
ne le rendirent pas meilleur , mais bien  
celle qui les avoit faites moins prévoyan-  
te. Au lieu de veiller sur ses actions , elle  
se fia sur ses promesses , elle crut l'avoir  
gagné par bonté , au lieu de l'éloigner par  
prudence : en un mot elle pensa l'avoir at-  
taché par l'intérêt à son devoir , l'avoir  
rendu homme de bien par la maxime des  
méchans , mais elle n'eut pas le loisir de  
vieillir en cette croyance , comme nous ver-  
rons ci après.

Pour revenir aux Princes , ils n'étoient  
pas d'accord en leurs opinions dans les as-

## 56 HISTOIRE DE MARIE DE

semblées qu'ils faisoient de nuit contre Sa Majesté: car selon que les uns & les autres étoient plus ou moins violens en leurs passions, & avoient plus ou moins perdu la crainte de Dieu & le respect dû à Sa Majesté Royale, les propositions qu'ils faisoient étoient différentes.

Les uns qui étoient le plus modérez étoient d'avis que l'on se fassit de la personne du Maréchal d'Ancre, pour le livrer au Parlement, auquel on présenteroit requête pour lui faire faire son procès.

Les autres passoient plus avant, & se défians que, quelque aversion que le Parlement eût de lui, le Roi y feroit le plus fort & le retireroit de leurs mains, vouloient qu'étant pris on l'enlevat de Paris, & qu'on le mît en garde en quelqu'une de leurs maisons fortes, ou des places dont ils étoient les Gouverneurs. Mais il y en eut qui allèrent jusques là, d'opiner qu'il n'en falloit point faire à deux fois, qu'un homme mort ne pouvoit plus leur nuire, & qu'il étoit plus sûr de s'en défaire tout d'un coup.

Cela se traitoit entre eux nonobstant l'assurance que M. le Prince lui donnoit de le défendre contre tous des entreprises que l'on pouvoit avoir contre sa personne: en quoi se voit le peu de foi qu'on  
doit

doit avoir à ceux qui ne sont pas maîtres d'eux mêmes, mais esclaves de leur ambition. Il avoit néanmoins raison de lui avoir promis, car il s'en garentit par faiblesse, & par crainte d'exécuter ce qu'il vouloit & avoit résolu.

Un jour qu'il fit un festin solennel à l'Ambassadeur Extraordinaire d'Angleterre, le Maréchal d'Ancre ne se doutant de rien le vint visiter ; tous ces Princes y étoient, & en si grande compagnie, qu'ils se pouvoient rendre maîtres de sa personne pour en faire ce que bon leur sembleroit, ils en pressèrent M. le Prince, lui représentant que l'occasion ne s'offrirait pas toujours si belle, mais ils ne l'y furent jamais faire résoudre, & il remit la partie à une autre fois.

Barbin, qui avoit lors crédit dans l'esprit de la Reine, voyant cette grande liaison de tous les Princes qui étoit si publique qu'on ne s'en cachoit plus, conseilla à la Reine d'essayer à retirer Mr. de Guise d'avec eux, & le conserver au service du Roi, duquel il croyoit avoir sujet de mécontentement, par l'abandon que le Maréchal avoit fait de son amitié pour rechercher celle de Mr. le Prince.

Il l'alla trouver de sa part, lui dit que Sa Majesté se ressouvenoit des services qu'il

## 58 HISTOIRE DE MARIE DE

lui avoit rendu en l'occasion dernière, que si elle oublioit les déservices de ceux qui s'étoient dévoyez du droit chemin pour le bien de la paix, qu'elle vouloit conserver à quelque prix que ce fût, elle se souviendroit à jamais qu'il étoit quasi le seul des Princes qui étoit demeuré dans le devoir, qu'elle savoit qu'il avoit des différends pour divers sujets avec aucuns d'eux, qu'elle le prioit de passer les choses le plus doucement qu'il pouroit, mais que s'il étoit question d'en venir à rupture, il fût assuré qu'elle ne l'abandonneroit point.

Le Duc de Guise reçut cet office avec un grand témoignage de ressentiment, après avoir fait quelque plainte de ce que les autres Princes ayant pris les armes contre le Roi, on s'étoit servi de lui, & la paix faite on ne l'avoit plus regardé, & eux au contraire avoient toute autorité, & ayant différend avec lui pour les rangs lui feroient un de ces jours une querelle d'Allemand, & lui joueroient un mauvais tour. Le lendemain il alla trouver la Reine, & lui fit mille protestations de sa fidélité envers & contre tous.

Cela ne le retira pas de la mauvaise volonté qu'il avoit contre le Maréchal d'Ancre, ni peut-être de tout le mécontentement

ment qu'il avoit de la Reine ; à laquelle il ne pouvoit attribuer les actions du Maréchal & de sa Femme ; mais au moins lui fit il perdre une partie de l'aigreur qu'il avoit.

Etant assemblé à quelques jours de là avec les Conjurez, M. le Prince proposa qu'il se falloit hâter de faire ce qu'ils avoient entrepris, & se chargea de l'exécuter lui même : mais il ajouta que, comme c'étoit une action qui auroit beaucoup de suite, il falloit penser plus avant, & prévoir à ce qu'ils feroient pour se défendre de la Reine, laquelle demeureroit si mortellement offensée, qu'inafailliblement elle se vangeroit d'eux, & le pouroit faire sans difficulté ayant toute l'autorité Royale en sa puissance, & ne manquant pas de Serviteurs qui le lui conseilleroient & l'enhardiroient s'il en étoit besoin ; que quant à lui il n'y voyoit qu'un remède, qui étoit de l'éloigner d'auprès du Roi quand ils auroient fait le coup. Tel eût bien été de son avis, qui n'osa pas lâcher la parole comme lui. D'autres trouvèrent la proposition étrange, & tous ne répondirent que du silence & du chapeau. Le Duc de Guise seul prit la parole, & dit qu'il y avoit grande différence de se prendre au Maréchal d'Ancre, homme de né-

## 60 HISTOIRE DE MARIE DE

ant, l'opprobre & la haine de la France, & la ruine des affaires du Roi, ou perdre le respect qu'on devoit à la Reine-mère du Roi, & faire entreprise contre sa personne : quant à lui qu'il haïssoit le Maréchal, mais qu'il étoit très humble serviteur de Sa Majesté.

Cette réponse faisoit assez paroître que M. de Guise étoit serviteur de la Reine, mais la haine qu'il témoigna avoir du Maréchal fit que les autres ne se cachèrent pas de lui ; M. le Prince seulement s'en refroidit un peu, craignant que, quand ils se feroient défait du Maréchal, le Duc de Guise en recueillît seul tout l'avantage & le profit, & entrat seul dans la confiance de la Reine, dans l'averfion & haine de laquelle ils demeureroient tous. Il ne laissa pas de poursuivre néanmoins, & l'audace de lui & des siens croissoit de jour en jour, desorte que la Reine recevoit souvent des paroles trop hardies de ceux de son parti, jusqu'à lui oser dire de sa part une fois qu'elle avoit fait bon visage à quelques Seigneurs de la Cour, qu'il ne trouvoit pas bon qu'elle lui débauchât ses amis, & une autre fois il lui manda sur le sujet de M. de Guise qu'il vouloit bien qu'elle fût que lui & ses Frères étoient si étroitement liez à lui, qu'il

qu'il n'étoit pas en sa puissance de les en séparer.

Mais si les Serviteurs de M. le Prince lui parloient si insolemment, il y en avoit assez d'autres de ceux auxquels il se fioit le plus, qui lui venoient donner avis de tout ce qui se passoit, & entre les autres Mrs. l'Archevêque de Bourges & de Guise l'en faisoient avertir très soigneusement, & ce à heures particulières & de nuit, afin de n'être point reconnus. Enfin ils commencèrent à dire à la Reine qu'ils jugeoient les affaires en tel point & en tel péril pour le Roi, qu'ils ne croyoient plus qu'il fût possible d'y donner remède.

M. de Sully demanda audience à la Reine pour lui parler seul d'affaires, qu'il disoit importer à la vie de Leurs Majestez. Elle avoit pris médecine, mais sur un sujet si important elle ne jugea pas devoir différer à le voir : le Roi s'y trouva par hazard, les Srs. Mangot & Barbin y furent aussi. Lors il fit un long discours des mauvais desseins que ces Princes avoient, & du mal inévitable qu'il en prévoyoit pour le Roi. Les Srs. Mangot & Barbin lui dirent que ce n'étoit pas assez, mais qu'il étoit besoin qu'il dît les remèdes plus propres à y apporter : à quoi il ne fit autre réponse, sinon que le hazard étoit



## 62 HISTOIRE DE MARIE DE

toit grand , & qu'inafailliblement on en verroit bientôt de funeftes effets. S'étant retiré du cabinet , il y remit une jambe avec la moitié de fon corps difant ces mêmes paroles , Sire , & vous Madame , je fuplie Vos Majeftez de penfer à ce que je vous viens de dire , j'en décharge ma confcience , plutôt à Dieu que vous fufliez au milieu de 1200. chevaux , je n'y vois autre remède ; puis s'en alla.

La Reine , qui ne vouloit venir qu'à l'extrémité aux derniers remèdes , après avoir jetté plusieurs larmes de s'y voir quafi contrainte , voulut encore auparavant effayer un remède de douceur par lequel elle fit voir à tous les Peuples le defir qu'elle avoit que les affaires puffent fouffrir une conduite benigne , & à tous les Princes qu'ils n'en étoient pas encore où ils penfoient , & que la plupart de ceux qui leur promettoient étoient en leurs cœurs ferviteurs du Roi , & les abandonneroient quand ce viendroit au point d'exécuter l'entreprife qu'ils avoient faite.

Elle parla à tous les Seigneurs de la Cour l'un après l'autre , & leur fit voir le procédé qu'elle avoit tenu dans fon gouvernement jufques alors , combien elle avoit relâché de l'autorité du Roi  
pour

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 63

pour maintenir les choses en paix, le mesusage que de mauvais esprits en avoient fait. Il n'y en eut quasi un seul de tous ceux à qui elle parla qui ne revint de bon cœur à vouloir servir le Roi, & ne l'assurat de sa fidélité envers & contre tous.

Ces choses qui étoient publiques ne pouvoient pas être celées à Mr. le Prince & aux siens, mais elle étoient venues si avant, & ils croyoient leur parti si fort, qu'ils ne désistèrent point pour cela, & la résolution & le courage que la Reine montra ne leur fit point de peur.

Comme néanmoins la difficulté des entreprises paroît plus grande, quand on est sur le point de les exécuter, qu'elle ne paroît à la première pensée que l'on a eue, & que d'abondant l'esprit de Mr. le Prince est irrésolu & a peu de fermeté, il se trouva en telle perplexité, quand le tems arriva de faire ce qu'il avoit promis aux siens, que s'étant retiré à St. Martin seul il envoya querir Barbin, & lui dit qu'il étoit en la plus grande peine où il s'étoit jamais trouvé, & qu'il y avoit trois heures qu'il ne cessoit d'épandre des larmes, d'autant que ces Princes le pressoient de conclure, ou le menaçoient de l'abandonner, ce que s'ils fai-

## 64 HISTOIRE DE MARIE DE

faisoient il favoit bien que la Reine le mépriseroit incontinent : qu'à la vérité il étoit en tel état , qu'il ne restoit plus qu'à ôter le Roi de son trône , & se mettre en sa place , que c'étoit trop , mais aussi que d'être abaissé jusques au mépris , il ne le pouvoit souffrir , joint qu'il voyoit les affaires à un tel point & en une si grande conjuration de tous les Princes contre le Roi , qu'il ne croyoit pas , quand même il se mettroit du parti de Sa Majesté , qu'il fût le plus fort.

Barbin lui répondit que sa qualité & sa naissance le garentissoient d'être méprisé , que la Reine lui avoit témoigné l'estime qu'elle faisoit de lui , qu'elle auroit toujours volonté de lui augmenter plutot que de diminuer sa puissance.

Quant au parti du Roi , qu'il n'étoit point si foible qu'il s'imaginoit , que tous ceux qu'il pensoit être liez avec les Princes ne l'étoient pas , que le seul nom du Roi étoit extrêmement puissant , que tout ce qu'on entreprendroit contre son autorité seroit un feu de paille qui ne dureroit point.

Lors Mr. le Prince revenant un peu à foi , lui dit que la Reine chassat le Duc de Bouillon hors de la Cour , qu'il le brouilloit & tourmentoit son esprit ,  
qu'il

qu'il lui falloit avouer qu'il avoit un grand ascendant sur lui, que lui dehors il tourneroit les autres comme bon lui sembleroit. Barbin, qui ne favoit s'il lui parloit à dessein pour découvrir son sentiment, lui répondit que la Reine les affectionnoit tous, qu'elle desiroit les contenter & maintenir la paix en ce Royaume: quant à Mr. de Bouillon, s'il y avoit quelque commission honorable & digne de lui hors de la Cour, elle la lui donneroit volontiers, & qu'il falloit qu'en cela Mr. le Prince lui aidat.

Cet entretien fini, ils se séparèrent, Mr. le Prince retournant en son logis y trouva Mr. de Bouillon qui l'attendoit, & qui fut si bien l'enforceler par ses discours, qu'il lui fit prendre des pensées & des résolutions toutes nouvelles: à quoi son esprit en l'état où il se trouvoit n'étoit pas mal disposé, car l'ordinaire de ceux qui sont éperdus de crainte, c'est de croire que les nouveaux conseils sont les meilleurs, qu'il y a plus d'assurance autre part que là où ils se trouvent, & que tout ce qu'on leur propose est plus assuré que ce qu'ils avoient pensé. Il le fit résoudre de pousser les choses jusqu'à l'extrémité, & rompant avec le Maréchal d'Ancre lui

en-

## 66 HISTOIRE DE MARIE DE

envoye dire comme une parole de défi , qu'il ne vouloit plus être son ami. Une des principales raisons par lesquelles le Duc de Bouillon l'y anima , fut qu'il lui dit que le Maréchal s'étoit moqué de lui sur le sujet du démariage d'avec Mad. la Princesse , qu'il lui avoit fait espérer d'obtenir de Rome , & ne le faisoit pas néanmoins.

Mr. le Prince donna cette commission à Mr. l'Archevêque de Bourges , qui trop hâté valet s'en alla de ce pas chez le Maréchal d'Ancre, où il trouva Barbin que led. Maréchal avoit envoyé querir & l'Abbé d'Aumale. Il dit à l'un & à l'autre qu'ils pouvoient être présents à ce qu'il diroit : dès qu'ils furent assis , il adressa sa parole au Maréchal , & lui dit qu'il lui venoit dire de la part de Mr. le Prince qu'il n'étoit plus son ami , parcequ'il lui avoit manqué à ce qu'il lui avoit promis. Il en dit autant à Barbin , qui ne répondit sinon , qu'ai-je donc fait depuis deux heures qu'il m'a tant assuré du contraire ? Quant au Maréchal , il lui dit que ce lui étoit un grand malheur d'avoir perdu ses bonnes grâces , mais que sa consolation étoit qu'il ne lui avoit point donné de sujet.

L'Abbé d'Aumale prenant la parole  
dit

dit aussi à l'Archevêque, je vois bien que vous voulez dire que j'ai porté la parole à Mr. le Prince de la part de Mr. le Maréchal qu'il l'assisteroit en son dé-mariage, mais tant s'en faut que cela soit, que je lui ai dit que cela ne se pouvoit faire, & y ai toujours insisté contre vos conseils, que je lui ai soutenu n'être pas bons.

L'Archevêque demeura tout confus, & se tournant vers Barbin le convia de venir trouver Mr. le Prince, ce qu'il refusa de faire, mais il lui promit d'attendre led. Sr. Archevêque le lendemain chez lui, auparavant que d'aller au Conseil.

Lors le Maréchal mena Barbin chez sa Femme qui étoit malade, & dit à Barbin qu'ils étoient desespérez, & vouloient l'un & l'autre se retirer à Caën, & de là par mer s'en aller en Italie, qu'ils voyoient bien que tout étoit perdu & pour le Roi & pour eux, que plût à Dieu qu'ils fussent dans une barque au milieu de la mer pour retourner à Florence. Il leur dit que le tems étoit bien orageux, mais que les choses n'étoient pas si desespérées qu'ils croyoient, qu'il espéroit que l'autorité de Leurs Majestez seroit bientôt plus grande qu'elle

le

## 68 HISTOIRE DE MARIE DE

le n'avoit été durant la Régence , mais que cependant ils ne prenoient pas un mauvais conseil de s'absenter pour quelque tems , afin que les Princes ni les Peuples ne pussent prendre leur prétexte accoutumé sur eux.

Ils firent lors mille protestations que , quand bien ils reviendroient à la Cour ils ne se mêleroient jamais d'aucunes affaires , & se contenteroient d'avoir assez de pouvoir pour établir la sûreté de leur fortune , sans chercher les apparences d'une autorité si grande , qui ne faisoit que leur engendrer la haine de tout le monde.

Ils pensoient partir tous deux le lendemain matin , mais le mauvais génie qui les persécutoit retint la Maréchalle à son malheur , car pensant entrer en sa litière , elle se trouva si foible qu'elle s'évanouit deux fois entre les bras des siens. Ne pouvant partir , elle voulut retenir son Mari à toute force , il envoya querir Barbin à la pointe du jour , il les trouve tous deux si effrayez qu'ils ne savoient ce qu'ils faisoient : le Mari lui dit qu'il étoit perdu s'il ne persuadoit sa Femme de le laisser aller , ce qu'il fit lui remontrant qu'il n'y avoit point de péril pour elle , son Mari étant absent , & principalement se faisant porter au  
Lou-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 69

Louvre, où elle feroit plus assurée que si elle étoit en Italie.

Le Maréchal étant parti, Barbin retourne en son logis, où peu après l'Archevêque de Bourges arrive selon qu'ils étoient convenus le jour précédent, & lui dit de la part de Mr. le Prince, que ce qu'il avoit mandé au Maréchal & à lui avoit été pour se dépêtrer de Mr. de Bouillon qui l'y contraignoit, & qu'il ne croyoit pas qu'il dût sitôt exécuter ce commandement, qu'il avoit dessein de contremander aussitôt qu'il eût été hors de la présence dud. Duc.

Barbin lui répondit que le Maréchal étoit parti, & que ce n'étoit point pour ce que Mr. le Prince lui avoit mandé, d'autant qu'il en avoit dessein auparavant.

Dès qu'il fut retiré, Viré premier Secrétaire de Mr. le Prince entra, qui lui dit la même chose & beaucoup de mauvaises paroles contre l'Archevêque, qui avoit eu si peu de jugement que d'exécuter si inconsidérément une chose qui lui avoit été commandée par Mr. le Prince en présence d'un homme qu'il savoit bien qu'il violentoit son esprit. Quand il lui eut dit aussi que le Maréchal étoit parti, il fit de grandes exclamations, soit



## 70 HISTOIRE DE MARIE DE

soit parceque le Maréchal leur fût échappé, soit pour ce que son Maître fût en effet marri de l'avoir offensé jusques à ce point : mais il en devoit être marri pour autre cause qui étoit plus essentielle & lui importoit davantage que celle là, qui étoit que s'il fût demeuré à Paris on n'eût rien exécuté contre Mr. le Prince, pour ce que la crainte du péril auquel il eût cru ensuite être exposé, & la fureur du peuple qui étoit forcené contre lui, l'eût empêché d'y consentir, comme il avoua depuis à Barbin.

Les choses étant donc venues en cet état, l'union de ces Princes se maintenant & pullulant de plus en plus, la Reine ayant eu avis certain qu'ils faisoient des pratiques par la Ville pour débaucher le peuple & pour gagner les Colonels & Capitaines des quartiers qui y ont la charge des armes, qu'ils cabalent tous les Corps & tâchent de s'aquérir toutes les Compagnies de Paris, qu'on sollicite les Curez & les Prédicateurs contre le Roi & elle, que déjà tout haut leurs Partisans se vantoient que rien que Dieu ne les pouvoit empêcher de changer le Gouvernement; Mr. le Prince même lui ayant avoué qu'il s'étoit trouvé en un de ses Conseils là où l'on parloit de se cantonner, & que Leurs Majestez lui étoient

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 71

toient plus obligées qu'aux Pères qui leur avoient donné la vie, nonobstant laquelle déclaration qu'il n'a faite que des lèvres, il ne laissa pas d'adhérer à ces mauvais esprits & pousser en avant ses mauvais desseins, jusques là que de proposer d'aller au Parlement poursuivant l'Arrêt par lequel en l'année précédente la Cour avoit ordonné que les Princes, Pairs, & Officiers de la Couronne seroient convoquez pour délibérer du Gouvernement & y pourvoir, parler de mettre la conduite de l'Etat en autres mains que de celles de Sa Majesté.

Ces choses étoient si publiques, que les Ambassadeurs des Princes étrangers qui étoient à la Cour en donnoient des avis signez de leurs mains, & que dans les festins publics qui se faisoient, ils disoient tout haut pour terme d'allegresse, *Barre à bas.*

Etant tout manifeste que d'autre part on faisoit des levées de Gens de guerre en toutes les Provinces, & qu'enfin ils avoient fait tirer de Paris des armes pour armer 3000. hommes, ce qu'ils ne purent pas faire si secrettement que Leurs Majestez n'en eussent avis certain.

La Reine jugeant que si elle attend davantage il ne sera plus tems d'y apporter

## 72 HISTOIRE DE MARIE DE

ter le remède qui est encore de saison, étant avertie si assurément qu'elle n'en pût douter par Mr. de Guise, Madame de Longueville, les Ducs de Sully & de Rohan de ce qui se machine : l'Archevêque de Bourges même qui étoit le principal instrument de Mr. le Prince lui avoit déclaré tout ce qu'il en favoit, & tous ces avis qu'elle recevoit de toutes parts aboutissans à ce point, que le dessein des Conjurez est de la mettre en un monastère, pour, ayant ôté au Roi sa protection & sa défense, s'emparer de son esprit & de sa personne pour la faire agir à leur mode, & se cantonner par toutes les Provinces du Royaume. Nonobstant toutes leurs belles intentions, qui ne sonnent autre chose que le service de Sa Majesté & le bien de l'Etat, prétextes accoutumez en toutes les guerres civiles, n'ont pour fin que la ruine de l'un & de l'autre, elle crut qu'elle manqueroit au Roi & à soi même & seroit plus coupable que les coupables de sa perte, si elle n'y apportoit promptement l'unique remède qui lui restoit pour dissiper ce grand corps de rébellion, qui étoit d'arrêter Mr. le Prince qui en étoit le chef, & avec lui ceux qu'elle pouroit des Principaux d'entre eux. Elle

com-

communica son dessein au Maréchal de Thémines, sur lequel elle jetta les yeux à cause de sa fidélité & de son courage, pour l'assister en l'exécution d'icelui.

Il n'eut pas plutôt connoissance de son dessein qu'il ne s'y portat fort franchement. Sa Majesté le choisit, parceque plusieurs fois le feu Roi son Seigneur, qui prenoit plaisir à l'instruire des diverses humeurs des Seigneurs de son Royaume, lui avoit dit qu'il étoit homme à ne reconnoitre jamais que le caractère de la Royauté: ce qu'il témoigna bien en cette occasion, qui devoit sembler fort périlleuse non seulement à cause de la qualité de Mr. le Prince, mais principalement à raison du grand nombre de Princes & de Seigneurs qui étoient de son parti. Mais s'il servit bien, aussi crut il bien l'avoir fait, car depuis il ne pût être contenu quelques récompenses qu'il eût reçues de la Reine: elle le fit Maréchal de France, lui donna comptant cent tant de mille écus, & fit son Fils ainé Capitaine de ses Gardes, dona à Lauzières son second fils la Charge de Premier-Ecuyer de Monsieur, & avec tout cela il crioit & se plaignoit encore: tant les hommes vendent cher le peu de bien qu'ils ont en eux, &

## 74 HISTOIRE DE MARIE DE

font peu d'estime des bienfaits qu'ils reçoivent de leurs Maitres.

Barbin qui avoit le plus animé la Reine à ce conseil, & étoit le principal conducteur de cette affaire, lui demanda de la part de la Reine combien de Gens il avoit dont il se pût assurer en un effet si important. Il leur dit qu'il avoit ses deux Fils & 7. ou 8. Gentilshommes des siens, du courage & de la fidélité desquels il répondoit. Et pour ce que cela lui sembloit peu en cette affaire, qui devoit être exécutée avec un tel ordre & prévoyance qu'il n'y eût rien à douter, il pensa en son esprit s'il y avoit encore quelqu'un en qui la Reine se pût entièrement confier: il se souvint d'Elbéne Italien & partant plus assuré à la Reine qu'aucun autre, & du courage duquel le feu Roi faisoit cas. Il l'envoya quérir, & lui demanda de la part de la Reine s'il étoit homme à faire ce qui lui seroit commandé contre qui que ce fût: s'en étant assuré, & lui ayant donné charge d'être de là en avant pour quelques jours à toutes heures auprès de lui avec 7. ou 8. de ses Compagnons pour recevoir le commandement qu'on lui voudroit donner, il ne resta plus que d'avoir des armes, mais

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 75

mais la difficulté étoit de les faire entrer dans le Louvre secrètement. Mr. de Thémis se chargea de l'achat de per-tuisanes , & les envoya dans une caisse en guise d'étoffes de soye d'Italie , chez Barbin , qui les fut le lendemain conduire au Louvre par un des siens , ayant fait tenir à la porte un des Valets de chambre de la Reine , pour assurer les Archers que c'étoit des étoffes de soye d'Italie pour Sa Majesté , pour ce qu'autrement ils eussent voulu favoir ce qui étoit dedans.

Le jour de l'exécution ayant été pris au lendemain , qui étoit un Mardi dernier jour d'Aout , & toutes choses étant bien disposées pour cela , la Reine se trouva si étonnée , que le soir elle commanda qu'on laissât encore écouler cette journée , ce qui pensa faire perdre l'entreprise. Car comme ces grandes affaires ne se peuvent pas traiter si secrètement qu'on ne fasse plusieurs choses qui donnent à penser & à soupçonner , bien qu'on ne découvre pas précisément à beaucoup de personnes ce qu'on a à faire , néanmoins on ne peut que l'on ne soit contraint de leur faire des commandemens , & dire des choses dont ils infèrent la fin à laquelle on tend. D'Elbéne qui outre son

## 76 HISTOIRE DE MARIE DE

ordinaire étoit vu depuis quelques jours assidument au Louvre avec quelques uns de ses Compagnons, la Compagnie des Gendarmes de la Reine qui étoit retournée au Louvre de l'armée de Péronne où elle étoit, un nouveau serment de fidélité que la Reine avoit fait prendre des Srs. de Créqui, de Bassompierre, de Saint Geran, de la Curée, & des autres principaux qu'on apelloit les dix sept Seigneurs, & plusieurs autres conjectures donnèrent une telle lumière aux plus clairvoyans, que l'après-dinée de ce jour que la Reine avoit fait différer, d'Elbéne vint dire à Barbin qu'il ne savoit pas ce qu'il vouloit faire, mais que Lignier son beau-fils Lieutenant de la Compagnie des Chevaux-Légers de Mr. de Mayenne lui étoit venu dire de sa part qu'il le tenoit pour homme de bien, & qu'il le prioit de ne rien faire mal à propos.

Le Duc de Mayenne étant allé voir Mr. de Bouillon, qui quelques jours auparavant avoit gardé le logis, soit qu'il s'y trouvat mal, ou qu'il s'y estimat plus assuré, ils résolurent ensemble que led. Duc de Mayenne prieroit Mr. le Prince de ne point aller au Conseil le lendemain. Mais sa prière fut en vain, pour

pour ce qu'il lui sembloit qu'on n'eût osé entreprendre contre lui une telle chose, & croyant assurément que s'il y avoit quelqu'entreprise, c'étoit plutôt contre Mr. de Bouillon que contre lui. La nuit venue les Srs. de Thémis, Mangot & Barbin étant avec la Reine pour résoudre cette affaire, le dernier, pour l'empêcher de la différer encore une fois, lui remontrant le péril où ce premier délai l'avoit mise d'être découverte, & que l'on avoit perdu une belle occasion, pour ce que tous les Princes, hormis Mr. de Bouillon, étoient le matin venus au Louvre.

Il lui représenta aussi que, pour ne se trouver étonnée quoi qu'il arrivât de cette entreprise, elle se devoit résoudre au pis, qu'il ne croyoit pas que la ville de Paris se voulût révolter pour Mr. le Prince, que Mr. Miron Prévôt des Marchands & le Chevalier du Guet lui avoient apporté l'état des Capitaines de la ville, que le nombre de ceux dont l'on devoit avoir crainte étoit petit. Néanmoins que, comme toutes choses sont possibles, il étoit à propos que la Reine pensât en elle même lequel elle aimoit mieux, ou abandonner son entreprise & laisser les affaires dans le péril dans le-



## 78 HISTOIRE DE MARIE DE

quel elles étoient pour le Roi, ou arrêter Mr. le Prince qui ne lui pouvoit manquer, & l'emmener avec elle hors de la ville de Paris qui se feroit révoltée. Elle prit le dernier parti, & le jour de l'exécution en fut arrêté au lendemain.

Mr. le Prince arriva de bonne heure au Louvre, & vint à un Conseil qui se tenoit 3. heures avant le Conseil des affaires, & ayant su que Barbin étoit au Louvre il y avoit longtems, il apella Feydeau, & lui dit qu'il falloit qu'il y eût quelque chose, puisqu'il y étoit de si bon matin, & lui donna charge d'aller savoir où il étoit. Barbin lui dit qu'il le laissât en repos, qu'il étoit en une grande peine, pour ce que la Maréchalle rendoit l'esprit: cela ôta pour lors le soupçon à Mr. le Prince.

Leurs Majestez envoyèrent querir Mr. de Créqui Mestre de Camp du Régiment des Gardes, & Mr. de Bassompierre Colonel-Général des Suisses & Mestre de Camp du Régiment des Gardes Suisses de Sa Majesté. La Reine les ayant avertis du dessein que le Roi & elle avoient pris afin qu'ils se tinssent à la porte du Louvre avec leurs Régimens en bataille, pour empêcher tout désordre  
&

& arrêter Mr. le Prince, si par hazard il vouloit sortir ; après avoir fait ce qu'ils purent pour empêcher la Reine de son dessein , en exagérant les inconveniens qui en pouvoient arriver , ils demandèrent des Lettres Patentes scellées du grand scel , pour exécuter le commandement qui leur étoit fait.

Sur quoi la Reine leur demandant s'il leur falloit d'autre commandement que celui de la propre bouche du Roi en une occasion si pressée que celle là , en laquelle il ne leur pouvoit donner l'assurance qu'ils vouloient , ils la supplièrent d'envoyer au moins avec eux quelque Exemt des Gardes du Corps du Roi , & que moyennant qu'il y fût ils feroient ce qu'il leur commanderoit de la part de Sa Majesté. Le Roi , après avoir long-tems pensé qui il y pouvoit nommer , dit à la Reine qu'il falloit prendre Lannay qui étoit celui qui avoit pris le Président le Jai , & étoit brave homme. On l'envoya querir aussitot : dès qu'il fut venu , Sa Majesté lui commanda d'aller avec lesd. Srs. de Créqui & de Bassompierre en leurs Corps de Gardes , & que lorsque les Princes & Seigneurs qu'il lui nomma voudroient sortir du Louvre , il fit commandement auxd. Srs. de Créqui

80 HISTOIRE DE MARIE DE

& de Bassompierre de les en empêcher. Lors ils partirent ensemble, & s'y en allèrent.

Mr. de Créqui en partant demanda à la Reine si on empêcheroit aussi Mr. de Guise de sortir. Elle lui répondit que non, & qu'elle étoit assurée de ses Frères & de lui.

Les Gardes étoient en bataille devant le Louvre, & afin que ce fût sans soupçon le carrosse du Roi étoit aux pieds du degré, comme s'il vouloit sortir.

Tout cela n'empêcha pas néanmoins que les Partisans des Princes, que leurs consciences accusoient, n'entraissent en quelque peur. Thianges, Lieutenant de la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Mayenne, dit à la Ferté qui étoit au Duc de Rohan, qu'il y avoit quelque chose, qu'il avoit vu les Srs. de Créqui & de Bassompierre passer en leurs Corps de Gardes avec un Exemt des Gardes du Corps fort pâles, que les Gardes étoient en bataille, qu'il voyoit bien le carrosse du Roi, mais qu'il craignoit qu'il y eût quelque mystère caché qu'on n'entendoit point, & apella incontinent un Gentilhomme qui étoit à lui & l'envoya avertir Mr. de Mayenne, qui étoit ce matin là allé visiter Mr. le Nonce. Un  
autre

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 81

autre entra au Conseil, qui parla à Mr. le Prince, qui changea un peu de couleur, & rompit tout aussitot le Conseil.

Cependant le Roi & Monsieur étoient avec la Reine dans son cabinet : Sa Majesté étoit peu auparavant entrée dans sa chambre, & avoit parlé aux Gentilshommes qui assistoient Mr. de Thémynes & d'Elbéne, les assurant qu'il se souviendrait du service qu'ils lui rendoient cette journée là. St. Geran vint à demander à parler à Leurs Majestez, & leur dit qu'il venoit de rencontrer sur le Pont Notre Dame Mr. de Bouillon qui se retiroit en grande diligence dans un carrosse à six chevaux avec nombre de Cavalerie qui avoient tous le pistolet, & que Mr. de la Trimouille galopoit après lui. Il ne l'avoit pas vu, mais on lui avoit raporté qu'on l'avoit vu passer : car le Duc de Bouillon ne voulant pas aller au Louvre, & faire la faute qu'il voyoit bien que Mr. le Prince commettoit, avoit pris occasion d'aller dès le matin à Charenton avec bon nombre de ses Amis, & quelques Soldats de ses Gardes.

On vint aussi dire à Leurs Majestez que Mr. de Mayenne s'étoit retiré, ce qui n'étoit toutefois pas, car il ne par-

## 82 HISTOIRE DE MARIE DE

tit de plus d'une heure après : néanmoins cela fut cause qu'on n'attendit pas davantage , croyant qu'ils ne viendroient pas.

Au sortir du Conseil , Thianges se jetta à l'oreille de Mr. le Prince , & lui dit ce qu'il avoit charge de Mr. de Mayenne & qu'il n'avoit pu lui dire plutot , parcequ'il n'étoit arrivé que lorsque le Conseil étoit déjà commencé. Mr. le Prince pâlit entièrement à cette nouvelle , & lui dit que si on avoit quelque dessein contre lui il n'y avoit plus moyen de s'en garentir , & continua son chemin par la falle basse des Suiffes pour gagner le petit degré & monter en la chambre de la Reine , pour entrer au Conseil des affaires qui se tenoit d'ordinaire à onze heures. Il trouva à la porte deux Gardes du Corps dont il s'étonna , & crut alors assurément , mais trop tard , ce qu'il ne s'étoit pas jusques là voulu persuader. Dès qu'il fut entré , il demanda plusieurs fois le Roi & la Reine , qui étoient là auprès en un lieu qui pour lors servoit de cabinet à la Reine. Leurs Majestez sachant qu'il étoit venu , & croyant que tous les autres étoient évadez , estimèrent qu'il ne falloit plus différer , & commandèrent au  
Sr.

Sr. de Thémynes de l'arrêter , ce qu'il fit , sans aucune résistance de la part de Mr. le Prince qui étoit tout seul , seulement fit il quelque peu de refus de donner son épée , & apella Mr. de Rohan qu'il vit là , & demeura muet sans lui répondre.

Comme on le menoit en la chambre qu'on lui avoit préparée , il aperçut d'Elbéne , & le voyant avec quelques uns de ses Compagnons tous la pertuisane en la main , il dit qu'il étoit mort : mais l'autre lui répondit qu'ils n'avoient nul commandement de lui rien faire , & qu'ils étoient Gentilshommes.

Il ne fut pas plutot arrêté qu'il fut su par toute la ville , car on fit incontinent sortir tout le monde du Louvre. Les premières nouvelles en furent portées aux Princes de son parti , par ceux qui y étoient intéressés , dont les uns se retirèrent chez Mr. de Guise , les autres chez le Duc de Mayenne , qui ne faisoit que de retourner chez le Nonce qu'il étoit allé visiter. Le Marquis de Cœuvres fut le premier qui y arriva , peu après Argencour le vint trouver de la part de Mr. de Guise , qui n'ayant point eu avis de ce dessein du Roi craignoit d'y être envelopé avec les autres , aux-

## 84 HISTOIRE DE MARIE DE

quels le péril commun le sembloit obliger de se tenir uni , & lui envoya demander s'il vouloit qu'il l'allat trouver, ou s'il lui feroit l'honneur de passer par l'hôtel de Guise pour prendre ensemble une même résolution. Le Duc de Mayenne, qui avoit avec lui 100. ou 200. Gentilshommes, lui manda qu'il l'attendît, & qu'ils passeroient tous incontinent chez lui.

Dès que le Marquis de Cœuvres lui eut porté la nouvelle, trois ou quatre Gentilshommes partirent pour en aller avertir le Duc de Bouillon qui étoit allé à Charenton, & sans perdre tems reprit droit le premier chemin de la porte St. Antoine, & envoya Chambret à Mr. de Mayenne le prier de lui vouloir venir dire un mot à 200. pas de lad. porte où il l'attendoit. Mr. de Mayenne y alla tout à l'heure, & lui dit qu'il avoit prié Mr. de Guise de l'attendre chez lui : ils se résolurent de l'aller trouver tous deux à dessein d'amasser avec lui tout ce qu'ils pouroient de Noblesse de leurs amis, & se faire voir par les rues de Paris, essayans d'émouvoir le peuple & y faire des secondes barricades. Mais comme ils furent sur le point d'entrer dans la ville, ils considérèrent qu'ils

ne

ne se pouroient pas facilement rendre maîtres de la porte St. Antoine , pour si leur dessein manquoit avoir la retraite libre , & que la porte du Temple étoit plus aisée & à s'en saisir & à la garder. S'y étant acheminez , Argencour les y vint trouver de la part de Mr. de Guise pour les en empêcher , & leur dit que Mr. de Prâlin l'étoit venu trouver de la part de Leurs Majestez , pour lui commander de les venir trouver , dont néanmoins il s'excuseroit & s'échaperoit s'il pouvoit dès le soir même pour les aller trouver à Soissons , qu'il jugeoit devoir être le lieu de leur retraite.

Cette nouvelle refroidit toute la Compagnie , qui crut pis de Mr. de Guise qu'il n'y en avoit , & se voyant divisez n'osèrent entrer dans la Ville , mais prirent le chemin de Bondy , envoyèrent à Paris pour favoir ce qui se passoit , & particulièrement de Mr. de Vandôme , mandèrent au Cordonnier Picard qu'ils étoient prêts d'entrer dans la Ville avec 500. chevaux , & que de son côté il essayat de les assister , émouvant le plus de peuple qu'il pouroit.

Incontinent après que Mr. le Prince fut arrêté , une grande foule de Noblesse



## 86 HISTOIRE DE MARIE DE

blesse vint au Louvre pour se montrer & donner assurance de sa fidélité : tel le faisoit sincèrement , tel avoit intention & desir tout contraire ; mais il n'y en avoit pas un qui n'approuvat ce que Sa Majesté avoit fait , beaucoup même témoignèrent envier la fortune du Sr. de Thémis , qui avoit eu le bonheur d'être employé en cette entreprise. Mais en effet la Cour étoit si corrompue pour lors , qu'à peine s'en fût il trouvé un autre capable de sauver l'Etat par sa fidélité & son courage.

Le Duc de Guise ni le Cardinal son frère n'y osèrent venir , mais y envoyèrent le Prince de Joinville pour faire bonne mine & découvrir s'ils étoient ou non de ceux qu'on devoit arrêter. Il ne manqua pas de donner de grandes assurances à Leurs Majestez de ses Frères & de lui , la Reine assez grave de son naturel & peu caressante , & alors encore lassée de la presse qui étoit au Louvre & de la chaleur qu'elle causoit , lui répondit peu de chose , & lui fit assez froide mine ; ce qui lui ayant été remontré , & que cela peut-être leur donneroit l'allarme , elle fit appeler Mr. de Prâlin qu'elle favoit être des amis particuliers de Mr. de Guise , & lui com-  
manda

manda de l'aller trouver & l'assurer lui & ses Frères que le Roi avoit confiance en eux & les estimoit ses fidèles serviteurs. Cet envoi tint le Duc de Guise en son irrésolution ordinaire, & l'empêcha de prendre parti avec les autres Princes & les laisser venir chez lui, où il eût falu lier la partie avec eux qu'il eût bien voulu laisser agir sans y paroître; mais ce qu'il leur manda les empêcha de pousser plus avant le dessein qu'ils avoient d'entrer dans Paris, où s'ils fussent venus il y a beaucoup d'apparence qu'ils eussent pu chaudement émouvoir le peuple, qui ne manquoit que de chef & de quelqu'un qui osat commencer le premier.

Madame la Princesse de Condé la mère eut bien le cœur de sortir de sa maison & de s'en aller jusques sur le Pont Notre-Dame criant par tout aux armes, & que le Maréchal d'Ancre avoit fait tuer le Prince de Condé son fils. Chacun l'écoutoit avec étonnement & pitié, mais comme elle étoit seule, elle ne les encourageoit pas à ce qu'ils eussent bien désiré s'ils eussent été assistez. Le Cordonnier Picard, excité par ce que lui avoient mandé les Princes, fit seul quelque effet, & commença une émotion en son

son quartier : mais pour ce qu'il n'y avoit aucun homme de qualité pour conduire cette multitude, l'orage qu'il émut ne tomba que sur la maison du Maréchal d'Ancre, & celle de son Secrétaire Corbinelli, qui avec une extraordinaire furie furent pillées sans qu'il y restât que les pierres & le bois, le pillage continuant encore le lendemain tout le jour. Outre que le bon ordre, qui fut mis dans Paris, modéra le feu en la plupart des esprits féditieux; car premièrement la Reine fit donner avis au Parlement de ce qui s'étoit passé, envoya quelques Seigneurs de la part du Roi par les rues de la Ville pour empêcher le desordre, & fit desabuser le peuple par le Lieutenant-Civil, leur mandant que Mr. le Prince étoit en sûreté, qu'on ne lui avoit point fait de mal, & qu'on s'étoit seulement assuré de sa personne pour quelques raisons nécessaires qu'ils sauroient par après.

Mais nonobstant que Mr. de Guise n'eût pas voulu que Mrs. de Mayenne & de Bouillon le fussent venus trouver en sa maison pour suivre leur dessein, il ne s'assura néanmoins pas tant dans Paris, qu'il n'en fortît dès le jour même, & ne s'en allât à Soissons avec telle diligence qu'il y arriva le premier d'eux tous.

On

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 89

On crut à la Cour que le Sr. de Prâlin avoit fait un office tout au contraire de celui qu'on lui avoit commandé, & l'avoit conseillé de se retirer au lieu de lui donner des assurances de la part de Leurs Majestez, étant indigné de ce qu'on s'étoit plutôt fié en M. de Thémynes pour prendre Mr. le Prince qu'à lui. Ce qui donna plus de fondement à cette créance, fut, outre la malice ordinaire des Courtisans où il y a peu de fidélité, que Mrs. de Guise partirent incontinent après qu'il leur eut parlé, & que Mesdames de Guise mère & femme & la Princesse de Conti affuroient qu'ils ne s'étoient retirez que sur la crainte qu'on leur avoit donnée qu'il y avoit dessein contre eux, & quelqu'une d'elles dit à Barbin qu'elle lui nommeroit un jour celui qui leur avoit donné le conseil de s'éloigner, & qu'il l'eût cru de tout autre plutôt que de celui là.

Mr. de Vandôme s'étoit dépayfé dès auparavant. On dit à la Reine dès que Mr. le Prince fut arrêté, qu'il étoit chez lui, où il faisoit quelques assemblées. St. Geran étoit un de ceux qui le lui dirent, & quelques autres encore qui étoient de ses plus confidens, lesquels s'offrirent eux mêmes à s'aller saisir de sa personne; on leur en donna la commission, mais il les pré-

## 90 HISTOIRE DE MARIE DE

prévit, sortit par une porte de derrière, s'en alla en diligence, on le poursuivit quelque peu, mais l'envie qu'il avoit de se sauver étant plus grande que n'étoit pas à le prendre celle de ceux qu'on y avoit envoyez, ils ne le purent attraper, il gagna Verneuil au Perche, place qui étoit entre ses mains, & de là passa à la Fère. Quelques uns soupçonnoient que pendant que St. Geran, qui fut envoyé pour le prendre, investissoit le devant de sa maison, il le fit avertir de sortir par un autre côté.

Il fut le seul après qui la Reine envoya, ayant cru que Mrs. du Maine & de Bouillon s'étoient sauvez trop tot pour pouvoir être atteints. Et quant à M. de Guise, comme elle n'avoit eu aucun dessein de le faire arrêter, elle ne l'eut aussi de le faire poursuivre, tant parcequ'il avoit été de ceux qui avoient découvert le péril où étoient Leurs Majestez, que parcequ'elle ne se vouloit pas attaquer à tant de Gens, & qu'elle & le Conseil connoissoient bien que si la légéreté de ce Prince l'avoit rendu capable de prêter l'oreille aux mauvais desseins des autres, cette même raison empêcheroit qu'il ne pût demeurer dans leur union; joint que ses intérêts, dont la plupart des Grands sont fort curieux,

rioux, se trouvoient à servir le Roi.

Madame la Comtesse fit aussi sortir son Fils, & ainsi la Cour se trouva vuide de beaucoup de Grands, & le Roi presque sans aucun Prince auprès de lui.

Rochefort favori de Mr. le Prince s'en alla à Chinon, & y mena le Menillet pour s'y enfermer avec ceux qu'il pouroit amasser des Serviteurs de M. le Prince, & défendre cette place contre le Roi. Les Huguenots de Sancerre prirent cette occasion de se saisir de leur Château, dans lequel depuis quelques années le Comte de Sancerre étoit rentré par le moyen du Curé & des Catholiques, & le gardèrent depuis avec permission du Roi, qui ne leur voulut pas donner prétexte de se soulever contre son service pour cela. Ceux de la Rochelle se saisirent de Rochefort sur Charente, mais le Duc d'Epéron amassa aussitôt des troupes, & mit garnison dans Surgères & Tonnay-Charente, pour arrêter leurs mauvais desseins.

Mais pour retourner à Mr. le Prince, que nous avons laissé entre les mains de Mr. de Thémines, qui le mena en la chambre qui lui avoit été préparée pour le garder, il fit difficulté de manger quand l'heure de diner fut venue, & demanda que les Siens lui aprêtassent ses viandes, ce qui

qui lui fut accordé. Le Sr. de Luines lui fut envoyé de la part du Roi, pour le consoler & l'assurer qu'il recevrait tout bon traitement : la Reine-Mère lui envoya aussi un autre de sa part. Il fit telle instance de voir Barbin, que la Reine lui commanda d'y aller : dès qu'il le vit il lui parla de plusieurs choses tout à la fois, tant il étoit hors de lui & transporté de passions différentes, qui aboutissoient néanmoins au desir de sa liberté. Il lui demanda si M. de Bouillon étoit pris, & sachant qu'il ne l'étoit pas, il dit plusieurs fois qu'on avoit tort de ne l'avoir pas arrêté, & qu'en 24. heures il lui eût fait trancher la tête ; soit qu'ayant été cause de le mettre en cet état, le regret du mal qu'il en avoit reçu le portât à en parler ainsi ; soit que la malice de la nature de l'homme se fît voir en ses paroles, laquelle fait que nous voudrions que tout le monde pérît avec nous, & que nous portons envie à ceux qui ne sont pas participans à notre mal.

Il le pria en même tems de supplier la Reine de le mettre en liberté, & la Maréchalle de se jeter à ses pieds pour l'obtenir : tant les Grands croient que tout leur est dû, quelque mauvais traitement qu'ils fassent aux hommes, & que leurs offenses ne desobligent point. Il

Il lui dit que, si on lui pensoit faire son procès, il ne répondroit point : & une autre fois encore qu'il desira à parler à lui, il lui répéta la même chose; mais que, si la Reine lui vouloit faire donner parole de sa délivrance par le Maréchal d'Ancre & le Sr. de Thémynes, il découvroit toutes les cabales que lui & ceux de son parti avoient faites contre le Roi: ce qui ne témoignoit pas tant de générosité & de courage, qu'une personne de sa condition devoit avoir.

La Reine fit une réponse sage & digne d'elle, qu'elle n'en vouloit pas apprendre davantage qu'elle en savoit, & qu'elle aimoit mieux oublier le passé que de s'en rafraichir la mémoire.

Il dit une autre fois au Maréchal de Thémynes, qui le raporta à la Reine, qu'elle ne l'avoit prévenu que de trois jours, & que, si elle eût attendu davantage, le Roi n'auroit plus de Couronne sur la tête. Ce qui, dit en l'état auquel il se trouvoit, témoignoit assez l'audace qu'il avoit conçue en celui auquel il étoit auparavant, & les pernicious desseins qu'avoient ceux de son parti: & toutes ces choses ensemble monstroient les diverses passions qui agitent l'esprit des Grands, quand ils se voyent réduits en  
une



## 94 HISTOIRE DE MARIE DE

une extrémité, à laquelle ils ne s'étoient pas attendus, & le peu de générosité qu'ont en leurs adversitez ceux qui n'ont pas eu la force de se contenir, quand ils ont été en meilleure fortune.

Le même jour qu'il fut pris, les Srs. du Vair, Garde des Sceaux, Villeroy, & le Président Jeannin vinrent trouver la Reine, où se trouva Mr. de Sully, & lui dirent que les choses étoient en telle extrémité, que l'Etat s'en alloit perdu, si elle ne faisoit relâcher Mr. le Prince: soit qu'ils en parlassent ainsi par inexpérience comme le Sr. du Vair; ou par timidité naturelle de leurs esprits comme le Sr. de Villeroy, qui avoit toujours gouverné desorte que cédant aux orages il s'étoit laissé plutôt conduire aux affaires qu'il ne les avoit conduites; ou pour ce qu'ils affectionnoient les Princes comme le Président Jeannin qui espéroit toujours bien d'un chacun, & croyoit qu'il pouvoit être ramené à son devoir. Mr. de Sully violent & peu considéré, le feu de l'esprit duquel ne s'appliquoit qu'au présent sans rapeller le passé ni considérer de bien loin l'avenir, ajouta à ce que les autres avoient dit que quiconque avoit donné ce mauvais conseil à la Reine avoit perdu l'Etat. La Reine, animée de  
se

se voir reprise d'une chose qu'elle avoit résolue & exécutée après une si mure délibération , lui répondit qu'elle s'étonnoit qu'il lui osat parler ainsi , & qu'il falloit bien qu'il eût perdu l'esprit , puisqu'il ne se souvenoit plus de ce qu'il avoit dit au Roi & à elle il n'y avoit que trois jours : dont il resta si confus qu'il se retira incontinent au grand étonnement de tous les Seigneurs qui étoient là présens. Sa Femme puis après essaya de l'excuser , disant que le transport de crainte dans lequel il étoit lui avoit fait parler ainsi , d'autant qu'on lui venoit de dire présentement que les Princes & Seigneurs du parti de Mr. le Prince étoient résolus de le faire tuer , le croyant être auteur de l'arrêt dud. Sr. Prince , par les avis qu'il avoit donnez de leurs desseins.

La Reine , assurée par autres de ses Serviteurs esquels elle avoit confiance , & par la grande foule de Noblesse qu'elle voyoit venir au Louvre faire protestation de leur fidèle service au Roi , ne pensa pas à changer de dessein , mais seulement aux moyens convenables pour affermir celui qu'elle avoit pris , & remédier à tous les inconvéniens qui en pouroient survenir.

Elle fit changer Mr. le Prince de cham-

chambre, & le fit mettre dans une plus assurée & grillée dans le Louvre le 3. de Septembre. Le 6. le Roi alla au Parlement pour y faire vérifier une Déclaration qu'il avoit faite sur la détention de Mr. le Prince, par laquelle il représentoit que pour acheter la paix il avoit par le Traité de Loudun accordé aud. Sr. Prince le domaine & le Gouvernement de la Province & des places de Berry, grande somme d'argent à l'un des Grands qui suivoient son parti, le Taillon à l'autre, & de grands & injustes avantages à tous les Particuliers, sans lesquels on n'eût pu convenir d'aucun accord avec eux, ce qui étoit bien un évident témoignage qu'ils n'avoient les armes qu'à cette fin.

Que nonobstant toutes ces choses ils avoient enfreint ledit Traité, & non contents d'avoir en toutes façons foulé son autorité aux pieds, avoient encore attenté sur la liberté de sa Royale personne. Que tous ces actes de rébellion l'avoient obligé, non seulement pour sa conservation & pour celle de son Etat, d'arrêter Mr. le Prince, pour par ce moyen le retirer de la puissance de ceux qui l'eussent achevé de perdre s'il y fût davantage demeuré, ne retranchant pas tant sa liberté, qu'ôtant aux mauvais esprits qui l'environnoient la

com-

commodité d'abuser de sa facilité & de son nom.

Sa Majesté déclaroit néanmoins qu'elle pardonnoit à tous ceux qui avoient eu part & adhéré à ses mauvais desseins, conseils & actions, pourvû qu'ils revinssent dans quinzaine en demander pardon à Sa Majesté. Comme aussi elle vouloit que persévérant outre ce tems en leur mauvaise volonté, il fût procédé contre eux selon la rigueur de ses Ordonnances, comme contre des Criminels de Léze-Majesté.

Peu de jours après elle fit publier à son de trompe que tous les Domestiques & Suivans desd. Princes eussent à sortir dans 24. heures de Paris, s'ils ne venoient selon sa déclaration susd. faire protestation de vivre & mourir en son obéissance. Et, pour ne rien oublier de ce qui se pouvoit pour pacifier toutes choses, elle dépêcha, au même tems qu'ils étoient assembles à Soissons, les Srs. de Chanvalon, de Boissise, & le Marquis de Villars beau-frère de Mr. de Mayenne, pour traiter avec eux & leur offrir tout ce que l'autorité Royale pouvoit souffrir leur être concédé pour les ramener à leur devoir.

Ces Princes étoient arrivez à Soissons dès le 2. de Septembre. Mrs. de Guise &

## 98 HISTOIRE DE MARIE DE

de Chevreuse y étant arrivez les premiers, le Sr. de Frêne Gouverneur de la ville sous Mr. de Mayenne leur refusa les portes jusques à l'arrivée dudit Sr. de Mayenne, &, quoique Mr. de Guise s'en voulût offenser, il en fut néanmoins loué de tout le monde.

Dès le jour même ils s'assemblèrent & avisèrent d'envoyer vers le Duc de Vandôme qui étoit à la Fère, & celui de Longueville qui étoit à Perronne, pour les prier de se trouver à trois heures de là à Coucy, où ils se rendroient tous pour prendre conseil en leurs affaires. Le Cardinal de Guise qui arriva à Soissons le 3. se trouva à Coucy à ladite conférence avec les autres. Mr. de Guise y étoit fort triste & décontenancé, soit que l'exemple de feu son Père lui fit peur, & que sans y penser il se trouvat plus engagé avec eux qu'il n'avoit eu desir de l'être; soit que ce fût la première fois qu'ouvertement il avoit été du parti contraire à Sa Majesté, & qu'il perdoit la gloire de laquelle il se vantoit d'être toujours demeuré attaché à ses commandemens; soit qu'il ne jugeat pas leur ligue, Mr. le Prince étant pris, pouvoir subsister; soit qu'il regretat de voir qu'il perdoit l'honneur de commander les armées de Sa Majesté, & se vît ré-

réduit dans un moindre parti à l'égalité avec beaucoup d'autres Princes qui lui contestoient le rang.

Cela mettoit ces Princes en peine, & les faisoit méfier de lui. Pour essayer de le gagner tout à fait à eux, ils lui rendoient tout l'honneur qu'ils pouvoient, & lui déféroient davantage qu'ils n'eussent fait sans cela, lui donnant lieu d'espérer qu'ils le reconnoitroient tous pour leur Chef, fors Mr. de Longueville qui y montra de la répugnance. Cela n'empêcha pas qu'ils ne prissent tous ensemble une résolution commune de faire chacun de son côté le plus de levées qu'ils pouvoient, pour dans 12. jours après se trouver aux environs de Noyon, où ils avoient assigné leur rendez-vous général, en dessein d'aller avec ces forces, qu'ils n'espéroient pas moindres de 8. à 9000. hommes de pied & 1500. ou 2000. Chevaux, droit aux portes de Paris pour combattre les troupes du Roi si elles s'opposoient à leur chemin, & voir quel mouvement leur venue pourroit causer dans les esprits mécontents à Paris.

Ce conseil si bien pris n'eut par le succès qu'ils espéroient : car, bien qu'ils se fussent tous séparés pour faire leurs levées, Mr. de Guise étant allé à Guise, Mr. de

## 100 HISTOIRE DE MARIE DE

Mayenne à Soissons, Mr. de Bouillon à Sedan, Mr. de Longueville à Perronne, & le Marquis de Cœuvres à Laon, Mr. de Vandôme à la Fère, plusieurs d'entr'eux jouèrent à la fausse compagnie comme on fait en toutes ligue, où chacun pensant à son intérêt particulier qui ne dépend pas de celui des autres, se détache du lien commun qui leur sert de prétexte plutôt que de véritable sujet de ce qu'ils font.

Mr. de Guise fut le premier qui manqua à ce qu'il avoit promis. Dès qu'il fut arrivé à Guise, il dépêcha un Courier à Mr. de Lorraine pour le prier d'être de la partie, & un autre vers Mrs. d'Epéron & de Bellegarde. Car quant au Maréchal de Lesdiguières, il étoit assez empêché en Italie sans se mêler des affaires de deça. Mais ayant dans trois jours après avis de sa Femme par l'Abbé de Foix qu'elle lui envoya que le Roi avoit résolu de leur envoyer les Commissaires, que nous avons dit ci dessus, pour traiter avec eux, & qu'elle espéroit faire son accommodement à son avantage & avec sûreté, il laissa là toutes ces levées, & s'en alla à Liesse, où il manda au Marquis de Cœuvres qu'il le prioit de faire savoir à Mr. de Mayenne qu'il feroit le lendemain à Soissons.

Mr.

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 101

Mr. de Mayenne trouva fort mauvais qu'il eût intermis ses levées : néanmoins sur l'avis des Commissaires ils envoyèrent avertir tous les Liguez de se trouver à Soissons, ce qu'ils firent, hormis Mr. de Longueville, qui, par l'entremise du Sr. . . qui avoit été autrefois de son Conseil, traita à part avec le Roi, nonobstant qu'il eût été & le premier de tous & le plus animé & intéressé contre le Maréchal d'Ancre, & se détacha d'avec les autres, qui néanmoins s'étoient presque pour son seul sujet engagez dès le commencement en ces brouilleries, & remit à peu de tems de là Peronne entre les mains du Roi, qui en donna le Gouvernement au Sr. de Blerancour, & à lui celui de Ham. Tandis qu'ils étoient là, Mr. de Thermes vint de la part de M. de Bellegarde trouver Mr. de Guise, sur le sujet de ce qu'il lui avoit mandé par le Gentilhomme qu'il lui avoit envoyé.

Il avoit eu à Liesse réponse de Mr. de Lorraine par le Comte de Boulay qui l'étoit venu trouver de sa part, & le Gentilhomme qu'il avoit envoyé à Mr. d'Epéron revint aussi, & ne raporta que de belles paroles, étant échappé audit Sr. d'Epéron de dire en sa présence que si Mr. de Guise étoit parti promptement



102 HISTOIRE DE MARIE DE  
de la Cour, il y retourneroit encore plus vite.

Mr. de Guise, soit qu'il ne voulût pas faire semblant de l'être, fit diverses propositions tantot de s'en aller à Joinville, comme étant un lieu qui est plus proche de Lorraine pour y faire de plus grandes levées, & essayer de retirer sa Femme de la Cour qui l'assisteroit de bagues & d'argent, tantot il propofoit d'aller en Provence pour y faire une plus puissante diversion. Mais les Princes, connoissant son humeur peu arrêtée en ses paroles & en ses pensées, ne faisoient ni mise ni recette de tout ce qu'il disoit.

Le Cardinal de Guise blâmant la conduite de son Frère, ils lui promirent tous de lui obéir, ayant une qualité qui les ôtoit de jalousie pour les rangs.

Mr. de Nevers n'étoit pas à Paris quand Mr. le Prince fut arrêté, ni n'avoit aucun sujet de se lier avec eux en leurs menées ni eux ne l'espéroient aussi; quand ils sont étonnez qu'un Gentilhomme de sa part arrive pour leur faire entendre qu'il veut être de la partie, tant il étoit léger & peu considéré.

Il avoit témoigné à la Reine après le Traité de Loudun être dégouté des brouilleries qu'il voyoit entre les Grands, &  
avoir

avoir desir de s'employer hors du Royaume en un dessein qu'il avoit dès longtems contre le Turc , pour lequel il suplia la Reine d'écrire au Pape & au Roi d'Espagne. Et , pour ce qu'il espéroit aussi de disposer les Princes d'Allemagne à y contribuer , il desira d'aller en Ambassade Extraordinaire vers l'Empereur , sous couleur de se réjouir de la part de Sa Majesté de sa nouvelle assumption à l'Empire ; & avant partir il porta à la Reine un livre , où il espéroit de faire signer tous ceux qui voudroient contribuer en cette affaire , & la suplia d'y vouloir signer en tête pour 400. écus. Après avoir reçu d'elle toutes les satisfactions qu'il avoit desirées , il partit au commencement d'Aout pour son voyage.

Etant sur les frontières de Champagne , il reçut la nouvelle de la prise de Mr. le Prince , & non seulement s'arrêta , mais eut bien l'audace d'écrire au Roi sur ce sujet des lettres qui étoient bien au delà du respect que lui & les autres plus relevés devoient à Sa Majesté. La Reine dissimula pour lors le mécontentement qu'elle en devoit recevoir , mais néanmoins voyant sa mauvaise volonté donna ordre qu'on ne le reçût en aucune des villes fortes de son Gouvernement : ensui-

te de quoi voulant entrer dans Châlons avec dessein de s'en saisir, on lui en ferma les portes, dont il fut tellement outré de déplaisir, que sans plus de retenue il se déclara tout ouvertement, & manda aux Princes assemblez à Soissons qu'il vouloit être des leurs.

Cependant les Députez du Roi arrivèrent à Villers-Cotterets, & n'ayant pas charge d'aller jusqu'à Soissons convinrent avec les Princes d'une ferme nommée Crauauillon, distante d'une lieue de Soissons, où ils se trouvèrent ensemble la première fois.

Ils commencèrent par essayer de détacher tout à fait Mr. de Guise d'avec eux, croyant qu'ils auroient meilleur marché des autres. Le Sr. de Chanvalon, comme ayant charge des affaires & Résident pour le service de Mr. de Lorraine auprès de Sa Majesté, avoit beaucoup de crédit en son esprit : mais le Secrétaire du Duc de Montéléon Ambassadeur d'Espagne y en eut davantage pour le persuader, lui faisant entendre de la part de son Maître qu'il se rendoit caution de la parole qu'on lui donneroit, sachant bien qu'il lui étoit difficile de prendre assurance sur celle du Maréchal d'Ancre, lequel il étoit bien averti de ce qu'avec les autres il avoit tramé contre lui.

Tou-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 105

Toutes ces choses aidoyent bien l'armée du Roi, qui étoit forte & avancée auprès de Villers-Cotterets, & prête à les mettre en état de ne pouvoir plus longtems contester ni prétendre de recevoir de grands avantages. Ils proposèrent néanmoins beaucoup d'articles, plus pour la forme & faire bonne mine, que pour espérance de les obtenir : mais ce qu'ils recherchèrent le plus, fut de n'être point obligez de tout l'hiver d'aller à la Cour, & d'avoir du Roi de quoi entretenir leurs garnisons.

Ils demandoient que le Traité de Loudun fût entretenu : que les Siéges mis devant le Château de Chinon & la Tour de Bourges fussent levez, & ceux qui commandoient en ces Places maintenus en leurs Charges : que les garnisons du Duc de Mayenne fussent augmentées de 200. hommes de pied : que le payement de ses pensions, garnisons, Compagnies de Cavalerie, & autres gratifications qu'il plaisoit à Sa Majesté de lui accorder, fût assigné sur la Recette Générale des Finances : qu'on envoyat au Duc de Vandôme la commission pour tenir les Etats en Bretagne : que sa Compagnie de Chevaux-Légers servît où il seroit par lui ordonné : qu'il lui fût entretenu cent hommes de pied pour tenir garnison à la Fère : que Sa Ma-

## 106 HISTOIRE DE MARIE DE

jesté fit raser les fortifications de Blavet , & ôtat les garnisons des places où elle en avoit envoyées depuis la détention de Mr. le Prince , & considérat s'il étoit expédient qu'elle tint sur pied son armée.

Mr. de Guise ne desirant plus que de retourner trouver Leurs Majestez , prit sujet de leur demander qu'ils aprouvassent qu'il y fit un voyage , sur l'espérance qu'il faciliteroit la concession des demandes qu'ils faisoient. Il arriva à la Cour le 24. avec ses Frères , fut très bien reçu , fit encore un voyage vers eux pour leur faire savoir la volonté du Roi , & étant de retour le 29. Sa Majesté accorda les 200. hommes de surcroit de garnison qu'ils demandoient pour Mr. de Mayenne à Soissons , & les 100. hommes pour Mr. de Vandôme à la Fère , mais ne voulant affecter aucune Recette au payement d'icelle.

Quant au Traité de Loudun , elle déclara le vouloir observer de bonne foi & n'y contrevenir point. Pour le reste , il ne leur fut rien accordé , mais Sa Majesté voulut qu'il demeurat en sa puissance de faire ce qu'il lui plairoit.

Le Sr. de Boiffise seul leur porta cette réponse à leurs articles , à laquelle ils ne voulurent consentir , mais seulement signèrent

rent le 6. d'Octobre qu'ils l'avoient reçue par exprès commandement de Sa Majesté, & pour obéir à ses volontez.

Ensuite Sa Majesté fit une Déclaration le 16. d'Octobre, par laquelle elle fit savoir qu'en celle qu'elle avoit faite sur la détention de Mr. le Prince elle n'entendoit comprendre sous le nom des Coupables des cas mentionnez en icelle les Princes, Seigneurs & autres Officiers de Sa Majesté, qui étoient partis de Paris le 1. de Septembre, mais qu'elle les tenoit tous pour ses bons serviteurs, & vouloit qu'ils jouissent de ses graces & faveurs, & exerçassent leurs Charges ainsi qu'ils avoient fait auparavant. Elle en fit une autre particulière sur le sujet de Mr. de Longueville, qu'elle dit être fort assurée n'avoir eu aucune mauvaise intention contre son service, & de n'avoir non plus entendu comprendre en la susd. première Déclaration.

Toutes choses par ce moyen sembloient être pacifiées au moins pour quelque tems. Les places que tenoit Mr. le Prince en Berry étoient toutes rendues à Mr. de Montigny, qui avoit été fait Maréchal de France avec Mr. de Thémines peu après la détention de Mr. le Prince; Chinon, où Rochefort étoit allé pour s'enfermer, étoit aussi remis en l'obéissance du Roi,

ledit Rochefort en étant forti non tant sur les lettres de Mr. le Prince que sur l'aprehension de l'événement du Siège que le Maréchal de Souvray avoit mis devant cette place, le Gouvernement de laquelle fut donné à d'Elbéne. Toutes choses étoient aussi établies en leur premier état à l'entour de la Rochelle, ceux de la Ville ayant remis entre les mains d'un Exemt du Roi le Château de Rochefort dont ils s'étoient saisis, & le Duc d'Epéron retiré ses garnisons de Surgères & Tonnay-Charente. Les Princes & Seigneurs unis étoient retenus dans leur devoir, au moins en aparence, par ce dernier Traité. Mr. de Nevers seul apporta de nouveaux troubles, fit des levées de Gens de guerre, s'affuroit de ses amis, & alla plusieurs fois consulter à Sedan, le donjon des rébellions, & mit des Gens de guerre dans Mézières, Rethel, la Cassine, Château-Porcien, Richecour, & autres places de son Gouvernement sans permission du Roi, dont les plus sages qui ne considéroient pas son esprit étoient étonnez, attendu les forces que le Roi avoit prêtes, auxquelles il ne pouvoit faire aucune résistance, s'il les eût voulu employer contre lui.

La Reine employa tous les moyens qu'elle put pour lui faire connoître sa fau-

te : elle dépêcha vers lui Mr. Marescot Maitre des Requêtes, lequel n'ayant rien avancé elle me fit l'honneur de me choisir pour y faire un voyage de la part de Sa Majesté, croyant que j'avois quelque dextérité, par laquelle je pourois ménager son esprit & le ramener à la raison. Mais tout cela fut en vain, car il n'en étoit pas capable. Il continuoit en ses mauvais desseins, on en avoit avis par les Gouverneurs des Places de la Province, qui demandoient qu'on renforçat les garnisons, & protestoient qu'ils ne seroient pas responsables de la perte desd. places s'il en mèsavenoit.

La Reine, pour ne donner occasion à leur prétexte ordinaire qu'ils étoient opprimés & n'armoient que pour se défendre, étoit résolue de le laisser commencer; &, s'étant contentée d'envoyer des Commissaires en Champagne pour informer de ce qui s'y passoit, elle ne voulut pas même envoyer renfort de garnison dans les places, mais se contenta de mander aux Gouverneurs & aux Villes qu'ils se tinssent sur leurs gardes, afin que sous ombre de ce renfort de garnisons on ne pût dire qu'on eût dessein contre lui.

Il n'en faisoit pas de même, mais eut dessein de se saisir de la ville de Rheims. Le Roi y envoya le Marquis de la Vieu-



## 110 HISTOIRE DE MARIE DE

ville, qui étoit son Lieutenant-Général en ce quartier de Champagne, mais lui commanda de ne s'accompagner que de ceux de sa maison. Madame de Nevers à peu de jours de là qui fut le 14. de Novembre se présenta aux portes de la ville pour y entrer: le Marquis, qui avoit reconnu l'état de la ville & les grandes intelligences qu'elle y avoit, joint que son Mari étoit proche de là, lui refusa l'entrée avec toutes les soumissions qu'il lui fut possible, & la contraignit de se loger pour cette nuit là au fauxbourg. Le Duc de Nevers irrité de ce refus envoya quantité de Gens de guerre se saisir du Château de Sij appartenant au Marquis de la Vieuville situé en Rethelois, & peu après manda à son Procureur Fiscal au Duché de Rethelois qu'il requît une saisie féodale de lad. terre à faute d'hommes, droits, & devoirs non faits & non payez par led. Marquis depuis le décès de son Père.

Le Marquis de la Vieuville s'en étant plaint au Roi, Sa Majesté lui envoya Barenton Exemt de ses Gardes du Corps, qui le 21. dud. mois lui fit commandement de sa part de faire fortir dud. Château dud. Marquis les Gens de guerre qu'il y avoit envoyez, & que ce qu'il avoit fait à Rheims étoit

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. III

étoit par son commandement. M. de Nevers lui répondit fort insolemment, & entr'autres choses, que ceux qui étoient à la Cour étoient sous la baguette, mais qu'il n'y étoit plus, & que dans trois mois tous auroient la même franchise, & qu'il iroit avec 2000. hommes au devant du Sr. de Prâlin qui commandoit les armées de Sa Majesté. Et néanmoins il n'avoit pas effectivement des Troupes, pour garder la moindre place de son Gouvernement. Barenton en dressa son procès-verbal qu'il apporta à Sa Majesté, laquelle commanda au Garde des Sceaux que, sur icelui & sur les rapports des Srs. de Caumartin & d'Ormesson Conseillers d'Etat, qui leur avoient été aussi envoyez pour informer des levées des Gens de guerre & entreprises dud. Duc, & sur les avis des Gouverneurs des Villes de cette Province & protestations qu'ils faisoient, il s'avisat en son Conseil à ce qui étoit à faire pour le bien de son service & le repos de son Etat.

La chose étant mise en délibération, le Garde des Sceaux fut d'avis qu'il falloit renvoyer l'affaire au Parlement. Mr. de Villeroy, quoiqu'il fût soupçonné de favoriser les Princes, dit que ce n'étoit point une affaire du Parlement: & le

## 112 HISTOIRE DE MARIE DE

le Président Jeannin donnant un conseil moyen de diviser l'affaire & renvoyer au Parlement la saisie féodale, il lui répondit courageusement que ce seroit mettre un Gentilhomme en procès avec un Prince pour avoir servi le Roi. Le Sr. Mangot Secrétaire d'Etat prenant la parole & l'affirmative pour la défense du Marquis de la Vieuville, le Sr. Barbin lui dit qu'il oublioit une chose, laquelle mettoit tout à fait Mr. de Nevers en son tort, qui étoit que la saisie féodale n'avoit été faite que plusieurs jours après la prise de sa maison.

Le Garde des Sceaux que l'on voyoit bien qui ne faisoit qu'à regret délibérer de cette affaire, & qui montrait dans son visage la peine de son esprit, éclata alors, & dit à Barbin qu'il se trompoit s'il pensoit le rendre Ministre de ses conseils violens. L'autre lui répondit assez modestement qu'il étoit homme de bien, qu'il disoit son avis, qu'ils étoient tous assemblez pour cela, & qu'il falloit prendre les opinions. A quoi le Garde des Sceaux dit qu'il n'en feroit rien, jusques à ce qu'il fût avec des Gens qui entendissent les affaires. Barbin se leva & lui dit, je suis seul qui peut-être ne les entens pas, tous ces Mrs. qui restent ici

les

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 113

les entendoient très bien , lorsque vous n'en aviez jamais oui parler : & cela dit il s'en alla au Louvre , où il raconta ce qui s'étoit passé à Leurs Majestez.

Cependant l'heure du Conseil des affaires arrivant , le Garde des Sceaux vint au Louvre. La Reine lui demande si on avoit le procès-verbal de l'Exemt , & s'il étoit à propos de le lire devant tous les Princes & Seigneurs qui étoient là. Le Garde des Sceaux n'en étant pas d'opinion , Barbin fit instance qu'on le lût , afin que chacun connût l'insolent procédé du Duc de Nevers. Etant lu , il n'y eut personne qui ne le blâmat , & qui n'avouat que Leurs Majestez en devoient avoir du ressentiment. La Reine demanda au Garde des Sceaux ce qui lui en sembloit , il recula un pas en arrière sans rien dire : elle étonnée lui redemanda jusqu'à trois fois sans qu'il répondît rien. Ce que le Roi trouva si mauvais , outre qu'il étoit déjà mécontent de la rudesse de son esprit , de son peu d'expérience dans les affaires , de voir que la plus saine partie du Clergé se plaignoit de lui & qu'il étoit en réputation d'être peu affectionné à la Religion , que Sa Majesté de son propre mouvement se porta à dire à la Reine  
qu'il

## 114 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'il le falloit éloigner, & lui envoya dès le soir redemander les Sceaux, & les donna au Sr. Mangot, & m'honora de la Charge de Secrétaire d'Etat, que led. Sr. Mangot exerçoit lors. Peu de jours auparavant j'avois été nommé pour aller en Espagne Ambassadeur Extraordinaire, pour terminer plusieurs affaires, auxquelles le Comte de la Rochefoucault fut désigné en ma place. Je desirois plutôt la continuation de cet emploi qui n'étoit que pour un tems, que celui ci, la fonction duquel étoit ordinaire : mais outre qu'il ne m'étoit pas honnêtement permis de délibérer en cette occasion, où la volonté d'une Puissance supérieure me paroissoit absolue, j'avoue qu'il y a peu de jeunes Gens qui puissent refuser l'éclat d'une Charge qui promet faveur, & emploi tout ensemble. J'acceptai donc ce qui me fut proposé en ce sujet par le Maréchal d'Ancre de la part de la Reine, & ce d'autant plus volontiers que le Sr. Barbin, qui étoit mon ami particulier, me sollicitoit, & m'y pouffoit extraordinairement.

Incontinent que je fus en cette Charge, le Maréchal me pressa fort de me défaire de mon Evêché qu'il vouloit donner au Sr. du Vair. Mais considérant  
les

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 115

les changemens qui pouvoient arriver, tant par l'humeur changeante de ce Personnage que par les accidens qui pouvoient arriver à sa fortune, jamais je ne voulus condescendre, ce dont il eut du mécontentement, quoique sans raison. Je lui représentois qu'il étoit bien raisonnable que, quoi qu'il arrivat, je me trouvasse en l'état que j'étois entré en cette Charge, où ne voulant rien profiter, il étoit plus que juste que je ne me misse en hazard de perdre tout.

Je lui représentois encore que si je me défaisois de mon Evêché, il sembleroit que j'eusse acheté & me fusse acquis l'emploi de la Charge où il me mettoit au prix d'un Bénéfice, ce qui ne se pouvoit en conscience, & ne seroit pas honorable ni pour lui ni pour moi. Mais toutes ces raisons ne le contentèrent point, & le Sieur Barbin, qui étoit plus pratique de son humeur que moi, me dit que, quoi que je pusse faire, il ne feroit pas satisfait s'il ne venoit à ses fins, parceque son intention étoit en me dépouillant de ce que j'avois de me rendre plus nécessairement dépendant de ses volontez. En quoi il témoigna être véritablement mon ami, en me fortifiant sous main dans la résolution que  
j'avois

## 116 HISTOIRE DE MARIE DE

j'avois prise de ne me défaire pas de mon Evêché.

Quant au Sr. du Vair, jamais homme ne vint en cette Charge avec plus de réputation, & ne s'en acquita avec moins d'estime; si bien que le choix qu'on fit de sa personne ne servit qu'à faire connoître la différence qu'il y a entre le Palais & la Cour, entre rendre la justice aux Particuliers & la conduite des affaires publiques. Il étoit rude en sa conversation, irrésolu ez moindres difficultés, & sans sentiment des obligations reçues.

Mrs. de Bouillon & de Mayenne avoient un tel pouvoir sur son esprit, qu'il ne pouvoit s'empêcher d'en embrasser ouvertement les intérêts. Un jour il reprocha à la Reine en leur présence, comme nous avons dit ci devant, le peu de confiance qu'elle avoit en eux, & que si elle continuoit ses soupçons, elle leur donneroit occasion de chercher ailleurs leur apui: sans considérer les sujets qu'elle avoit de se défier d'eux, qu'ils n'avoient rien oublié à faire durant la minorité pour changer le gouvernement des affaires, & décrier sa conduite; qu'ayant redoublé leurs appointemens dès le commencement de sa Régence, & les ayant  
gra-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 117

gratifiez de pensions excessives pensant les retenir par leur intérêt en leur devoir, ils s'étoient servis du bien qu'elle leur avoit fait pour lui faire mal, avoient gagné les uns par argent, les autres par espérance, fait cabales dans la Cour, pris les armes à la campagne, perdu le respect qu'ils devoient à leur Souverain, troublé la tranquillité publique; que tous les Gens de bien desiroient voir leur insolence châtiée, & cependant entre leurs vœux ils avoient profité de la rébellion qui les devoit ruiner, & la Reine avoit porté le Roi à récompenser leurs fautes; que sa bonté ne les avoit pas rendus meilleurs, & la paix n'avoit pas été plutôt conçue, qu'ils ne méditassent une nouvelle guerre. On parla du mariage du Roi, ils menacèrent de s'y opposer; le Roi l'entreprit, ils arment aussitôt pour en troubler l'exécution. Leur crime ayant donné au Roi sujet de les punir, & leur foiblesse le moyen, la Reine s'étoit contentée de le pouvoir faire, on avoit traité avec eux, le Roi les avoit reçus en père, au lieu de les châtier en maître: & qu'après tout cela ils n'avoient pas plutôt été de retour dans la Cour, qu'ils s'étoient proposé de s'en éloigner. Toutes lesquelles choses étant, c'eût été

à



## 118 HISTOIRE DE MARIE DE

à la Reine une aussi grande imprudence de s'y fier, que c'étoit à lui une grande indiscretion de lui conseiller.

Cependant le trouble & l'étonnement de l'arrêt de Mr. le Prince ne fut pas plutot cessé, que le Maréchal d'Ancre revint à la Cour. S'il en étoit parti avec un grand désespoir, il n'y vint pas avec une moindre présomption & espérance de recommencer à gouverner pis que jamais. Sa Femme étoit si abattue de l'effroi où elle s'étoit trouvée, duquel nous avons parlé ci devant, & de son humeur mélancolique que cette crainte avoit irritée, qu'elle en étoit en quelque manière sortie hors de son bon sens, ne partant plus de sa chambre, & ne voulant voir personne, croyant que tous ceux qui la regardoient l'enfermoient, & elle avoit étendu ce soupçon jusques à la personne de Barbin, qu'elle avoit pour ce sujet prié de ne la plus aller voir.

Le Maréchal à son arrivée demanda aud. Barbin s'il y auroit plus de danger qu'il se mêlat des affaires. L'autre qui savoit qu'il étoit déjà résolu de faire ce qu'il lui demandoit, & qu'il ne s'en abstiendrait pas, quoi qu'il lui conseillat, mais prendroit sujet de croire que l'ambition

bition le porteroit à lui donner ce conseil, lui dit qu'à son avis il le pouvoit faire, & qu'il ne voyoit point de raison qui l'en dût empêcher. Mais cela néanmoins fut l'entrée de sa ruine, ce qui le confirma en la haine de tout le monde, & donna un des principaux moyens à Luines de médire de lui à la Reine & au Roi, & préparer l'orage que nous verrons tomber sur sa personne l'année suivante. Luines commença à représenter au Roi que l'autorité Royale étoit en la personne dud. Maréchal, qu'elle ne résidoit en Sa Majesté que de nom, & que, pour se fortifier en ses mauvais desfeins, il éloignoit la Reine sa mère de la bienveillance qu'elle lui devoit.

Le Roi étant tombé malade à la Touffaints d'une espèce d'évanouissement, la Reine qui étoit aux Feuillans accourt incontinent au Louvre tout effrayée : le Roi qui se portoit mieux n'en fut néanmoins entièrement guéri que 3. ou 4. jours après. La Reine parlant souvent de cette maladie, du Vair qui étoit encore lors Garde des Sceaux, & soupçonnoit que ce fût un autre mal que ce n'étoit, dit qu'il étoit à craindre qu'il ne recommençât au printems. Cela fit que la Reine parlant plusieurs fois au Sr. Herouard

rouard premier Médecin du Roi, lui disoit qu'elle avoit peur que Sa Majesté ne retombât malade au printems. Luines prit occasion de dire au Roi que l'on tramoit quelque chose contre lui qui devoit s'exécuter au printems, & que l'on disoit qu'il lui pouroit bien mésavenir en ce tems là. Il donnoit quant & quant à entendre au Roi que tous ces Princes n'étoient persécutez que pour l'amour du Maréchal d'Ancre, qu'ils étoient passionnez pour Sa Majesté, & qu'ils avoient témoigné un déplaisir indicible de sa maladie.

Ces choses firent effet en l'esprit du Roi, & tel que Mr. de Gêvres dépêcha exprès à Soissons à Mr. de Mayenne, pour lui faire savoir, non de la part du Roi, mais comme de lui même, la bonne volonté que Sa Majesté lui portoit, & qu'elle avoit eu quelque pensée de se retirer d'avec la Reine sa mère, & s'en aller à Compiègne, où il savoit bien que tous les autres Princes & lui n'auroient pas manqué de le venir trouver.

Cet avis encouragea fort les Princes, qui donnèrent ordre au Cardinal de Guise de ménager auprès de Mr. de Luines tout ce qu'ils pouroient en cette occasion.

sion. L'affaire fut si bien suivie que la Chenaie Ordinaire du Roi, qui avoit grande part auprès dud. Sr. de Luines, leur envoya Genié, par lequel il leur fit savoir la mauvaise volonté que le Roi portoit au Maréchal d'Ancre, & le mécontentement qu'il avoit de ses comportements, les conviant tous de se maintenir bien unis ensemble, & quoi qu'on leur pût dire n'entendre aucune réconciliation avec lui.

Nonobstant toutes ces choses le changement des Ministres les étonnoit, car ils crurent que n'ayant plus personne de leur intelligence dans le Ministère, leurs actions seroient reconnues pour ce qu'elles étoient, & plusieurs détrompez de ce qu'on en avoit fait acroire à leur avantage contre la vérité. Ils ne se rapprochèrent pas néanmoins de leur devoir, mais au contraire s'affermissoient dans leur rébellion, le Duc de Nevers tout ouvertement, Mr. de Bouillon couvertement, & sous main décriant le Gouvernement aux Pays étrangers, & envoyant exprès en Hollande, à Liège, & en divers lieux d'Allemagne pour en parler mal. Entre lesquels le Sr. du Pêché étant à Liège, & se laissant aller selon qu'il lui étoit commandé à parler autrement du Roi

## 122 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'il ne devoit , un Gentilhomme Liégeois abhorrant cette infidélité le blâma de sa trahison , & des paroles étant venus aux mains , le tua sur le champ. Il faisoit plusieurs autres pratiques au préjudice de l'autorité Royale , faisant enlever quantité d'armes , & passer à petites troupes nombre de Gens de guerre par Sedan en Champagne , où le Duc de Nevers les recueilloit , & les faisoit couler dans les places qui ne lui pouvoient faire de résistance. Le Roi en étant averti , fut contraint de faire avancer des Gens de guerre en cette Province sous le commandement du Maréchal de Prâlin , tant pour tenir la main à l'exécution des jugemens des Commissaires de Sa Majesté qu'elle avoit envoyez sur les lieux pour informer des contraventions à ses Ordonnances , en faire le procès à ceux qui se trouvoient coupables , que pour être prêts à toute occasion qui se pouroit présenter pour son service.

Il ne se passa guère de tems qu'il n'eût sujet de les employer , car Mr. de Nevers de nuit & par surprise entra le premier jour de Décembre dans la ville de Ste Menehould , s'en saisit , & mit dans le Château 500. hommes de garnison. Cette ville étoit importante , couvroit

Se-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 123

Sedan & Mézières, & fermoit le passage pour aller à Verdun. Le Maréchal de Prâlin y alla avec les troupes du Roi, avec lesquelles & la promesse qu'il fit de 10000. écus à Bouconville Gouverneur du Château, il se rendit maître de la place, & en chassa la garnison du Duc de Nevers le 26. de Décembre, & la fit conduire à Rethel.

Nonobstant tout ce mauvais procédé des Ducs de Nevers & de Bouillon, le dernier, qui s'étoit tenu un peu plus couvert, eut bien la hardiesse d'écrire au Roi en se plaignant de ce que les troupes que Sa Majesté avoit en Champagne lui donnoient jalousie, & que l'Ambassadeur du Roi à Bruxelles empêchoit la liberté du commerce avec Sedan, duquel il sembloit que Sa Majesté ne voulût plus embrasser la protection; ce qui l'obligeroit à s'aider des remèdes que la nature permet à un chacun pour sa propre défense.

Sa Majesté lui fit réponse le 27. avec plus de vigueur que l'on n'avoit pas accoutumé du tems des autres Ministres, lui remontra son mauvais procédé, que la plainte qu'il lui faisoit n'étoit que pour prévenir celles que le Roi avoit su-  
et de faire de lui, ou tenir les Peuples

## 124 HISTOIRE DE MARIE DE

en une fausse créance qu'ils étoient maltraitez, que ce qu'il disoit du commerce qui n'étoit pas laissé libre à Sedan du côté de la Flandre n'étoit que par l'empêchement qu'y avoit fait l'Ambassadeur du Roi, au passage des armes qu'il en vouloit faire venir contre son service, & que s'il étoit sage, au lieu des remèdes dont il menaçoit qu'il se serviroit pour sa juste défense, & que Sa Majesté n'entendoit pas, & seroit bien aise d'en être éclaircie par lui, il n'en rechercheroit point d'autres que la bonne grace de Sa Majesté, à laquelle il étoit obligé de tout le bien qu'il avoit. Ce procédé vigoureux du Roi sentant plus sa majesté Royale que la conduite passée, n'étoit pas néanmoins bien reçu, à cause du Maréchal d'Ancre, l'audace duquel & la haine qu'on lui portoit étoient telles, qu'elles faisoient prendre en mauvaise part & du Peuple & des Grands & du Roi, tout ce qui autrement étoit de foi & eût été reconnu le plus avantageux au service de Sa Majesté & au bien de l'Etat.

Nous avons dit que Mr. le Prince fut trois jours après sa détention changé de la chambre où il étoit, & mis en une autre plus assurée qu'on lui avoit fait pré-

préparer, en laquelle tandis qu'il demeura il avoit quelque espérance d'être bientôt mis en liberté : mais les choses furent changées bientôt après, sur la méfiance qu'on eut de lui, & de ceux qui tenoient son parti à Paris.

Un de ses Chevaux-Légers, nommé Boursier, fut accusé sur la fin d'Octobre par une femme de mauvais bruit, d'avoir dit en un lieu assez malhonnête qu'il eût quelques jours auparavant tué la Reine-Mère en son bâtiment du Luxembourg qu'elle étoit allé voir, si le Cardinal de Guise un jour & Bassompierre un autre ne se fussent mis entre Sa Majesté & lui. Barbin fit incontinent envoyer cette Femme au Garde des Sceaux du Vair pour l'interroger : le rapport qu'il en fit fut que c'étoit une garce, aux paroles de laquelle on ne pouvoit pas prendre assurance. Il sembla à Barbin que c'étoit un peu trop négliger cette affaire, qui importoit à la vie de la Reine, & fit que Sa Majesté commanda aud. Sr. du Vair de sceller toutes affaires cessantes une commission adressante au Sr. de Mesmes Lieutenant-Civil, portant pouvoir à lui & aux Conseillers du Châtelet de juger cette affaire souverainement ; ce qu'il fit, crai-



## 126 HISTOIRE DE MARIE DÉ

gnant la diversité des jugemens, & peut-être des affections de ceux du Parlement. Bourfier fut condamné quasi d'une voix à la mort le 4. de Novembre, à être apliqué auparavant à la question ordinaire & extraordinaire, pour savoir ses Complices. Tous les Conseillers y voulurent assister contre ce qui a accoutumé d'être fait, soit pour complaire & paroître zéléz, soit que, les preuves n'étant pas si entières qu'elles eussent dû être, ils desiroient tous savoir si à la question il diroit quelque chose qui confirmat la justice de leur jugement : ce que l'on dit qu'il fit, & reconnut son crime, confessant la chose s'être passée selon qu'on l'avoit accusé.

Deux autres, qui avoient été des Gardes de Mr. le Prince, furent pris avec lui, pour ce qu'ils le hantoient, mais n'ayant été trouvez coupables furent relâchez. Un des deux nommé Vaugré s'en alla à Soissons, espérant y être bien reçu, & là il fut pratiqué pour dire qu'on l'y avoit envoyé pour tuer le Duc de Mayenne, comme nous verrons l'année suivante.

Cette accusation de Bourfier fit qu'on se méfia davantage de Mr. le Prince, & que, sur quelques soupçons que l'on  
eut

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 127

eut que ses Officiers, qui jusques alors lui avoient aprêté son manger & l'avoient servi, lui avoient mis quelques lettres dans un paté, on les congédia tous, & ne fut plus servi que par ceux du Roi. Ensuite le 24. de Novembre il fut mis dans un carosse & mené à la Bastille, pour être plus assurément, & le 19. de Décembre le Comte de Lauzières, fils du Maréchal de Thémynes, en la garde duquel il étoit, fut changé, & du Thiers qui commandoit à la Compagnie des Chevaux-Légers de la Reine-Mère eut ordre de le garder avec quelques uns de ses Compagnons.

Avant finir cette année, il est raisonnable que nous disions ce qui s'est passé en Italie depuis le Traité d'Ast, pourquoi il ne fut point exécuté, l'assistance que le Duc de Savoye eut du côté de la France, & ce que Leurs Majestez firent pour acheminer les affaires à un accommodement.

Après le Traité d'Ast, l'Espagne retira le Marquis d'Innoiosa de l'Etat de Milan, & y envoya Don Pedro de Toléde, lequel fondé sur ce que par led. Traité le Roi son maitre n'étoit point obligé formellement à desarmer, non seulement ne desarma point, quoique le Duc de

## 128 HISTOIRE DE MARIE DE

Savoie eût licentié son armée, mais leva des nouvelles troupes, donnant une juste jalousie aud. Duc de se vouloir prévaloir de ce qu'il étoit sans défense, & envahir ses Etats.

En ce même tems les Vénitiens étoient en guerre avec l'Archiduc Ferdinand, à raison de quelques uns de ses Sujets de Croatie, qui avoient sur la fin de l'année précédente fait quelques voleries, pour lesquelles les Vénitiens n'en pouvant tirer raison dud. Archiduc, étoient entrez en guerre avec lui.

L'armée de Dom Pedro de Toléde ne pouvant être employée contre eux comme contre le Duc de Savoie, ils entrèrent en Traité ensemble: ils se promirent une mutuelle assistance contre les Espagnols, ensuite de laquelle les uns & les autres firent nouvelles levées de Gens de guerre.

Le Roi ayant avis de ce nouvel embrasement en Italie, y envoya Mr. de Bethunes en qualité de son Ambassadeur Extraordinaire, au lieu du Marquis de Rambouillet, pour essayer de les faire venir à un accommodement.

Les esprits sont irritez, l'orgueil est grand du côté d'Espagne, le courage ne manque point du côté du Duc, ni la pru-

prudence du côté des Vénitiens. Diverses propositions sont faites, ils ne peuvent convenir, mais s'arrêtent sur des pointilles; le Roi est convié d'être de la partie, le Duc de Savoie le second de le défendre, selon qu'il y est obligé par le Traité d'Ast, & dépêche au Maréchal de Lesdiguières, afin que sans attendre un commandement de Sa Majesté il lui envoyat des troupes, comme il lui a été promis. Le Maréchal de Lesdiguières passe à Turin, fait lever quantité de Gens de guerre, leur fait passer les monts, desorte que le Duc de Savoie se vit avec une armée de 13. à 14. mille hommes de pied, dont il y avoit 10000. hommes François en état de se défendre contre celle de Dom Pedro de Tolède, bien qu'elle fût plus forte de la moitié. Ce qui lui fait plus de peine, est le Duc de Nemours, qui s'étant du commencement chargé de faire quelques levées pour son service dans le Fossigny & le Gênois, tourna ses armes contre lui même, non tant pour quelque nouveau sujet de mécontentement qu'il eût reçu, que pour l'ulcère que de longtems il avoit dans le cœur, de ce qu'espérant hériter de ses biens il l'avoit premièrement dès l'année 1611.

## 130 HISTOIRE DE MARIE DE

empêché d'épouser Mademoiselle d'Aumale, puis sous une fausse amorce de lui faire épouser une de ses Filles, lui faisoit couler les années les unes après les autres pour le faire vieillir sans se marier. Il fit alliance avec l'Espagne, passa en Franche-Comté, où il leva des troupes, demande passage par la France pour entrer en Savoye, ce qu'on ne lui voulut pas souffrir, sinon que ses Gens passassent un à un comme faisoient ceux qui alloient au service du Duc de Savoye: ce qui étoit ne rien promettre, car ceux qui alloient trouver le Duc de Savoye passaient sûrement un à un, d'autant que partant de France ils entroient immédiatement en Savoye qui étoit terre amie, au lieu que les autres entroient de France en Savoye comme en terre ennemie, & partant n'y pouvoient passer un à un sans rencontrer la mort au même passage. Le Duc de Montéléon fit tant d'instance, & fut si bien représenter que les troupes du Duc de Nemours étoient quasi toutes dissipées, & que cette permission qu'il demandoit au nom de son Maître n'étoit que pour la réputation de leur alliance, qu'enfin il obtint ce qu'il desiroit. Un nommé Lassé Trésorier de France à Bourges fut choisi pour porter le

le commandement au Duc de Bellegarde de leur laisser le passage libre par la Bresse, & lui dire à l'oreille qu'on favoit très bien que cela ne pouvoit porter préjudice au Duc de Savoye, d'autant que ces troupes prétendues étoient si foibles qu'elles n'oseroient passer. Mais Lassé qui fut gagné par l'Ambassadeur de Savoye ne dit pas le mot à l'oreille au Duc de Bellegarde, lequel pour ce sujet n'obéit pas au commandement qui lui étoit fait; ce qui obligea le Duc de Nemours de tenter le passage par la vallée de Cizery, où à peine il se présenta, que ses troupes s'enfuirent à la présence du Régiment du Baron de Sancy & de quelques autres Régimens François, que le Duc de Savoye envoya pour s'oposer à elles. Cette déroute fut suivie d'un Traité entre les Ducs de Nemours & de Savoye le 14. de Décembre, par lequel ils convinrent de tous leurs différends.

Le Roi d'Espagne cependant faisoit faire plainte en France de l'assistance qu'on donnoit au Duc de Savoye. Son Ambassadeur représente qu'il est raisonnable de lui faire connoître qu'il doit quelque déférence aux deux Couronnes, & qu'il ne va pas avec elles du pair, qu'il est

## 132 HISTOIRE DE MARIE DE

prêt de lui accorder toutes les conditions qu'il plaira au Roi, pourvû qu'il paroisse que ce qu'il en fait est en considération de Sa Majesté, non qu'il y ait été contraint par l'audace dud. Duc, & partant qu'il desiroit que Sa Majesté envoyât à Madrid un Ambassadeur Extraordinaire, lequel y recevrait incontinent entière satisfaction.

Leurs Majestez ne trouvèrent pas cette proposition déraisonnable, & jettèrent les yeux sur moi pour m'y envoyer. J'étois prêt à partir pour faire ce voyage, j'avois fait provision de beaucoup de gentilleses qui se trouvèrent en France pour donner, & mon équipage étoit déjà emballé, lorsqu'il plut au Roi m'appeler en la Charge de Secrétaire d'Etat qu'avoit Mr. Mangot.

Le Comte de la Rochefoucault fut destiné pour aller en ma place, mais les galanteries de la Cour que possède l'esprit de ces Mrs. l'empêchant de partir au tems que la Reine desiroit, d'autant qu'il étoit engagé dans un balet qu'il voulut danser, l'empêchèrent de partir du tout; car les brouilleries de ces Princes l'échauffèrent contre le Roi, & nos propres affaires nous firent perdre pour lors le soin de celles d'autrui.

En

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 133

En cette année mourut le Premier-Président de Harlay , qui , étant né d'une Maison qui est la première des quatre anciennes Baronnie de la Franche-Comté, ne fut pas moins illustre par sa vertu, pour laquelle il fut premièrement choisi par Henry III. pour aller présider aux grands jours de Poitiers, puis fut par lui même honoré de la Charge de Premier-Président du Parlement de Paris , en laquelle il vécut desorte que son nom y est encore en vénération. Il étoit si grave, que son seul regard retenoit chacun en son devoir : lorsqu'une cause lui étoit recommandée par une personne puissante, il l'examinait plus soigneusement , craignant qu'elle fût mauvaise puisqu'on y apportoit tant de précaution : & dès qu'en une visite de civilité on lui parloit d'une affaire, il reprenoit son visage austère , & ne retournoit plus à parler familièrement. Mr. de Guise l'étant venu voir le jour des barricades pour s'excuser de ce qui se passoit, il lui dit franchement qu'il ne savoit ce qui en étoit, mais qu'il étoit bien difficile qu'on en crût rien à son avantage, & que c'étoit une chose déplorable que le Valet chassât le Maître de sa maison. Quand le Clerc durant la confusion de la Ligue le mena avec le reste de la Cour



## 134 HISTOIRE DE MARIE DE

dans la Bastille, les uns & les autres faisoient diverses plaintes, il ne proféra jamais une parole, mais s'en alla dans la prison avec la même gravité que s'il fût allé au Parlement, portant les menaces sur le front, & une courageuse fierté en la tristesse de son visage, qui le rendoit immobile contre le mépris & les injures de ces mutins.

Entre plusieurs exemples de son intégrité & de son courage inflexible en la justice, celui là est remarquable, que le Roi ayant envoyé vérifier au Parlement un Edit qui ne lui sembloit pas juste, il s'y opposa de tout son pouvoir, & le Roi lui reprochant un don qu'il lui venoit de faire d'une grande place dans l'Isle du Palais pour y faire bâtir, il lui en rendit aussitôt le brevet, mais le Roi admirant sa vertu, le lui renvoya. A 75. ans étant devenu aveugle, le Roi lui permit de se défaire de sa Charge, & d'en tirer 20000. liv. de récompense du Président de Verdun. A 80. ans il mourut, plus plein d'années & d'honneur que de biens, que sa façon de vivre ne lui avoit pas donné lieu de laisser à ses Enfants, beaucoup plus abondans qu'il les avoit reçus de son Père.

En la même année mourut aussi le Cardinal

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 135

dinal de Gondy, frère du Duc de Retz, créatures de la Reine Catherine de Médicis, qui les éleva d'une très basse naissance aux premières dignitez de l'Eglise & de l'Etat. Il fut premièrement Evêque de Langres, puis de Paris, & ensuite Cardinal : homme de peu de lettres, mais de bon sens, qui montra néanmoins combien il est difficile qu'un cœur étranger s'accorde avec la fidélité qu'il doit au Prince, auquel il est redevable de tout ce qu'il est, en ce que le Roi Henry III. son bienfaiteur étant blessé à mort il l'abandonna à l'heure même, & se retira en sa maison de Noisi, sans l'assister en ce besoin, ni lui rendre les derniers devoirs auxquels il étoit obligé, quand bien il n'eût point reçu de lui tant de graces, dont il l'avoit rempli au dessus de son mérite : montrant bien la vérité de l'ancien proverbe, qu'il ne faut pas aimer les Etrangers pour les éprouver avant que de les aimer. Il décéda âgé de 84. ans, & fut enseveli en l'Eglise de Notre-Dame de Paris, en la Chapelle où l'on voit les tombeaux de son Frère & le sien, avec des inscriptions plus pleines de faste que de vérité.

## ANNÉE 1617.

Le Duc de Nevers étoit de gayeté de cœur entré avant dans la rébellion toute ouverte l'année passée, les Princes & Seigneurs liguez, qui s'étant éloignés de la Cour eussent bien voulu procéder pour quelque tems avec plus de déguisement lui étoient néanmoins si étroitement unis, & l'assistoient avec tant de passion, qu'ils ne se donnèrent pas le loisir d'attendre le printems pour faire la guerre, mais la commencèrent avec l'année au milieu de la rigueur de l'hiver.

Le Roi, pour prévenir les maux qui autrefois en semblables occasions étoient arrivez en ce Royaume, par l'assistance que les Rebelles avoient reçue des Princes étrangers, par les fausses impressions qu'ils leur avoient données contre les Rois ses prédécesseurs qui regnoient lors, envoya en Ambassade Extraordinaire le Baron de Tour vers le Roi de la Grande-Bretagne qui l'aimoit très particulièrement, pour avoir été Ambassadeur près de lui lorsqu'il étoit Roi d'Ecosse, & qu'il vint à recueillir la succession du Royaume d'Angleterre, Mr. de la Noue en Hollande où  
son

son nom & sa Religion le rendoient agréable, & le Comte de Schomberg en Allemagne où son Père qui en étoit & qui y avoit été en plusieurs Ambassades pour le feu Roi, lui donnoit plus de créance & de moyen de bien servir Sa Majesté.

Leur commission fut de dissiper les faux bruits, qu'on faisoit courir contre le service du Roi dans les Etats & Cours des Princes où on les envoyoit, les informer de la vérité de ses actions, de la justice de la détention du Prince de Condé, & de la patience de Sa Majesté, qui avoit été poussée jusques à l'extrémité par l'opiniâtreté & insolence des Grands de son Royaume, qui abusant de sa clémence ne pouvoient recevoir tant de graces d'elle qu'ils ne commissent de nouveaux crimes; & bien que ces derniers les rendissent indignes du pardon qu'ils avoient reçu de leurs fautes premières, ils prétendoient néanmoins être maltraitez si on ne les leur remettoit encore, enforte qu'on leur laissoit toujours le moyen de récidiver, comme ils en avoient la volonté, & tenoient à sujet d'offense & de plaintes les précautions dont Sa Majesté en leur pardonnant vouloit user afin de les retenir en leur devoir à l'avenir.

Et d'autant que l'instruction que je  
dres-

## 138 HISTOIRE DE MARIE DE

dressai pour le Comte de Schomberg explique fort particulièrement l'ordre qui lui fut donné, & justifie le mieux qu'il se peut toute la conduite du Gouvernement de l'Etat depuis la mort du feu Roi jusqu'alors; joint que les Princes d'Allemagne étoient ceux que principalement on confidéroit, & du secours desquels le Roi avoit plus de sujet de craindre: j'ai cru la devoir mettre non ici où elle pouroit être ennuyeuse, mais à la fin de ce livre où on la pourra voir.

Le Duc de Nevers cependant donna des commissions pour faire des Compagnies de Chevaux-Legers dans son Gouvernement, fait d'autres levées dans le Nivernois, il fait entrer des Gens de guerre étrangers dans le Royaume, les loge dans Mézières, il met dans Rhetel jusques à 1000. hommes de garnison, leur fait faire montre publiquement, fait travailler par corvées & contraintes aux fortifications de Château-Porcien & Richecourt, fait provision d'échelles, cordages, piques, petards, & autres choses nécessaires pour surprendre des places, fait levées de Pionniers, & le tout sans ordre ni permission du Roi. Il écrit des lettres aux villes qui décrient le Gouvernement, fait ruiner un des fauxbourgs de Mézières

res

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 139

res pour se préparer à se défendre si on l'assiége, fait prendre le Prévôt Provincial de Rhételois avec quelques uns de ses Archers prisonniers, en fait autant à un apellé Charlot habitant de Mézières, & lui fait écrire à son Fils, qui étoit un des Juges de Nondejours prisonnier pour avoir porté les armes contre le service de Sa Majesté, qu'il recevroit le même traitement dans la Citadelle de Mézières qui seroit fait audit Nondejours.

Mrs. de Mayenne & de Bouillon, pour donner à connoitre qu'ils sont unis avec lui, témoignent au Roi leur mécontentement par des lettres qu'ils écrivent à Sa Majesté. Le Duc de Bouillon fait semblant d'avoir crainte que Sa Majesté veuille abandonner sa protection, & proteste d'employer pour sa défense ce que lui & ses parens ont de bien & de crédit. Le Duc de Mayenne ayant fait solliciter Vaugré, dont nous avons parlé ci devant, de dire qu'on l'avoit envoyé de Paris exprès pour attenter à sa vie, se plaint qu'on envoie des Assassins pour le faire tuer; & exagère sa misère, disant qu'on le veut bannir hors du Royaume sous prétexte d'une Charge honorable dont l'on fait semblant de le vouloir honorer en Italie; représente les services de  
son

## 140 HISTOIRE DE MARIE DE

son Père d'avoir durant les guerres civiles conservé l'Etat en son entier, & sa fidélité qu'il veut faire passer pour être sans tache & de ne mériter une telle punition qu'il reçoit. Le Roi lui fit réponse, par le Baron de Lignéres qui lui avoit porté la lettre, qu'il ne tiendroit qu'à lui qu'il n'eût raison du crime de celui qu'il disoit avoir attenté à sa vie, puisqu'il avoit fait ordonner par son Parlement que le procès seroit fait à Vaugré dans Soissons où il le tenoit entre ses mains, & par apel mené à Paris pour y recevoir la peine due à l'énormité de cet attentat s'il en étoit trouvé coupable : pour la Charge dont il parloit qui est celle de Général d'armée des Vénitiens, qu'il fait bien en conscience que c'est à son instante supplication qu'il a employé son nom pour la lui faire obtenir, & que son autorité Royale est telle, que Personne ne sera jamais persécuté en son Royaume pour en sortir, Sa Majesté étant assez puissante pour empêcher qu'aucun de ses Sujets n'en persécute d'autres.

Quant aux actions de son Père, que l'intégrité de ses dernières fait perdre à Sa Majesté la mémoire des premières qu'il a souvent condamnées lui même ; & quant aux siennes, qu'il ne fait pas comme il peut appeler innocente celle du refus qu'il

a fait au Lieutenant-Général de Soissons de le recevoir en la ville de sa résidence pour exercer la justice, non plus que les levées de Gens de guerre qu'il a faites depuis peu pour grossir ses garnisons, non seulement sans la permission de Sa Majesté, mais contre son commandement: que Sa Majesté ne fait pas ce qu'il peut tenir pour crime s'il apelle ces deux actions innocentes, & qu'il n'y a personne dépouillé d'intérêt & de passion qui ne les juge du tout contraires aux loix divines & humaines, qu'elle sera aussi soigneuse d'observer comme de les faire garder aux autres.

Mais toutes ces lettres du Roi étant inutiles, pour ce qu'il n'avoit pas à faire à personnes qui manquassent de connoissance de leurs fautes, mais de volonté de s'amander, Leurs Majestez se résolurent d'aporter des remédes assez puissans à ces maux qui étoient à l'extrémité. Elles considérèrent que c'étoit la quatrième fois qu'ils se soulevoient & excitoient des tempêtes dans l'Etat, qu'ils n'avoient reçu nul sujet de mécontentement depuis le Traité de Loudun, quand ils recommencèrent leurs pratiques, qu'ils n'en ont eu rien plus depuis le dernier accommodement de Soissons, qu'il est aisé de le voir aux prétextes qu'ils prennent lesquels sont

ima



## 142 HISTOIRE DE MARIE DE

imaginaires, que les finances sont épuisées des grands dons qui leur ont été faits depuis la mort du feu Roi jusques à présent.

Que Mr. le Prince a reçu depuis six ans 3665990. liv. ; Mr. le Comte de Soissons, & après sa mort Mr. son Fils & Mad. sa Femme plus de 1600000. liv. ; Mr. & Mad. la Princesse de Conti plus de 1400000. liv. ; Mr. de Longueville 1200. tant de mil livres ; Mrs. de Mayenne père & fils deux millions tant de mil livres ; Mr. de Vandôme près de 600000. liv. ; Mr. d'Epéron & ses Enfans près de 700000. liv. ; Mr. de Bouillon près d'un million : sans y comprendre ce qui leur a été payé des gages & apointemens de leurs Charges, des deniers du Taillon pour leurs Compagnies de Gens-d'armes, de l'Extraordinaire des guerres pour les garnisons de leurs places, outre les pensions qu'ils ont fait accorder à leurs Amis & Domestiques.

Que toutes ces gratifications immenses n'ont de rien servi, au contraire sembloient avoir donné occasion à leur malice de recommencer les mêmes soulèvemens, espérant d'en tirer toujours par ce moyen les mêmes avantages. Outre que les dépenses extraordinaires qu'il a falu faire  
pour

pour s'oposer à leurs rébellions ayant coûté de compte fait plus de vingt millions, ils espèrent enfin tellement épuiser les finances du Roi, qu'il n'ait plus le moyen de les empêcher de partager entre eux son Royaume.

Que les dissimulations & déguisemens de paroles qu'ils aportent sont pour la surprendre, & encore pour faire croire aux simples que ce n'est qu'à l'extrémité & par force qu'ils entrent en guerre; que Sa Majesté par sa prudence s'est garantie de sa surprise, quant aux Peuples qu'ils sont tous détrompez, & n'y a plus personne en ce Royaume qui ne connoisse que ces Princes ne respirant en apparence que le bien de l'Etat, par leurs effets lui procurent tout le mal qu'ils peuvent.

Leurs Majestez ayant considéré toutes ces choses, crurent qu'étant dans un tems où le malheur du siècle & de la Nation porté ses Sujets à mépriser l'autorité du Prince qui ne peut être assez respectée, & la pudeur d'un Prince débonnaire l'obligeant à faire montre de plus de sévérité qu'en effet il n'en vouloit exercer, elles doivent sans différer davantage déclarer eux & leurs Adhérans criminels de Lézé-Majesté. Le Roi fit premièrement une Déclaration particulière contre Mr. de Nevers

#### 144 HISTOIRE DE MARIE DE

vers & tous ceux qui étoient joints à lui, les déclarant atteints & convaincus dudit crime, si dans quinze jours après la publication d'icelle ledit Duc reconnoissant sa faute ne venoit en personne trouver Sa Majesté, pour lui en demander pardon, ne faisoit retirer hors du Royaume les Etrangers qu'il y avoit introduits, ne licentioit ses Gens de guerre qu'il avoit levez, & n'ôtoit les garnisons qui avoient été établies par lui & ses Adhérens sans ordre ni commission de Sa Majesté. Et pour le regard de ceux qui lui avoient adhéré, si dans ledit tems ils ne se présentoient aux Siéges des Baillages au ressort desquels il faisoient leur résidence, pour en faire protestation enregistrée aux greffes d'iceux.

Cette Déclaration fut vérifiée au Parlement le 17. de Janvier. Le Duc de Mayenne en ayant avis fit défenses en tous les lieux qu'il tenoit qu'on eût à la recevoir, l'imprimer ni la vendre, & la fit ôter de violence des mains des Officiers du Roi qui la devoient publier. Et à peu de jours de là les Ducs de Nevers, de Vandôme, de Bouillon, le Marquis de Cœuvres, le Président le Jay, & autres de leur parti, le vinrent trouver à Soissons, où, tenant une forme d'assemblée,  
ils

ils dressèrent premièrement une lettre sous le nom du Duc de Nevers au Roi en datte du dernier de Janvier , par laquelle n'ayant point de honte de soutenir à Sa Majesté qu'il lui étoit fidèle , il disoit les causes portées par la Déclaration de Sa Majesté être fausses , le sujet de son éloignement être bien fondé sur la puissance démesurée du Maréchal d'Ancre , qui a chassé les anciens Conseillers d'Etat & le Garde des Sceaux du Vair , & qu'il étoit prêt d'aller en personne faire les protestations à Sa Majesté de son très humble service , pourvû qu'elle lui donnat pour Juges les Princes , Ducs & Pairs , & anciens Officiers de la Couronne , & les Conseillers d'Etat dont le feu Roi son père s'étoit servi durant son regne.

Ces prétextes , qui avoient quelque aparence , n'avoient point de solidité devant ceux qui savoient les affaires. Car premièrement il s'offroit de venir & ne venoit pas en effet , continuant cependant toujours ses hostilitéz & actes de rébellion : aussi disoit il qu'il ne trouvoit pas de fureté auprès de Sa Majesté , ce qui monroit qu'il ne vouloit pas effectuer ce qu'il promettoit. Davantage il se plaignoit de l'éloignement des anciens Conseillers , contre lesquels il avoit le premier

## 146 HISTOIRE DE MARIE DE

fait plainte en sa première rébellion, les apellant tirans, & disant qu'ils vouloient regner dans la confusion. Et en troisième lieu il se soumet à la volonté du Roi, pourvû qu'il le fasse juger par les Princes qui lui adhèrent & trempent dans le même crime que lui.

Après que les Princes & autres de l'assemblée eurent dressé cette lettre pour le Duc de Nevers au Roi, ils arrêterent de faire ouvertement la guerre, se fortifier en leurs places, se saisir des deniers; & cela fait dépêchèrent en plusieurs endroits tant dedans que dehors le Royaume.

Ce qui obligea le Roi à faire une Déclaration contre eux semblable à celle qu'il avoit faite contre le Duc de Nevers, laquelle fut vérifiée au Parlement le 13. de Février.

Sur cela ayant fait des remontrances au Roi par lesquelles ils rejettoient la cause de tous les maux de l'Etat sur le Maréchal d'Ancre & sa Femme, & continuant à faire les mêmes plaintes imaginaires qu'ils avoient accoutumé: Sa Majesté pour faire voir à toute la Chrétienté son juste procédé, sa clémence & sa patience envers eux, & leur opiniâtreté en leurs crimes, fit publier une Déclaration sur le sujet des nouveaux troubles de son

Roi-

Royaume, laquelle étant un peu longue, mais contenant par le menu la preuve évidente de la vérité des choses, toutes les raisons y étant déduites par le menu, je n'ai pas voulu l'insérer ici peur d'intérompre le fil de l'histoire, mais l'ai ajoutée à la fin de ce livre.

Mais pour ce que les paroles sont trop foibles contre la violence d'une rébellion, si elles ne sont fortifiées des armes, sans lesquelles les Loix & la Justice sont de vaines menaces sans puissance & sans effet, Sa Majesté voulut accompagner ses raisons de ce qui leur étoit nécessaire. Et, pour ce que le délai donnoit de la hardiesse à ses Ennemis, & au contraire la diligence leur donnoit de la terreur, elle fit promptement lever des troupes en son Royaume, manda au Comte de Schomberg qu'aulieu d'achever sa commission il levat 400. Reistres & 4000. Lansquenets, & se résolut de faire trois armées pour attaquer ses Ennemis tout à la fois en tous les lieux qu'ils avoient de la puissance, envoyant l'une en Champagne où Mr. de Nevers étoit, l'autre en Berry & en Nivernois où il avoit plusieurs places & Adhérans fortifiez par la présence de Mad. sa Femme, & l'autre en l'Isle de France contre Mr. de Mayenne. Elle donna le com-

## 148 HISTOIRE DE MARIE DE

mandement de celle de Champagne à Mr. de Guise, sous lequel Mr. de Thémînes commandoit, & le Sr. de Prâlin étoit seul Maréchal de Camp : celle de Nivernois étoit commandée par le Maréchal de Montigny, ayant pour Maréchal de Camp le Sr. de Richelieu mon frère : & l'autre par le Comte d'Auvergne, qui alla premièrement au Perche & au Maine pour nettoyer ces deux Provinces, où il assura au service du Roi Sevonches qui apartenoit au Duc de Nevers, la Ferté qui étoit au Vidame de Chartres, Verneuil dont Médavy qui avoit été de toutes les rébellions étoit Gouverneur, Nogent-le-Rotrou qui étoit à Mr. le Prince, la Ferté-Bernard qui étoit à Mr. de Mayenne, & le Mans dont le Château étoit à la discrétion des Princes, lequel il ruina, & mit garnison dans les autres places, & dans les Châteaux qui étoient de quelque considération & apartenoient à ceux qui favorisoient les Princes ; & dans leurs esprits en mit une plus puissante de l'appréhension qu'ils eurent des armes du Roi.

Les Huguenots qui ne manquoient jamais à se soulever contre le Roi quand ils ont vu naitre quelque trouble en ce Royaume, & à se mettre du parti de ceux qui levoient les armes contre Sa Majesté, en  
fi-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 149

firent de même en cette occasion, en laquelle, pratiqués par Mad. de Bouillon en la Marche & au bas Limosin, ils demandèrent au Roi permission de s'assembler à la Rochelle, & leur étant refusée ils la prirent d'eux mêmes, & firent courir une déclaration en laquelle ils déduisoient les prétendues raisons qu'ils avoient d'en user ainsi. Mais le Duc de Rohan & le Pleffis Mornay ralentirent dans ces commencemens la violence de ces mauvais desseins, & ne leur laissèrent pas lieu de faire beaucoup de mal. Joint que le Maréchal de Lesdiguières demeura fidèle au Roi, demandant néanmoins en même tems quelque Gouvernement de Province, & que ce ne fût point de celles qui étoient sous la charge d'aucun des Princes & Seigneurs liguez contre le service du Roi, donnant quasi à connoître qu'il eût bien désiré la Guyenne sans la nommer, néanmoins il témoigna depuis qu'il recevroit la Champagne. Cependant l'ombre de son nom servoit pour empêcher les levées qu'on vouloit faire pour les Princes dans les Sevrennes, dont ils eussent tiré quantité de bons hommes.

Le Pape ne s'étoit point ému d'une lettre que le Duc de Nevers lui écrivit le 10. de Mars, par laquelle, comme s'il



## 150 HISTOIRE DE MARIE DE

eût été quelque grand Prince & non simple Sujet du Roi, il lui rendoit un compte déguisé de ses actions, où il lui représentoit avec des fauffetez artificieuses toutes choses s'être passées au desavantage de la sincérité de Sa Majesté. Une déclaration & protestation de lui & de tous les Princes unis faite à Rhetel le 5. dudit mois avoit été inutile dans l'esprit des Peuples, par laquelle, renouvelant toutes les vieilles querelles, ils remettoient en avant, le phantôme des remontrances de la Cour méprisées & réputées à crime, & le Traité de Loudun prétendu violé par la détention qu'ils qualifioient injuste de Mr. le Prince. Les Assassins, disoient ils, & les Empoisonneurs envoyez pour faire mourir les Princes, après avoir failli de les arrêter, comme contre tout droit on vouloit faire: la surprise qu'on avoit faite de leurs places, & entr'autres Ste. Menehould: la Déclaration par laquelle ils étoient dénoncez criminels de Léze-Majesté, vérifiée, disoient ils, par un faux & supposé Arrêt de la Cour. Pour toutes lesquelles causes & autres semblables frivoles & vaines, ils apelloient de toutes les choses faites contre eux par injustice, & équité lorsqu'elle seroit libre & non forcée par les Ennemis de l'Etat: ainsi apelloient ils les  
Mi-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 151

Ministres qui s'étoient emparé de sa personne, & la détenoient en leur puissance.

A raison de quoi ils prioient tous ceux qui se trouveroient dans les places occupées par le Maréchal d'Ancre ou ses Adhérens, ou dans leurs troupes par lesquelles ils entendoient tous les Serviteurs du Roi étant dans ses armées ou dans les Places de son obéissance, de s'en retirer incontinent pour n'être envelopez avec les Coupables dans la punition qu'ils prendroient d'eux, & dénonçant à toutes les Provinces, Villes, Communautéz, & toutes sortes de personnes, qu'ils eussent à se retirer de la communication & société avec le Maréchal d'Ancre & ses Adhérens: sinon qu'ils protestoient de tout le mal qui leur arriveroit par la rigueur de leurs armes.

La connoissance & l'épreuve de leurs actions passées dissipoit les ténèbres de ces artificieuses palliations de leurs crimes, & aigrissoit encore les Peuples plutot qu'elle ne les émouvoit à pitié vers eux: & Sa Majesté fit prononcer contre eux la dernière condamnation, qui jusques alors avoit été diférée, de la réunion de tous leurs biens à son domaine.

Au dehors la réputation du Roi ne recevoit aucune atteinte de leurs impostures.

## 152 HISTOIRE DE MARIE DE

Les Etrangers , opprimez par la violence de leurs Voifins , avoient recours à l'abri de fon autorité Royale : le Baron de Bueil , dont les terres étoient situées auprès de Nice en Provence , se mit sous sa protection , & Sa Majesté lui en accorda Lettres Patentes au mois de Mars.

Le Baron de Tour , que le Roi avoit envoyé en Angleterre pour s'affurer de ce côté là , reçut de bonnes paroles de ce Roi , & bien qu'il donnât avis qu'il armoit quantité de vaisseaux , il ne jugeoit pas que ce fût contre la France.

Le Comte de Schomberg affuroit du côté d'Allemagne que l'Electeur Palatin , qui étoit celui de qui ils avoient plus de sujet d'espérer du secours , promettoit de ne rien entreprendre contre le service du Roi.

Du côté de la Hollande , tout alloit comme on pouvoit desirer. Desorte que le Roi n'avoit à faire qu'à eux , & les forces qu'ils pouvoient lever dans son Royaume , lesquelles n'étoient pas suffisantes de faire tête aux siennes.

Le Duc de Guise partit le 17. de Février , investit le Château de Richecour sur Esne le premier de Mars , il y entra par composition le 15. & le raza. De là il alla à Rozay , qui est à trois lieues de  
Ver-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 153

Vervins. Les Ducs de Vandôme, de Mayenne, & le Marquis de Cœuvres, s'étant mis en devoir de le secourir, & venus pour cet effet avec leurs troupes jusques à Soissons, le Duc de Guise & le Maréchal de Thémynes vinrent au devant d'eux, & les firent retirer à Laon, & Rozay se rendit le 10. de Mars.

Le Roi ce même jour fit une Déclaration, par laquelle il réunit à son domaine & confisqua tous les biens des Rebelles.

Le Duc de Guise poursuivant sa pointe, alla investir Château-Porcien le 5. de Mars. Mr. de Nevers, qui étoit à Rhetel distant seulement de là de deux lieues, le secourut de ce qu'il put, mais ne put empêcher qu'il n'entrât dans la ville le 29., & dans le Château le 31. Et passant outre, il prit Cifigny le 3. d'Avril. Le 8. il assiégea Rhetel, d'où Mr. de Nevers, qui étoit si brave en paroles, se retira & alla à Mézières fuyant toujours devant les armées du Roi : & voyant Rhetel à la veille d'être prise par force & pillée, envoya Marolles au Duc de Guise qui lui promit d'entrer dans la ville, & lui donna terme jusqu'au lendemain midi 16. d'Avril, dans lequel tems il la lui fit rendre par composition.

## 154 HISTOIRE DE MARIE DE

De là le Duc de Guise avoit commandement d'aller mettre le Siège devant Mézières, & en étoit près, quand Sa Majesté, sur l'avis qu'elle reçut que 1200. Reistres & 800. Carabins, qui avoient été levez en Allemagne pour les Princes sur le crédit de Mr. de Bouillon, étoient entrez dans la Lorraine, lui commanda de s'aller oposer à leur entrée, & quant & quant favoriser celle des Reistres & Lansquenets que le Comte de Schomberg avoit levez pour Sa Majesté.

Tandis que l'armée du Roi, commandée par le Duc de Guise, étoit si heureusement employée pour son service contre le Duc de Nevers en Champagne; l'autre, qui étoit commandée par le Maréchal de Montigny en Berry & au Nivernois contre le même, ne faisoit pas moins d'effet. Il prit Coeffy, puis Clamecy, Donzy & Antrain, & en l'une de ces places prit prisonnier le second fils du Duc de Nevers, l'assiégea & la pressa de telle sorte, que Madame de Nevers qui y étoit enfermée avoit commencé à capituler. Le Roi lui avoit mandé ne lui vouloir accorder autre capitulation, sinon qu'il lui donnoit la liberté de le venir trouver pour lui demander pardon, auquel cas il vouloit oublier tout le passé, se réservant à  
user

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 155

user de sa clémence envers ceux qui avoient adhéré à son parti, selon qu'il le jugeroit équitable, & que la moindre énormité de leur crime le permettoit.

Le Comte d'Auvergne, qui commandoit l'armée du Roi en l'Isle de France, avoit aussi réduit de sa part à l'extrémité le Duc de Mayenne & ceux qui lui adhéroient. Il assembla ladite armée aux environs de Crépy en Valois, assiégea Pierrefons le 24. de Mars, & le prit le 2. d'Avril.

De là il s'avança pour assiéger Soissons, s'attaquant à celle là comme la première qui incommodoit plus Paris, jusqu'aux portes de laquelle il faisoit des courses, & comme la plus forte, & laquelle prise Noyon, Coucy, & Chauny qui étoient les trois villes de son Gouvernement qu'il tenoit encore au de là de la rivière d'Aine, n'eussent pas été seulement suffisantes de se défendre, mais d'attendre les troupes de Sa Majesté.

Le Duc de Mayenne s'enferma dans lad. place avec 1200. hommes de pied & 300 Chevaux. Elle fut investie le 12., saluée du canon le 13., & si bien assaillie, que, quelque défense que le Duc de Mayenne y pût faire, il n'a-

## 156 HISTOIRE DE MARIE DE

voit plus d'espérance que de mourir plutôt que de se rendre.

Les affaires étant en cet état, le parti des Princes étant si bas de tous côtez qu'il n'avoit plus moyen de subsister, elles changèrent toutes en un instant par la mort du Maréchal d'Ancre qui fut tué le 24. d'Avril par le commandement du Roi.

Il y avoit longtems que ledit Maréchal lui même ourdissoit sa ruine, & se faisoit plus de mal que ses Ennemis, s'il ne leur eût donné les armes, ne lui en eussent pu faire.

Il étoit si vain, que, ne se contentant pas de la faveur & du pouvoir de faire ses affaires, il affectoit d'être maître de l'esprit de la Reine & son principal Conseiller en toutes ses actions, dont le Roi Henri le grand conçut quelque mauvaise volonté contre lui, & eut dessein de le renvoyer en Italie. Mais ce fut bien pis après sa mort, car comme l'autorité de la Reine augmenta, son insolence crut à même mesure, & il voulut que tout le monde eût opinion que le Gouvernement universel du Royaume dépendoit de sa volonté.

La Reine, qui reconnoissoit ce manque-

que-

quement, & qui néanmoins ne le vouloit pas abandonner, soit pour la réputation de sa fermeté en ses affections envers ses Serviteurs, soit pour la considération de sa Femme qui avoit été nourrie avec elle en sa jeunesse, l'en reprenoit souvent & de paroles & de visage, le rabrouant & lui faisant mauvaise chère devant un chacun quand il lui faisoit quelque demande qu'elle ne croyoit pas être du bien de l'Etat. Il est vrai qu'il s'y prenoit de si mauvaise grace & avec si peu d'adresse, que les premières pensées qui lui venoient en l'esprit il les proposoit à la Reine sans les avoir auparavant digérées : il en faisoit tout de même aux demandes qu'il avoit à lui faire pour ses Amis, sans préparer son esprit par les moyens ordinaires & connus à ceux qui ont quelque prudence.

Mais quand il eût fait autrement, comme il arrivoit lorsque sa Femme qui étoit plus adroite que lui étoit de la partie, l'esprit de la Reine néanmoins ne pouvoit jamais être si préoccupé de leurs conseils, qu'elle ne fût toujours prête de recevoir & suivre les avis de ceux qu'elle avoit choisis pour l'assister dans l'administration des affaires.

Le Commandeur de Sillery m'a confesse



## 158 HISTOIRE DE MARIE DE

fessé qu'il avoit reçu plusieurs commandemens d'elle d'avertir les Grands de la Cour qu'ils n'ajoutassent point de foi à ce que leur diroit led. Maréchal sur les affaires publiques, mais aux Ministres par qui elle leur feroit savoir ses volontez; mais que Mr. de Villeroy l'empêchoit par jalousie qu'il avoit de lui & de son Frère, aimant mieux partager la puissance avec un Etranger que de la laisser entière à ses Associez au Ministère.

La créance qu'il vouloit donner de son pouvoir ne nuisoit pas peu à sa fortune, elle lui engendroit l'envie & la haine de tous les Grands, qui le regardoient comme tenant le lieu qui leur étoit dû par leur naissance. S'il leur départoit quelques graces & faveurs, elles lui étoient inutiles, à cause qu'ils estimoient le tort qu'il leur faisoit beaucoup plus grand que le plaisir qu'ils recevoient de lui; outre que l'offense descend bien plus avant dans le cœur que ne fait pas l'impression du bienfait, l'homme est naturellement plus enclin à vouloir rendre l'échange de l'injure que de la gloire, d'autant que par l'un il satisfait seulement à autrui, & par l'autre il se satisfait soi même. S'il faisoit quelque chose pour des personnes de moindre étoffe,  
elles

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 159

elles pensoient qu'il étoit en son pouvoir de rendre leur condition beaucoup meilleure qu'il n'avoit fait, & partant lui en favoient peu de gré. Et généralement tous ceux qui n'obtenoient pas ce qu'ils desiroient, qui sont toujours en plus grand nombre dans les Cours, rejettoient sur lui la cause de leur refus, & le haïssoient.

Mignieux l'avoit prié de faire donner des Bénéfices à ses Enfans, il y fit tout ce qu'il put, mais ceux qu'il demandoit ou étoient donnez ou destinez à d'autres, & ainsi Mignieux mourut en créance qu'il n'avoit rien fait pour lui. Il sollicita pour le Marquis d'Anval plusieurs années la Charge de Premier-Ecuyer de Monsieur; led. Marquis s'entenoit assuré à cause du pouvoir dud. Maréchal, néanmoins il ne la put jamais obtenir, & la Reine la donna à Lauzières: ce qu'ayant su, il témoigna un extrême regret, disant à ses familiers que la Reine l'avoit ruiné, & que d'Anval croiroit qu'il l'auroit trompé. Autant lui en pensa-t-il arriver pour la Charge de Premier Maître d'Hôtel de la Reine regnante, laquelle il avoit poursuivie avec grande instance pour le Sr. d'Hocquincourt; & lorsque l'on alla au voyage  
pour

## 160 HISTOIRE DE MARIE DE

pour le mariage il envoya supplier la Reine par Barbin, auquel elle répondit qu'elle ne le pouvoit faire, parceque le Duc d'Epéron, qui lui étoit si nécessaire pour la sûreté du Roi en ce voyage, la lui demandoit pour le Marquis de Rouillac : enfin néanmoins Barbin continua tant à l'importuner durant le voyage, qu'elle l'accorda avec beaucoup de peine. Outre que bien souvent sa Femme l'empêchoit d'obtenir ce qu'il demandoit, pour rabatre, disoit elle, l'orgueil qu'il avoit trop grand, & lui donner un frein pour le retenir & l'empêcher de la mépriser. Mais il ne vouloit pas faire reconnoître qu'il dépendît d'autrui en la puissance qu'il avoit.

A lieu que les sages pour éviter l'envie se contentent d'un pouvoir modéré, ou le cachent s'il est extrême, il vouloit pouvoir tout, & faire croire qu'il pouvoit ce qu'il n'eût pu vouloir sans crime ni l'espérer sans punition. Il étoit homme de bon esprit, mais violent en ses entreprises, qui prétendoit à toutes ses fins sans moyens, & passoit d'une extrémité à l'autre sans milieu.

Il étoit soupçonneux, léger & changeant, tant par son humeur, que sur la créance qu'il avoit que quelque liaison  
que

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 161

que l'on pût avoir avec un étranger sa domination est toujours defagréable. Outre que, comme il étoit de sa nature peu reconnoissant par l'excès de son ambition qui lui faisoit avouer avec déplaisir qu'il fût obligé à personne, il croyoit que dès qu'il avoit obtenu quelque chose d'importance pour quelqu'un de ses Amis, ceux pour qui il l'avoit fait desiroient sa ruine pour être dégagés de la reconnoissance des services qu'ils lui devoient pour les biens qu'ils en avoient reçus. Et l'état auquel il se trouvoit, lequel il pensoit être au dessus de la condition de pouvoir recevoir de plaisir de personne, faisoit qu'il cachoit si peu ses défiances & les montrait si manifestement, qu'il desobligeoit entièrement ses Amis : ce qui étoit cause de grands maux, car la Cour étoit pleine de Flateurs, & la grandeur n'en étant jamais accompagnée il ne manquoit point de personnes qui pour lui faire plaisir lui donnoient des ombrages & des défiances, desquelles étant de son naturel trop susceptible il prenoit sujet de haïr ses Amis.

Mais un autre mal bien grand naissoit de ses soupçons, qui consistoient en ce que pensant n'être pas aimé il vouloit regner par la crainte : moyen très mau-

## 162 HISTOIRE DE MARIE DE

mauvais pour retenir cette Nation aussi ennemie de la servitude qu'elle est portée à une honnête obéissance. Et l'appui qu'il cherchoit à sa fortune, fut la cause de sa ruine, rien ne l'ayant perdu que ce qu'il pensoit devoir affermir son autorité.

On peut dire qu'il n'eut jamais intention qu'il n'eût pour but l'avantage de l'Etat & le service du Roi aussi bien que l'établissement de sa fortune: mais si ses desseins étoient bons, ils étoient tous mal conduits, & quoique son imprudence fût son seul crime, ceux qui n'avoient pas connoissance de ses intentions avoient lieu de redouter son pouvoir.

Il n'y a point de Prince qui prenne plaisir de voir dans son Etat une grande puissance, qu'il pense n'avoir pas élevée & qu'il croit être indépendante de la sienne; beaucoup moins s'il est jeune, c'est à dire en âge où la foiblesse & le peu d'expérience que l'on a des affaires rendent les moindres établissemens suspects.

A la vérité il eût été à desirer que ce Personnage eût modéré davantage ses desirs, non tant par son intérêt que pour le bien de sa Maitresse: car on peut dire que, s'il eût été moins ambitieux, elle eût été plus heureuse. Mais

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 163

Mais Dieu a voulu que celle qui n'avoit aucune part dans sa faute l'eût très grande dans sa disgrâce, pour nous apprendre que la vertu a ses peines, comme le soleil ses éclipses. Si elle eût été moins affligée, elle n'eût pas été si glorieuse; car comme il y a des vertus qui ne se remarquent que dans les grands emplois, aussi y en a-t-il qui ne s'exercent que dans la misère.

Or bien que cet homme desirat donner à un chacun grande opinion de sa faveur, si est ce que sa fin principale étoit d'étonner les Ministres par les apparences de son crédit, pour disposer absolument de leurs volontez, & faire qu'ils déferassent plus à ses desirs qu'aux commandemens de la Reine leur maitresse. Mais on peut dire qu'en ces épines ils marchèrent à pas de plomb, qu'ils cheminèrent par la voye de leur conscience, mais avec le plus grand tempérament qu'ils purent pour empêcher la connoissance & l'éclat de ses desordres. S'ils crurent quelquefois sa puissance être telle qu'il y avoit plus à perdre qu'à gagner à faire des actions hardies, ils ne la conçurent jamais assez grande pour les contraindre à en faire de lâches & contraires à leur devoir.

Un

Un jour Mr. de Villeroy, qui avoit plus part dans son alliance, par le mariage que l'on projettoit de son Petit-Fils avec sa Fille, que dans son affection, avoit obtenu de la Reine, qui n'a jamais refusé de graces si elles n'ont été préjudiciables à l'Etat, une gratification importante : le Maréchal d'Ancre vint trouver le Secrétaire de ses commandemens pour le prier de deux choses, de n'en point délivrer d'expédition, & de rejeter sur la Reine la haine du refus.

J'exerçois lors cette Charge, & le priai de m'excuser si je ne pouvois satisfaire à son desir, vû que la Reine ne pouvoit avec honneur révoquer une grace qu'elle avoit accordée, ni lui en sa conscience donner à sa Maitresse le blâme d'une faute qu'elle n'avoit point commise.

Le Maréchal ne se voulant point contenter de ces raisons, je ne laissai point contre les ordres qu'il m'avoit prescrits d'en délivrer les brevets, aimant mieux perdre ses bonnes graces sans honte que les conserver avec foiblesse au préjudice de la Reine. Cette action de courage me rendit tellement son ennemi, qu'il ne pensa plus qu'aux moyens de s'en vanger. Il est fâcheux à un homme de  
cœur

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 165

cœur d'avoir à répondre à des personnes qui veulent des flatteurs & non pas des amis, qu'on ne peut bien servir sans les tromper, & qui aiment mieux les choses agréables qu'utiles : mais si ce mal est extrême, il ne laisse point d'être ordinaire ; sous le regne des Favoris il n'y en a point à qui la tête ne tourne en montant si haut, qui d'un serviteur n'en veuille faire un esclave, d'un Conseiller d'Etat un Ministre de leurs passions, & qui n'entreprenne de disposer aussi bien de l'honneur que des cœurs de ceux que la fortune leur a soumis.

Or comme la vengeance se fait des armes de tout ce qui se présente à elle, il tâcha de persuader à la Reine que j'étois partial, que j'étois en secrète intelligence avec les Princes, que je lui avois dit une fois sur le sujet de la rébellion des Grands qui étoient unis à Mr. le Prince, que, le Roi ayant témoigné qu'il étoit maître en réduisant à l'extrémité ceux qui d'eux mêmes ne s'étoient pas rangez à leur devoir, il étoit à propos qu'il témoignât qu'il étoit père, recevant à miséricorde ceux qui avoient failli.

Au milieu de ses mauvais offices il ne laissa pas de se vouloir servir de Barbin



## 166 HISTOIRE DE MARIE DE

bin & de moi, pour demander en sa faveur le Gouvernement de Soissons si proche de sa perte qu'il l'estimoit déjà pris : ces Mrs. firent pour son bien quelque difficulté, de crainte qu'on lui reprochat qu'il eût porté la Reine à conseiller le Roi de prendre les armes contre ses Sujets pour l'enrichir de leurs dépouilles.

Pour leur ôter le moyen de prévenir Leurs Majestez, il en parla précipitamment à la Reine, qui jugeant sa demande indiscrete l'en refusa de son propre mouvement, & lui parla en présence des Ministres avec tant d'autorité & de sentiment du dérèglement de ses desirs, qu'il ne put cacher dans son visage & par ses paroles qu'il n'en fût extrêmement touché : mais, pour ne point celer la cause de son déplaisir, il ne se piqua pas tant de l'action que des circonstances, & le refus ne l'offensa pas tant que les témoins.

Il lui fâchoit qu'on s'aperçût qu'il eût plus de réputation que de force, qu'il subsistoit plutôt par son audace que par une véritable confiance. Pour preuve de quoi, la Reine s'étant retirée en colère dans son cabinet, il fit mine de la suivre, & resortant incontinent, bien qu'il n'eût point parlé de cette affaire, les as-  
sura

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 167

sura qu'il avoit obtenu la gratification qu'il avoit désirée ; ce qu'ils jugèrent plus mystérieux que véritable , & le reconnurent clairement l'après-dinée , la Reine nous témoignant une extrême indignation de ses insolentes procédures , & que pour rien du monde elle ne lui accorderoit ce qu'il demandoit. Mais au lieu d'en profiter , il s'affermit de plus en plus dans le dessein de changer les Ministres.

L'unique péché qu'ils avoient commis étoit qu'ils avoient la réputation de bien servir le Roi , dont quelques Flateurs prirent occasion de lui dire qu'on ne parloit plus de lui par la France , mais qu'ils avoient l'honneur de tout : ce qui étoit le prendre par son foible , car comme en l'adversité il étoit découragé & protestoit ne se vouloir mêler d'affaires , quand les choses alloient mieux , il les vouloit faire seul ; joint qu'il se fâchoit de n'en pouvoir disposer à sa volonté , laquelle ils ne prenoient pas pour leur règle au dessus de la raison.

Sa Femme étoit si malade d'esprit qu'elle se défioit de tous ; de sorte qu'elle aidait au dessein qu'il avoit de les changer , & de mettre en leur place Ruffelay , de Mesmes & Barentin.

J'en

## 168 HISTOIRE DE MARIE DE

J'en eus le premier avis par le moyen d'un homme d'Eglise qui étoit à moi, auquel l'Abbé de Marmoutier dit confidentement le dessein qu'on avoit contre Barbin ; & par autre voye je fus que Mr. Mangot étoit de la partie , & moi aussi. Je dis à Barbin qu'à la longue le Maréchal le gagneroit sur l'esprit de Leurs Majestez par ses continuels artifices , & que mon avis étoit que nous le devions prévenir & nous retirer volontairement des affaires. Nous allames ensemble trouver la Reine à cette fin , je lui parlai & lui représentai que , les affaires du Roi étant en tel état que tous les Princes qui avoient pris les armes contre lui tendoient les bras & imploroient sa miséricorde , nous ne pouvions être blâmés de lâcheté de demander notre congé dans cette prospérité, qui étoit chose que nous avions déjà désiré faire il y a quelque tems, mais que nous ne l'avions pas jugé convenable pendant que l'Etat étoit en quelque péril.

La Reine se trouva surprise , & demanda quel mécontentement nous avions d'elle. Barbin lui répondit que le Maréchal & sa Femme n'étoient pas contents de nous : dont elle se fâcha disant qu'elle ne se gouvernoit pas par leur fantaisie.

taisie. Je pris la parole, & fis de nouvelles instances, auxquelles elle ne se rendit point néanmoins, & continua à nous assurer du contentement qu'elle recevoit du service que nous rendions au Roi.

Le Maréchal fut averti par sa Femme de ce qui s'étoit passé, & vint incontinent à Paris trouver la Reine, qui le gourmanda. Desorte qu'au sortir de là il alla prendre Barbin chez lui & le mena à mon logis, où adressant sa parole, il se plaignit de ce que demandant notre congé nous faisons paroître qu'il étoit incompatible & ne pouvoit durer avec personne. Après que je lui eus déduit les raisons que nous avions eues de faire ce que nous avions fait, il ne nous fut répondre autre chose, sinon qu'il étoit de nos amis, & qu'il nous prioit de dire à la Reine que nous ne pensions plus à nous retirer.

Mais il continuoit toujours en sa mauvaise volonté, & inventoit plusieurs calomnies qu'il essayoit de rendre les plus vraisemblables qu'il pouvoit à la Reine pour décevoir son esprit. Jusques là qu'il la voulut persuader que Mrs. Mangot, Barbin & moi la trahissions, & avions envie de la faire empoisonner, s'offrant de lui donner des témoins qui

le soutiendroient en notre présence. Ces méchancetez noires qu'il avoit dans le cœur le rendoient inquiet, desorte qu'il paroissoit bien qu'il avoit quelque chose dont il avoit grand desir de venir à bout, & en laquelle il rencontroit difficulté: il ne faisoit qu'aller & venir de lieu à autre, étoit toujours en voyage de Caen à Paris & de Paris à Caen, ce qui avança sa mort, comme nous verrons bientôt.

La dernière fois qu'il revint de Caen, ce fut sur une lettre que la Reine lui avoit écrite, par laquelle elle lui défendoit de poursuivre davantage Mr. de Montbazon, dont il tenoit une terre en criée pour le paiement de quelques armes qu'il lui avoit laissées dans la Citadelle d'Amiens, lesquelles il lui avoit vendues pour le prix de 150000. liv. sous la promesse dud. Duc de les faire payer par le Roi. Il vint de Caen jettant feu & flamme contre Barbin qu'il croyoit être cause que la Reine lui avoit écrit cette lettre, & en résolution d'exécuter promptement ce qu'il avoit projeté contre lui, Mangot & moi, auquel il écrivit arrivant à Paris en termes si étranges, que j'ai cru en devoir rapporter ici une partie: la lettre commençoit en ces mots.

„ Par

„ Par Dieu, Monsieur, je me plains  
 „ de vous, vous me traitez trop mal,  
 „ vous traitez la paix sans moi, vous  
 „ avez fait que la Reine m'a écrit que  
 „ pour l'amour d'elle je laisse la pour-  
 „ suite que j'ai commencée contre Mr.  
 „ de Montbazon pour me faire payer de ce  
 „ qu'il me doit, que tous les diables,  
 „ la Reine, & vous pensez vous que je  
 „ fasse, la rage me mange jusqu'aux os.”  
 Tout le reste étoit du même stile.

Il nous fit néanmoins durant le peu  
 de tems qu'il demeura à Paris si bon vi-  
 sage devant le monde, & dissimuloit tel-  
 lement, que jamais personne n'eût cru  
 qu'il eût été refroidi vers nous. Mais sa  
 trop bonne chère ne me trompa point,  
 car je fus averti qu'il avoit persuadé quasi  
 l'esprit de la Reine contre nous, & fut  
 d'avis de demander pour la dernière fois  
 mon congé, & si la Reine ne me le  
 vouloit donner de le prendre moi même.  
 Barbin me vint aussi prier de demander  
 congé pour lui, craignant, se disoit il,  
 de n'avoir pas assez de courage de le pren-  
 dre de lui même, si la Reine le pressoit  
 de demeurer.

Mr. Mangot étoit aussi assuré qu'on  
 lui en vouloit, & savoit bien que le bruit  
 commun étoit qu'on destinoit Barentin

## 172 HISTOIRE DE MARIE DE

en sa place , & il le croyoit véritable , d'autant que l'ayant voulu envoyer en commission , la Maréchalle l'avoit prié de le laisser à Paris , parcequ'on y avoit affaire de lui : mais la considération de ses Enfans & de sa Famille l'empêcha de prendre la même résolution , & le fit résoudre d'attendre ce que le tems aporeroit.

J'allai au Louvre, je parlai à la Reine, lui fis instances de permettre à Barbin & à moi de nous retirer. La Reine me répondit qu'il étoit vrai qu'elle avoit quelque chose en l'esprit qu'on lui avoit dit contre nous , qu'elle me promettoit & juroit de me le dire dans huit jours , & me prioit que nous eussions patience jusques là. Cela m'arrêta , & m'empêcha d'aller parler au Roi que ces huit jours ne fussent expirez , avant lesquels le Maréchal fut tué.

En cette poursuite si envenimée du Maréchal contre les Ministres , & aux moyens si injustes qu'il y employoit, se voit la malignité de son esprit , de laquelle il semble que la principale origine soit son ambition à laquelle il n'avoit jamais pu prescrire de termes. Et la Reine , ou lassée de ses actions qu'elle ne pouvoit plus défendre, ou craignant qu'il  
lui

lui mèsavînt, lui faisant instance de s'en aller en Italie, comme déjà sa Femme étoit résolue d'y aller, il n'y put jamais condescendre, disant à quelqu'un des siens qu'il vouloit expérimenter jusques où la fortune d'un homme peut aller. Il avoit quitté le Gouvernement d'Amiens à la réquisition de tout le Royaume, il voyoit que les Manifestes des Princes & les plaintes du Peuple étoient toutes fondées sur lui, & néanmoins quelques uns de la Citadelle lui ayant un mois avant sa mort donné espérance qu'ils s'en pouvoient saisir & la lui remettre entre ses mains, il en fit incontinent le dessein, & en parla à Barbin, lequel lui remontra que cette action seroit la ruine entière des affaires du Roi & de la réputation de la Reine, que cela seroit justifier les armes des Princes, & imprimer dans l'esprit des Peuples tout ce qu'ils vouloient, & même dans l'esprit du Roi. Mais au lieu de prendre ces raisons en bonne part il les reçut comme un témoignage de la mauvaise volonté de Barbin en son endroit, & continuoit à se vouloir précipiter en ce dessein, dont la Reine étant avertie par Barbin, elle envoya querir le Duc de Montbazon, & lui commanda d'aller veiller à la garde de la Citadelle,



## 174 HISTOIRE DE MARIE DE

sur laquelle elle avoit avis qu'il y avoit des entreprises. Ce seul moyen fut suffisant de l'arrêter, pour ce qu'il oposa l'impossibilité à son desir.

Le Maréchal, étant tel en son humeur & en sa conduite, donna de grands sujets de prise contre lui. Luines, qui étoit ennemi non de sa personne de laquelle il avoit reçu assistance, mais de sa fortune, lui portoit une haine d'envie qui est la plus maligne & la plus cruelle de toutes, & observoit toutes ses actions pour les tourner en crimes auprès du Roi, n'en oublia aucune qu'il ne lui fît paroître noire, procédant d'un mauvais principe, & tendant à une mauvaise fin. Il lui représente qu'il fait le Roi, a un pouvoir absolu dans le Royaume, se fortifie contre l'autorité de Sa Majesté, & ne veut ruiner les Princes que pour recueillir en lui seul toute la puissance qu'ils avoient, & disposer de sa Couronne à sa discrétion lorsqu'il n'y aura plus de personnes assez hardies pour contrevénir à ses volontez; qu'il possède l'esprit de la Reine sa mère, qu'il incline son cœur vers Monsieur son frère plus qu'envers lui; qu'il consulte sur sa vie les Astrologues & les Devins; que le Conseil est tout à sa dévotion, & n'a  
autre

autre but que son avancement ; que quand on demande de l'argent pour les menus plaisirs du Roi il ne s'en trouve point ; qu'il a porté un des siens qui feignit avoir demandé 6000. liv. pour meubler une maison que le Roi avoit achetée sous le nom de Dubuiffon, & qu'il en avoit été honteusement refusé ; qu'il n'avoit pas eu honte de suposer par le ministère de Deagen des lettres de Barbin pleines de desseins contre sa personne sacrée : & enfin ajouta qu'il étoit venu en diligence de Normandie, & que ce retour précipité n'étoit pas sans dessein périlleux contre Sa Majesté & préjudiciable à son Etat : & fait entretenir le Roi de ces choses les nuits entières par Tronçon & Marillac.

En même tems qu'il donnoit de mauvaises impressions contre le Maréchal d'Ancre, il faisoit le même contre la Reine, donnant jalousie au Roi du pouvoir absolu qu'elle auroit lorsqu'elle seroit venue à bout des Grands du Royaume qui étoient réduits jusqu'à l'extrémité. Et comme si ce n'eût pas été assez pour ce perfide d'arriver au souverain gouvernement, il entreprit de s'y faire chemin & de s'y élever par ses propres ruines, sans entrer en considération qu'elle avoit

## 176 HISTOIRE DE MARIE DE

jetté les premiers fondemens de sa fortune , avoit depuis comblé de biens ses Frères & lui , & qu'à peine avoient ils les mains vuides de la Charge de Grand-Fauconnier qu'elle leur avoit donnée.

Ceux qui ont le moins de mérite ont d'ordinaire le plus d'ambition , & pour ce qu'ils n'ont aucune part en la vertu pour en avoir les aparences , ils veulent usurper entièrement la récompense qui lui est due , & ne peuvent souffrir les puissances établies ou exercées par ses règles. Or comme ceux qui ont écrit de l'art de bien tromper , nous aprennent que pour y bien réussir il faut donner quelquefois de véritables & salutaires avis , cet infidèle ne manqua point d'apporter cette industrie à la conduite de son fatal dessein.

Pour prendre ses suretez il avoua souvent à la Reine , durant qu'il faisoit ses trames , que force Gens portoient le Roi à secouer le joug de son obéissance , mais qu'il se falloit rire de ses entreprises , parceque son Maitre avoit trop de confiance en lui pour lui en cacher les Auteurs , & qu'elle l'avoit trop obligé pour n'en point empêcher l'effet. Il lui découvrit que Mr. de Lesdiguières avoit écrit & offert au Roi des forces pour le met-

mettre hors de tutelle , pour le tirer de ses mains , c'est à dire pour renverser les loix de la piété naturelle & Chrétienne. Sur les bruits qui couroient que le Roi n'étoit point satisfait d'elle , il la vint trouver avec Tronçon & Marillac , pour l'assurer du contraire , & lui protester qu'il ne se passeroit rien auprès de lui dont elle ne fût ponctuellement informée ; qu'il lui amenoit Tronçon & Marillac ses intimes amis , pour être cautions de sa fidélité , & lui faire reproche devant Dieu & le monde s'il manquoit à ses promesses.

Elle eut en ces témoins la croyance de ce que leurs actions passées pouvoient mériter. L'un d'eux avoit vendu son Maître , & l'autre deshonoré sa maison pour s'enrichir : l'un portoit sur ses épaules des marques de sa trahison , & l'autre en la prostitution de ses sœurs des preuves de son infamie.

Enfin ce choix des deux cautions si mauvaises ayant fait connoître qu'elle étoit trompée , elle se résolut de prévenir le mal par une retraite volontaire , de laisser à d'autres la gloire du gouvernement.

N'ayant pu quelque tems auparavant venir à bout du traité de la Mirandole ,

## 178 HISTOIRE DE MARIE DE

comme nous avons dit ci dessus , elle voulut essayer d'avoir du Pape Paul V. l'usufruit du Duché de Ferrare sa vie durant : mais sa chute arriva avant que sa négociation fût achevée , car l'ardeur avec laquelle le Maréchal d'Ancre se portoit à ruiner les Ministres , fut cause de hâter sa mort , & peut-être donna la résolution à Luines de l'entreprendre.

Encore que nous fussions que cette inquiétude qu'il avoit étoit pour notre sujet & pour nous malfaire , nous usions néanmoins de telle discrétion , qu'étant résolus de nous retirer personne n'en fut rien. D'où il arriva que Luines , qui étoit de son naturel fort timide & soupçonneux , qui sont deux conditions d'esprit qui s'accompagnent l'une & l'autre , fut aisé à persuader que c'étoit à lui à qui le Maréchal en vouloit ; & tous ceux qui espéroient profiter dans ce changement , pouffoient à la roue , & augmentoient les soupçons & ses craintes.

Il chercha premièrement toutes sortes de moyens pour s'assurer contre cet orage. Il fit proposer au Maréchal qu'il lui donnât en mariage une de ses Nièces qu'il avoit Florence : mais sa Femme qui étoit bien aisé qu'il n'eût pas cet appui auprès du Roi , afin qu'il dépendît toujours d'elle ,

d'elle , n'y voulut jamais consentir , & lui qui favoit bien que c'étoit perdre tems de l'entreprendre contre son gré , & qui ne vouloit pas paroître dépendre d'elle , témoigna ne le desirer pas.

Se voyant refusé , il se tourna du côté de Barbin , & lui fit semblablement demander par Marsilly une de ses Nièces en mariage pour le Sr. de Brantes son frère : & sur ce qu'il n'avoit rien pour donner à sa Nièce , il lui dit qu'ils n'avoient que faire de bien ni l'un ni l'autre , que c'étoit le Roi qui vouloit ce mariage , & qui leur en donneroit assez à tous deux. Barbin le desiroit , & je lui conseillois , mais il s'arrêta sur ce qu'il n'en osoit parler à la Reine , s'assurant que le Maréchal & sa Femme ne manqueroient pas de se servir incontinent de ce moyen pour faire croire à Sa Majesté qu'il la trompoit. Se voyant , ce lui sembloit , rebuté de tous côtés , il crut que c'étoit par résolution prise de le chasser , & fit croire au Roi qu'on en vouloit à sa personne , que cela en étoit une preuve manifeste , qu'à cela tendoient les pensées du Maréchal , & que l'impatience d'exécuter bientôt ce dessein lui donnoit ces inquiétudes qu'il avoit si extraordinaires.

## 180 HISTOIRE DE MARIE DE

Il tire en calomnie une action de la Reine & de son Conseil, qui avoit été faite innocemment & prudemment sans aucun mauvais dessein contre le Roi, & avoit une très bonne raison pour le bien de son service. Au commencement du remuement des Princes à Soissons, la Reine envoya toutes les forces que le Roi avoit auprès de sa personne à l'entour de lad. ville, & entr'autres ses Compagnies de Gendarmes & de Chevaux-Légers; ce qu'elle faisoit pour empêcher ceux de Soissons de venir courir aux portes de Paris, & l'incommoder, & pour empêcher aussi qu'ils ne pussent recevoir secours du dehors, cependant que l'armée du Roi s'assembloit pour l'assiéger. Le Roi n'ayant plus de Cavalerie auprès de lui, & néanmoins ne laissant pas d'aller à la chasse près de Paris, la Reine eut crainte que l'on pût faire quelque entreprise sur sa personne, & arrêta sa Compagnie de Chevaux-Légers qui passoit aux portes de Paris pour aller à l'armée, afin de garder la personne du Roi & la sienne, en attendant que l'armée étant arrivée à Soissons on pût renvoyer au Roi sesd. Compagnies. Luines prit sujet sur cela de jeter une défiance dans l'esprit du Roi contre la Reine, comme si elle eût

eût eu dessein de tenir sa personne en sa puissance la faisant garder par des Gens qui étoient à elle, & ayant éloigné ceux qui étoient à lui. Il ajouta que le Maréchal d'Ancre avoit dessein de s'assurer des personnes de Monsieur & de Mr. le Comte.

Le Roi, dès longtems mécontent du Maréchal d'Ancre, se résolut sur toutes ces choses de le faire arrêter prisonnier. Luines, qui ne croyoit pas pouvoir trouver sûreté que dans sa mort, & qui croyoit que l'accommodement entre le Fils & la Mère, le Roi & la Reine, seroit facile, si l'offense étoit légère, fait instance de le faire tuer : à quoi le Roi ne voulut point consentir, qu'en cas qu'il se mît en devoir de résister à ses volontez.

Pour exécuter ce dessein, Luines & ceux qui étoient de son parti jettèrent les yeux sur le Baron de Vitry pour le rendre ministre & exécuter de leur passion. Pour l'y disposer, ils portèrent le Roi à lui faire des caresses extraordinaires, ensuite Luines lui témoigna que Sa Majesté avoit une grande confiance en lui, & qu'en son particulier il le vouloit servir auprès d'elle comme s'il étoit son frère. Par après une autre fois il lui dit que le Roi avoit si



## 182 HISTOIRE DE MARIE DE

bonne opinion de lui , qu'il lui avoit dit en particulier qu'il étoit capable de grandes entreprises, & qu'il s'y fieroit de sa vie.

Le Baron de Vitry , sans se douter de ce à quoi on le vouloit employer, témoignant se sentir obligé de cette confiance, le pria d'assurer le Roi qu'il ne seroit pas trompé, & qu'en toutes occasions il suivroit aveuglément ses volontez. Par après une autre fois Luines lui dit qu'il avoit dit au Roi les assurances qu'il lui avoit données de son service, ce qu'il avoit eu si agréable qu'il lui avoit commandé de lui témoigner le gré qu'il lui en faisoit, & que pour preuve de sa confiance il lui avoit ordonné de tirer parole & serment de lui de ne parler à qui que ce pût être au monde d'une affaire qu'il lui vouloit découvrir, & savoir déterminément s'il exécuteroit par tout ce que Sa Majesté lui commanderoit.

Le Sr. de Vitry le lui ayant promis, le Sr. de Luines, qui appréhendoit qu'on prît soupçon si on les voyoit souvent parler ensemble, lui donna rendez-vous pour se trouver la nuit, avec ordre de la part du Roi de recevoir ce qui lui seroit dit par ceux qu'il trouveroit audit lieu comme si c'étoit de la bouche du Roi.

L'heu-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 183

L'heure de l'assignation étant venue, le Sr. de Vitry fut étonné que s'étant trouvé au lieu prescrit il vit les Srs. Tronçon & Marillac, dont il connoissoit la réputation, Deagen & un jardinier des Thuilleries. Si jamais homme a été étonné, il a dit franchement depuis que c'étoit lui, entendant l'importance de la proposition qui lui fut faite par des Gens tels que ceux qu'il voyoit.

Il le fut bien encore davantage, quand par le discours il aprit qu'ils n'étoient pas seuls qui avoient connoissance de ce dessein. Cependant l'espérance de faire une grande fortune, & l'engagement auquel il étoit déjà, le portèrent à entreprendre l'exécution, & Dieu permit, qu'ainsi que l'expérience fait connoitre que souvent le secret & la fidélité que les Larons se gardent surpasse celle que les Gens de bien ont aux meilleurs desseins, celle qui fut gardée en cette occasion fut si entière, que bien que beaucoup de personnes fussent ce dessein il fut conservé secret plus de trois semaines, en attendant une heure propre pour son exécution qui arriva le 24. d'Avril, que le Sr. de Vitry, accompagné de quelques vingt Gentilshommes qui le suivoient négligemment en aparence, aborda le Maréchal d'Ancre comme il entroit  
dans

## 184 HISTOIRE DE MARIE DE

dans le Louvre & étoit encore sur le pont. Il étoit si échauffé, ou si étonné, qu'il le passoit sans l'apercevoir, un de ceux qui l'accompagnoient l'en ayant averti, il retourna, & lui dit qu'il le faisoit prisonnier de la part du Roi, & tout en même tems l'autre n'ayant eu loisir que de lui dire, moi prisonnier, ils lui tirèrent trois coups de pistolet dont il tomba tout roide mort. Un des siens voulut mettre l'épée à la main, on cria que c'étoit la volonté du Roi, il se retint, en même tems le Roi parut à la fenêtre, & tout le Louvre retentit du cri de *Vive le Roi.*

Le Sr. de Vitry monta en la chambre de Sa Majesté, & lui dit qu'il ne l'avoit pu arrêter vif, & avoit été contraint de le tuer. Son corps fut trainé dans la petite salle des portiers, & de là mis dans le petit jeu de paulme du Louvre, & sur les neuf heures du soir enseveli dans St. Germain de l'Auxerrois sous les orgues. Il avoit eu durant sa vie quelque aversion dudit Vitry, & quand il fut fait Capitaine des Gardes au lieu de son Père, il disoit *Per Dio* il ne me plait point que ce Vitry soit maître du Louvre. Vitry aussi ne le saluoit point, & s'en vantoit, & comme on remarque que les loups connoissent & craignent les levriers qui les doi-

doivent mordre , il appréhendoit l'audace dudit Sr. de Vitry , & disoit souvent qu'il étoit capable d'un coup hardi.

En même tems on fit retirer du Louvre les Gardes de la Reine-Mère jugeant qu'elle seroit aussi bien gardée par ceux du Roi que par les siens , & qu'il étoit expédient qu'il n'y eût qu'une marque d'autorité dans la Maison Royale. On lui donna des Gardes du Roi , & fit on murer quelques unes de ses portes , pour empêcher les diverses avenues de sa chambre.

Il courut un bruit par la ville que le Roi avoit été blessé dans le Louvre , & on disoit que ç'avoit été par le Maréchal d'Ancre. Sur cette rumeur on ferme les boutiques , on court au Palais & au Louvre , Liancour fut envoyé par la ville dire que le Roi se portoit bien , & que le Maréchal d'Ancre étoit mort. Le Colonel Dorane en alla aussi avertir le Parlement. Et afin que ces faux bruits ne fussent portez dans les Provinces , le Roi y écrivit ce qui s'étoit passé , que l'abus que l'on faisoit de son autorité qu'on avoit toute usurpée sans lui en laisser quasi que le nom , desorte qu'on tenoit à crime si quelqu'un le voyoit en particulier & l'entretenoit de ses affaires , l'avoit obligé de

s'as-

s'assurer de la personne du Maréchal d'Ancre, lequel ayant voulu faire quelque résistance auroit été tué, & que desormais Sa Majesté vouloit prendre en main le gouvernement de son Etat, & partant qu'un chacun eût à s'adresser à lui même ez demandes & plaintes qu'ils auroient à faire, & non à la Reine sa mère, laquelle il avoit priée de le trouver bon ainsi.

Lorsque cet accident arriva, j'étois chez un des Recteurs de Sorbonne, où la nouvelle fut aportée par un de ses Confrères qui venoit du Palais: j'en fus d'autant plus surpris, que je n'avois pas prévu que ceux qui étoient auprès du Roi eussent assez de force pour machiner une telle entreprise. Je quittai incontinent la compagnie de ce Docteur célèbre tant pour sa doctrine que pour sa vertu, qui n'oublia pas lors de me dire fort à propos ce que je devois attendre d'un homme de son érudition sur l'inconstance de la fortune, & le peu de fureté qu'il y a aux choses qui semblent être plus assurées en la condition humaine.

En m'en venant, comme j'étois sur le pont-neuf je rencontrai le Tremblay, qui, après m'avoir conté ce qu'il avoit appris au Louvre de l'accident qui étoit arrivé, me dit que le Roi me faisoit chercher,

cher, & qu'il s'étoit même chargé de me le faire savoir s'il me rencontroit. Comme je fus proche du Louvre, je fus que les Srs. Mangot & Barbin étoient chez le Sr. de Bressieux Premier-Ecuyer de la Reine: je montai où ils étoient, où je fus qu'ils avoient déjà appris ce que le Tremblay m'avoit dit, & qui plus est qu'on parloit de Barbin auprès du Roi avec une grande animosité qui ne lui donnoit pas peu de crainte.

Nous mimes en délibération s'ils viendroient au Louvre avec moi, & tous ceux qui en venoient nous confirmant ce qui avoit été dit des uns & des autres, il fut résolu que nous n'irions au Louvre que les uns après les autres, & qu'eux demeurant encore là pour quelque tems, je m'en irois devant pour recevoir les commandemens du Roi. Continuant mon chemin, je rencontraï divers visages qui m'ayant fait caresses deux heures auparavant ne me reconnoissoient plus, plusieurs aussi qui ne me firent point connoître de changer pour le changement de la fortune.

D'abord que j'entrai dans la galerie du Louvre, le Roi étoit élevé sur un jeu de billard pour être mieux vu de tout le monde. Il m'apella, & me dit qu'il favoit bien que je n'avois pas été des mauvais

conseils du Maréchal d'Ancre, & que je l'avois toujours aimé, (il usa de ces mots) & été pour lui aux occasions qui s'en étoient présentées, en considération de quoi il me vouloit bien traiter.

Le Sr. de Luines, qui étoit auprès de lui, prit la parole & dit au Roi qu'il savoit bien que j'avois plusieurs fois pressé la Reine de me donner mon congé, & qu'en diverses occasions j'avois eu brouilleries avec le Maréchal sur des sujets qui concernoient particulièrement Sa Majesté. Il me fit ensuite beaucoup de protestations d'amitié, je repartis à ce qu'il lui avoit plu de me dire à la vue de tout le monde, qu'assurément il ne seroit jamais trompé en la bonne opinion qu'il avoit de moi, qui mourrois plutôt que manquer jamais à son service.

Que je confessois ingénument avoir toujours remarqué peu de prudence au Maréchal d'Ancre & beaucoup d'inconfidération : mais que je devois cet hommage à la vérité de dire en cette occasion que je n'avois jamais connu qu'il eût mauvaise volonté contre la personne de Sa Majesté, ni aucun dessein qui fût directement contre son service ; que je louois Dieu, s'il en avoit eu, de ce qu'il n'avoit pas eu assez de confiance en moi pour  
me

me les découvrir; qu'il étoit vrai que j'avois plusieurs fois pressé la Reine de me donner mon congé, mais que ce n'étoit point pour aucun mauvais traitement que j'eusse reçu d'elle, dont tout au contraire j'avois toute occasion de me louer, mais bien pour le peu de conduite qu'avoit le Maréchal, les soupçons perpétuels qu'il avoit de ceux qui l'aprochoient, & les mauvaises impressions que je craignois qu'il donnât de moi à la Reine. J'ajoutai que je devois dire avec la même vérité que les Srs. Mangot & Barbin avoient eu les mêmes sentimens de s'en retirer, que j'en avois fait instance pour l'un & pour l'autre, & particulièrement pour le dernier. Après cela je m'aprochai plus près du Sr. de Luines, le remerciai en particulier des bons offices qu'il m'avoit rendus auprès du Roi, & l'assurai de mon affection & de mon service.

Ensuite je lui voulus donner même assurance du Sr. Barbin, dont je lui dis tout le bien qu'il me fut possible, conformément à la sincérité que j'avois connue en ses actions. Il me témoigna, par son visage, son geste & ses paroles, avoir fort désagréable ce que je lui disois sur ce sujet. Lors je lui dis avec plus d'adresse qu'il me fut possible qu'il se-  
roit



roit loué de tout le monde s'il ne lui faisoit point de mal, & qu'en effet je pouvois répondre qu'il ne l'avoit point mérité, ni pour le respect du Roi, ni pour son particulier. A quoi il me répondit, „ au nom de Dieu ne vous „ mêlez point de parler pour lui, le „ Roi le trouveroit très mauvais, mais „ allez vous en au lieu où sont assemblez „ tous ces Mrs. du Conseil, afin qu'on „ voye la différence avec laquelle le Roi „ traite ceux qui vous ressemblent, & „ les autres qui ont été employez en „ même tems.” Il ajouta ensuite, „ il „ faut que quelqu'un vous y conduise, „ autrement on ne vous laisseroit pas en- „ trer” : & apella le Sr. de Vignoles qui étoit là présent, & lui dit qu'il m'accompagna au Conseil, & dit à ces Mrs. que le Roi m'avoit commandé d'y descendre & vouloit que j'y eusse entrée. Je balançai en moi même si je devois recevoir cet honneur, mais j'estimai qu'en cette grande mutation les marques de la bonne grace du Roi me devoient être chères, vû que par après mes actions feroient connoître que je les recevois par la pure estime que le Roi faisoit de moi, & non par aucune connivence que j'eusse avec ceux qui avoient machiné la mort du Maréchal d'Ancre. Pre-

Prenant congé du Sr. de Luines, je lui demandai le plus adroitement qu'il me fut possible pour ne lui déplaire pas, s'il ne me feroit point permis de voir la Reine, & que s'il lui plaisoit me faire accorder cette grace j'en userois assurément non pour aigrir, mais pour adoucir son esprit. Il me dit qu'il n'étoit pas tems de penser à obtenir cette permission du Roi, que si on l'accordoit à d'autres il se souviendroit de la demande que je lui faisois.

Lors je sortis avec le Sr. de Vignoles, qui n'eut pas plutot fait sa commission envers ces Mrs. qui étoient assemblez au Conseil, où étoient Mrs. du Vair, Villeroy, le Président Jeannin, Deagen, & les Secrétaires d'Etat, & plusieurs autres confusément, que le Sr. de Villeroy, dans l'emploi où j'avois été des affaires de me mettre mal à son occasion avec le Maréchal d'Ancre, eut dessein de s'opposer à mon entrée en ce lieu, & demanda en quelle qualité je m'y présentois. Mr. de Vignoles ne sachant que répondre, & me faisant savoir cette difficulté, je le priai de lui dire que je m'y présentois par pure obéissance, sans dessein de m'y conserver l'entrée qu'il avoit plu au Roi de m'y donner,  
beau-

beaucoup moins l'emploi de la Charge où j'avois été, & où je l'avois servi notablement.

Après cette réponse, ces Messieurs continuèrent à mettre les ordres qu'ils estimoient nécessaires, pour faire savoir dans toutes les Provinces & hors le Royaume la résolution que le Roi avoit prise; ce qui leur fut fort aisé, vû que pour cet effet ils n'eurent qu'à suivre les mémoires & les dépêches que le Sr. Deagen avoit dressez il y avoit longtemps.

Tandis que je fus en ce lieu, je parlai toujours à diverses personnes qui s'y rencontrèrent n'être pas des plus empêchées, & ne m'approchai point de ces Mrs, qui faisoient l'ame du Conseil. Après avoir été en ce lieu pour dire que j'y avois entrée, je me retirai doucement. Je rencontraï dans la cour le Sr. Mangot qui montoit pour aller trouver le Roi, lui ayant dit succinctement ce qui s'étoit passé, je continuai mon voyage, & lui le sien. Je n'eus pas demeuré demie heure dans mon logis, que j'appris qu'il avoit été arrêté dans l'antichambre du Roi, qu'on lui avoit demandé les Sceaux, & que par après on l'avoit renvoyé chez lui sans user d'autre rigueur en son endroit.

J'a-

J'appris ensuite que le Sr. Barbin avoit des Gardes en son logis, & que personne ne parloit à lui.

Il avoit appris cette nouvelle sur les onze heures, comme il étoit descendu de son cabinet, pour aller au Louvre au Conseil des affaires. Desportes Baudouin Secrétaire du Conseil le vint trouver là, & lui dit premièrement qu'il y avoit du bruit au Louvre, & voyant qu'il s'avançoit pour y aller, lui dit que c'étoit le Maréchal d'Ancre qui avoit été tué; puis ajouta que c'étoit le Roi qui l'avoit fait faire, pensant par cet avis le détourner d'y aller. Mais il lui dit que s'il étoit absent de Paris, il y viendroit en poste à cette nouvelle, & qu'il n'avoit point fait d'actions qui demandassent les ténèbres; & en parlant ainsi s'avança vers le Louvre. Mais, voyant qu'il n'y pouvoit entrer à cause que la porte étoit fermée, il entra chez le Premier-Ecuyer de la Reine où j'ai dit que je l'avois trouvé, & ne voulut pas retourner chez lui, quoique ledit Desportes l'en pressât pour mettre ordre à ses papiers: à quoi il répondit qu'il avoit servi le Roi desorte qu'il vouloit que non seulement on vît ses papiers mais son cœur. Quelqu'un vint dire alors qu'il y avoit un carosse à six chevaux de l'autre côté

de l'eau qui l'attendoit pour le mener où il voudroit, mais il fit réponse qu'il ne vouloit aller autre part qu'au Louvre, & se voulant mettre en état d'y aller à son tour, un Exemt des Gardes du Corps vint avec deux Archers, & le ramena chez lui, où il vit incontinent entrer deux Commissaires pour saisir ses papiers, savoir est, Castille Intendant des Finances & Aubry Maître des Requêtes & Président du Grand-Conseil, dont l'un ne savoit point le pouvoir de l'autre. Ils entrèrent en contestation dès la porte du logis, & se donnèrent quelques coups de poing à qui entreroit le premier, soit d'affection qu'ils avoient à faire leur charge, ou par vanité de leur rang. Ils trouvèrent force lettres du Maréchal d'Ancre bien éloignées du stile qu'ils pensoient, & d'autres papiers desquels il n'y avoit aucun qui servît à leur dessein, mais au contraire étoient tous à l'honneur dudit Barbin.

Incontinent après que le Maréchal fut tué, Mr. de Vitry alla à la chambre de la Maréchale qui étoit proche celle de la Reine, l'arrêta prisonnière, & se saisit de tout ce qu'elle avoit dans la chambre, or, argent, bagues & meubles. Elle portoit sur elle les bagues de la Couronne, tant elle étoit en crainte perpétuelle qu'il ne lui

arrivat quelque defastre, qu'elle ne pensoit pas être en sureté si elle n'avoit sur soi des trésors pour se racheter : elle ne pouvoit néanmoins porter ceux là sans faute, car, outre qu'elle sembloit se les vouloir aproprier, les choses de cette nature doivent être toujours gardées en un lieu stable & sûr, & non sur une personne où elles couroient plusieurs sortes de hazards.

Le Baron de Vitry se saisit desd. bagues, & mena la Maréchale en la même chambre où Mr. le Prince avoit été mis prisonnier. A l'instant on envoya aussi au logis dudit Maréchal se saisir de ses meubles & papiers ; mais le plus de bien qu'il avoit fut trouvé sur sa personne, ayant sur lui des promesses pour 1900000. liv. Une partie de sa maison fut pillée, & entr'autres la chambre du Fils dudit Maréchal, que Vitry mit en la garde de quelques Soldats jusques à ce que le Roi en eût ordonné. Son Père le faisoit apeller Comte de la Pene, qui est une bonne Maison d'Italie, de laquelle il disoit être descendu : c'étoit un jeune garçon de 12. ans, bien nourri, qui promettoit quelque chose de bon, & qui méritoit une meilleure fortune ; car quant à sa Fille dont nous avons tantot parlé ez années précédentes.

## 196 HISTOIRE DE MARIE DE

dentes de laquelle il espéroit faire une grande alliance, elle étoit morte le premier jour de Janvier de la présente année, Dieu ayant pitié de l'infirmité de son sexe la voulut soustraire aux defastres qui la menaçoient, si elle eût vécu jusques alors.

Le Baron de Vitry fut fait à l'instant Maréchal de France pour récompense de l'exécution qu'il avoit faite. Sa Charge de Capitaine des Gardes fut donnée au Sr. du Hallier son frère, qui, ayant étudié pour être homme d'Eglise & porté l'habit de Religieux dans l'Abbaye de Ste. Geneviève en espérance de succéder à l'Abbé qui étoit son parent, avoit quitté cette profession à la mort de l'un de ses Frères, & nonobstant que cela lui fit tort en la vie du monde, en laquelle il entroit, néanmoins son courage & sa vertu, aidez de ce qu'étoit son Père dans la Cour & de son Frère, lui firent acquérir la réputation de brave & sage Gentilhomme, & il fut estimé d'un chacun bien digne de la Charge importante qui lui fut confiée.

Perfan, beau-frère de Vitry, eut la Lieutenance de la Bastille, & la charge de garder Mr. le Prince au lieu du Chevalier Conchine frère du défunt.

L'a-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 197

L'après-dinée de ce jour tous les Ordres & toutes les Compagnies de la Ville vinrent saluer le Roi, & lui applaudirent de l'action qu'il avoit faite. Ils trouvèrent Sa Majesté sur un jeu de billard, où le Sr. de Luines l'avoit fait mettre exprès pour être vu plus aisément de tout le monde. On lui dit depuis que c'étoit comme un renouvellement de la coutume ancienne des François qui portoient leurs Rois à leur avènement à la Couronne sur leurs Pavois à l'entour du Camp, pour être vus & recevoir plus aisément les acclamations de joye de toute l'armée, dont on voit même quelque exemple en l'Ecriture Sainte à l'avènement d'un des Rois du peuple de Dieu. Il fut bien aise de se servir de cela, & faire croire qu'il l'avoit fait à dessein, mais le Roi étant au bas âge qu'il étoit, & lui n'ayant jusqu'à cette dernière journée fait autre métier auprès de lui que de le servir en ses passe-tems & lui siffler des linotes, il semble qu'il eût été à propos qu'il eût choisi un autre lieu pour l'élever, principalement ayant volonté de suivre la piste du Maréchal d'Ancre, l'insolence duquel parut bientôt après avoir plutôt changé de sujet passant dudit Maréchal en lui que non pas cessé d'être la taverne, comme dit peu



## 198 HISTOIRE DE MARIE DE

après le Maréchal de Bouillon, étant toujours demeuré le même, n'y ayant eu autre changement que de bouchon.

On a parlé diversement de ce conseil qu'il donna au Roi : les uns le louant comme un conseil extrême, & l'estimant juste, nonobstant qu'il soit contre les formes, à cause que toutes les loix & les formes de la justice résidant en leur source en la personne du Roi, il les peut changer & en dispenser comme il lui plaît, selon qu'il le juge à propos pour le bien de l'Etat & la sûreté de sa personne en laquelle tout le public est contenu. Mais cette opinion n'est guère dissemblable à celle du flateur Anaxarque, qui disoit à Alexandre qu'on peignoit la Justice & l'Equité aux deux côtez de Jupiter, pour montrer que tout ce que les Rois vouloient étoit juste : & à celle des Conseillers de Perse à leur Roi barbare, auquel ils dirent qu'il n'y avoit point de loix qui permissent un inceste qu'il vouloit commettre, mais bien y en avoit il une par laquelle il étoit permis aux Rois de faire ce qu'ils vouloient. Mais elle est bien éloignée & de tout ce que les hommes sages de l'antiquité ont dit que les actions des Rois ne sont pas justes pour ce qu'ils les font, mais pour ce que leur vie étant l'exemplaire de leurs  
Peu-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 199

Peuples, ils la réglent selon la justice & l'équité, & pour bien commander aux hommes qui leur sont sujets, obéissent à la Raison qui est un rayon & une impression que nous avons de la Divinité. Et la Loi de J. C. qui nous enseigne que Dieu est le Roi primitif, & que les Rois ne sont que les Ministres de son Royaume, de l'administration duquel ils lui doivent rendre compte, & être jugez de lui avec plus de rigueur & de sévérité que ne feront pas les Peuples qui leur sont sujets. Joint qu'il étoit aussi aisé au Roi de le faire prendre prisonnier dans le Louvre, qu'il lui avoit été d'y faire arrêter M. le Prince qui avoit toute la Cour & tout le Peuple & tous les Parlemens en sa faveur, ce que celui ci n'avoit pas. Joint que la Reine sa mère, qui dès longtems avoit volonté de le renvoyer en Italie, eût tenu à grande faveur du Roi qu'il l'y eût renvoyé s'il eût été arrêté prisonnier. Et partant ce fut un conseil précipité, injuste, & de mauvais exemple, indigne de la Majesté Royale & de la vertu du Roi qui n'eut point aussi de part en cette action; car il commanda simplement qu'on l'arrêtat prisonnier, & qu'on ne lui méfît point, si ce n'étoit qu'il mît le premier la main aux armes, desor-

te qu'on ne pût l'arrêter qu'en le blessant.

Dès le jour même je fis favoir à la Reine par Roger son Valet de chambre la douleur que je ressentois de son malheur, auquel certainement je la servirois selon toute l'étendue de mon pouvoir.

Le lendemain le corps du Maréchal d'Ancre, qui avoit été enterré sans cérémonie sous les orgues de St. Germain de l'Auxerrois, fut déterré par la populace, & avec grands cris & paroles insolentes trainé jusques sur le pont-neuf, & pendu par les pieds à une potence qu'il y avoit fait planter pour faire peur à ceux qui parloient mal de lui. Là ils lui coupèrent le nez, les oreilles, & les parties honteuses, & jettèrent les entrailles dans l'eau, & faisoient à ce cadavre toutes les indignitez qui se pouvoient imaginer. A même tems je passois par là pour aller voir Mr. le Nonce qui étoit lors le Seigneur Ubaldin, & ne me trouvai pas en une petite peine, car passant par dessus le pont-neuf, je trouvai le peuple assemblé qui avoit trainé par la ville quelque partie de son corps, & qui s'étoit laissé emporter à de grands excès d'insolence devant la statue du feu Roi. Le pont-neuf étoit si plein de cette populace, & cette foule si

at-

attentive à ce qu'ils faisoient & si enivrez de leur fureur, qu'il n'y avoit pas moyen de leur faire faire place pour le passage des carosses. Les cochers étant peu discrets, le mien en choqua quelqu'un qui commença à vouloir émouvoir noise sur ce sujet, au même instant je reconnus le péril où j'étois, en ce que si quelqu'un eût crié que j'étois un des Partisans du Maréchal d'Ancre, leur rage étoit capable de les porter aussi bien contre ceux qui aimant sa personne avoient improuvé sa conduite, comme s'ils l'eussent autorisée.

Pour me tirer de ce mauvais pas, je leur demandai, après avoir menacé mon cocher extraordinairement, ce qu'ils faisoient, & m'ayant répondu selon leur passion contre le Maréchal d'Ancre, je leur dis, voila des Gens qui mourroient au service du Roi, criez tous vive le Roi. Je commençai le premier, & ainsi j'eus passage, & me donnai bien de garde de revenir par le même chemin, je repassai par le pont Notre-Dame.

Du pont-neuf ils le trainèrent par les rues jusqu'à la Bastille, & de là par toutes les autres places de la ville, jusqu'à ce qu'ils le firent bruler devant sa porte au faubourg St. Germain, & trainèrent ce qui en restoit encore sur le pont-neuf, où

ils le brulèrent derechef, & puis enfin en jettèrent les os dans la rivière.

Ces choses lui avoient été prédites par plusieurs Devins & Astrologues qu'il voyoit volontiers, mais lui avoient été prédites par eux en leur manière ordinaire, c'est à dire desorte qu'il n'en pouvoit faire son profit: car les uns lui disoient qu'il mourroit d'un coup de pistolet, les autres qu'il seroit brulé, les autres qu'il seroit jetté dans l'eau, les autres qu'il seroit pendu, & toutes ces choses furent véritables; mais comme il ne les pouvoit comprendre, il croyoit qu'ils se trompassent tous, & les en avoit à mépris.

La Reine fut les excès qui avoient été commis contre le corps mort, & encore que cette Princesse se fût toujours montrée fort constante contre les médifances, si est ce que les insolentes paroles qu'ils dirent la touchèrent au vif: & à la vérité s'il faut une grande vertu, pour supporter la calomnie, il en faut une héroïque & divine pour la supporter, quand elle est conjointe avec mépris & risée publique.

Le même jour on fit sonner à son de trompe que tous les Serviteurs du Maréchal eussent à sortir hors de Paris. Le Frère de la Maréchale, qui étoit logé au  
Col-

Collège de Marmoutier, s'enfuit dans un monastère, craignant la fureur du peuple, & le Comte de la Pene fut mené au Louvre, où on lui donna des Gardes, & Sa Majesté fit expédier des Lettres au Parlement, par lesquelles elle déclara que l'action que le Sr. de Vitry avoit faite étoit par son commandement; & d'autres qui portoient une provision d'Office de Conseiller au Parlement pour lui, ce qu'il avoit désiré afin qu'on ne lui pût faire son procès que toutes les Chambres assemblées, ne considérant pas qu'il venoit de donner un exemple de le traiter avec moins de cérémonie, quand on se voudroit défaire de lui.

Cependant le Roi avoit remis en Charge tous les anciens Officiers qui avoient été chassés par la Reine. Le Président Jeannin retourna à la Surintendance des Finances; Deagen, Commis de Barbin qui l'avoit fait Contrôleur-Général, fut fait Intendant en récompense de son infidélité; les Sceaux furent rendus à du Vair avec tant d'honneur, que le Roi passa une Déclaration qu'il envoya au Parlement, par laquelle il fit savoir qu'ils lui avoient été ôtés contre son gré, & partant qu'il vouloit que les anciennes lettres de provisions qui lui avoient été

expédiées lui servissent maintenant pour rentrer dans l'exercice de sa Charge, sans qu'il en eût besoin d'autres ; & Mr. de Villeroy rentra dans la fonction de la siéne de Secrétaire d'Etat, par indivis avec Mr. de Puisieux.

Les Ministres qui servoient actuellement sous l'autorité de la Reine furent tous décréditez : comme en ces bâtimens qu'on mine par le pied rien ne demeure, ainsi l'autorité de la Reine étant ruinée, tous ceux qui subsistoient en elle tombèrent par sa chute. Je fus le seul auquel Luines eut quelque égard, car il m'offrit de demeurer au Conseil avec tous mes appointemens ; mais voyant le mauvais traitement qu'on commençoit à faire à la Reine, je ne le voulus jamais, & préfèrai l'honneur de la suivre en son affliction à toute la fortune qu'on me faisoit espérer.

Ces Mrs. les nouveaux Ministres, ou plutot le Sr. de Luines, commencèrent leur gouvernement par prendre tout le contrepied de ce que faisoient ceux qui avoient gouverné devant eux, & firent dessein de rapeller auprès du Roi tous ceux qu'ils croyoient être ennemis de la Reine. Ils envoyèrent querir Sauveterre jusques au fonds de la Gascogne, espérant s'en  
fer-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 205

servir comme d'un puissant instrument pour insinuer dans l'esprit du Roi ce qu'ils voudroient, bien que ce fût Luines même qui par ses artifices secrets l'eût fait chasser. Mais cela n'importoit pas tant comme ce qu'ils mirent en la bonne grace du Roi tous les Princes qui avoient pris les armes contre lui, & étoient à l'extrémité, & dépêchèrent au nom du Roi incontinent après la mort du Maréchal vers le Duc de Longueville à Amiens, & celui de Vandôme qui étoit à la Fère, & à Soissons vers Mr. de Mayenne, pour les venir faire trouver Sa Majesté incontinent, les assurant qu'ils seroient très bien venus & reçus d'elle.

Mr. de Mayenne envoya le Comte de la Suze son beau-frère porter les clefs de Soissons au Roi, qui le reçut le 24. d'Avril comme s'il eût tenu son parti, & le Comte d'Auvergne le parti contraire. Le même jour arriva le Duc de Longueville, qui fut reçu de même. Le Duc de Nevers fit un peu plus de cérémonie que les autres, & vouloit traiter avec le Roi, ayant toujours eu des fantaisies qui l'ont fait aller dans les affaires par un chemin particulier à lui seul; mais néanmoins voyant qu'on ne se vouloit pas relâcher jusques là, il se rendit en son devoir, & vint



206 HISTOIRE DE MARIE DE  
avec M. du Maine & le Duc de Vandôme  
me trouver Sa Majesté le jour de l'Ascension.

Mais ces Messieurs s'aperçurent bientôt de leur faute & s'en repentirent, Mr. de Villeroy ayant témoigné plusieurs fois que, s'ils eussent suivi la pointe de ceux qui servoient sous l'autorité de la Reine contre les Princes, ils eussent établi une paix en ce Royaume pour cent ans, que nous avions été bien hardis de faire une telle entreprise, & eux peu sages de ne la continuer pas. Et en effet le changement dont ils usèrent passant du blanc au noir, n'eut autre fondement que la pratique ordinaire que ceux qui changent un établissement ont de prendre le contrepied de ceux en la place desquels ils se mettent, aimant mieux faire une faute signalée pour donner à penser que les résolutions contraires que l'on avoit prises étoient défectueuses, qu'en continuant ce qui avoit été fait, faire connoître qu'on avoit bien fait.

Cependant Luines ayant résolu qu'il falloit éloigner la Reine, ils confirmèrent tous le Roi en cette résolution: & bien qu'entr'eux ils fussent de divers avis sur le lieu où ils estimeroient qu'elle devoit être envoyée, ils convinrent enfin que  
pour

pour l'heure elle n'iroit qu'à Blois. La Reine l'ayant songé quelques jours auparavant sa chute, le dit à ses Chirurgiens & Médecins, ce songe l'y fit résoudre plus facilement, lorsqu'ils lui firent savoir leur dessein, & croire que c'eût été se perdre que vouloir résister à la furie des torrens.

Le jour de son départ étant arrêté au 3. de Mai, comme elle veut partir on la conjure de s'arrêter cette journée pour éviter un mauvais dessein qui s'étoit formé & découvert contre sa personne. Elle crut au commencement que cet avis étoit faux, mais elle changea d'opinion ayant appris par le Sr. de Bressieux son Premier-Ecuyer qu'un de ceux qui avoient conspiré la mort du Maréchal étoit auteur d'une détestable entreprise. Cependant sa première pensée étoit véritable, il n'y avoit rien à craindre pour elle, mais beaucoup pour Luines qui avoit violé sa foi donnée solennellement à ses Complices.

C'est la coutume des larrons de partager le butin qu'ils n'ont pas encore pris. Luines à leur imitation n'avoit pas encore épandu le sang du Maréchal, qu'il avoit déjà ordonné de la dépouille, où s'étant réservé ce qu'il y avoit de meilleur, il avoit fait espérer à Travail l'Archevêché  
de

## 208 HISTOIRE DE MARIE DE

de Tours. Ce malheureux sur l'attente de ce bien imaginaire ne contribua pas peu à sa mort, faisant connoître à ses ennemis le gain qu'ils avoient en sa perte, le peu de péril à l'entreprendre, & les moyens qu'il falloit tenir à l'exécuter avec succès.

Mais, comme il arrive d'ordinaire pour la confusion des Méchans que d'autres profitent de leur malice, Dieu permit que l'Evêque de Bayonne tirat la récompense promise à sa faute.

Je ne veux pas m'étendre sur la violence dont on usa pour arracher cette pièce, il me suffit de dire qu'on dépouille un homme vivant sans l'accuser d'aucun crime, qu'on le contraignoit par diverses menaces de s'en démettre contre les loix divines & humaines, contre tout droit ecclésiastique & civil.

Travail voyant ez mains d'autrui le salaire de son iniquité, que la part qu'il avoit eue dans le crime ne lui étoit pas conservée dans la dépouille, que Luines avoit payé ses services d'un parjure, il se résolut de passer jusqu'au mépris de la vie pour se rendre maître de la sienne. Il pensoit par cette dernière action couvrir la honte que la première lui avoit attirée, il croyoit réparer par la mort de ce second tiran le tort qu'il avoit fait au public, of-  
fen-

enfant la Mère du Roi , une vertu si éminente , une puissance si légitime.

Pour parvenir à ce but , il se propose de dissimuler son juste mécontentement , de lui donner des conseils sur la fuite de son gouvernement , avec la même sincérité qu'il avoit fait au commencement de sa conspiration du tems du Maréchal , où les moindres choses donnoient de l'ombrage , où les conversations les moins sérieuses étoient suspectes. Il avoit accoutumé de s'entretenir avec Luines chez la Concierge des Tuilleries & dans un endroit dérobé où eux seuls faisoient le nombre des espions & des traitres , il y reprend les mêmes assignations avec lui , y porte le même visage , mais un cœur différent , lui donne pour augmenter sa confiance des avis importans à sa réputation & à l'établissement de sa fortune. Comme il vit son esprit assuré & hors de soupçon qu'il n'eût aucun sentiment de l'offense qu'il avoit reçu , il fait provision d'un cheval qu'il recouvre par l'entremise de Bréauté & de Montpinçon , achète une épée large de quatre doigts & fort courte pour qu'il la pût aisément cacher sous sa soutane , résolu de lui ôter la vie au lieu même où la mort du Maréchal avoit été conclue.

Son

## 210 HISTOIRE DE MARIE DE

Son dessein étant en état d'être exécuté, afin que la Reine lui fût gré de ce service, il desira de lui faire entendre qu'il ne s'étoit porté à cette extrémité que pour la compassion de la misère où elle étoit réduite. Pour cet effet il s'adresse & se découvre au Sr. de Bressieux Premier-Ecuyer de Sa Majesté, Gentilhomme de bonne Maison, & que souvent il avoit fondé & oui plaindre son malheur.

Bressieux s'engagea de faire valoir cette action, lui hausse le courage, lui promet une entière assistance: mais, au lieu de lui tenir promesse, s'imaginant qu'il avoit en main une occasion de faire sa fortune, il en avertit le Sr. de Luines qui lui en témoigna telle obligation qu'il appréhendoit n'avoir pas assez de puissance pour reconnoître dignement cet office.

C'est le stile des Provençaux d'être faciles à promettre & difficiles à tenir: mais sur les preuves que Luines a données de son infidélité, on peut dire qu'il a enchéri au dessus de sa Nation. Luines consulte cette affaire avec Deagen, & autres personnes intéressées en son établissement; le résultat de la conférence fut de le faire mourir en changeant l'espèce de son crime.

A même tems Travail est pris & accusé d'avoir attenté sur la vie de la Reine, prétexte honorable pour se défaire d'un dangereux ennemi, pour apaiser le peuple irrité des inhumanitez commises contre les vivans & les morts, & qui donnoit à connoître qu'on n'en vouloit pas au gouvernement de la Reine, mais à ceux qui au préjudice de l'Etat avoient abusé de sa bonté & de sa patience.

Luines & Bressieux contre la vérité & leur conscience s'offrirent à servir de témoins contre lui, tous deux pour leur intérêt; l'un pour la sureté de sa vie, l'autre sur la croyance qu'il eut que pour la perte d'une personne il en acquéreroit deux, les bonnes graces du Favori & celles de Sa Maitresse.

Sur le sang de ce miserable à l'exemple des Payens qui juroient leurs alliances sur les victimes, ces Mrs. se protestèrent une éternelle fidélité. Luines dispoisoit entièrement de l'esprit du Roi, Bressieux prétendoit se rendre maitre de celui de sa Maitresse, & tous deux par une commune correspondance se jouèrent de la fortune de cet Etat.

Il seroit difficile d'exprimer les sentimens de cette Princesse affligée, quand elle aprit qu'un de ceux qui avoient contribué à sa  
rui-

## 212 HISTOIRE DE MARIE DE

ruine l'avoit voulu délivrer, qu'un de ses Domestiques par sa perfidie en avoit empêché l'effet, que son Ennemi capital avoit abusé du respect de son nom pour vanger ses querelles propres & particulières. On ne peut douter qu'elle n'eût reçu avec plaisir la liberté dont elle étoit privée, mais la recevoir d'une si mauvaise main n'eût pas peu modéré sa joye : elle n'avoit pu voir sans étonnement que trois personnes de peu eussent été cause de sa chute, mais qu'un de ses Serviteurs l'ait empêché de se relever, elle ne le put voir sans une extrême douleur.

La mort de Travail, vût le mal qu'il lui avoit fait, ne pouvoit être qu'agréable à une grande Princesse & Italienne offensée jusqu'au point qu'elle étoit ; mais quand elle fut qu'il étoit mort pour l'avenir & non pour le passé, par vengeance & non par justice, elle cessa de s'en réjouir, & ne put souffrir sans regret que son nom eût servi à une si mauvaise cause. Mais il y a des tems où tout conspire à augmenter le mal & diminuer le plaisir des remèdes, où la fortune commence & ne peut achever son ouvrage, où si on donne quelque espérance de liberté c'est pour rendre la prison plus amère.

Ce Misérable avoit fait profession des armes, & étoit Huguenot en sa jeunesse,  
de-

**MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 213**

depuis s'étant rendu Catholique il se fit Capucin , où l'austérité de la Religion n'ayant pas eu la force de dompter la rudesse de son esprit que le feu de la première ferveur avoit amoli durant le tems du Noviciat , il commença à leur faire tant de peine qu'ils furent obligez d'en venir aux remédes de la sévérité , par lesquels effarouché & aigri encore davantage , il s'en alla à Rome l'an 1607. faire des plaintes de ses Supérieurs à Sa Sainteté , où ayant le Cardinal Monopoly contraire pour ce qu'il aimoit la Religion des Capucins de laquelle il avoit été tiré & promu au Cardinalat , il fit des accusations atroces contre lui même à Sa Sainteté , & les soutenoit avec tant d'impudence que ce bon Prélat qui mourut en même tems fut jugé en être mort de regret. Il obtint enfin de Sa Sainteté absolution de son vœu & permission de vivre en Prêtre séculier : il prit bien l'habit de Prêtre , mais non pas l'esprit de la Prêtrise , ains plutot celui de la profession qu'il avoit faite auparavant , jusqu'à ce qu'enfin Dieu juste Juge permit que , comme par ses calomnies il avoit procuré la mort à un autre , il fût par une fausse accusation conduit honteusement sur l'échafaut , & coupable d'autres crimes , rompu vif sur la roue pour des péchez qu'il



## 214 HISTOIRE DE MARIE DE

qu'il n'avoit pas commis, & son corps & son procès brulez après sa mort comme étant indigne qu'il fût jamais mémoire de lui. Il mourut repentant, mais si peu ému des peines présentes, & du péril de celles de l'autre monde, qu'ayant oui lire son dicton dans la Chapelle, il présenta son bras à quelqu'un des Assistans pour tâter son poux, & voir qu'il n'avoit aucun étonnement.

Mais laissons là ce Misérable pour revenir à la Reine, qui, après avoir été enfermée l'espace de neuf jours, partit de Paris le 4. de Mai pour être derechef enfermée dans une autre demeure, mais dans un espace un peu plus grand que celui où elle l'avoit été à Paris. Toute la matinée se passa en visites, les larmes de ceux qui la viennent voir parlent plus que leurs langues, on plaint sa condition, on admire sa prudence qui fut telle, que jamais les soupirs des Princes ou Princesses ne purent tirer une larme de ses yeux, ni autres paroles de sa bouche que celles ci,  
,, si mes actions ont déplu au Roi mon  
,, fils, elles me déplaisent à moi même,  
,, mais il connoitra, je m'assure, un jour  
,, qu'elles lui ont été utiles. Pour ce qui  
,, regarde le Maréchal d'Ancre, je plains  
,, son ame, & la forme qu'on a fait pren-  
,, dre

„ dre au Roi pour l'en délivrer. Vous  
 „ vous fâchez de me perdre , en cela vous  
 „ vous cherchez , y ayant assez longtems  
 „ que j'ai plusieurs fois prié le Roi de  
 „ me décharger du soin de ses affaires.”

L'après-diner le Roi lui vint dire adieu.  
 D'abord qu'elle le vit , son cœur qui n'a-  
 voit point été ému fut tellement touché,  
 qu'elle fondit en larmes , puis avec des  
 paroles entrecoupées de sanglots lui tint ce  
 langage.

„ Monsieur mon fils , le tendre soin a-  
 „ vec lequel je vous ai élevé en votre bas  
 „ âge , les peines que j'ai eues pour con-  
 „ server votre Etat , les hazards où je me  
 „ suis mise , & que j'eusse aisément évi-  
 „ tez , si j'eusse voulu relâcher quelque  
 „ chose de votre autorité , justifieront  
 „ toujours devant Dieu & les hommes  
 „ que je n'ai jamais eu autre but que vos  
 „ intérêts. Souvent je vous ai prié de  
 „ prendre en main l'administration & la  
 „ conduite de vos affaires , & de me dé-  
 „ charger de ce soin ; vous avez cru que  
 „ mes services ne vous étoient pas inuti-  
 „ les , & vous m'avez commandé de les  
 „ continuer , je vous ai obéi pour le res-  
 „ pect que je dois à vos volontez , &  
 „ pour ce que c'eût été lâcheté de vous  
 „ abandonner dans le péril. Si vous con-  
 „ si-

„ fidérez qu'au fortir de ce maniemment je  
 „ me trouve sans aucune place , où je  
 „ puisse honnorablement me retirer , vous  
 „ verrez que je n'ai jamais recherché ma  
 „ fureté qu'en votre cœur & en la gloi-  
 „ re de mes actions. Je vois bien que  
 „ mes Ennemis vous ont mal interprété  
 „ mes intentions & pensées , mais Dieu  
 „ veuille qu'après avoir abusé de votre  
 „ jeunesse à ma ruine , ils ne se servent  
 „ point de mon éloignement pour avan-  
 „ cer la votre. Pourvû qu'ils ne vous  
 „ fassent point de mal , j'oublierai tou-  
 „ jours volontiers celui qu'ils m'ont fait.”

Le Roi qui avoit été informé autre-  
 ment que la Reine ne disoit , & reçu in-  
 struction de Luines de ce qu'il lui devoit  
 répondre , lui dit seulement qu'il vouloit  
 commencer à gouverner seul son Etat,  
 qu'il en étoit tems , & qu'en tous lieux  
 il lui témoigneroit qu'il étoit bon fils.

Il fut lors donné permission à un cha-  
 cun de voir la Reine , pour prendre congé  
 d'elle : les portes furent ouvertes à tous  
 ceux qui la voulurent visiter , le visage,  
 la façon qu'avoient tous ceux qui la vi-  
 rent quand ils parlèrent à elle furent re-  
 marquez. Il y en eut peu néanmoins qui  
 par bienséance manquassent à ce devoir,  
tous les Corps de la Ville y furent , elle  
mon-

montrait à tous un même visage, une constance immobile, semblant plutôt s'aller promener en une de ses maisons qu'y être releguée.

Elle part le 4. accompagnée de Mesdames ses Filles & de toutes les Princesses qui la vinrent conduire hors de la ville, sans qu'elles lui fissent jamais répandre une larme au dernier adieu qu'elles lui dirent. On en fit divers jugemens selon les différentes passions dont on étoit porté vers elle: ies uns l'attribuoient à l'ébahissement & à l'horreur du coup qu'elle avoit reçu, qui lioit en elle le sentiment de la douleur, & tarissoit la source de ses larmes; les autres l'interprétoient à dissimulation assez accoutumée à celles de sa Nation; ceux qui la favorisoient davantage, l'imputoient à vertu & à force d'esprit.

Quelques uns disoient que c'étoit une vraie insensibilité: mais Luines crut qu'un desir si enflammé de vangeance maitrisoit son cœur, qu'elle en perdoit le sentiment de pitié, même d'elle dans le desastre où elle se voyoit. Ce qui le fortifia en l'opinion que la grandeur de son offense lui avoit donnée que jamais elle ne lui pardonneroit, le confirma aussi au dessein qu'il avoit déjà pris d'employer tous les artifices possibles pour

218 HISTOIRE DE MARIE DE  
Pempêcher de revenir jamais auprès de Sa  
Majesté.

Si elle faisoit semblant de s'en aller sans regret, la plupart la voyoient partir avec un véritable contentement, l'orgueil & les violences du Maréchal d'Ancre ayant rejeté sur elle un si grand dégoût des Peuples, que bien qu'il fût modéré un peu, il n'étoit pas néanmoins changé par la misère présente de sa condition, qui n'étoit guère au dessous de l'extrémité de l'infortune. Elle sortit du Louvre simplement vêtue, accompagnée de tous ses Domestiques qui portoient la tristesse peinte en leurs visages : & il n'y avoit guère de personne qui eût si peu de sentiment des choses humaines, que la face de cette pompe quasi funèbre n'émût à compassion. Voir une grande Princesse peu de jours auparavant commandant absolument à ce grand Royaume, abandonner son trône & passer non secrètement & à la faveur des ténèbres de la nuit cachant son desastre, mais publiquement en plein jour à la vue de tout son Peuple par le milieu de la ville Capitale comme en montre pour sortir de son Empire, étoit une chose si étrange, qu'elle ne pouvoit être vue sans étonnement. Mais l'aversion qu'on avoit de son gouvernement étoit si obstinée, que le Peuple

ple ne s'abstint néanmoins pas de plusieurs paroles irrespectueuses en la voyant passer, qui lui étoient des traits qui rouvroient & ensanglantoient la blessure dont son cœur étoit entamé.

Quatre jours auparavant on mena la Marchale d'Ancre du Louvre à la Bastille : & peu de jours après qu'elle fut partie, on l'en tira par Arrêt du Parlement, pour la conduire à la Conciergerie du Palais, en vertu des Lettres Patentes du Roi adressées à la Cour pour lui faire son procès, à ses Complices, & à la mémoire de son Mari. Quand elle entra dans la Bastille la nuit, ce fut avec tant de bruit, que Mr. le Prince s'en éveilla, & sachant ce que c'étoit, sentit une grande consolation de la voir en ce lieu, & d'être délivré d'une telle ennemie. Mais quand elle fut tirée de là pour être exposée au jugement des hommes, il eut lieu de craindre le commencement si sanguinaire de ce nouveau gouvernement.

Le Roi fit dès le 12. de Mai publier une Déclaration, par laquelle il étoit bien aisé de voir que les Ministres qui donnoient ce conseil à Sa Majesté, le faisoient contre leur propre conscience, y ayant des choses qui se contrarioient en elle. Car d'une part elle avouoit la fidélité des Prin-

## 220 HISTOIRE DE MARIE DE

ces , & disoit qu'ils n'avoient rien fait que pour le seul desir d'empêcher la ruine qui leur étoit procurée par les pernicious desseins du Maréchal d'Ancre , qui se servoit des armes de Sa Majesté contre son intention pour les oprimer ; & de l'autre elle qualifioit leurs armes d'avoir été illicites , d'autant qu'ils n'y devoient pas avoir recours , mais à la justice de Sa Majesté.

Par lad. Déclaration Sa Majesté oublioit toutes les actions qu'ils avoient faites contre son autorité en cette guerre , les tenoit eux & tous ceux qui les avoient assiste pour ses bons Sujets , rétractoit toutes les Déclarations qui avoient été faites contre eux depuis le Traité de Loudun , & les rétablissoit en leurs Charges & honneurs.

Sa Majesté manda aussi à l'assemblée de la Rochelle qu'elle lui pardonnoit ce qu'ils avoient fait , & qu'un chacun d'eux eût à retourner en sa Province.

Les Députez du Sinode National de Vitré vinrent trouver le Roi le 27. de Mai , & lui témoignèrent la joye qu'ils avoient de la mort du Maréchal d'Ancre , & que Sa Majesté commençoit à regner. Mais leur contentement ne dura guère , car dès le 2. de Juin l'Evêque de Macon fit au Roi à l'ouverture de l'Assemblée générale

rale du Clergé de France , qui se tenoit aux Augustins , une remontrance sur les misères de l'Eglise de Béarn , & lui représenta que la justice & la piété ne pouvant subsister l'une sans l'autre , puisque Sa Majesté avoit commencé son regne par une action de justice qui lui faisoit mériter le nom de *Juste* , elle devoit maintenant avoir pitié de cette pauvre Province , en laquelle il y avoit encore plus de cent tant que villes , bourgades & paroisses desquelles la plupart du Peuple étoit Catholique , & n'avoit néanmoins aucuns Prêtres pour leur administrer les Sacramens : tous les biens ecclésiastiques & leurs dixmes étant tenus par les Huguenots , & employez à la nourriture des Ministres & à l'entretienement de leurs Colléges.

Cette remontrance mit en peine ceux de la Religion Prétendue , qui représentèrent tout ce qu'ils purent au Roi , pour le supplier de laisser les choses en l'état qu'il les avoit trouvées , & appuyèrent leurs raisons de la présence du Marquis de la Force Gouverneur de Béarn. Mais tout cela n'empêcha point que Sa Majesté par un Arrêt du 27. de Juin n'ordonnat que l'exercice de la Religion Catholique seroit rétabli en tous les lieux de son pays de



Béarn, & ne donna mainlevée aux Ecclésiastiques d'icelui de tous leurs biens, assignant néanmoins d'autre part sur le plus clair revenu de son domaine le payement de l'entretien des Ministres, Régens, Ecoliers, Disciplines, & autres choses qu'ils prenoient sur lesdits biens ecclésiastiques: pour l'exécution duquel Arrêt Sa Majesté manda aux Eglises Prétendues de Béarn qu'elles lui envoyassent leurs Députés, pour voir procéder au remplacement desd. deniers.

Ils s'assemblèrent à Ortez, envoyèrent vers le Roi pour lui faire remontrance sur ce sujet, mais en vain: car, nonobstant toutes leurs oppositions, le Roi fit un Edit en Septembre suivant pour la mainlevée des Ecclésiastiques en Béarn, pour l'exécution duquel nous verrons l'année suivante de si grandes difficultez, qu'elles ont été le commencement de la ruine du parti Huguenot en France.

Si l'Evêque de Macon fit ladite remontrance avec effet, l'Evêque d'Aire à la clôture d'icelle en fit une à Sa Majesté sur le sujet des duels avec non moindre succès. Car il lui fut si bien remontrer l'énormité de ce péché, & la vengeance sévère que Dieu en prendroit de ceux qui les toléroient, que Sa Majesté commanda

si efficacement que la rigueur de ses Edits fût observée, que les corps morts de quelques Gentilshommes qui se batirent depuis furent traitez à Montfaucon.

Cependant on faisoit le procès à la Maréchale d'Ancre, avec une ferme résolution de la faire condamner en quelque manière que ce fût. On eut premièrement volonté de lui confronter Barbin, espérant en tirer quelque avantage; car lorsque la Reine à son parlement fit instance au Roi & au Sr. de Luines qu'on le délivrat, ce dernier ne fit autre réponse sinon qu'il le falloit encore retenir pour le confronter avec la Maréchale. Mais Modène l'ayant été visiter à la Bastille, & après force honnêtes paroles assuré qu'il ne le retenoit qu'à ce dessein, Barbin lui répondit là dessus que quelque mauvaise volonté que cette Dame eût eue contre lui, & quelque mal qu'elle eût voulu lui faire, il se sentoit si fort son obligé qu'il eût voulu pour son sang la pouvoir racheter de la peine où elle étoit: mais puisqu'ils étoient tous deux dans ce malheur qu'ils ne pouvoient éviter, il auroit un grand desir de se voir devant elle pour lui demander quels témoins elle vouloit produire contre lui, pour soutenir qu'il vouloit

## 224 HISTOIRE DE MARIE DE

empoisonner la Reine, comme nous avons dit ci dessus.

Cette réponse qui témoignoit une affection sincère de Barbin vers elle , leur fit craindre que leur confrontation servît plutôt à faire paroître l'innocence de l'Accusée , que d'aggraver les crimes qu'on lui mettoit à fus. Desorte que , sans en venir là , ils poursuivirent son procès , ce que Barbin sachant avec beaucoup d'aigreur il dit à Modène , qui le venoit voir bien souvent pour essayer à découvrir toujours quelque chose de ses discours , qu'on avoit raison de ne le point confronter à elle , d'autant qu'hormis les fantaisies qu'elle avoit eues contre lui , il ne pouroit jamais rendre qu'un témoignage fort honorable d'elle. Enfin son sexe & sa condition ne l'ayant pu garantir de la rage de ceux qui pour s'aproprier son bien se voulurent défaire de sa personne , par Arrêt du 8. de Juillet ils la déclarèrent son Mari & elle criminels de Léze-Majesté divine & humaine ; pour réparation de quoi condamnèrent la mémoire du défunt à perpétuité , & elle à avoir la tête tranchée sur un échafaut , & son corps & sa tête brulez & réduits en cendre , leur maison près du Louvre rasée , leurs biens féodaux tenus & mou-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 225

mouvans de la Couronne réunis au domaine d'icelle, & tous leurs autres biens étant dans le Royaume confisquez au Roi; déclarant ceux qu'ils avoient tant à Rome qu'à Florence appartenir à Sa Majesté comme provenus de ses deniers: déclarant en outre les Etrangers incapables des Dignitez, Offices, Charges & Gouvernemens en ce Royaume. Mais cet Arrêt ne fut exécuté que contre la personne de la Maréchale d'Ancre, car leurs maisons & leurs biens passèrent tout à la fois en la puissance de leurs Ennemis, qui pour le premier degré de leur avancement s'élevèrent d'un seul pas sur tous les biens, qu'avec tant de mécontentement des Peuples, de jalousie des Grands, de desavantage du service du Roi, d'intérêt de l'honneur de la Reine, & de plaintes de Luines même envers le Roi, ils avoient amassez durant les sept années de gouvernement de la Reine. Tant ou l'avarice les aveugla, ou leur fit perdre la mémoire des prétextes qu'ils avoient pris du bien dud. Maréchal pour lui nuire; ou leur imprudence fut extrême, ne se souciant pas qu'on reconnût leur fourbe, pourvû qu'ils en eussent le profit.

Cela fit voir à tout le monde qu'ils n'avoient poursuivi cette pauvre affligée

## 226 HISTOIRE DE MARIE DE

que pour couvrir leur pauvreté de ses biens, mais bien plus aux Juges même, dont plusieurs furent trompez & aprirent à leur dam & au préjudice de leur conscience qu'il ne faut point sous la promesse d'un Favori outrepasser la ligne de la droiture dans les jugemens. Car l'Avocat Général le Bret m'a dit que les imputations qu'on faisoit à la défunte étoient si frivoles, & les preuves si foibles, que, quelques sollicitations qu'on lui fit qu'il étoit nécessaire pour l'honneur & la sûreté de la vie du Roi qu'elle mourût, il ne voulut jamais donner ses conclusions à la mort, que sur l'assurance qu'il eut par la propre bouche de Luines qu'étant condamnée le Roi lui donneroit sa grace. Et si le Bret a été trompé sur cette fausse promesse, il est bien croyable que plusieurs autres Juges l'ont été par la même voye: mais le bon homme Deslandes qui étoit l'un des Raporteurs ne se laissa point surprendre à ce ramage, & demeura dans l'intégrité de la justice, & refusa même de s'abstenir de se trouver au jugement, quelque instance qui lui en fût faite de la part de Luines.

Les principaux chefs sur lesquels elle fut condamnée furent, qu'elle étoit Juive & forcière, dont la principale preuve étoit  
l'obla-

Poblation qu'ils prétendoient qu'elle avoit faite d'un cocq, & les nativitez du Roi & de Mrs. ses Frères qu'ils trouvèrent dans ses cassettes.

Il est vrai qu'elle se trouve faisie de la nativité de sa Maitresse & de celle des Enfans que Dieu lui a donnez. Il se vérifie contr'elle qu'au milieu de ses douleurs elle a fait benir des cocqs & des pigeonaux, & apliquer sur sa tête pour trouver quelque allégement à ses peines.

On a raison de dire qu'il n'y a point d'innocence assurée en un tems où on veut faire des coupables, car quoique de ces deux choses la dernière mérite louange, puisqu'elle a son fondement & ses exemples dans l'Escriture, & la première compassion pour être plutot un vice de la Nation que de sa personne, elle ne délaisse pas d'être déclarée criminelle de Léze-Majesté, d'être convaincue de sortilége.

On fait assez que peu de Grands naissent en Italie dont on ne tire l'horoscope, dont la vie & les actions ne soyent étudiées dans les Astres avec autant de soin, que si Dieu avoit écrit dans les Cieux les noms des personnes sur qui il veut se reposer de la conduite du monde. Cette doctrine que nous estimons plus curieuse que nécessaire, ils ne la croient pas inutile

## 228 HISTOIRE DE MARIE DE

ni à leur fortune ni à la sûreté des Princes : car comme ce n'est pas un mauvais commencement pour entrer dans les bonnes grâces de son Maître que d'en connoître les inclinations, aussi n'est ce pas peu pour sa santé que d'en savoir le tempérament & les humeurs, la connoissance du mal est en effet la première partie de la médecine. A la vérité il est défendu par les anciennes Loix Impériales de faire des consultations sur la vie des Princes : mais ou la défense n'étoit que pour ceux qui avoient droit à la succession, ou contre ceux qui rendant leurs observations publiques détachent les Peuples, par l'opinion d'un changement à venir, du respect qui étoit dû aux Puissances légitimement établies. Mais quand elles auroient eu force indifféremment contre tous ceux qui les tirent & les reçoivent, contre ceux qui les rendent publiques ou secrètes, telles fautes ayant été communes en notre tems & sans aucun exemple de châtement, puisqu'il y a prescription contre les Loix les plus saintes lorsque l'usage ordinaire en autorise les contraventions, elle ne pouvoit être justement condamnée.

Pour les remèdes dont elle ne s'est voulu servir qu'après être sanctifiéz de la main du Prêtre, je soutiens que c'est plu-

plutôt une preuve de sa piété que de ses crimes.

Dieu ayant fait le monde pour l'usage de l'homme, il fait bien de chercher en la nature ce qui peut soulager la sienne : mais le Chrétien, ayant appris que ce qui est consacré par la bénédiction est plus souverain que ce qui est formé par la nature, fait encore mieux de chercher la guérison dans les œuvres de la grace.

Où est la Loi qui commande aux Saints de bénir les alimens, & défend aux malades de consacrer les médicamens ? On arme de ce signe les vaisseaux pour les rendre plus propres à combattre les ennemis & les orages, on bénit les eaux pour en ôter le venin, on fait des processions en campagne pour rendre les terres plus fertiles ; & il ne sera point permis de fortifier la vertu des remèdes par des cérémonies si saintes ? A la vérité qui béniroit les animaux pour les purifier, tomberoit en l'erreur des Manichéens qui les estimoient immondes comme procédans d'un mauvais principe ; mais les sanctifier pour les rendre meilleurs, cela demeure dans les maximes de la Théologie, qui nous apprend que la grace accomplit la nature.

Aussi ne fut elle recherchée pour ces crimes imaginaires qu'en apparence, mais



## 230 HISTOIRE DE MARIE DE

en effer pour n'avoir pas refusé les libéralitez de sa Maitresse. Si elle eût été moins riche, elle eût été plus à couvert en sa mauvaise fortune, elle eût servi plus longtems si elle eût servi une Princesse moins libérale, son bien lui attira pour ennemis & pires parties des Personnes dont le pouvoir n'étoit pas moindre que l'avarice, qui, disposant absolument des volontez du Roi, mandèrent aux Juges par le Duc de Bellegarde, qui les visita tous les uns après les autres pour leur donner cette impression, qu'ils n'estimoient pas que la Reine pût posséder sûrement sa vie, si elle n'en étoit privée, qui, contre le sentiment des plus Gens de bien, pour une faute étrangère, une action de piété & la vertu de sa Maitresse, la firent condamner à la mort par Arrêt.

Quand on lui prononça sa sentence, elle fut surprise & s'écria *Oime Poveretta!* Car s'assurant sur son innocence, elle n'attendoit rien moins que la mort, & ne favoit pas encore que toute personne qui est en la mauvaise grace de son Prince, est en ce point là seul atteinte & convaincue de tous crimes dans le jugement des hommes. Elle se résolut néanmoins incontinent à la mort, avec une grande constance & résignation à la volonté de Dieu.

Dès

Dès qu'elle entra en la prison, son esprit qui étoit déjà blessé auparavant de tant d'imaginations mélancoliques, que non seulement personne ne pouvoit souffrir son humeur, mais elle étoit insupportable à elle même, revint à soi si parfaitement qu'elle n'eut jamais le sens meilleur qu'elle eut alors, & le conserva jusqu'à la fin, tant elle ressentit parfaitement véritable cette parole de l'Écriture, que l'affliction est le plus salutaire remède de l'esprit. Mais à ce point qui fut la catastrophe de toute sa mauvaise fortune, une grace si particulière de Dieu lui fut donnée, que surmontant l'impression naturelle de l'impatience qu'elle avoit eue toute sa vie, elle se montra d'un courage aussi constant & ferme, comme si la mort lui eût été une récompense agréable, & que la vie lui eût tenu lieu d'un supplice cruel.

Sortant de sa prison, & voyant une grande multitude de peuple qui étoit amassé pour la voir passer; que de personnes, dit elle, sont assemblées pour voir passer une pauvre affligée! Et à quelque tems de là voyant quelqu'un auquel elle avoit fait un mauvais office auprès de la Reine, elle lui demanda pardon, tant la véritable & humble honte qu'elle avoit de-

## 232 HISTOIRE DE MARIE DE

devant Dieu de l'avoir offensé lui ôtoit parfaitement celle des hommes. Aussi y eut il un si merveilleux effet de bénédiction de Dieu envers elle, que par un subit changement tous ceux qui assistèrent au triste spectacle de sa mort, devinrent tout autres hommes, noyèrent leurs yeux de larmes de pitié de cette desolée, au lieu d'assouvir leurs cœurs de son supplice qu'ils avoient tant désiré : & au lieu qu'ils étoient accourus pour la voir comme une lionne, qui après avoir fait beaucoup de carnage étoit prise dans les rets & prête à subir la punition des maux qu'elle avoit faits, elle leur parut comme une brebis qu'on menoit à la boucherie, & l'eussent voulu racheter de leur propre sang. Madame de Nevers même, qui, pour son courage hautain & pour s'être vue elle & son Mari pousser jusques sur le bord de leur ruine par elle, avoit le cœur le plus envenimé, ne se put tenir de fondre en larmes. Desorte qu'il est vrai de dire qu'elle fut autant regrettée à sa mort, qu'elle avoit été enviée durant sa vie. La seule vérité m'oblige à faire cette remarque, & non aucun desir de favoriser cette Femme aussi malheureuse qu'innocente, vû qu'il n'y a personne si odieuse qui finissant ses jours en public avec résolution &

& modestie, ne change la haine en pitié, & ne tire des larmes de ceux mêmes qui auparavant eussent désiré voir répandre son sang.

La part que son Mari & elle ont eue aux biens, aux grandeurs, au gouvernement de l'Etat, & aux bonnes graces de la Reine, la montre pompeuse que la fortune a fait d'eux sur le théâtre de ce Royaume, la passionnée & différente affection des Peuples vers eux, & les divers jugemens qu'en a faits toute l'Europe, nous obligent, ce me semble, à dire quelque chose en bref de leur naissance, de leur fortune, de leurs mœurs, de leurs défauts, de leurs vertus, de leur vie & de leur mort; répétant le moins qu'il se pourra les choses qui se trouveront dites d'eux au cours de cette histoire.

Le Mari s'apelloit Conchino Conchiny, étoit Gentilhomme des meilleures Maisons de Florence, comme en fait foi Scipio Ammirato dans son livre des Maisons illustres. Son Père avoit été Gouverneur de Dom François de Médicis, Père de la Reine-Mere, & seul Ministre sous Côme, estimé pour le premier homme d'Etat d'Italie au rapport de Mr. de Thou.

Peu de mois avant le mariage du Roi il retourna à Florence, où se trouvant  
peu

## 234 HISTOIRE DE MARIE DE

peu de bien troisiéme cadet d'une Maison de dix mil écus de rente, il fut aisé à persuader de venir avec la Princesse Marie, par Leonora Galigai qui le regardoit déjà de bon œil, & l'aïda de quelques deniers avant son partement dont il acheta un cheval qu'ils apellent *di rispetto*, qui couta deux mil ducats, duquel il fit présent au Roi.

Peu après son arrivée, il épousa lad. Leonora, & en même tems eut crédit de mari de la Favorite de Sa Majesté. Il fut Premier Maître d'Hôtel de la Reine, & puis son Premier - Ecuyer. Après plusieurs fâcheuses rencontres, tant de l'aigreur de l'esprit de sa Femme qui ne se pouvoit rendre à parler au Roi avec le respect qu'elle devoit sur le sujet de ses amourettes, que de l'envie de Dom Jean qui essaya de persuader au Roi qu'il seroit mieux en Italie que proche de la Reine, il gagna enfin crédit en l'esprit de Sa Majesté, tant parcequ'il étoit adroit aux exercices, aimoit le jeu, étoit d'humeur agréable, railleur & divertissant, que principalement pour ce qu'il le servoit à déguiser & à cacher ses amours à la Reine, & à divertir & à apaiser les orages de la jalousie que le Roi ne pouvoit supporter.

A-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 235

Après la mort du Roi sa fortune haussa & s'accrut avec l'emploi, mais sa faveur commença à aller de soi même, & vint à tel point, que durant la dernière année de son pouvoir sa Femme y eut la moindre part.

Il étoit naturellement soupçonneux, comme Italien & Florentin, moins charlatan que le commun de sa Nation ne porte, entreprenant, courageux, quoi que la médisance qui attaque toujours ceux qui ont la première puissance ait voulu dire, ceux qui virent tuer des Gens auprès de lui à l'entreprise du Catelet & au Siège de Clermont, sont encore en vie, & témoins dignes de foi qu'il ne se peut pas faire meilleure mine en un lieu périlleux.

Ses railleries ordinaires de traiter ceux de sa Nation & ses Domestiques de *Coglioni* donnèrent prise au monde, qui la recherche volontiers sur ceux qui tiennent son poste pour l'en faire traiter lui même.

Il avoit pour principal but d'élever sa fortune aux plus hautes dignitez où puisse venir un Gentilhomme, pour second desir la grandeur du Roi & de l'Etat, & en troisième lieu l'abaissement des Grands du Royaume, & surtout la Maison de Lorraine.

## 236 HISTOIRE DE MARIE DE

raïne: car encore que partie en fût attachée aux intérêts de sa Maitresse, il disoit néanmoins souvent à ses Confidens que les Princes du Sang faisoient moins de mal par leur rébellion ouverte, que les autres dans leurs intrigues de Cour.

Il avoit reconnu l'imbécillité d'esprit de sa Femme deux ans avant sa mort, & n'ignoroit pas ce qu'on disoit de ses autres imperfections. Il avoit été sur le point de l'envoyer enfermer au Château de Caen comme folle, mais Montalto le médecin qui gouvernoit la fanté de l'un & de l'autre détourna ce dessein, & fut plutôt d'avis qu'on tâchat de la ramener par douceur en satisfaisant son avarice par petits mais ordinaires présens & autres soins étudiez, que d'en venir à cette extrémité.

Il avoit passion d'épouser Mademoiselle de Vandôme, qui en eut connoissance par personne confidente du Maréchal, & reçut ses vœux avec témoignage de singulière aprobation.

Les anciens Ministres lui étant en extrême dégoût, le Chancelier, Mr. de Villeroi, le Commandeur de Sillery par dessus tous; le Président Jeannin lui eût agréé détaché des autres, mais il n'en put venir à bout, & en reçut de rudes rebuffades. Il eut peu ou nulle satisfaction du

Gar.

Garde des Sceaux du Vair, il l'accusa d'ignorance & d'ingratitude en parlant à sa barbe.

Je lui gagnai le cœur, & fit quelque'estime de moi dès la première fois qu'il m'aboucha. Il dit à quelques uns de ses familiers qu'il avoit un jeune homme en main capable de faire leçon à *tutti Barboni*. L'estime dura toujours, mais sa bienveillance diminua entièrement, premièrement parcequ'il me trouva avec des contradictions qu'il n'attendoit pas, secondement parcequ'il remarquoit que la confiance de la Reine panchoit de mon côté, troisièmement par les mauvais offices de Russelay qui n'obmettoit aucun artifice pour m'abatre & Barbin.

Il reconnut la distinction du passé dans l'esprit de la Reine par deux propositions qu'il fit faire par Russelay qu'il croyoit qu'elle refuseroit toutes deux, mais au contraire les aprouva. La première qu'il fût Ambassadeur à vie auprès de Sa Sainteté, la seconde qu'il fit faire pour éluder la première, qu'on lui procurat auprès du Pape l'investiture de Ferrare, moyennant grande somme de deniers délivrée aux Neveux.

L'acceptation de ces deux partis l'aigrit tout à fait contre Sa Majesté, & lui firent



## 238 HISTOIRE DE MARIE DE

rent projeter mon éloignement, & du  
Garde des Sceaux, Mangot & Barbin.

L'aigreur s'augmenta en ce même tems  
contre sa Femme, qui n'ayant plus le Juif  
Montalto, mort quelque tems auparavant,  
pour modérer ses fantaisies, elle s'écha-  
poit jusqu'aux injures, & leurs dernières  
visites eurent besoin de l'intervention de  
la Reine pour empêcher les dernières ex-  
trémitez.

Elle voulut s'en aller hors le Royau-  
me, il n'en voulut point partir, disant  
souvent qu'après avoir été ce qu'il étoit  
en France, il n'y avoit que le cas d'un do-  
maine meilleur, & où il pût vivre à son  
gout. Il ne fit quasi aucun bien à ses Pa-  
rens ni à ceux de sa Nation, afin qu'on  
vît que tous ses sentimens naturels étoient  
étouffez par ceux qu'il avoit pour la  
France.

Le médecin Juif avoit préoccupé son es-  
prit, mais moins que celui de la Reine &  
de sa Femme, qu'on les vouloit assassiner  
par la rue & empoisonner par des regards:  
leur manie en vint à tel point, qu'ils ne  
regardoient que peu de Gens, & vou-  
loient encore être regardez de moins.

La passion du jeu étoit son seul diver-  
tissement les dernières années de sa vie,  
celle de l'amour n'y paroissoit point, il  
étoit

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 239

étoit rompu par deux haines de telle façon que la vertu ne faisoit aucune partie de sa chasteté. Il étoit naturellement libéral, d'agréable conversation, recevant à manque d'affection en ses particuliers amis si le respect bornoit la familiarité, ses Domestiques ne le voyoient jamais que maître & peut-être plus aigre qu'il ne convient pour en être aimé, mais il a eu cette bonne fortune que ses Gens l'ont toujours aimé avec grande fidélité.

Les vices de sa Nation n'ont point parus en lui, l'assassinat de Prouville fut plutôt toléré que permis, & puis ce ne seroit pas une question peu problématique de disputer qu'un Sergent-Major d'une place comme en la Citadelle d'Amiens, qui a intelligence avec les Ennemis de celui qui l'a mis en Charge, pût être justement traité du poignard.

Quant à la Maréchale elle s'apelloit Leonora Gay, & changea de surnom pour déguiser la bassesse de son extraction, laquelle étant obscure facilita ce changement sans qu'on s'en aperçût. Elle étoit fille d'un menuisier, sa Mère fut nourrice de la Reine, de laquelle partant elle fut sœur de lait, plus âgée qu'elle de 15. ou 20. mois, & nourrie dans le Palais auprès d'elle. Avec l'âge crut leur amitié,  
la

la fidélité, le soin, l'affiduité de Leonora à servir sa jeune Maitresse n'avoit point de semblable, la tendresse de la reconnoissance de la Princesse vers elle en avoit encore moins, aussi se rendit elle si adroite & si savante en toutes les propretés & gentilleffes dont la jeunesse des filles se pare & orne ses beautés, qu'il sembloit à sa Maitresse qu'elle étoit seule au monde, & qu'elle n'en pouroit jamais recouvrer une telle si elle la perdoit.

Ce besoin que sa Maitresse ressentoit plutôt qu'elle ne pensoit avoir d'elle, lui fit donner une telle part en sa confiance, qu'il n'y avoit point pour elle de secret dans son cœur. Le Grand-Duc n'étoit pas marié qu'une Fille de sa condition, des volontés de laquelle il étoit toujours le maître, gouvernât sa Nièce, les réponses de laquelle aux Princes qui la recherchoient étoient telles que lui insinuoit Leonora, & Leonora ne manquoit pas à les lui donner telles que le Grand-Duc vouloit, qui par ce moyen sans paroître s'en mêler gouvernoit l'esprit de sa Nièce, & en faisoit ce qu'il vouloit. Enfin après l'avoir beaucoup de tems gardée comme un trésor, qu'il faisoit espérer à tous & ne laissoit néanmoins enlever de personne, comme il la vit avoir atteint

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 241

l'âge de 27. ans accomplis, & ne la pouvoir plus longtems retenir sans la faire beaucoup déchoir d'estime, & s'offrant l'occasion la plus avantageuse que la bonne fortune lui pût offrir de la colloquer utilement pour lui, glorieusement pour sa Maison, heureusement pour elle, il l'accorda à la recherche qu'en fit Henry IV., après avoir donné par ses victoires une paix assurée à son Etat. Leonora a part à cette grande aventure de sa Maitresse, puisque si elle est élevée à la haute majesté de Reine de France, celle ci l'est à la dignité de Reine de son cœur : pauvre papillon, qui ne savoit pas que le feu qui la consumeroit étoit inséparablement uni à l'état de cette vive lumière, qu'elle suivoit transportée d'aïse & de contentement.

Arrivée qu'elle étoit en France, elle est incontinent reconnue pour la favorite de la Reine, qui sans beaucoup de difficulté la fait agréer au Roi. L'inclination qui déjà de Florence étoit née en son cœur en faveur de Conchino, joint à ce que naturellement défiante & se reconnoissant mal partagée de beauté elle eut crainte de n'être pas si bien traitée d'un François, la portèrent à épouser Conchino, qui fut fait Premier Maître d'Hôtel de la Reine, dont elle étoit Dame d'Atour.

Dans les mécontentemens que la Reine reçut par les divers amours du Roi, elle demeura si inféparablement unie aux intérêts de sa Maitresse, que jamais ni le Roi ni son Mari ne la purent gagner pour les lui pouvoir faire dissimuler, ou l'empêcher d'en parler avec l'aigreur que méritoit le ressentiment de l'offense qu'elle prétendoit être faite à la Reine; d'où elle se vit plusieurs fois en danger d'être renvoyée en Italie, elle & son Mari. Cela ne lui nuisoit pas auprès de sa Maitresse, qui, à la mort du feu Roi étant devenue Dame absolue de ce grand Royaume sous le titre de Régente, lui fit telle part de sa puissance, & pour l'amour d'elle à son Mari, qu'ils se virent élevez au plus haut point de grandeur où jamais Etrangers le furent en cet Etat.

Elle se gouvernoit avec cette modestie en sa faveur qu'elle ne se soucioit pas que l'on crût que le principe en fût en son Mari, ou en elle, bien qu'elle en fût l'ame & le lien, tant pour ce que c'étoit elle que la Reine aimoit, que pour ce que le feu de l'ambition de son Mari le faisoit aller si vite & avec si peu de précaution en sa conduite envers la Reine, qu'il manquoit de l'adresse nécessaire pour en obtenir quelque chose, où elle au contraire par la sienne

ne

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 243

ne venoit à bout de ce que la Reine par son inclination ne vouloit pas ; ne lui parloit jamais d'une affaire qu'elle n'y eût premièrement fait disposer son esprit par plusieurs choses qu'elle lui faisoit dire de loin par les uns & les autres, & après tous ces préparatifs seulement lui en parloit, & d'abondant encore avoit toujours quelque'un des Ministres de son côté, & souvent pour les ruiner les uns par les autres.

Dès le commencement, mais plutot par la bassesse de son esprit qui suivoit celle de sa naissance que par modération de vertu, elle témoigna avoir plus de desir de richesses que d'honneurs, & résista quelque tems aux apétits immodérez de la vanité de son Mari, tant pour la susd. raison, que pour ce qu'elle craignoit qu'il s'emportat d'orgueil envers elle même & la méprisat.

Mais la magnificence de la Reine, qui vouloit que la grandeur de ses Créatures fût proportionnée à la puissance & à la libéralité de celle qui les élevoit de la poussière, où leur mauvaise fortune qui pour les tromper plus facilement jonchoit de roses le chemin qui conduisoit à leur ruine, firent qu'enfin les desirs de l'un & de l'autre furent assouvis, les principales ri-

244 HISTOIRE DE MARIE DE  
chesses, dignitez & Charges de cet Etat é-  
tant accumulées en eux.

Si leurs prospéritez furent extraordinaires, leurs traverses ne le furent pas moins: les Grands, les Princes, les Ministres, les Peuples les avoient pour but d'envie ou de haine. Le courage manqua premièrement à Leonora, elle pensa à faire retraite en Italie, son Mari ne le voulut pas sitot, & ne se rendit à ce desir qu'à l'extrémité quand il se vit abandonné de Mr. le Prince, mais il le quitta quand il le vit arrêté, ce que sa Femme ne fit pas, qui continua en ce dessein & disposa ses affaires.

Toutes ces traverses, & domestiques avec son Mari dont les desirs étoient si contraires aux siens, & publiques, donnèrent une telle atteinte à son corps qu'il en perdit toute santé, & à son esprit qu'il s'en troubla en quelque façon: desorte qu'elle se mit en imagination que tous ceux qui la regardoient l'avoient enforcillée, dont elle devint si chagrine que non seulement elle se tiroit de la conversation de tout le monde, mais même elle ne voyoit quasi plus sa bonne Maitresse, & quand elle la voyoit ce n'étoit que paroles d'injures, l'appellant *despietata ingrata*, & quand elle parloit d'elle l'épitéte ordinaire

re

re qu'elle lui donnoit étoit celle de balourde.

L'opinion qu'elle eut que son Mari eût voulu être défait d'elle, & pensoit déjà à épouser Mademoiselle de Vandôme, n'apportoit pas peu de coups à tous les troubles de son esprit. Il diffimuloit néanmoins du commencement avec elle le mieux qu'il lui étoit possible, ne la voyant que les soirs seulement, faisant ses visites de peu de durée, lui apportant toujours quelque petit présent, & permettant même à ce que l'on disoit qu'un Seigneur Andrea Napolitain qui étoit à lui demeurat avec elle pour la réjouir de la musique de sa voix & de ses instrumens. Mais enfin il cessa de la voir plus que fort rarement, lorsque tant de fâcheuses humeurs de sa Femme lui donnèrent lieu de prendre crédit de soi même en l'esprit de la Reine, dont elle pensa désespérer, & vint à tel point de fureur vers lui & lui vers elle, qu'ils ne se parloient plus qu'avec des imprécations mutuelles: pronostics secrets du malheur prochain qui leur devoit arriver.

Heureux l'un & l'autre s'ils eussent vécu en l'amour & en la confiance qu'ils se devoient, & qu'ils ne se fussent pas laissez emporter à la passion de leur effré-



## 246 HISTOIRE DE MARIE DE

née ambition, qui enfin les a plongez dans le dernier malheur.

On croyoit voir finir la persécution avec la vie de cette Misérable, mais comme il est malaisé de modérer une puissance injustement acquise, elle n'est pas fitot morte qu'elle passe de la Servante à la Maitresse.

La nouvelle de sa mort donna une grande affliction à la Reine qui étoit à Blois, & du mal qu'on faisoit à la Favorite on jugeoit bien qu'on ne faisoit pas passer dans l'esprit du Roi la Maitresse pour exemple de manquement.

Tous les autres Serviteurs qui lui restoient à la Cour, ou pour mieux dire ceux qui avoient fait profession de l'être, & qui ne parloient pas néanmoins contre elle assez impudemment, recevoient tous chacun à leur condition peu favorable traitement. Deforte que s'il y avoit autrefois presse à mander ses bienfaits, il y en avoit maintenant davantage à dénier qu'on en eût reçu : & si quelqu'un touché de compassion du changement qu'on voyoit en elle lâchoit quelque parole à son avantage, le bruit n'en venoit pas fitot aux oreilles de ceux qui la haïssoient qu'ils imputoient tels sentimens à crimes, & l'accusoient de ne pas aprouver les actions

tions du Roi, donnant aussi à entendre qu'elle gaignoit par faction & cabales secrètes les langues & les cœurs des personnes qui se portoient à la plaindre par raison.

Au sortir de Paris je l'accompagnai, recevant plus de consolation en la part que je prenois en son affliction, que je n'en eusse pu recevoir en la communication que ses Ennemis me voulurent faire de leurs biens. J'en voulus avoir une permission expresse du Roi par écrit, de peur qu'ils ne me rendissent puis après coupable de l'avoir suivie, & foutinssent que je l'avois fait de mon mouvement. Je savois bien l'épineuse charge que ce m'étoit de demeurer auprès de la Reine, mais j'espérois me conduire avec tant de candeur que je dissiperois toutes les ténèbres de la malice conjurée contre moi, & pour aider à y parvenir, je conseillai incontinent à la Reine d'envoyer querir le Père Suffren, personnage de grande piété & de simplicité éloignée de menées & d'artifices, & qui n'en laisseroit pas prendre la pensée seulement à la Reine jusqu'à l'extrême nécessité. Le bon Père néanmoins ne vint pas trop tot comme il avoit été mandé, mais seulement quelques mois après.

## 248 HISTOIRE DE MARIE DE

Je ne manquai point aussi, dès que nous fumes arrivez à Blois, en donnant avis au Sr. de Luines de lui mander que je prévoyois assurément qu'il auroit tout contentement d'elle, & que ses actions n'avoient autre but que le bien des affaires de Sa Majesté: que la mémoire des choses passées n'a plus de lieu en son esprit, & que je n'eusse pas cru que si peu de tems l'eût entièrement guérie comme elle étoit. Puis de tems en tems je lui rendois un compte exact des actions de la Reine, afin qu'il ne lui pût rester aucun doute qui le fit entrer en soupçon.

La Reine m'ayant fait Chef de son Conseil, je ne voulus pas accepter cette Charge sans l'en avertir & en avoir permission du Roi, assurant Sa Majesté, & le Sr. de Luines particulièrement, que toutes mes actions feroient connoître que l'envie & la rage de tous ceux qui me traversoient ne peuvent en rien altérer un homme de bien comme j'étois; que si Dieu m'a donné quelqu'esprit il ne doit pas m'être imputé à crime en usant bien, comme les bons & les méchans feront contraints de le reconnoître.

J'appellai Mr. de la Curée à témoin si je ne lui avois dit qu'ayant à honneur  
de

de servir la Reine, je n'accepterois aucune Charge que le Roi ne l'agréât, ce que le Sr. de Luines voyoit maintenant par effet; que, s'il considéroit mon procédé par lui même & non dans les artifices des personnes mal affectonnées, il ne me condamneroit pas; que les actions de la Reine étoient toutes si saintes, que s'il arrivoit quelque mauvais événement en sa conduite, il le faudroit attribuer non à elle, mais à ceux à qui elle a quelque créance; que j'étois sûr que le Roi auroit contentement de ses actions & de ceux qui sont auprès d'elle; que pour mon particulier je ne desirois autre chose sinon qu'on ne prît pas l'ombre pour le corps, & qu'ouvrant les yeux pour voir clairement quelles sont les actions de Sa Majesté & de ceux qui en servant le Roi la servent, on ferme l'oreille à tous les mauvais rapports.

Mais toutes ces précautions ne purent empêcher les effets de leur mauvaise volonté contre moi, d'autant que le défaut de sincérité n'étoit pas ce qu'ils craignoient en moi: ce qui les travailloit étoit leur propre crime & le peu d'esprit que Dieu m'avoit donné. Je recevois par toutes leurs lettres des nouvelles des avis qu'on donnoit, disoient ils, au Roi contre moi: ils me

mandoient qu'à toute heure ils avoient les oreilles batues de ne se pouvoir pas assurer en moi, d'autant que j'étois du tout porté à cabaler; que le Sr. de Luines essayoit de faire voir la fausseté de ces beaux avis, & faire fermer la bouche aux inventeurs & porteurs des ces bruits, mais qu'il n'en pouvoit venir à bout. Une autre fois, qu'on avoit avis des brouilleries & menées de plusieurs sous le nom & en faveur de la Reine, dont le Roi & Luines ne croyoient rien, mais qu'il falloit que je veillasse de peur que si cela étoit il en arrivat du malheur. Bref toutes leurs lettres ne chantoient autre chose.

Je leur mandois que je m'obligeois au Roi sur ma tête d'empêcher toutes cabales, menées, & monopoles, ou, si je ne pouvois, que je m'engageois non seulement de lui en donner avis, mais du tems pour y apporter remède; que tout ce que je desirois d'eux étoit qu'ils prissent une entière confiance en moi, comme je l'avois auprès de la Reine, afin que mes Ennemis ne me pussent faire aucun mauvais office; que j'étois sûr qu'il ne se faisoit ni ne se feroit rien contre le Roi; que je rendois ma vie caution de mes paroles; que je ne pouvois empêcher les calomnies, mais que mes actions confirmeroit le Sr. de Luines

au bon jugement qu'il fait de moi, & feront honte à ceux qui contre leur conscience tiennent des langages à mon préjudice ; que j'étois combattu de toutes parts, mais qu'armé de mon innocence je suportois tout avec patience ; que j'étois bien empêché ayant à me défendre en divers lieux présent & absent de diverses personnes puissantes ; qu'il fâche véritablement un homme de bien, qui n'a autre chose devant les yeux que le service de son Prince, de voir qu'on veuille mettre tous les jours son honneur en compromis : mais ce qui me consolait, étoit que je favois l'opinion que Sa Majesté & le Sr. de Luines ont de moi, & que j'étois sûr que la fin couronneroit l'œuvre ; que la créance qu'il avoit plu à la Reine prendre en moi m'avoit donné des envieux & des ennemis ; que les intentions qu'on favoit que j'avois toutes portées au service du Roi m'en donnent d'autres, y ayant force Gens qui voudroient avoir l'honneur que j'avois par la confiance de la Reine, pour en user autrement [que je ne ferai jamais quoiqu'il leur fût impossible, l'esprit de Sa Majesté étant tellement retenu dans les bornes du contentement & du service du Roi, que nul ne sauroit le porter à en sortir.

La Maréchale . . . . . envoya à la Reine

## 252 HISTOIRE DE MARIE DE

le Capitaine Benche, qui avoit été à son Mari ; mais la crainte que l'on eut de déplaire à ces Mrs. fit que Sa Majesté ne fit point de réponse. Depuis le Duc de Montéléon désira que l'Ambassadeur de l'Empereur qui avoit vu le Roi vît aussi la Reine à Blois, & en écrivit sur ce sujet : la Reine pour l'en exempter fit la malade, & ne le vit point.

Toutes ces choses ne les contentoient point encore, à quelque prix que ce fût ils ne me vouloient point voir auprès de cette Princesse : ils eussent bien désiré m'éloigner d'auprès d'elle, mais leur timidité & leur inexpérience qui leur faisoit tout craindre, les empêchoient d'oser prendre résolution de me faire commander par Sa Majesté de m'en retirer. Leur ruse suppléa à leur défaut de hardiesse, ils firent que quelqu'un donna avis à mon Frère qu'on me dépêcheroit bientôt un Courier pour ce sujet. Incontinent il me le manda, je le crus, & jugeant qu'il m'étoit mieux séant de les prévenir, je demandai congé à la Reine de m'en aller pour quelque tems à Couffai, qui est un Prieuré que j'ai auprès de Mirebeau, où, dès que je fus arrivé, ils prirent occasion de m'envoyer une lettre du Roi du 15. de Juin, par laquelle Sa Majesté me témoignoit être bien  
aîse

aise de la résolution que j'avois prise de m'en aller à mon Evêché, & que j'y demeurasse ou en mes Bénéfices jusqu'à ce que j'eusse autre commandement d'elle.

Je fis réponse que, n'ayant jamais eu ni ne pouvant avoir autre intention que de servir Sa Majesté, je n'avois rien à répondre à la lettre que Sa Majesté m'avoit fait l'honneur de m'écrire, sinon que j'observerois religieusement ce qui étoit de ses volontez; qu'en quelque part que je fusse Sa Majesté recevoit des preuves de mon affection & fidélité, n'ayant jamais eu & ne pouvant avoir autre but que son service; que je savois bien que quelques uns tâchoient de lui persuader le contraire, mais que Sa Majesté daignant considérer mes actions, ils ne viendroient pas à bout de leur dessein; que je croyois qu'en me gouvernant de la façon que j'avois fait, non seulement je demeurerois exempt de blâme en la bouche de tout le monde, mais aussi que mes actions seroient approuvées de mes Ennemis; que n'ayant pas eu ce bonheur, je tâcherois à l'acquérir, continuant à si bien faire que ceux qui me rendroient de mauvais offices se feroient la bouche d'eux mêmes: suppliant Dieu ne me faire point de miséricorde, si



## 254 HISTOIRE DE MARIE DE

j'avois eu aucune pratique ni pensée contraire à son service.

Dès que la Reine le fut, elle dépêcha au Roi l'Evêque de Beziers, & lui manda qu'elle ne pouvoit fuporter ce deſſein de mon éloignement d'auprès d'elle pour lui faire déplaiſir, & au préjudice de la permiſſion qui lui avoit été donnée de me retenir; ce dont elle étoit d'autant plus étonnée, qu'elle ſavoit très certainement que depuis ce tems là je ne pouvois lui en avoir donné aucun ſujet: que ſouſpçonant ceux qui ſont auprès d'elle, c'eſt vouloir croire qu'il ſoit poſſible de lui mettre en l'eſprit quelque choſe contre le devoir d'une mère envers ſon fils; que ſ'il deſire faire paroître qu'il n'ajoute point de foi à ces calomnies, elle ſuplie Sa Majeſté de ne lui pas dénier la continuation de la faveur qui lui eſt faite de me retenir près d'elle; que c'eſt une des plus grandes obligations qu'elle lui puiſſe avoir. Car auſſi elle l'aſſura que lui ayant une fois accordé quelque choſe, ſes Ennemis n'auroient pas le pouvoir de lui faire des affronts qu'elle aimeroit mieux mourir qu'endurer, & ſon eſprit pourra être en repos, ce qu'elle deſire avec telle paſſion qu'après le bien de ſon ſervice elle ne ſouhaite autre choſe en ce monde.

Elle

MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 255

Elle mande quant & quant au Sr. de Luines que cette action lui fait croire qu'on ne se méfie pas de moi mais d'elle ; que c'est faire tort à son intégrité que de s'imaginer qu'elle veuille se servir de moi pour brouiller, vû que quand elle & moi aurions ce dessein, mon absence y feroit plus propre que ma présence ; que voulant mettre ordre en ses affaires particulières, elle desire se servir de moi me connoissant capable de ce faire, & ne voyant rien en moi qui puisse donner de l'ombrage qu'à ceux qui pouffez d'une grande animosité se veulent forger en l'esprit ces imaginations, quoiqu'en conscience ils reconnoissent le contraire : quand il seroit vrai que j'aurois de mauvais desseins étant auprès d'elle, sa personne répondroit de mes actions étant entre les mains du Roi quand il voudroit ; que c'est faire tort à une personne de juger de ses intentions à l'avenir & de l'en punir avant la faute ; qu'il ne doit pas préférer l'animosité de quelques particuliers à son contentement, autrement elle auroit occasion de croire qu'elle ne pouroit rien espérer que ce que la pure rigueur de la justice lui donneroit ; que ce lui est un préjugé que tous les jours sous de faux donnez à entendre on lui donnera de semblables mécontentemens,

## 256 HISTOIRE DE MARIE DE

mens, ce qui la feroit enfin résoudre de supplier le Roi de lui permettre de sortir hors du Royaume, pour ne donner sujet de croire qu'elle fît des cabales comme on la vouloit calomnier; que puisque le Roi lui fait l'honneur de le croire, il est obligé en conscience de lui remontrer qu'il ne doit point craindre de déplaire à quelques particuliers pour donner du contentement à sa Mère, qui consiste au repos & tranquillité d'esprit qu'elle desire par dessus toutes les choses du monde, & ne le peut avoir pendant que le Roi continuera de changer si soudainement ce qu'il lui a une fois accordé; & qu'enfin s'il ne peut quitter le doute qu'il a contre moi que je voulusse brouiller, elle lui répondoit de moi même, & que la réponse d'une Reine étoit suffisante pour un Criminel, & que cependant puisqu'elle ne m'avoit point renvoyé en ma maison, comme elle voyoit qu'on en vouloit prendre le prétexte, mais m'avoit seulement donné congé pour huit jours, elle m'avoit déjà mandé de la revenir trouver, & que le lendemain je serois auprès d'elle.

Ces lettres si affectionnées & si pleines de raisons ne servirent à autre chose qu'à faire qu'elle ne reçut pas un refus déterminé de ce qu'elle demandoit, mais seulement

ment un délai, Luines lui mandant qu'on avoit tant dit de choses au Roi contre moi, qu'il ne pouvoit pas fitot lui faire agréer mon retour, que tous les diables étoient déchainés, ce n'étoit que médisances atroces, chacun parloit contre moi, qu'il n'en croyoit rien, mais néanmoins que cela faisoit impression en l'esprit de plusieurs, & qu'il falloit lui donner loisir de prendre son tems.

Il me payoit de semblables monoyes en réponses des lettres que je lui écrivois, s'avouoit mon obligé, promettoit de m'assister, se plaignoit des Ennemis que j'avois qui me faisoient tout ce mal, disoit être marri de ne pouvoir pas fitot dissiper ces nuages, promettoit de le faire & de m'envoyer la permission du Roi de retourner. Autant m'en écrivoit Deagen & ceux de sa cabale, & que dès qu'ils verroient le tems à propos, il envoyeroit vers la Reine l'avertir de me demander au Roi; mais sur tout qu'il ne falloit pas témoigner dans sa maison qu'elle desirât ardemment me faire retourner, car on feroit contre moi comme on avoit fait jusqu'alors.

La Reine d'autre côté me pressoit de retourner, d'autant que le sujet sur lequel étoit fondée la lettre du Roi étoit faux :

mais

## 258 HISTOIRE DE MARIE DE

mais je ne le voulus pas faire, parceque je favois que cela eût été préjudiciable à son service, & voulus montrer l'exemple d'une obéissance parfaite, pour leur faire juger par elle la sincérité de mes actions précédentes.

Les six mois restans de l'année je les passai en perpétuelles attaques de calomnies & fausses suppositions contre moi, tant qu'enfin ils rétreignirent mon exil dans mon Evêché.

J'espérois en cette rencontre recevoir de l'assistance du Maréchal de Vitry, que j'avois obligé fraîchement quinze jours avant la mort du Maréchal d'Ancre, & il me l'avoit promis. Mais il arriva que le Sr. de Luines ayant eu volonté d'avoir la Capitainerie de la Bastille qui étoit à la Reine, mais que Vitry desiroit comme y ayant déjà un pied par la Lieutenance qu'il y avoit, je crus qu'il étoit pour le service de la Reine que, cédant au tems, elle donnat contentement à Luines. Vitry eut tant de ressentiment contre moi de ce qu'il fut que j'y avois contribué quelque chose, que non seulement par après il ne fut plus mon ami, mais comme si je lui avois fait une grande offense il s'intéressa dans tous les moyens qui s'offrirent d'avancer ma ruine.

Tan-

Tandis que j'étois à Couffai, il arriva que le Père Arnoux ayant fait un sermon devant le Roi contre la confession de foi des Huguenots, les quatre Ministres de Charenton firent un écrit qu'ils adressèrent au Roi, par lequel sous ombre de se défendre de ce que le Père Arnoux avoit dit contre leur hérésie, ils parlèrent au Roi avec des paroles bien éloignées de ce qu'un Prince Catholique peut souffrir de ses Sujets, & disoient beaucoup d'injures & faussetez contre l'Eglise de Dieu. La Justice séculière en prit quelque connoissance, & le Roi par Arrêt de son Conseil du 5. d'Aout supprima cet écrit, & fit défense aux Ministres de lui en adresser jamais aucun à l'avenir sans sa permission.

Mais, parceque je ne voyois pas que de la part de l'Eglise il fût aporté aucun remède au mal qui se glissoit dans les ames par la lecture de ce livre pernicieux, dont les Huguenots faisoient leur coriphée se vantant que les Catholiques ne s'en pouvoient défendre, j'employai le loisir de ma solitude à y répondre, & le longtems qu'il y avoit que j'étois diverti de l'exercice de ma profession m'y fit travailler avec tant d'ardeur, que dans six semaines j'achevai cet ouvrage, dont pour ne rien dire de moi même je laisse le jugement à  
ceux

260 HISTOIRE DE MARIE DE  
ceux entre les mains desquels il est par-  
venu.

Plus cette action me donna de réputation, plus elle me chargea d'envie : & bien qu'il fût aisé à connoître par là qu'aucuns desseins de la Reine n'occupoient point mon esprit, mes Ennemis ne laissèrent pas néanmoins de le craindre, & ne me firent pas donner permission de la retourner trouver.

Ce qui étoit de plus déplorable en la misère de la Reine, c'est que la plupart de ceux dont elle devoit recevoir plus d'assistance pour les grands biens, Charges, dignitez & honneurs qu'elle leur avoit départis pendant sa puissance, étoient ceux qui se portoient plus hardiment contre elle, de peur qu'on ne les privat de ce qu'ils tenoient de sa bonté. Maxime ordinaire aux ames basses, mais du tout indignes de bon courage.

On la prive de la jouissance d'une partie de son bien, il vacque quelque Bénéfice, il ne lui est pas permis d'en gratifier un de ses Serviteurs, si quelque Capitainerie qui dépend de ses Domaines est à donner, celui qu'elle aime le moins en est pourvu par ses Ennemis.

On fit davantage, on lui envoya le Sr. de Roiffi en ma place, introduisant près d'elle

d'elle des personnes dont on se veut servir à sa ruine en la place de ses principaux Ministres qu'on avoit chassés. Elle ne le voulut souffrir, on l'établit contre son gré proche d'elle, pour épier toutes ses actions.

Nul n'entre chez elle qu'il n'en veuille avoir connoissance, nul ne lui parle qu'il ne s'enquière du sujet, si elle a quelques Domestiques qu'elle affectionne un peu c'est lui qui a part en leur faveur, ceux qu'on estime les plus capables de faire faux bond à leur conscience pour servir aux passions injustes sont ceux qu'on trouve les meilleurs. On ne veut près d'elle que des personnes qui en ayent le cœur éloigné, ceux qui retiennent dans l'éloignement l'affection que par naissance & par obligation ils doivent avoir à son service, sont criminels en quelque lieu qu'ils soyent. Le desir que beaucoup ont de profiter par quelque voye que ce puisse être porte diverses personnes à donner des avis contre elle, on reçoit tout, on fomenté tout, on en invente non seulement pour la décrier, mais même pour la rendre criminelle, on trouve mauvais que ses Domestiques obligez à sa bonté satisfassent à ce à quoi leur honneur & leur conscience les oblige, s'enquerir de  
ses



## 262 HISTOIRE DE MARIE DE

ses nouvelles, ne point quitter une si bonne & grande Princesse d'affection comme de lieu, est un crime qui ne mérite pas de pardon : si un de ses Serviteurs se vouloit défaire de quelque Charge qu'il eût auprès de sa personne, ils ne le vouloient pas souffrir si ce n'étoit entre les mains de quelqu'un qui fût à eux.

Le Baron de Thémynes eut volonté de se défaire de la Charge de Capitaine de ses Gardes, le Baron du Tour homme de cœur & de fidélité étoit d'accord avec lui de la récompense, ils n'osèrent pas lui dire ouvertement qu'ils ne le vouloient pas, mais ils l'arrêtèrent sur l'incident d'une pension de 2000. écus qui étoit attachée à ladite Charge, laquelle ils ne lui voulurent jamais accorder ; & lui firent dire nettement par le Président Jeannin qui le pria de le venir trouver sur ce sujet qu'il étoit trop serviteur de la Reine-mère : ledit Baron lui répondit courageusement qu'il l'étoit & le seroit jusques à la mort, bien qu'il fût que l'être étoit être coupable de tous les crimes qu'on eût su s'imaginer.

On ôte Monsieur d'entre les mains de Mr. de Breves, non pour autre considération que pour ce qu'il témoignoit affectionner la Reine, qui lui avoit conservé l'édu-

l'éducation de Monsieur, que le feu Roi lui avoit destinée. Le Sr. du Vair témoignant la volonté du Roi à Mr. de Breves sur ce sujet, lui dit qu'on lui ôte ce dépôt de la personne de Monsieur, non pour aucun déservice qu'il eût rendu, le Roi étant très content de ses actions, mais pour des raisons qu'il n'est pas obligé de dire.

Il est vrai que les Rois ne sont pas toujours obligez de dire les causes des résolutions qu'ils prennent, mais en ce tems on se servoit grandement de ce privilège, d'autant qu'ils avoient eu de mauvaises raisons de ce qui se faisoit, ou qu'ils n'en avoient point du tout.

La Reine apprend ce changement, elle juge incontinent que sa considération faisoit éloigner de son Fils celui que la prévoyance du feu Roi y avoit mis: elle en appréhende les conséquences, & en parle néanmoins avec tant de modération, que la réponse qu'elle fit au Sr. de Breves qui lui en avoit donné l'avis pour s'acquiescer de son devoir, ne tendoit qu'à lui faire connoître que le Roi l'avoit voulu soulager en son âge caduc de la peine & de la sujétion qui est nécessaire auprès d'un Prince de cet âge. Mais ce n'est pas assez qu'elle approuve les actions des autres, on lui

## 264 HISTOIRE DE MARIE DE

lui veut faire confesser qu'elle s'est mal gouvernée en l'administration des affaires de l'Etat, qu'elle a gâté ce qu'elle a conservé.

Divers Ambassadeurs vont vers elle pour la persuader d'écrire au Roi des lettres de cette teneur. Modéne est choisi pour y employer son éloquence, il va trouver Barbin avant que de partir, & lui dit premièrement que Luines a volonté de se réconcilier avec la Reine, & pour commencer à lui en donner quelque témoignage, le veut envoyer de la part du Roi vers elle pour la visiter, mais qu'il n'ose entreprendre ce voyage, pour ce que depuis peu la Reine avoit dit quil y avoit quatre personnes auxquelles elle ne pardonneroit jamais, Luines, Vitry, Ornano, & lui.

Barbin croyant qu'il lui dît vérité, l'encouragea à faire ce voyage, lui représentant que la facilité que la Reine avoit à pardonner par l'inclination bénigne de son naturel, & l'obligation que le Sr. de Luines avoit pour son propre bien de l'en rechercher, attendu la piété du Roi qui nécessairement le feroit ennuyer du mauvais traitement que recevoit sa Mère, & qu'il devoit craindre un changement de l'état présent de la Reine, ce qui pouvoit arriver

ver par plusieurs accidens auxquels les affaires du monde sont sujétées , que si cela arrivoit dans le mauvais traitement qu'elle recevoit , il n'y avoit lieu de la terre où il pût être assuré , car quand bien lors la Reine ne seroit pas sensible aux injures qu'elle avoit reçues , on la forceroit d'en avoir dû ressentiment , ou au contraire si ce changement arrivoit après la réconciliation , quand bien elle auroit mauvaise volonté contre eux , elle ne leur oseroit mal faire , de peur de se perdre devant tout le monde.

Modéne fit semblant de goûter ses raisons. A quelques jours de là il lui dit qu'il est résolu de partir , & lui demanda une lettre de recommandation à la Reine , laquelle il lui donna. La Reine le reçut avec toute bonne chère qu'elle put , & lui en récompense lui débâcha autant qu'il put de ses Serviteurs , & fit de la plupart d'eux autant de pensionnaires de Luines & d'espions de la Reine , à laquelle , quoiqu'il déployat toutes les voiles de son bien dire , il ne put persuader de faire chose indigne de son courage , ni d'avouer avoir failli en ce qu'elle avoit bien servi le Roi , estimant trompeuse une réconciliation , le commencement de laquelle tendoit à la rendre coupable contre la vérité.

## 266 HISTOIRE DE MARIE DE

Au retour de cet Ambassadeur quelque petit rayon d'espérance de liberté parut à Mr. le Prince, lequel ils transférèrent le 15. de Septembre de la Bastille au Bois de Vincennes, dont il estimoit l'air meilleur & la demeure moins réservée, & ressentant son élargissement de prison: mais son desir le trompoit, car ils ne pensoient point du tout à le délivrer, au contraire ils ne fondoient leur assurance que sur sa détention & celle de la Reine.

Modène dit un jour à Barbin en la Bastille que Mr. le Prince lui avoit dit que la Reine l'avoit voulu délivrer peu après son arrêt, mais avec des conditions si honteuses, qu'il leur avoit préféré la prison. Barbin lui ayant lors soutenu le contraire, & dit la réponse généreuse que la Reine lui fit, & que nous avons dit ci devant, & qu'encore qu'il pût maintenant rejeter la prise de sa personne sur le Maréchal d'Ancre qui étoit mort, il ne le vouloit pas faire, sachant qu'en cela il lui avoit été rendu un service signalé.

Modène lui dit franchement qu'entre les choses qu'on aprouvoit du gouvernement de la Reine celle là étoit la principale, & qu'on n'avoit nul dessein de le laisser aller. Le sujet pour lequel on le changeoit maintenant de demeure étoit,

au

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 267

au contraire de la pensée du Prince, pour le garder avec plus de fureté, car ce ne fut que pour réparer la faute qu'ils avoient faite au commencement, quand cheminant avec grande timidité & comme n'étant pas encore leur autorité affermie, ils en donnèrent la garde à Persan, aulieu de l'avoir eux mêmes.

Ils laissèrent bien encore les aparences de la garde de sa personne au Baron de Persan, lequel ils logèrent dans le donjon du Bois de Vincennes, mais en effet ils l'avoient eux mêmes par le Régiment du Sr. de Cadenet qui y fut mis pour le garder.

Madame la Princesse, qui avec la permission du Roi s'étoit dès le commencement de Juin enfermée avec lui, l'accompagna aussi aud. lieu, où elle espéroit faire ses couches avec plus de facilité: mais sa mauvaise fortune ajouta encore au déplaisir qu'elle avoit, celui de se voir accoucher avant terme.

En même tems que les uns étoient mis en de nouvelles prisons, les autres étoient élevez à contentement aux dignitez & grandeurs nouvelles. Car en ce même mois le Sr. de Luines se maria avec la Fille du Duc de Montbazon, & fut pourvu de la Lieutenance-Générale au Gouvernement

## 268 HISTOIRE DE MARIE DE

de Normandie qu'avoit eue le Maréchal d'Ancre, & eut le don de tous ses immeubles, la réunion desquels au domaine du Roi ne servit que de passage pour les faire tomber entre ses mains. Tout résontoit d'éloges à sa gloire, mais comme il n'y avoit rien en lui à dire pour fonder ses louanges, il se remarqua que tout ce qu'on put avancer en sa faveur fut de le comparer au Roi Juif Agrippa, qui fut favori de l'Empereur Caligula qui succéda à Tibère; ne considérant pas qu'il avoit eu une si malheureuse fin pour sa vanité que Dieu punit exemplairement, qu'ils faisoient quasi un pronostic de la courte durée de sa fortune.

Cependant Barbin qui étoit à la Bastille resserré dans sa chambre, sous ombre que si on lui donnoit plus grande liberté Mr. le Prince demanderoit le semblable, demanda lors celle de se pouvoir promener. On la lui accorda, & permit on encore à son Valet de chambre de le venir voir toutes fois & quantes il voudroit; Persan & Bournonville qui commandoit en son absence le traitant avec toute la douceur, espérant par ce moyen diminuer quelque chose de l'aigreur de la Reine qu'ils croyoient enflammée contre eux de colére pour l'offense qu'elle en avoit reçue.

que. Ce peu de courtoisie lui couta bien cher , & fut un piège que sa mauvaise fortune lui dressa pour le rendre misérable , & le porter jusques sur le bord du précipice , d'où la seule miséricorde de Dieu comme par miracle le garentit , ainsi que nous verrons l'année suivante.

Car se voyant en cette petite liberté , & ayant appris que la Reine faisoit toujours instance vers le Roi en sa faveur , il demanda congé de lui pouvoir écrire pour lui rendre très humbles graces d'une si grande bonté.

Ils furent bien aises de cette demande , & lui en donnèrent plus de liberté qu'il ne vouloit , pour trouver occasion de lui ôter ce peu qui lui en restoit encore , car ils eurent soin de découvrir ceux qui iroient de sa part & de les gagner , & de se faire avertir par ceux qui étoient déjà à eux auprès de la Reine de ce qui se passeroit à l'arrivée de ses lettres , & s'il se pouvoit de ce qu'elle lui récriroit.

Barbin envoyoit ses lettres par son Valet de chambre , mais de peur qu'ils prissent ombrage de l'y voir aller trop souvent , il les lui envoyoit le plus souvent par un sien parent chez qui il logeoit. Ils gagnèrent cet homme , & dès qu'il avoit ses lettres il les portoit au Sr. de Luines,



qui en prenoit copie, les fermoit & les envoyoit à la Reine, des réponses de laquelle il faisoit le semblable, & les lui renvoyoit par cet homme à la Bastille, par lequel il favoit aussi beaucoup de choses dont la Reine s'ouvroit à lui pour les dire à Barbin.

La première lettre qu'il lui envoya fut portée par son Valet de chambre même, & rendue fidèlement. Elle lui dit en particulier qu'elle ne pouvoit plus demeurer en la misère où elle se trouvoit, qu'elle étoit résolue de supplier le Roi de la retirer de là, mais qu'elle eût bien désiré savoir son avis auparavant; car elle n'avoit plus personne auprès d'elle en qui elle se fiait. Mais il ne lui conseilla pas de le faire pour lors, d'autant qu'en ce tems là ils firent expédier des Lettres Patentes du 4. d'Octobre pour la convocation d'une Assemblée de Notables au 24. de Novembre à Rouen, en laquelle bien que la plupart de ceux qui y étoient apellez fussent personnes choisies par eux, néanmoins si elle eût fait en ce tems quelque demande, ils auroient dit qu'elle auroit pris exprès la conjoncture de cette Assemblée, pour exciter quelque remuement dans l'Etat.

Tandis que ces choses se passent en France, l'Empereur Mathias fait élire au  
mois

mois de Juin son beau-frère l'Archiduc Ferdinand son successeur au Royaume de Bohême, dont les Protestans d'Allemagne entrèrent en une grande crainte, à cause que Ferdinand avoit chassé tous ceux de leur Secte hors de son Etat. Cela fut cause que tous les Princes tinrent une Assemblée à Heilbrun, par laquelle ils se liguerent ensemble, & se promirent une mutuelle assistance contre les Catholiques, quoique l'Empereur Mathias dépêchat vers eux pour les en dissuader.

Le Pape fait publier à Rome un Jubilé pour les nécessitez de l'Eglise, l'extirpation des Hérésies, la concorde & l'union des Princes Chrétiens.

L'Electeur de Saxe, ou excité par ce Jubilé, ou ayant déjà eu cette pensée dès longtems, fit commandement par tout son Etat de célébrer les cent ans révolus au 31. d'Octobre des premières thèses que Luther fit afficher à Wirtemberg contre les Indulgences de Sa Sainteté, & commanda de commencer cette fête depuis la veille dudit jour jusqu'au 2. de Novembre, & fit faire quantité de pièces d'or & d'argent avec des inscriptions particulières, pour conserver la mémoire de ce prétendu Jubilé.

Autant en firent les villes Luthériennes

## 272 HISTOIRE DE MARIE DE

d'Allemagne, & les Calvinistes mêmes à Heidelberg firent aussi quelque fête particulière ce jour là.

Mais tandis que ce Jubilé & ces fêtes se faisoient, la guerre continuoit très cruelle entre le Roi d'Espagne & le Duc de Savoye en Italie, & les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand en Dalmatie.

Au commencement de cette année le Maréchal de Lesdiguières passa en Piémont avec force troupes, quelques défenses qu'on lui en pût faire de la Cour, & son arrivée fut si heureuse que du côté du Montferrat il prit d'abord les villes de St. Damien & Albe, & de l'autre côté vers Novarre le Prince de Piémont prit sur le le Prince de Majeran Partisan d'Espagne les villes de Majeran & Crevecœur, dans la dernière desquelles il y avoit grand secours d'Espagnols. En ces rencontres fut tué Dom Sanche de Luna Gouverneur du Château de Milan, & toute l'armée Espagnole fut étonnée, & leurs Partisans en Italie ne le furent pas moins. Mais nos troubles de France qui contraignirent le Maréchal de Lesdiguières de repasser diligemment en Dauphiné, coupèrent les ailes de cette bonne fortune, & non seulement l'empêchèrent de se porter plus avant, mais réduisirent premièrement le Prince de  
Pié-

Piémont à se mettre sur la deffensive, puis encore à se défendre si malheureusement, que la ville de Verceil qui fut assiégée sur la fin de Mai par Dom Pedro de Toléde fut contrainte de se rendre le 25. de Juillet, ouvrant une porte aux Espagnols pour se promener à leur aise dans le Piémont.

Bien que cette ville fût bientôt prise & ne durat que deux mois, on l'eût pourtant facilement secourue de France, si le Duc de Montéléon n'eût donné à entendre qu'il étoit expédient aux deux Couronnes qu'elle fût prise, afin de rabatre l'orgueil du Duc de Savoye qui vouloit aller du pair avec elles, promettant que le Roi son maitre la rendroit par la paix à l'intercession du Roi. Mais quand on vit qu'aulieu de la rendre ils vouloient encore étendre leurs conquêtes, & faisoient contenance de vouloir assiéger Ast, le Roi commanda au Maréchal de Lesdiguières d'y repasser, il y envoya aussi le Duc de Rohan & le Comte de Schomberg avec un Régiment de Lansquenes qu'il avoit levé contre les Princes, & quantité de Noblesse Françoisé y accourut de toutes parts, faisant avec ce qu'avoit de troupes le Duc de Savoye 10000. hommes de pied & 2000. chevaux. Dès qu'ils furent

## 274 HISTOIRE DE MARIE DE

passé, ils s'en allèrent à Ast, en résolution de déloger l'armée Espagnole des postes qu'elle avoit à l'entour.

Le premier de Septembre ils attaquèrent Felizan, où 2000. Trentains de ladite armée étoient logez, & nonobstant le secours qui y fut envoyé le prirent de force le lendemain par le courage des notres, qui craignant qu'on les voulût recevoir à composition sans attendre le commandement de donner, franchirent le fossé, montèrent sur le rempart, taillèrent en pièces ce qui se rencontra devant eux, & se rendirent maîtres de la place en laquelle ils gagnèrent onze Enseignes des Ennemis. Le lendemain ils surprirent un autre petit quartier où étoient deux Enseignes de Trentains, & le 4. de Septembre ils assiégèrent Nove, où les Ennemis avoient logé 2000. hommes, & le prirent le 7. de sorte qu'ils rechassèrent par ce moyen l'armée des Ennemis des environs d'Ast jusqu'au de là du Tenaro.

Tous ces exploits refroidirent un peu les espérances hardies de Dom Pedro, & donnèrent lieu au traité de Pavie du 9. d'Octobre, selon les articles proposez à Madrid & résolus à Paris. Par ce traité la restitution des Prisonniers & Places prises devant & après le traité d'Ast étoit pro-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 275

promise de part & d'autre, & le Duc de Savoye obligé à dësarmer : & ledit Duc ayant restitué & dësarmé, Dom Pedro devoit disperfer son armée dans le mois de Novembre, ainsi que le vouloit le traité d'Ast. Ensuite fut publiée une suspension d'armes en Piémont & en Milanez. Mais l'exécution entière & pacification de toutes choses ne s'ensuivit que bien avant dans l'année suivante, comme nous le dirons en son lieu.

Le différend aussi entre les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand fut terminé, ledit Archiduc promettant de chasser de ses Etats ceux des Uscoques qui alloient en courses durant ces derniers mouvemens, & les autres encore qui vivoient en pirates, & de mettre dans Segna ville de leur demeure un Gouverneur Allemand homme de qualité pour les tenir en devoir, & que leurs navires de cours feroient brûlez. Il se trouva des difficultez à l'exécution de cet accord, pour lesquelles la guerre continua encore jusqu'à l'année prochaine.

Cependant le tems venu de l'Assemblée des Notables, le Roi & tous les Députez se trouvèrent à Rouen. L'ouverture en fut faite le 4. de Décembre, & elle fut close le 26. Il y fut fait beaucoup de bel-

## 276 HISTOIRE DE MARIE DE

les propositions pour le bien de l'Etat : mais , comme ce n'étoit pas la fin pour laquelle se tenoit l'Assemblée, il n'en fut tiré aucun fruit. Joint que la façon de délibérer ne le souffroit pas ; car on leur envoyoit de la part du Roi en toutes les séances lorsqu'ils s'assembloient , les articles sur lesquels on vouloit avoir leur avis, desorte qu'ils ne savoient pas le matin ce dont ils devoient délibérer l'après-diner , ce qui n'étoit pas pour faire une sage & mure délibération.

Le principal dessein de Luines étoit de faire trouver bon ce qu'il avoit conseillé au Roi sur le sujet de la mort du Maréchal d'Ancre & de l'éloignement de la Reine-Mère. Cela fait, son soin ne s'étendit pas plus avant.

Une chose remarquable se passa en cette Assemblée , qui est que les Parlemens prétendirent avoir rang devant la Noblesse dans la Compagnie du Conseil d'Etat, pour avec les Princes , Ducs , Pairs & Officiers de la Couronne donner au Roi les conseils nécessaires pour le bien de son Etat , & qu'ayant juridiction souveraine sur la Noblesse, il n'étoit pas raisonnable qu'elle les précédat.

Mr. de Luines qui ne les vouloit pas offenser trouva une voye d'accommodement,

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 277

ment, qui fut de faire mettre la Noblesse à l'entour de la personne du Roi & de Monsieur; ce qui étoit proprement leur faire céder leurs places, & donner gagné au Parlement.

Durant cette Assemblée Mr. de Villeroy mourut âgé de 74. ans, que la fortune plusieurs fois voulut chasser de la Cour, & la réputation de sa sagesse y a toujours rapellé, & que la piété sur les dernières années de sa vie en voulut éloigner pour le faire vacquer à Dieu, mais ne le put gagner sur l'ambition qui lui faisoit remettre de jour à autre l'exécution d'un si louable dessein. Il fut enfin surpris d'une maladie qui l'emporta en trente heures, lâchant incessamment ces paroles de sa bouche qui témoignoiént plutôt son erreur que sa sagesse, *O monde que tu es trompeur!*

Il fut fait Secrétaire d'Etat en l'an 1566. sous le Roi Charles IX. & demeura en faveur jusqu'aux barricades, après lesquelles le Roi Henri III. l'éloigna. Henri IV. le rapella par le conseil de Mr. de Sancy qui lors étoit en crédit, & pour plus d'assurance de sa fidélité donna une de ses Filles en mariage au Sr. d'Alincour son fils, & fut en grande estime auprès du Roi nonobstant la disgrâce qui lui arriva. De l'Hôtel, un de ses Commis à qui



## 278 HISTOIRE DE MARIE DE

il confioit le secret de ses dépêches, lequel se trouva avoir intelligence avec l'Espagne, & le Sr. de Villeroy le voulant faire prendre il se noya dans la rivière de Marne, ce qui ôta le moyen à son Maître de se justifier : mais le Roi avoit conçu une si bonne opinion de lui qu'il le consola en cette affliction, & ne lui voulut pas permettre de se retirer comme il le desiroit, mais l'obligea à continuer de prendre soin de ses affaires.

Il aprocha du Roi Mr. de Sillery & le Président Jeannin qui vivoient avec lui avec un grand respect & déférence. Le premier y étoit retenu par l'alliance du Sr. de Puisieux son fils avec la Fille ainée du Sr. d'Alincour, qui lui apporta en dot outre son bien qui étoit grand la Charge de Secrétaire d'Etat qu'avoit Mr. de Villeroy, laquelle il exerçoit par indivis avec lui.

Incontinent après la mort du Roi, le Chancelier s'en fit acroire : lors Mr. de Villeroy, pour se maintenir, commença à ployer sous lui à ce commencement. Eux deux & le Président Jeannin demeurans bien ensemble, & le Favori qui étoit le Maréchal d'Ancre n'osant pas encore les attaquer, & eux aussi n'ayant pas sujet de faire le même à son égard, ils  
sub-

substiterent tous ensemble, & résistèrent sans aucune difficulté aux efforts des Grands du Royaume, qui ne se soucient pas que les affaires publiques aillent bien, pourvu que les leurs particulières soyent en bon état. Ils le firent encore bien qu'avec beaucoup de peine, tandis qu'il n'y eut point de jour entr'eux trois, nonobstant que le Favori & eux se fussent déclaré la guerre; car ils se maintinrent & résistèrent aux divers mouvemens & de lui & des Grands, avec lesquels il s'étoit ligué contre eux. Mais lorsque le Chancelier eut perdu le bien de leur alliance en la mort de sa Belle-fille, & se voyant élevé par l'autorité de sa Charge & par celle du Commandeur son frère auprès de la Reine & son crédit près de la Maréchale, ne voulut plus dépendre de compagnon, mais vivre en supérieur. Le Sr. de Villeroy s'aigrit aussi de son côté, & se mangèrent les uns les autres, donnant lieu au Favori de se vanger d'eux, & de les disgracier un à un, & à des personnes de misérable condition, de médiocre esprit, & de peu de cœur, de machiner la ruine des Favoris & de la Reine même, dont ils vinrent à bout.

En tous ces troubles néanmoins Mr. de Villeroy demeura toujours en quelque confiance

fidération, & à la mort du Maréchal d'Ancre étant remis en la fonction de sa Charge y servit jusques à la fin, non pas avec tant d'autorité qu'il avoit accoutumé, ni avec la première vigueur de son esprit.

Il fut homme de grand jugement, non aidé d'aucunes lettres, & ne les aimoit, parcequ'il ne les connoissoit pas, & présumoit beaucoup de soi ne considérant pas qu'il n'avoit atteint que par une longue expérience la connoissance qu'il avoit, que les lettres par un chemin abrégé lui eussent donnée & plus parfaite & plus facilement. Il cachoit néanmoins avec artifice ce défaut par son peu de paroles, qui aida beaucoup à lui donner la réputation qu'il acquit : car ne parlant dans le Conseil que par monosyllabes, il donnoit plutôt lieu de dire qu'il ne se montroit pas être savant, que non pas qu'il parût être destitué de savoir. Il étoit timide de son naturel, & par la nourriture qu'il avoit eue dans la Cour en des tems où la foiblesse de l'autorité Royale, dans les divisions des troubles de la Religion & de la Ligue, interrompit le cours de la générosité ordinaire des Conseils de cette Monarchie. Il fut estimé sincère & homme de parole, laquelle il donnoit aussi très difficilement.

Plus

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 281

Plus mémoratif des injures que des obligations auxquelles il avoit peu d'égard, jaloux & soupçonneux, mais qui eut toujours les mains nettes, & après 51. ans de service, & quasi toujours de faveur envers ses Maitres, mourut avec le même bien qu'il avoit de son patrimoine, ne l'ayant acru que de 2000. liv. de rente.

En la même année mourut Mr. de Thou, l'histoire duquel témoigne qu'il étoit plus versé ez bonnes lettres qu'il n'étoit louable pour sa piété; & son emploi dans la Cour sur la fin de sa vie, que savoir est tout autre chose qu'agir, & que la science spéculative du Gouvernement a besoin de qualitez d'esprit qui ne l'accompagnèrent pas toujours: Mr. de Villeroy sans science s'y étant trouvé aussi propre, que lui inhabile avec toute son étude.

## A N N É E 1618.

Nous avons vu l'année passée l'indignation qu'une grandeur que l'on tient d'autrui & qu'on n'exerce pas avec toute la retenue qu'on pouroit desirer, mais en laquelle on s'abandonne à une licence absolue, a accoutumé d'engendrer dans le cœur des Peuples: nous verrons au contraire  
dans

## 282 HISTOIRE DE MARIE DE

dans l'année présente combien la même grandeur humiliée & maltraitée par des personnes, change les cœurs des hommes en une commisération plus grande que n'étoit leur indignation.

Quand la Reine partit de Paris, personne ne compatissoit à son malheur que ceux qui y étoient intéressés : mais le mauvais traitement qu'elle reçoit à Blois croît tous les jours de telle sorte, qu'enfin il vint jusques à tel point de rigueur & d'indignité que la faveur de tout le monde se tourne vers elle, sa majesté s'accrut par sa calamité, & les Grands qui lui avoient été les plus contraires, & ceux là même qui touchoient de plus près le Sr. de Luynes soit d'intérêt soit d'alliance, ont pitié d'elle, & font dessein de la faire retourner auprès du Roi, pour y tenir le même rang qu'elle y avoit auparavant.

J'ai dit au livre précédent qu'elle avoit eu quelque dessein de venir trouver le Roi, à cause des mécontentemens qu'elle recevoit de se voir assiégée de personnes qu'on envoyoit auprès d'elle contre sa volonté, épiée en toutes ses actions, & la plupart de ses Serviteurs gagnés par argent contre son propre service. Barbin le lui déconseilla, à cause de l'Assemblée des Notables, ne jugeant pas à propos qu'elle par-

lat

lat de venir en cette rencontre, de peur qu'il semblat qu'elle prît exprès ce tems là pour faire éclater ses plaintes par tout le Royaume. Mais l'Assemblée étant terminée à la fin de l'année, dès le commencement de celle ci elle pensa exécuter son dessein, & en écrivoit à Barbin, & Barbin à elle.

Elle avoit envie d'attendre quelque tems, soit par l'irrésolution ordinaire aux Femmes que la peur retient lorsqu'elles sont sur le point d'exécuter ce qu'elles ont entrepris, soit pour ce que le Sr. de Luines parlant d'envoyer le Sr. de Cadenet pour la voir au nom du Roi, elle espéroit de recevoir de lui quelque remède. Le desir extrême qu'elle en avoit, donnoit lieu à la tromperie de cette espérance, quoiqu'elle fût d'autre côté que Deagen n'avoit point de honte de dire qu'il se perdrait plutôt que de permettre qu'elle revînt auprès du Roi.

Barbin lui manda qu'elle ne devoit point différer davantage, ni attendre la venue de Cadenet, tels Gens faisant parler Sa Majesté comme ils vouloient, ne lui disant rien de la part du Roi que ce que bon leur sembloit, & ne raportant rien au Roi de ce qu'elle leur disoit que ce qui faisoit à leurs desseins; que les lettres qu'elle é-

cri-

## 284 HISTOIRE DE MARIE DE

crivoit à Sa Majesté ne pouroient pas être déguisées comme leurs paroles, que difficilement l'empêcheroient ils de les lire, & ce que disoit Deagen lui faisoit connoitre qu'il étoit tems qu'elle agît.

Mr. de Rohan l'assuroit en cela avec grande affection, & communiquoit avec Mr. de Montbafon beau-père de Luines, qui se chargeoit d'ôter de son esprit les méfiances qu'on lui avoit données de la Reine, & le porter à condescendre à se vouloir réconcilier avec elle; ce qu'il faisoit en partie parcequ'il étoit mécontent dud. Sr. de Luines, qui étoit si resserré en la propre vue de soi même qu'il n'avoit point d'égard au bien de son Père comme il l'eût désiré: & l'un & l'autre donnoient avis à Barbin de tout ce qu'ils faisoient. Le premier le pressoit qu'il sollicitat la Reine d'agir promptement, ou sinon qu'elle étoit en danger de demeurer longtems en son exil.

Le Duc d'Epéron & Mr. de Bellegarde se montroient aussi fort affectionnez à la Reine, & faisoient état de parler eux mêmes au Roi pour lui remontrer l'injustice avec laquelle on la traitoit. Ils avoient été fort maltraitez d'elle, qui les avoit éloignez par les menées du Maréchal d'Ancre, à la mort duquel ils n'étoient pas

pas à la Cour: mais ils se trouvoient aussi maltraitez de ceux ci, & l'injure présente étant plus sensible que celle qui est passée, & celle qui nous est faite par une personne d'éminente qualité moins que celle que nous recevons d'une personne vile, ils devinrent favorables à la Reine par la mauvaise volonté qu'ils avoient contre l'état présent.

Ces quatre étoient les principaux qui s'entremettoient pour la Reine, & les uns ne savoient rien des autres, tous se raportoient à Barbin, qui donnoit avis à la Reine des choses qui se passoient. Tous ces desseins étant connus au Sr. de Luines, à qui on raportoît toutes les lettres & les réponses qui s'écrivoient, & lui semblant qu'il en avoit assez pour prendre prétexte contre Barbin, Persan & son Frère, & d'autre part ne voulant pas que les choses passassent plus avant, & étant étonné de voir les siens propres inclinez pour la Reine, il voulut rompre ce commerce, & ôter à la Reine toute l'espérance de se pouvoir rapprocher du Roi.

Il crut devoir commencer par m'ôter toute communication avec elle, laquelle croyant ne pouvoir me retrancher qu'en m'envoyant bien loin, ils m'adressèrent une lettre du Roi du 7. d'Avril, par laquelle



quelle il m'écrivoit que sur les avis qu'il recevoit des allées & venues & diverses menées qui se faisoient aux lieux où j'étois, dont l'on prenoit des ombrages & soupçons qui pouroient apporter de l'altération au repos & tranquillité de ses Sujets & au bien de son service, il me commandoit de partir au plutot, & me retirer dans Avignon, pour y demeurer jusqu'à ce que j'eusse autre commandement de sa part : à quoi satisfaisant promptement, je lui donneroie occasion de demeurer toujours dans la bonne impression qu'il avoit eue de moi, mais si j'y manquois, il seroit obligé d'y pourvoir par autre voye.

Je ne fus pas surpris à la réception de cette dépêche, ayant toujours attendu de la lâcheté de ceux qui gouvernoient toute sorte d'injuste, barbare & déraisonnable traitement. Mais quand je l'eusse été, le tems auquel je la reçus m'eût consolé, étant le propre jour du Mercredi Saint. Je mandai à Sa Majesté que, si j'avois beaucoup de déplaisir de reconnoitre la continuation des mauvais offices qu'on me rendoit auprès d'elle, j'avois un extrême contentement d'avoir occasion de lui témoigner mon obéissance; que je partirois dès le Vendredi, & pour satisfaire au commandement qu'il lui plaisoit me faire d'aller  
en

en Avignon, où je ferois très content si ceux qui m'en vouloient me laissoient vivre aussi exempt de soupçon que je le ferois de coulpe : cependant, puisqu'on m'accusoit d'avoir fait des menées en ces quartiers contre le service de Sa Majesté, je la suppliois très humblement de vouloir envoyer quelqu'un sur les lieux, qui, dépouillé de passion, pût prendre connoissance de la vérité, étant sûr que par ce moyen Sa Majesté reconnoitroit mon innocence.

Le Sr. de Richelieu mon frère & le Sr. de Pont-de-Courlay mon beau-frère reçurent le même commandement & le même exil que moi. Encore nous fut ce une grande consolation de ne nous voir pas séparez, bien qu'ils ne le fissent pas à cette fin, mais pour pouvoir prendre garde à nous tout d'une même vue.

La Reine se plaignit bien haut de mon banissement, mais elle reçut des réponses absolues de refus, & en même tems tant de sujets de plaintes pour elle même, qu'elle eut sujet d'oublier celui là. Je puis dire de moi avec vérité & sans blesser la modestie, que quelque animosité qu'ils me portassent ils me trouvèrent aussi peu dans les papiers de ceux qui manioient les affaires, comme convaincu d'avoir mal fait, que  
dans

## 288 HISTOIRE DE MARIE DE

dans la Chambre des Comptes, comme ayant reçu des bienfaits en servant.

J'obéis à la Reine dans sa Régence, mais de qui tout le monde recevoit il les volontez du Roi que de sa bouche? Il n'y a personne qui ne doive connoitre que le vrai Serviteur doit redresser les volontez de son Maître à une fin avantageuse pour lui, mais que, lorsqu'il ne les peut conduire où il veut, il les doive suivre où elles vont. J'ai eu habitude avec le Maréchal, mais qui a jamais oui parler que des civilités fussent des crimes? Si c'est un crime, qui en est exempt? Qui est celui dans l'état d'éminente condition qui ne soit coupable de cette faute? Le Sr. de Villeroy ne refusa pas d'entrer dans son alliance, ce personnage n'a eu pour ennemis que ceux qu'il n'a pas voulu avoir pour serviteurs, ou qui après l'avoir été ont bien voulu non conserver ses bienfaits, mais en perdre la mémoire.

Si on considère le tems, on trouvera que celui auquel il s'est enrichi est celui où les Srs. Brulart, de Villeroy, & Jehanin étoient employez aux affaires, & qu'il n'a eu nulle dignité, ni office, ni nulle Charge depuis leur éloignement. Ceux qui avoient pris racine du tems du feu Roi, qui tenoient le timon des affaires, pou-  
voient

voient aucunement empêcher l'accroissement de cette plante; il leur étoit aisé, vû qu'ils étoient en autorité dès longtems, & qu'il n'y étoit pas encore, le feu Roi l'ayant contenu dans la simplicité de sa condition.

Si c'est un crime que d'être apellé de son tems aux affaires, où est l'innocence du Sr. du Vair? Si être sorti de Charge contre son gré lui donne cet avantage d'être innocent, avoir voulu fortir par cinq fois avec instance & de mon propre mouvement, ne me doit il pas donner la même qualité?

Si ç'a été une violence que de prendre les armes pour empêcher les mauvais desfeins des Princes qui s'étoient unis contre l'Etat, pourquoi ceux qui les ont conseillez au dernier moment n'en sont ils pas taxez? N'est ce pas le Garde des Sceaux du Vair qui a fait la première Déclaration sur l'emprisonnement de Mr. le Prince contre lui & ses Adhérens?

Mr. de Villeroy n'a-t-il pas dit souvent à la Reine sur le progrès des armes du Roi, qu'il ne restoit autre chose qu'à les poursuivre, qu'il ne manquoit à ses conseils que de les faire exécuter? Depuis la chute même de la Reine il n'a pu dissimuler qu'on lui avoit cette obligation,

290 HISTOIRE DE MARIE DE

& à ses nouveaux Ministres d'avoir ouvert le chemin de conserver l'Etat, & empêcher les troubles, ne trouvant rien à redire en leur conduite, mais seulement en l'introduction, n'estimant pas leur autorité légitime pour ce qu'elle lui étoit préjudiciable.

De m'accuser moi & mes Compagnons d'être Espagnols, pour ce que nous avons ménagé l'intelligence, comment le peut on sans en convaincre ceux qui en ont fait & conseillé l'alliance, qui aux oppositions des Princes contre ce dessein ont toujours répondu qu'elle étoit nécessaire au bien de cet Etat & au repos de nos Voisins?

Mais avec quelle franchise ai je dit mes sentimens au Maréchal, quand le service du Roi l'a requis? Lors même qu'il s'agissoit des Espagnols, ne trouve-t-on pas une de mes lettres dans les papiers du Maréchal d'Ancre, par laquelle led. Maréchal m'ayant écrit, sur l'occasion de l'union que les Princes firent à Soissons, qu'il étoit d'avis, puisqu'il se trouvoit tant de mauvais François, qu'on eût recours aux Etrangers pour maintenir l'autorité du Roi, & qu'il étoit tems à ces fins de se servir des Espagnols, qui seroient bien aises en cela de nous faire ressentir un effet avantageux

rageux de l'alliance de ces deux Couronnes; je lui répondis qu'il se falloit bien donner de garde de se servir de cet expédient, qui le rendroit odieux à tous les François, qui prendroient ce prétexte pour dire qu'étant étranger il en voudroit introduire en France pour se rendre maître de l'autorité & de la personne du Roi, que les bons François étoient en assez bon nombre pour résister à ceux qui s'étoient éloignez de leur devoir, qu'aureste tous les secours d'Espagne étoient toujours plus en aparence qu'en effet, ce qui faisoit qu'outre qu'il n'étoit point nécessaire & qu'il n'étoit pas à propos pour s'en servir, quand on le feroit, on n'en tireroit pas grand fruit?

Le Sr. Servin, animé de la passion du tems, & de ce que je n'avois pu satisfaire à quelques intérêts qu'il avoit prétendus pendant que j'étois au maniement des affaires, n'oublia rien de ce qu'il put pour faire prendre cette lettre & quelques autres en mauvais sens. Mais l'équité de Mrs. de la Cour, qui trouvèrent fort mauvais qu'il requît en ces occasions un ajournement personnel contre moi, & qui se moquèrent de ses conclusions, me fit un authentique témoignage de l'aprobation qu'ils voulurent donner à ma conduite. Qui ne

## 292 HISTOIRE DE MARIE DE

fait la querelle que j'eus avec lui, pour le détourner de la résolution qu'il avoit prise d'envoyer les Gardes à Soissons, & laisser le Roi désarmé en un tems si difficile, lui représentant que ce procédé pouroit irriter le Roi contre lui, & donner pensée au peuple qu'il le vouloit avoir absolument entre ses mains, ce qui pouroit lui apporter beaucoup de préjudice? Comme les Princes furent réduits à l'extrémité, je maintins toujours contre ses avis que le Roi les avoit assez châtiez, en faisant voir qu'il le pouvoit faire.

Quels conseils donnai je à la Reine depuis que je fus hors de la Cour, si ce n'est qu'elle ne devoit avoir aucun sentiment des choses passées, & que le Maréchal & sa Femme s'étoient attiré leurs malheurs & leurs peines par leur mauvaise conduite, bien que non par leur crime, que tout ce qu'elle avoit à faire étoit de se gouverner modérément, que ses actions présentes justifiaissent celles du passé, faisant paroître une si grande différence entre elle possédée par la Maréchale d'Ancre & non possédée, qu'on jugeat clairement que tout ce qu'on pouroit remarquer d'odieux au passé venoit de ses conseils?

Mais tout cela n'empêcha pas que, par une haine qui est toujours aveugle & partant à l'égard de laquelle toutes les raisons  
sont

font inutiles, & pour s'affurer dans l'anxiété de la crainte en laquelle ils vivoient, ils ne voulussent à quelque prix que ce fût me voir hors du Royaume, au préjudice du service que j'étois obligé de rendre au Peuple que Dieu m'avoit commis, comme ils m'empêchoient déjà de rendre au Roi celui auquel j'étois tenu.

Je passai toute l'année en l'exil, quoique mon Frère étant devenu veuf durant ce tems, je les suppliasse de lui permettre de faire un petit voyage en sa maison pour mettre ordre à ses affaires, & de me prescrire un lieu proche d'eux tel qu'ils voudroient, n'en exceptant aucun, où je pusse demeurer pour caution de ses actions & des miennes, me soumettant encore outre cette assurance à recevoir de la part de Sa Majesté telle personne qu'elle auroit agréable, pour avoir égard à mes comportemens. Mais cela fut en vain.

En même tems qu'ils m'envoyèrent en Avignon, ils resserrèrent Barbin, & lui ôtèrent cette ombre de liberté qu'ils lui avoient donnée dans la Bastille, disant qu'il en abusoit, & qu'aulieu d'écrire des lettres de simples complimens à la Reine, il tramoit avec elle des menées préjudiciables au service du Roi. Dès le lendemain qu'ils l'eurent resserré, ils lui envoyèrent le Sr. de Bailleul & un autre



Conseiller d'Etat pour l'interroger. Il refusa de répondre, pour ce qu'il croyoit que le Sr. de Bailleul étoit encore Maître des Requêtes, & se défioit que les Commissaires alloient bien vite en des procès criminels. Mais lui ayant dit qu'ils étoient Conseillers d'Etat, lesquels ne font le procès à personne, & qu'ils étoient seulement venus pour ouïr & faire écrire par le Sr. d'Andilly qui étoit commis pour cet effet ce qu'il auroit à dire sur quelques lettres & mémoires qu'ils lui présenteroient, & que ce n'étoit qu'une affaire domestique dont le Roi vouloit avoir la connoissance, il consentit de répondre.

Lors ils lui présentèrent les copies des lettres qu'il avoit écrites à la Reine, & celles que la Reine lui avoit envoyées, & le vouloient rendre grandement criminel par ses lettres, les prenant en sens qu'ils vouloient non au sens des paroles auquel elles étoient conçues: & entr'autres choses interprétoient ce que nous avons dit qu'il lui avoit mandé, parcequ'elle savoit ce qu'avoit dit Deagen, lui montrant qu'il étoit tems qu'elle agît, qu'ils vouloient entendre par là qu'il falloit qu'elle fît tuer Deagen, comme s'il n'y avoit point d'autre agir que de tuer Deagen, & que sa mort servît beaucoup aux affaires de la Reine.

Reine. Enfin quand il eut expliqué cette affaire, il les éclaircit de ce doute, comme il fit de tous les autres, leur remontrant que le dessein de la Reine étoit de voir le Roi par le moyen & les bonnes graces de Luines, & que pour ce sujet elle y employoit Mr. de Montbafon son beau-père & Mr. de Rohan son parent.

Ils vinrent plusieurs jours de suite l'interroger, & au fortir d'avec lui s'en alloient chez le Chancelier & le Garde des Sceaux du Vair, où quelques uns choisis du Conseil les attendoient & délibéroient sur sa déposition. Les accusations étoient frivoles, les défenses étoient fort solides: le Chancelier & le Garde des Sceaux, quoiqu'ils fussent ses ennemis, ne furent pas d'avis non plus que le Président Jeannin qu'on passât plus outre en cette affaire, laquelle ils jugeoient ne pouvoir réussir qu'à son honneur. Luines, qui espéroit avoir des moyens de la faire passer pour bonne, & venir à bout de faire porter le jugement selon sa passion, voulut que l'on continuât le procès. Il est vrai qu'il le pressoit quand il pensoit avoir assez de Juges gagez, & l'arrêtoit quand le jugement lui paroïssoit incertain.

Tandis qu'il se comportoit si violemment en sa conduite, il essayoit de gagner

## 296 HISTOIRE DE MARIE DE

une bonne réputation par autre moyen. Il fit révoquer la Paulette par Arrêt du Conseil du Roi dès le commencement de l'année, continuant néanmoins la vénalité, pour gratifier, disoit il, les Officiers, & leur donner le moyen d'accommoder leurs affaires.

En Février il fit donner un autre Arrêt au Conseil en faveur des Pères Jésuites, par lequel il leur fut permis d'ouvrir leurs écoles au Collège de Clermont, selon le desir qu'ils en avoient depuis leur rétablissement, & la poursuite que depuis la mort du feu Roi ils en avoient continuellement faite, sans avoir néanmoins jusqu'alors pu surmonter les grandes difficultez qui s'y étoient rencontrées, & principalement l'oposition de l'Université, laquelle encore en cette occasion ne se rendit pas, & voyant que c'étoit une résolution prise, & qu'ils ne gagneroient rien au Conseil, fit deux Decrets, par lesquels elle empêchoit qu'aucuns Ecoliers ne pussent aller en leur Collège. Mais les Jésuites en ayant fait plainte, par un autre Arrêt du 26. d'Avril lesdits Decrets furent cassés.

Le Roi d'autre côté demeura ferme pour l'exécution de l'Arrêt qu'il avoit donné en son Conseil en faveur des Ecclésiastiques.

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 297

siastiques de Béarn, les rétablissant en leurs Bénéfices, & remplaçant aux Ministres le revenu d'iceux sur son domaine du pays, de proche en proche; car ceux de la Religion P. R. qui avoient reçu commandement d'envoyer des Députez pour voir procéder au remplacement desd. biens ecclésiastiques, ne pouvant goûter de se voir dessaisir du bien réel qu'ils avoient, & être remis sur la bourse du Roi, voulurent tenir en Béarn une Assemblée pour cela composée des trois Etats du pays & des Députez des Eglises Prétendues du haut Languedoc & de la basse Guyenne, afin d'intéresser tout le parti Huguenot en cette affaire. Ce que Sa Majesté sachant, elle commanda à Lescun, qui étoit venu vers elle pour la lui faire agréer, de se retirer, & leur dire qu'il la leur défendoit: ce qui fit qu'ils résolurent de la faire en la ville de Casteljoux au premier de Mai. Mais le Roi ayant donné commandement au Parlement de Bordeaux & Chambre de l'Edit à Nerac de procéder contre ceux qui y assisteroient, comme contre perturbateurs du repos public, les Conseillers de lad. Ville & ceux qui avoient charge des autres Places de la Guyenne tenues par les Huguenots, refusèrent de l'y recevoir; autant en firent ceux de la Vit-

## 298 HISTOIRE DE MARIE DE

le de Tonnéins, où au refus de Castelgelloux ils pensoient aller. Desorte qu'ils furent contraints de retourner en Béarn pour être hors du ressort de Bordeaux, & choisirent Ortez pour leur Assemblée qu'ils convoquèrent au 15. de Mai. Le Roi fit une Déclaration, par laquelle il déclaroit criminels de Léze-Majesté tous ceux qui s'y trouveroient: mais nonobstant cela ils ne laissèrent pas de la tenir, parcequ'ils avoient le Parlement du pays à leur dévotion.

Le Commissaire du Roi y arriva pour l'exécution dud. Edit de la mainlevée & remplacement, il y fut traité comme en terre ennemie, il reçut mille outrages de paroles par les Ecoliers d'Ortez qu'on suscita contre lui, sans que le Parlement ni le Sr. de la Force Gouverneur y missent aucun ordre, & led. Parlement par Arrêt du 29. de Juin refusa de procéder à la vérification dud. Edit, & ordonna que très humbles remontrances seroient faites à Sa Majesté, pour la supplier de laisser les choses en l'état qu'elles étoient. Le Roi en ayant eu avis, envoya une jussion aud. Parlement, sur laquelle ils donnèrent seulement un Arrêt interlocutoire, suppliant Sa Majesté de pourvoir à la conservation des droits de ses Sujets

jets de la Religion Prétendue Réformée.

Il prit aussi soin des affaires d'Italie, de peur que l'accusation qu'il faisoit contre la Reine & les Ministres qui avoient gouverné sous son autorité d'avoir trop incliné vers l'Espagne, ne fût rétorquée contre lui même. Il envoya Modène pour aider à Mr. de Bethunes à poursuivre l'exécution des Traitez de Pavie & d'Ast, pour ce qu'il fâchoit aux Espagnols de rendre Verceil contre leur coutume, & que Dom Pedro retardoit de jour en jour. Le Roi fut contraint de parler hautement à l'Ambassadeur d'Espagne, & lui dire que, quelques troubles qu'il eût en son Royaume, il ne laisseroit pas de passer les monts pour faire tenir la parole qui lui avoit été donnée: ce qui fit tel effet, que le 15. de Juin Verceil fut rendu, & les choses promises exécutées de part & d'autre.

Semblablement aussi furent exécutées toutes les choses promises par le Traité qui avoit été fait entre les Vénitiens & l'Archiduc Ferdinand, pour la pacification des troubles qui avoient été entr'eux.

Toutes ces choses, qui témoignent un soin & du zèle pour la justice, la Religion, & la gloire du Roi, donnoient

### 300 HISTOIRE DE MARIE DE

aux peuples & à ceux qui ne savoient pas le secret du cabinet bonne estime du Gouvernement, & leur faisoit desirer qu'il demeurat en la main de ceux qui l'avoient.

Luines ne perdoit pas ce tems favorable à l'avancement de sa grandeur & à l'établissement de sa Maison. Il échangea la Lieutenance-Générale du Gouvernement de Normandie, qu'il n'avoit prise l'année passée que pour être avec plus d'autorité en l'Assemblée des Notables à Rouen, pour le Gouvernement de l'Isle de France & des Villes de Soissons, Noyon, Chauny, Coucy, & autres, qu'avoit le Duc de Mayenne, auquel il fit donner le Gouvernement de Guyenne avec celui du Château Trompette, & de quelques autres places dans le Bordelois, que le Colonel d'Ornano tenoit, lequel on récompensa d'une Charge de Maréchal de France & de la Lieutenance-Générale de Normandie.

Il eut encore la Fère & Laon, par la remise que lui en firent le Duc de Vandôme & le Marquis de Cœuvres, qui en étoient Gouverneurs. Comme il s'élevoit & se fortifioit d'un côté, il parachevoit de ruiner tant qu'il pouvoit le parti qui lui étoit contraire, à oprimer & à lui fai-

re

re condamner toute la conduite de la Reine. Ce procès faisoit un grand bruit à la Cour, & sembloit qu'il y eût eu des menées capables de renverser toute la France: on sollicitoit de la part du Roi les Juges avec instance, comme on avoit fait ceux de la Maréchale d'Ancre, on demandoit gain de cause & non justice.

On mêla en cette affaire quelques Personnes, qui par leur imprudence avoient fait quelques écrits mal dirigés sur le sujet de Luines & des affaires du tems. Durand fut mis prisonnier pour ce sujet, & un nommé Sity Florentin qui avoit été Secrétaire de l'Archevêque de Tours frère de la Maréchale d'Ancre. Un même livre fut imputé à tous deux, & même peine leur fut ordonnée d'être rompus & brûlez avec leurs écrits en la grève, & un Frère dud. Sity qui n'avoit fait simplement qu'en transcrire une copie fut pendu. Ils essayoient par ces condamnations de souiller Barbin & quelques autres Particuliers, qu'ils mêloient avec lui par leur sang, confondant leurs accusations qui sont entièrement différentes. Plusieurs autres sont pris prisonniers, les uns sont mis à la Bastille, les autres au Fort-l'Évêque, & tous à dessein d'être conduits à la mort. Bournonville & Persan sont



### 302 HISTOIRE DE MARIE DE

du nombre, & au lieu de geoliers qu'ils étoient gardant les autres ils deviennent prisonniers eux mêmes. Les Luines avoient un vieil dessein d'ôter Bournonville de la Bastille & à Persan la garde de Mr. le Prince, depuis ils avoient conçu quelque mauvaise volonté contre eux, parcequ'ils avoient vu des lettres de Barbin & de la Reine, par lesquelles il paroissoit que Bournonville lui étoit favorable, & que la Reine en avoit du ressentiment de bonne volonté vers lui.

Ils essayèrent premièrement de tirer de gré Persan du Bois de Vincennes, & lui firent offrir de l'argent pour cela, lui représentant qu'y ayant aparence qu'il fût coupable de toute la menée de Barbin, ils ne vouloient pas enfoncer cette affaire, mais qu'ayant soupçon de lui il n'étoit pas raisonnable qu'ils lui confiaient la garde de Mr. le Prince. Il répondit des paroles assez hautaines, sur lesquelles ils le firent mettre à la Bastille, & Bournonville aussi, & établirent en sa place le Sr. du Vernet parent de Mr. de Luines. On feint qu'ils ont voulu mettre en liberté Mr. le Prince, & par ce moyen renverser l'Etat, tenant sa sortie la perte du Royaume. Quoiqu'ils n'eussent pas peu contribué à la chute de la Reine, on les accuse de desirer son rétablissement.

blissement auprès du Roi, & on les traite comme criminels.

L'on arrête Mde. du Tillet femme de condition sur de simples soupçons : on mène des Religieux à la Bastille aussi librement qu'en leur couvent : on la remplit de toutes sortes de personnes, nulle condition ni qualité n'étant capable de mettre à couvert ceux qui étoient jugez avoir quelque empreinte d'affection pour la Reine dans le cœur, on s'attaque à tout le monde. Ceux de la faveur soupçonnent le Duc de Montbafon père du Sr. de Luines, & avec raison, si la plupart de ceux qui sont maltraitez sont coupables, puisqu'ils ne sont chargez d'autres crimes que d'avoir discouru avec lui des moyens de faire faire par l'intervention de son Gendre une action glorieuse au Roi en rapellant sa Mère au grand avantage de son Etat & de ses Favoris.

Deagen prit toutes les réponses que Barbin, Bournonville, la Ferté qui étoit au Duc de Rohan, les deux hommes de Barbin, & un Sergent de la Bastille avoient faites, & les communiqua au Sr. Lasnier Conseiller au Grand-Conseil, qui, après les avoir vues & communiquées à quelques uns de ses amis, lui promit qu'il feroit donner un Arrêt de mort contr'eux.

### 304 HISTOIRE DE MARIE DE

eux. Luines ayant su cette bonne volonté, fit dresser une commission au Grand-Conseil pour leur faire leur procès, Lasnier & la Greslière sont les Raporteurs de cette affaire : Barbin demande comme Secrétaire du Roi d'être renvoyé au Parlement, il en est débouté, & est ordonné qu'il procédera devant le Grand-Conseil. Luines envoie querir tous les Juges l'un après l'autre, & leur recommande cette affaire : Lasnier tous les soirs alloit chez lui lui rendre compte de ce qui se passoit, & pour s'acquitter promptement de sa promesse en laquelle il étoit engagé, il le voulut juger sur les réponses qu'il avoit faites aux Conseillers d'Etat, dont nous avons parlé, quelques protestations qu'il fit qu'il leur avoit répondu comme devant personnes qui ne venoient point là pour lui faire son procès, & partant qu'il ne s'étoit pas expliqué autant qu'il devoit faire quand il étoit question de le juger. Mais il insista si fort à ce que la demande qu'il faisoit d'être oui plus amplement là dessus fût rapportée au Grand-Conseil, qu'ils le firent, & on lui accorda ce qu'il desiroit.

Il se plaignoit incessamment de ce qu'on ne lui parloit point du sujet pour lequel on l'avoit mis prisonnier, qu'il avoit été  
dans

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 305

dans le Conseil du Roi sous le Gouvernement de la Reine, & avoit eu la Charge des Finances dont il avoit disposé absolument, qu'on l'accusat là dessus & qu'on l'interrogeat s'il y avoit délinqué, que c'étoit une grande honte de l'avoir emprisonné & ne lui parler pas du sujet pour lequel on lui avoit fait ce traitement : mais lui faire son procès seulement pour ce qu'il avoit fait depuis qu'il étoit détenu à la Bastille, qui n'étoit que ce que le plus religieux Capucin eût pu faire de moyenner la réconciliation du Roi & de la Reine, laquelle il ne savoit pas avec quelle conscience on lui pouvoit imputer à crime de Léze-Majesté.

Cependant on donnoit d'autre côté journement personnel à plusieurs Domestiques de la Reine, à Chanteloupe, à Coudony, & à Selvage, dont les deux derniers étoient des plus nécessaires auprès de sa personne. Il est vrai que la Cour, ayant honte du peu de fondement avec lequel on les avoit accusez, les renvoya absous. Ils venoient néanmoins aux fins qu'ils prétendoient, puisqu'ils ne vouloient qu'étourdir le peuple & lui donner une impression aparente de quelque grand crime, puisque tant de Gens de condition & ceux même qui aprochoient le  
plus

306 HISTOIRE DE MARIE DE  
plus près de la Reine y étoient embaras-  
sez.

On ne châtie pas seulement les actions, on examine les paroles, on suppose des desseins : si on parle on prend pied sur des mots innocens, on donne un sens préfix à des paroles indifférentes, si on se tait on impute le silence à crime, estimant qu'on couvre quelque chose qui ne se dit point. Temps déplorable où il y a égal péril à parler & à se taire ! Si on va, tout voyage est mal interprété, & on suscite des traitres & des espions qui suivent à la piste pour découvrir des nouvelles : tous ceux qui sont pris sont interrogés, & ce qui est une chose inouïe & qui fait horreur à y penser seulement, on force les dépositions le plus qu'on peut pour mettre le nom de la Reine en des procès, ayant pour but de l'envelopper en la perte des autres.

A la contenance des Juges il est aisé de voir qu'ils sont assis non pour instruire leur procès, mais pour ordonner de leur supplice. Enfin ils sont tous jugés, ceux qui avoient écrit des choses qui leur déplaisoient sont condamnés, comme nous avons dit des autres qui sont accusés pour être serviteurs de la Reine ; ceux à qui ils en veulent le moins sont déclarés innocens

cens & remis en liberté, les autres passent pour coupables.

Le fait de Barbin est remarquable. Ils lui en vouloient avec une grande animosité, à cause de la passion qu'ils voyoient qu'il avoit au service de la Reine, & sa fidélité qu'ils n'avoient jamais su ébranler. Ils firent tout ce qu'ils purent pour le faire condamner, il n'y eut Juge à qui ils ne parlassent, mais Dieu fut le plus fort, les plus Gens de bien de la Compagnie reconnoissans son innocence & desirans le délivrer, ne crurent pas en avoir un meilleur moyen que de le condamner à un simple banissement, craignant quelque autre violence plus grande de la part de Luines. Mais le nombre des autres qui étoient gagnez étoit si grand, qu'il ne laissoit pas de passer d'une voix à la mort, si un des Juges qui opinoit ne se fût évanoui, car on l'emporta hors de l'assemblée, & on attendit que ses esprits fussent revenus. Peut-être avoient ils opinion que celui là dût opiner contre lui : revenu qu'il fut & rentré en la Compagnie, il commença à opiner en ces mots. „ Mrs., „ vous voyez en quel état j'ai été, Dieu „ m'a fait voir la mort qui est une chose „ si terrible & effroyable, que je ne me „ puis porter à condamner un innocent „ com-

### 308 HISTOIRE DE MARIE DE

„ comme celui ci de qui il s'agit. J'ai  
„ oui quelques opinions qui vont au banis-  
„ sement , s'il y en a quelqu'une plus  
„ douce je prie le Conseil de me le dire,  
„ afin que j'en sois." Et à l'heure même  
quasi tous les jeunes Conseillers furent d'avis  
de son banissement. Tous les Présidens,  
hormis le Sr. de Bercy, & quasi tous les  
anciens Conseillers à qui on avoit parlé &  
que l'on avoit mandez au Louvre pour cet  
effet, se portèrent à la passion de ses En-  
nemis.

Par le même Arrêt, qui fut du 30.  
d'Aout, Bournonville fut condamné com-  
me criminel de Léze-Majesté à avoir la  
tête tranchée : Persan & Mde. du  
Tillet à s'abstenir de la suite de la Cour  
& de la Prévôté de Paris pour l'espace de  
cinq ans. On bannit hors du Royaume  
pour le même tems le Sr. de la Ferté &  
un des Serviteurs de Barbin, faisant don-  
ner grace aux autres, d'autant qu'ils a-  
voient ce qu'ils vouloient qui étoit la Bas-  
tille, la garde de Mr. le Prince, & la con-  
damnation de Barbin, par laquelle ils pré-  
tendoient justifier sa prison, & couvrir  
les injustices & violences avec lesquelles  
ils avoient procédé contre lui.

Néanmoins sa condamnation leur sembla  
trop douce. Il fut banni par ses Juges,  
plus

plus pour l'ôter de la main de ses Ennemis qu'en intention de leur plaire : mais cette peine ne satisfait pas leur passion, la crainte qu'ils ont de ce pauvre infortuné fait qu'ils lui commuent son banissement en une prison rigoureuse. Chose du tout contraire à la nature des graces, qui remettent de la peine au lieu de l'augmenter.

Ce bruit venant aux oreilles de la Reine lui perça le cœur d'une douleur très sensible. Joint qu'elle fut que, comme on étoit sur le jugement de ce procès, le Chancelier, le Garde des Sceaux, & le Président Jeannin s'étant accordez à témoigner qu'il falloit étoufer cette affaire & ne la pas poursuivre à l'extrémité comme on faisoit, Luines dit qu'il n'eût jamais cru que Mr. le Chancelier premier Ministre de l'Etat eût favorisé une personne qu'on pouvoit dire l'unique ennemi de l'Etat. L'autre lui répliquant qu'il desiroit savoir de quelle personne il parloit, il dit qu'il étoit bien aisé de l'entendre, & qu'il parloit de la Reine-Mère, qui devoit être considérée comme la plus puissante voire la seule cause des désordres.

Ces injures atroces qui bleffoient Sa Majesté, & tant d'infames artifices desquels  
on



### 310 HISTOIRE DE MARIE DE

on se servoit pour divertir d'elle l'affection du Roi, lui redoublèrent l'ennui qu'elle ressentoit de son absence, & l'obligèrent de se servir des copies de lettres que Barbin lui avoit envoyées il y avoit longtems pour le Roi, Mr. de Luines & le Duc de Montbafon, par lesquelles se plaignant à Sa Majesté des déplaisirs qu'elle recevoit, elle la suplioit qu'elle pût aller à Paris pour étant plus proche d'elle lui rendre plus facilement compte de ses actions, & prioit Luines de l'assister en ce juste desir & de la délivrer de servitude, & le Duc de Montbafon d'y porter l'esprit de son beau-fils. Le Roi fut touché de ses lettres, mais ils le détournèrent de lui donner contentement par mille artifices, ne lui représentant pas seulement que si elle vient il n'aura plus d'autorité, mais qu'ils appréhendent même que sa vie ne soit pas en sureté : le desir de regner étant tel en eux, qu'il n'y a lien de sang, de raison, ni de justice qui puisse arrêter leur fureur.

D'un côté ils mesurent le péril qui leur pouroit arriver de la présence de la Reine à l'atrocité des injures qu'ils lui avoient faites, & ne peuvent prendre d'elle assurance, quelque promesse qu'elle leur fit. D'autre part demeurant leur ennemie ils  
vou-

vouloient avoir lieu de la faire paroître tout autre qu'elle n'étoit, & pour ce sujet essayoient de la tenir éloignée, d'autant que les objets sont peu souvent & difficilement vus de loin tels qu'ils sont en effet. Ainsi ils représentent au Roi qu'il est important de la tenir éloignée, & lui font passer leurs propres intérêts pour siens, & d'abondant encore craignant que tous les artifices ne fussent pas assez forts pour arrêter les vrais sentimens de la nature, & que la Reine assurée du bon naturel du Roi ne vînt à l'imprévu, ils envoyèrent des troupes à l'entour de Blois lui boucher le passage.

Davantage on lui défendit de plus sortir de Blois, les promenades lui sont désormais limitées, les conversations bornées à certaines personnes qu'ils tenoient tout à eux, nul ne la peut voir quoique son chemin soit au lieu de son séjour sans permission expresse, celui qui la demande se rend suspect de crime, celui qui fait gloire de ne la voir pas quoiqu'en passant est estimé d'une fidélité éprouvée, digne de récompense.

On envoie diverses personnes vers elle pour lui détacher de l'esprit la pensée qu'elle avoit de voir le Roi, & ainsi l'empêcher non seulement par force, mais en-  
core

312 HISTOIRE DE MARIE DE  
core volontairement. Modène & le Père  
Arnoux lui sont envoyez pour cet effet,  
tous deux séparément : ils y travaillent  
puissamment à divers voyages qu'ils y font,  
comme l'un met en avant les considéra-  
tions d'Etat pour l'en détourner, l'autre  
lui propose qu'elle ne le pouvoit entre-  
prendre avec conscience, vû le mal qui  
en arriveroit au Public. Entr'autres raisons  
on ne craignoit point de lui dire que si  
cela arrivoit la France étoit perdue, parce-  
que son arrivée contraindroit de mettre  
Mr. le Prince en liberté pour la contre-  
carrer, & que de cette oposition naitroit  
la ruine de l'Etat. Ils la menacent de pire  
traitement : on parle de la chasser hors de  
France, enfin on l'intimide de sorte que  
sa bouche fut contrainte de proférer ce  
dont son cœur étoit bien éloigné, & de  
promettre par serment sur les Saints Evan-  
giles, qui à cet effet lui furent présentez  
par le Père Arnoux, qu'elle n'iroit jamais  
vers le Roi si on ne l'envoyoit querir pre-  
mièrement, & en cas qu'elle y vînt, ne  
lui donneroit point de conseils, ni ne se  
mêleroit point d'aucune affaire.

Bien que ces choses outrepassassent tout  
devoir & tout exemple, & que ces assu-  
rances fussent telles, que, joint à la force  
qu'ils avoient en main, il semblat qu'il  
fût

fût superflu d'en demander davantage, néanmoins la connoissance de leur crime, qui est toujours craintive & ne peut trouver de sureté, les fit passer plus avant, & desirer d'elle la déclaration suivante, qu'elle donna au Père Arnoux écrite & signée de sa main en un autre voyage qu'il y fit exprès pour ce sujet.

„ Marie, par la grace de Dieu Reine  
 „ de France & de Navarre, Mère du Roi.  
 „ Dieu qui fait l'intérieur de nos pensées,  
 „ ayant par sa divine Providence voulu,  
 „ pour faire voir à un chacun la pureté  
 „ des autres, & pour nous relever du  
 „ doute auquel nous étions que des Gens  
 „ mal affectionnez n'eussent rendu par  
 „ leurs calomnies ordinaires le Roi mal  
 „ satisfait de nous, qu'il plût au Roi  
 „ notred. Sr. & fils touché de son bon  
 „ naturel nous faire pleinement entendre  
 „ & confirmer par ses lettres & de la bou-  
 „ che du Révérend Père Arnoux de la  
 „ Compagnie de Jésus & son Confesseur  
 „ ordinaire la pureté de son ame, sa pru-  
 „ dente conduite au Gouvernement de  
 „ son Etat, & son amour singulier en  
 „ notre endroit: nous qui conforme-  
 „ ment à nos souhaits avons ressenti par  
 „ sa venue des preuves de cette affection  
 „ qui nous fait espérer toute sorte de bon

### 314 HISTOIRE DE MARIE DE

„ traitement , le Roi notre Sieur & fils  
„ étant inviolable en ses promesses , pour  
„ reconnoissance de la joye que nous en  
„ avons & pour en rendre un chacun bien  
„ informé & de nos bonnes & sincères  
„ intentions à y correspondre par une  
„ bonne conscience & union de volonté ,  
„ avons fait & faisons au Roi notred.  
„ Sieur & fils devant Dieu & ses Anges  
„ les soumissions , protestations , & pro-  
„ messes ci après déclarées. De n'avoir  
„ pour maintenant ni pour l'avenir , non  
„ plus que j'ai eu par le passé , desir ni  
„ pensée qui ne tendent à la prospérité &  
„ avancement de ses affaires , au bien , re-  
„ pos , & grandeur de son Etat , & de  
„ lui vouloir rendre les devoirs & obéis-  
„ sances qui lui sont dus comme à notre  
„ Roi & souverain Seigneur , résignant  
„ toutes nos volontez en ses mains. De  
„ n'avoir aucune correspondance dedans  
„ ni dehors le Royaume en chose quel-  
„ conque qui puisse préjudicier à son ser-  
„ vice , désavouant toutes personnes de  
„ quelque état & qualité qu'ils soyent  
„ qui sous notre nom & autorité se vou-  
„ droient ingérer d'aucunes pratiques &  
„ menées , ou feroient aucune chose con-  
„ tre la volonté du Roi notred. Sieur &  
„ fils & la notre. D'avertir aussi notred.  
„ Sr.

„ Sr. & fils des rapports & ouvertures con-  
 „ traies à son service , & de ceux qui  
 „ nous les auroient faits, au cas qu'il y  
 „ en eût de si téméraires; de déférer &  
 „ faire connoitre ceux qui seront ainsi  
 „ mal affectionnez, même de se joindre si  
 „ besoin est à la poursuite qui sera faite  
 „ contre eux pour en donner ensuite la  
 „ punition exemplaire. De n'avoir aucune  
 „ volonté de retourner à la Cour , que  
 „ lorsque le Roi notred. Sr. & fils nous  
 „ l'ordonnera, desirant non seulement en  
 „ cela, mais en toutes autres choses, ob-  
 „ server religieusement ses commande-  
 „ mens. Que si nous avons souhaité avec  
 „ passion ce voyage, ç'a été pour avoir  
 „ l'honneur de le voir, & pour lui faire  
 „ connoitre par nos déportemens pleins de  
 „ respect & d'obéissance que l'on nous  
 „ avoit blâmée sans sujet, n'ayant eu au-  
 „ cun desir de nous mêler d'affaire com-  
 „ me l'on avoit voulu faire accroire au  
 „ Roi notred. Sr. & fils, qui doit regner  
 „ seul, & qui peut par sa prudence mieux  
 „ que par l'entremise de qui que ce soit  
 „ gouverner son Etat avec la justice &  
 „ réputation qui y est requise, reconnois-  
 „ sant que les bonnes qualitez, & incli-  
 „ nations qu'il y avoit dès son jeune âge,  
 „ nous avoient été autant de promesses

### 316 HISTOIRE DE MARIE DE

„ des effets qu'il y fait reluire de sa pru-  
„ dente conduite. Nous finirons par une  
„ vérité tirée de notre cœur, qui est que  
„ si la conservation du Roi notred. Sr. &  
„ fils dépendoit de notre perte, nous y  
„ consentirions, pour lui témoigner que  
„ nous l'honorons plus que nous ne nous  
„ aimons nous mêmes. Et afin que cette  
„ déclaration puisse être notoire à un cha-  
„ cun, nous avons convenu qu'il en soit  
„ expédié plusieurs copies, pour être pu-  
„ bliées si notred. Sieur & fils le desire.  
„ Fait à Blois le 3. jour de Novembre  
„ 1618.”

Tout cela ne suffit pas encore, ils la veulent resserrer davantage, & font dessein de la mettre dans le Château d'Amboise. Ils demandent le Gouvernement de Normandie dont elle étoit pourvue, on parle même de la faire entrer dans un monastère, & le Sr. de Villefavin qui étoit un des siens, mais afidé à la faveur, lui propose d'y entrer de son mouvement.

Tant de mauvais traitemens qu'elle n'eût jamais pensé, lui en font encore attendre d'autres pires qu'elle ne se pouvoit imaginer, croyant que leur malice trouveroit tous les jours de nouveaux moyens de lui faire du mal puisqu'ils lui en avoient déjà tant fait, dont il n'y en avoit point

point d'exemple en personne devant elle. En ces tristes attentes, sans espoir de mieux, elle passa le reste de l'année sans autre compagnie que de ses larmes & soupirs.

Sur la fin de l'année le Cardinal de Savoie vint en France, pour remercier le Roi de l'assistance Royale que le Duc son père avoit reçue de Sa Majesté, & lui demander Madame sa seconde sœur en mariage pour le Prince de Piémont, laquelle lui fut accordée, sans qu'on en envoyât demander le consentement à la Reine sa mère, qui tint ce traitement le plus cruel qu'aucun qu'elle eût reçu jusqu'alors, lui étant fait en une chose si intime comme lui étoit Madame sa fille.

Durant cette année l'Empereur Mathias, qui avoit il y avoit un an fait élire l'Archiduc Ferdinand Roi de Bohême à la charge qu'il ne se mêleroit des affaires du Royaume qu'après sa mort, fit le même du Royaume de Hongrie en sa faveur. Mais incontinent après Ferdinand se saisit de la personne du Cardinal Clesel, Chef du Conseil dudit Empereur, en haine, ce disoit on, de ce qu'il s'étoit opposé tant qu'il avoit pu aux susdites démissions de l'Empereur; mais sous prétexte qu'il fomentoit un soulèvement très grand qui



### 318 HISTOIRE DE MARIE DE

étoit survenu en Bohême , où tout le Peuple s'étoit révolté contre l'Empereur sous la conduite du Comte de la Tour , à raison de quelques temples que ceux qu'ils appellent Evangélistes , c'est à dire Communians sous les deux Espèces , avoient voulu faire bâtir en quelques terres ecclésiastiques qui ne les avoient pas voulu souffrir , & avoient été soutenues de l'Empereur.

Ce soulèvement vint si avant qu'ils tinrent en Mai les Etats contre la volonté de Sa Majesté Impériale , jettèrent ses Conseillers du haut en bas par les fenêtres du Château de Prague , ensuite prirent les armes , firent une armée , se défendirent contre celle que l'Empereur envoya contre eux , se rendirent maîtres de la Bohême , Silesie , & Moravie , reçurent promesse d'assistance des Protestans d'Allemagne & des Etats de Hollande.

Le Roi Ferdinand & l'Archiduc Maximilien suposant que le Cardinal Clezel , comme nous avons dit , connivoit avec eux , le firent arrêter à Vienne le 20. de Juillet au retour de Presbourg , où il avoit servi ledit Roi en son assomption au Royaume de Hongrie. Et , afin de conserver au moins en aparence , selon ce qui se pouvoit en telles rencontres , l'honneur  
dû

dû à sa dignité , en l'arrétant ils lui firent prendre un bonnet & un vêtement noir , le firent monter en un carosse , & l'envoyèrent par relais de carosses jusqu'en Tirol. De ce pas ils allèrent trouver l'Empereur , qui ne savoit rien de ce dessein , & aimoit uniquement ledit Cardinal , & lui dirent qu'ils l'avoient fait arrêter parcequ'il vouloit troubler l'union qui étoit entr'eux : ce qu'il reçut avec autant de déplaisir que la foiblesse & la maladie en laquelle il se trouvoit l'obligèrent à témoigner le contraire. Ce lui fut un bien petit échange des maux qu'il avoit faits à l'Empereur Rodolphe son frère , du ressentiment desquels il étoit mort.

La mort du Cardinal du Perron qui arriva en Septembre est bien digne de clore cette année , & sa mort & sa vie méritent d'être remarquées. Il étoit d'une Maison noble de la basse Normandie , né toutefois en Suisse , dont il se glorifioit à cause de la fidélité de la Nation. Son Père fut Ministre , & mourut le laissant jeune. Il vint à la connoissance de la vérité peu de tems après , & eut cette bénédiction de ramener sa Mère au giron de l'Eglise. Dès l'âge de 20. ans il parut comme un prodige d'esprit & de science , & fut choisi par le Roi Henry III. pour

## 320 HISTOIRE DE MARIE DE

un de ses Lecteurs, & de ceux qui faisoient devant lui des discours sur les matières qu'il leur proposoit, où il excella tellement qu'il n'y avoit personne qui osât se comparer à lui. Après sa mort, le Roi Henry IV. venant à la Couronne, & l'Hérésie tenant le dessus, il la confondit en une conférence qu'il eut à Mantres l'an 1592. avec le Ministre Rotan, qui est un homme insigne entre les Hérétiques; depuis lequel tems ils furent toujours la lice avec lui, & n'osèrent comparoitre où il étoit, ce qui ne donna pas peu de branle à l'esprit du Roi, pour l'incliner à se ranger à la Religion Catholique. Il fut depuis envoyé à Rome par Sa Majesté, pour obtenir de Sa Sainteté l'absolution de son hérésie. A son retour il fut fait Evêque d'Evreux, l'an 1601. fit la célèbre conférence de Fontainebleau, en laquelle il emporta une telle victoire contre l'hérésie, que le Roi qui jusques alors étoit chancelant se confirma en sa foi, & le pernicious livre de du Plessis Mornay contre la Messe perdit toute créance même envers les Hérétiques. Peu après il fut fait Cardinal, & envoyé à Rome pour y servir le Roi, où étant il fut fait Archevêque de Sens & Grand-Aumônier de France. De là re-  
ve-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 321

venant en France l'an 1607. il composa les œuvres que depuis sa mort nous avons vus en lumière. C'étoit un homme doux & sans fiel, facile, bienfaisant, & libéral, froid de son naturel, & difficile de mettre en train de parler, mais quand il étoit échauffé il ne pouvoit être épuisé ni se taire; tenant en cela, ce semble, de la France de laquelle il avoit tiré sa première origine, & de la Suisse en laquelle il étoit né. Il mourut très chrétiennement d'une suppression d'urine, assisté de l'Evêque de Nantes & du Père Bérulle Supérieur Général des Prêtres de l'Oratoire, n'ayant autre regret en sa mort que de n'avoir pas résidé en son Archevêché.

## A N N É E 1619.

La continuation des maux qui non seulement rompt les chaînes les plus fortes de la patience, mais donne du sentiment aux plus insensibles, força enfin la Reine, nonobstant la résolution qu'elle avoit prise de supprimer ses maux par la souffrance, à chercher les moyens les plus puissans de sortir hors de la servitude en laquelle elle étoit injustement détenue, après avoir tenté en vain tous les autres plus doux.

O s

Elle

## 322 HISTOIRE DE MARIE DE

Elle ne vouloit pas croire au commencement toutes les menaces qui lui étoient faites de l'envoyer hors du Royaume, ou l'enfermer dans un monastère, croyant que son éloignement étoit une assez fâcheux exil; & le Château de Blois, dans lequel elle étoit arrêtée non seulement au milieu des Gens de guerre qui étoient autour d'elle, mais de ceux qui se disoient être ses serviteurs & étoient ses ennemis, lui sembloit une prison assez étroite, pour assouvir la mauvaise volonté de ceux qui la haïssoient. Mais enfin, considérant par l'expérience du passé que ceux qui lui en vouloient ne trouvoient aucune violence difficile pour se maintenir en l'état où ils s'étoient établis par la même voye, elle n'en fait plus de doute, & se résout de sortir de la misère en laquelle elle étoit, qu'elle eût volontiers supportée, selon que je lui ai oui dire plusieurs fois, si elle n'en eût appréhendé une plus grande.

Chanteloupe, qui étoit venu auprès d'elle 15. jours après que je fus parti de Blois, commença à travailler à cette fin. Tous les Grands de la Cour, qui étoient mécontents, ne manquoient pas de faire diverses propositions à ces fins: tous parloient selon leur passion, & peu faisoient des ouvertures raisonnables; beaucoup  
échauf-

échauffoient l'esprit de la Reine & des Siens, & peu lui donnoient des remédes. Enfin, après que l'on eut longtems écouté ceux qui parloient sur ce sujet, entr'autres le Duc de Mayenne, le Prince de Joinville, le Cardinal de Guise, le Duc de Bellegarde, & autres Particuliers, après même qu'on eut consulté le Duc de Bouillon qui étoit tenu pour un oracle en telles affaires, on estima que le plus propre pour servir la Reine en cette occasion étoit le Duc d'Epernon, tant à cause de son Gouvernement qui étoit en lieu où il la pouvoit retirer aisément, qu'à cause de son humeur audacieuse plus tenante que celle de tous les autres.

Chanteloupe faisoit de Blois à Paris plusieurs voyages inconnus, pour conférer avec tous ceux qui étoient plus propres à animer la Reine qu'à la secourir. Rucelay, qui quelque tems après la mort du Maréchal d'Ancre avoit obtenu permission de demeurer à la Cour sur la découverte qu'il fit à Luines des deniers que le feu Maréchal avoit à Rome sous son nom, & le service qu'il promit lui rendre pour les lui faire toucher, travailloit aussi de son côté, quoique sans commission & sans aveu, & avec si peu de discrétion, que les Favoris outrez de son insolence le

324 HISTOIRE DE MARIE DE  
firent chasser de la Cour. Ce qui l'anima,  
non seulement à travailler plus que jamais  
à cette fin, mais lui donna commodité de  
le faire, vû qu'il se retira dans une Ab-  
baye qu'il avoit en Champagne, assez  
proche des Ducs d'Epéron qui étoit à  
Metz & de Bouillon qui étoit à Sedan,  
pour avoir communication avec eux.

Le Duc de Bouillon estima toujours  
que personne ne pouvoit mieux servir la  
Reine en cette occasion que le Duc d'E-  
pernon, que comme il pouvoit plus com-  
modément que personne la retirer de Blois  
pour la recevoir à Loches, qui n'en est  
qu'à 13. lieues, & de là la conduire à  
Angoulême, personne ne pouvoit aussi  
mieux que lui faire une puissante diver-  
sion du côté de Champagne, à cause de  
l'excellente place qu'il avoit, & la com-  
modité qu'il avoit d'avoir des Etrangers  
soit de Hollande soit d'Allemagne, où il  
avoit l'alliance qu'on fait qu'il a avec l'E-  
lecteur Palatin & le Prince d'Orange, soit  
de Liège dont les terres sont contigues à  
celles de sa Principauté.

Mais il se rencontroit de grands obsta-  
cles en ce projet qui se faisoit pour la li-  
berté de la Reine. Les Ducs d'Epéron  
& de Bouillon étoient si mal ensemble,  
qu'ils ne pouvoient prendre confiance l'un  
à

à l'autre : ils avoient si mauvaise opinion de Rucelay, tant parcequ'il étoit étranger, qu'à cause de sa légéreté, variété & mauvaise conduite qu'il avoit témoignéés en tous les lieux & en toutes fortes d'occasions, qu'ils ne vouloient prendre aucune confiance en lui. D'autre part le Duc de Bouillon ne faisoit jamais rien sans argent, & qui plus est le Duc d'Epéron & lui en avoient besoin pour une telle entreprise : la Reine n'en avoit point, tant parceque pendant sa Régence elle n'avoit pas été fort soigneuse d'en amasser, que pour ce qu'elle avoit confié ce qu'elle en avoit mis à part entre les mains de la Grande-Duchesse de Florence qui gouvernoit lors l'Etat de son Fils qui étoit mineur, qu'elle bien éloignée de la secourir du sien en une telle occasion ne voulut jamais lui rendre 200000. écus qu'elle lui gardoit pour s'en servir à tems.

Si les Ducs de Bouillon & d'Epéron étoient en défiance de Rucelay, la Reine l'étoit encore davantage : ce qui l'obligea à les faire avertir qu'ils n'eussent aucune créance en ce Personnage. Sa Majesté en usa ainsi, non seulement pour éviter le dégoût de ces Seigneurs, mais en outre parceque le Duc de Bellegarde qui étoit à la Cour lui avoit écrit que cet homme se



326 HISTOIRE DE MARIE DE  
gouvernoit si imprudemment dans la Cour,  
& se faisoit de fête si indiscrettement ez  
affaires de la Reine, que s'il continuoit il  
les perdrait tous : ce qui donna lieu à Sa  
Majesté de faire dire au Prince de Join-  
ville & à ceux à qui elle avoit confiance  
dans Paris, de n'en prendre aucune en cet  
esprit chaud & bouillant.

Nonobstant l'averfion que le Duc d'E-  
pernon avoit de cet esprit, & les avis  
qu'il en avoit reçus de la Reine, il n'eut  
pas plutot vu ce Personnage dans Metz où  
il l'alla trouver de son mouvement, que  
passant d'une extrémité à l'autre il s'ouvrit  
entièrement à lui du dessein qu'il avoit de  
servir la Reine au desir qu'elle avoit de  
fortir de Blois. Au bout de quelques jours  
il fit un voyage en secret à Sedan, avec  
aussi peu de commission que celle qu'il  
avoit quand il fut à Metz, où il gagna  
aussi sinon la confiance du Duc de Bouil-  
lon qui n'étoit pas aisée à avoir, au moins  
la souffrance qu'il s'entremît en toutes ces  
affaires, qui enfin, par d'autres négocia-  
tions, & entr'autres d'un nommé Vincen-  
ce Secrétaire du feu Maréchal d'Ancre  
que la Reine envoya au Duc d'Epéron, réussirent au contentement de Sa Majesté.

Il arriva beaucoup de traverses en cette  
négociation. Ce Vincence, allant trouver  
le

le Duc d'Epéron chargé d'une lettre qu'il avoit désirée, par laquelle la Reine le conjuroit par la mémoire du feu Roi de l'assister en sa sortie, lettre qui contenoit tous les motifs qu'on pouvoit prendre pour colorer son action, fut arrêté à Troyes, & étant reconnu, fouillé si exactement qu'on découfit tout son habit hormis au lieu où il l'avoit cachée, après n'avoir rien trouvé, la fermeté avec laquelle il soutint qu'il s'en alloit en Allemagne par les Grisons, fit qu'en lui donnant la liberté on lui donna lieu d'achever son voyage.

Il arriva ensuite que, lorsque le Duc d'Epéron fut résolu à partir de Metz pour aller trouver la Reine, Rucelay fut si imprudent que de dépêcher un Page qu'il avoit au Comte de Bresne qui étoit à Blois, pour lui donner avis par une lettre du jour du partement du Duc d'Epéron, & assurer la Reine de la résolution qu'il avoit de la tirer du lieu où elle étoit. Ce Page infidèle & traître, sachant bien qu'il portoit quelque chose d'important, fut expressément à Paris pour rendre la dépêche au Duc de Luines; mais le Sr. Villier Conseiller de la Cour, qui étoit serviteur de la Reine, étant averti de son arrivée, & lui ayant tiré les vers du nez, lui don-

### 328 HISTOIRE DE MARIE DE

na 300. écus pour tirer sa dépêche, & le tint quelque tems à couvert chez lui.

Le Duc de Bellegarde sachant obscurément qu'il se faisoit quelque dessein pour la sortie de la Reine, & que le Duc d'Epéron y étoit mêlé, écrivit une lettre de six feuilles à Sa Majesté, par laquelle, après avoir dépeint le Duc d'Epéron de vives couleurs, il concluoit que si elle se mettoit entre ses mains, elle seroit plus prisonnière qu'elle n'étoit au lieu où elle étoit; que son humeur tirannique lui devoit assez faire connoître la vérité de son avis, sans qu'il falût de grandes raisons pour le prouver, pour la détourner même de ce dessein. Il lui offrit de la retirer en Bourgogne, dont Sa Majesté ne fit pas de cas: elle reconnoissoit trop la jalousie en laquelle ce Personnage s'est nourri toute sa vie, & l'envie qu'il a de la gloire d'autrui voire même de celle à laquelle il n'est pas capable d'aspirer, pour ajouter foi à ses avis. Il est bien vrai qu'elle appréhendoit l'humeur du Duc d'Epéron, mais elle étoit en un tel état, que tout autre lui seroit meilleur: elle savoit en outre très bien qu'encore que le Duc de Bellegarde fût capable de lui offrir retraite, il ne l'étoit pas de se résoudre à la lui donner, beaucoup moins de soutenir u-  
ne

ne telle action quand même il la voudroit faire.

Comme rien ne la détourna du traité qu'elle avoit fait pour se retirer à Angoulême, rien ne put divertir aussi le Duc d'Epéron de partir de Metz pour la venir servir en cette occasion. Il y étoit allé dès l'année précédente sur des mécontentemens imaginaires, mais en effet par la seule inquiétude de son naturel qui ne peut supporter de voir personne au dessus de lui, comme il témoigna assez, en ce que peu auparavant son parlement rencontrant Luynes sur le degré du Louvre, il lui dit, *vous autres Mrs. vous montez, & nous descendons.*

Il ne fut pas plutôt à Metz, qu'il y fit des siennes, & se comporta si violemment envers la Justice, que le Président même fut contraint de s'en absenter. Le Sr. Favier Maître des Requêtes fut envoyé pour remédier à ces désordres, & quant & quant porter au Duc d'Epéron commandement de ne point sortir de Metz jusques à ce qu'il eût ordre exprès de Sa Majesté, qui prenoit le sujet des mouvemens de Bohême pour prétexte d'avoir besoin de sa présence sur cette frontière pour son service.

Led. Duc écrivit à Sa Majesté, & la  
su-

330 HISTOIRE DE MARIE DE  
supplia de trouver bon qu'il s'en allat chez  
lui, où la nécessité de ses affaires le rapel-  
loit; disant qu'il ne s'estimoit pas être  
si misérable ni si peu estimé de Sa Ma-  
jesté, qu'elle voulût se servir de lui en  
son âge pour faire passer plus sûrement  
des paquets en Allemagne. D'abord on  
lui accorda sa demande, puis on la lui re-  
fusa, puis après il obtint par l'entremise  
de quelqu'un de ses Amis puissant à la  
Cour qu'on le lui accorderoit après un  
mois de délai.

Ce tems expiré, après avoir pourvu la  
Citadelle de Metz de tout ce qui y étoit  
nécessaire, il y laissa le Duc de la Valette  
en sa place, & en partit ayant fait tenir  
quelques jours auparavant les portes de la  
Ville fermées, & semblablement aussi  
quelques jours après qu'il en fut sorti. De  
forte qu'on n'en eut point avis à la Cour,  
que par la lettre qu'il en écrivit au Roi  
du Pont de Vichy le 7. de Février, ayant  
déjà traversé la Lorraine & la Bourgogne,  
passé la Loire entre Desize & Roane,  
& la rivière d'Allier audit Pont de Vi-  
chy.

Son partement de Metz étonna grande-  
ment les Favoris, qui ne se rassurèrent au-  
cunement quand ils furent qu'aulieu d'al-  
ler à Blois comme ils le croyoient, il tira  
droit

droit à Angoulême. Ce que le Duc fit expreffément pour ôter l'imagination de ce qu'il vouloit faire & l'exécuter plus furement, ainfi qu'il fit, en ce que comme il fut à l'entrée de l'Angoumois, il retourna droit à Loches pour y recevoir la Reine que Mr. de Toulouze, maintenant Cardinal de la Vallette, & le Sr. du Pleffis Sergent de bataille Domestique & confident du Duc d'Epéron étoient allez querir à Blois, pour la rendre à Loches au même tems que ledit Duc y arriveroit.

Etant réfolve à fa sortie, & confidérant que d'un côté on avoit mis des forces à l'entour de Blois qui fervoient de remparts contre fa liberté, que le Comte de Chiverny Gouverneur du Blaisois avoit promis de s'oposer à tous fes justes deffeins, que quelques uns même de fes Domestiques étoient gagnez à cet effet, elle se trouve contrainte de se servir de la nuit pour couvrir fa retraite, & de ne point rechercher d'autres portes que des fenêtrés, d'autres degrez qu'une échelle. Elle descend donc de la hauteur de plus de six vingts pieds, & passant feule avec une de fes Femmes, le Comte de Brennes son Premier - Ecuyer, deux Exemts de fes Gardes, elle gagne un caroffe qui étoit au delà

### 332 HISTOIRE DE MARIE DE

delà du Pont, avec lequel accompagnée de huit Personnes elle se rendit à Montrichard à six grandes lieues delà, où elle rencontra le Cardinal de la Valette lors Archevêque de Toulouze avec 30. ou 40. Gentilshommes qui l'accompagnèrent jusques à Loches, sur le chemin duquel elle fut reçue du Duc d'Epéron assisté de 200. Chevaux.

Le Sr. de Luines, après avoir reçu les lettres du Duc d'Epéron par lesquelles il fut son partement de Metz, ne tarda guère à recevoir celles que la Reine lui écrivit de Loches, par lesquelles il aprit la sortie de Sa Majesté hors de Blois. Ce qui lui fut une nouvelle qui tempéra bien la joye qu'il recevoit du mariage du Prince de Piémont qui avoit été accompli le 10. de Février avec Madame Christine, & lequel il avoit traité sans en donner aucune part à la Reine-Mère, espérant par cette alliance se fortifier contre elle.

La lettre que la Reine écrivit au Roi étoit dattée de Loches du 23. de Février, par laquelle elle lui représentoit premièrement la nécessité qui l'avoit obligée à ce qu'elle avoit fait, laquelle elle disoit être la longue oppression de son honneur & de sa liberté, & la raisonnable appréhension de sa vie : mais plus que tout encore la mau-  
vaise

vaife conduite de fes affaires, & le péril auquel se trouvoit fon Etat dont elle le vouloit informer, se mettant premièrement en lieu sûr, afin d'en avoir plus de liberté, le péril étant fi présent que le délai eût aporté de l'impossibilité aux remèdes qui étoient encore lors surs & honorables. En quoi elle avoit choisi le Duc d'Epèrnon pour l'assister, suivant ce que le feu Roi sur ses derniers jours lui avoit commandé de se confier entièrement en sa probité ez plus importantes affaires: supliant Sa Majesté de lui prescrire le moyen & la forme qu'il lui plait qu'elle tienne pour l'informer des choses dont elle a à l'avertir, ce qu'elle veut faire sans haine & sans ambition, protestant ne vouloir prendre aucune part au Gouvernement auquel elle a éprouvé trop de péril & de déplaisir, lorsqu'en son bas âge elle s'en est mêlée selon l'obligation qu'elle y avoit, & n'en desiroit aucune autre que la gloire de le bien voir gouverner son Royaume par lui même, & entendre un chacun content de son regne, louer ses vertus en tel lieu qu'il voudra qu'elle achève ses jours.

Elle en écrivit une autre à peu près de pareil stile au Prince de Piémont.

Le Duc de Luines & ses Adhérens furent par ses lettres la sortie de la Reine avec



**334 HISTOIRE DE MARIE DE**  
vec un grand étonnement, sur les divers avis que l'on leur avoit donnez de ce dont ils virent l'événement.

Ils avoient pris résolution, à ce que le Duc de Chaulnes m'a dit plusieurs fois depuis, de mener le Roi à Blois, sous prétexte de visiter la Reine, pour en effet la mener honnêtement au Château d'Amboise, où il étoit arrêté qu'elle demeureroit à l'avenir sous bonne & sure garde, ou l'envoyer à Moulins s'ils n'eussent pu se garantir des jalousies que Loches & l'Angoumois leur donnoient, quelque soin qu'ils pussent avoir de sa personne.

La Reine ne fut pas sitôt sortie de Blois, que le Conseil du Roi étonné ne songeat à tous les expédiens par lesquels ils pouvoient se garantir de l'orage qu'ils prévoyoiént devoir être beaucoup plus grand qu'il ne fut pas. Dès lors les Favoris commencèrent à jeter feu & flamme contre Rucelay, qu'ils estimèrent auteur de la négociation qui avoit produit la délivrance de la Reine, envoyèrent sous le nom du Roi par toutes les Provinces commander aux Gouverneurs & aux Villes de se tenir sur leurs gardes, donnèrent force commissions pour lever des Gens de guerre, & se résolurent de terminer cette affaire par la voye des armes.

Le

Le Roi cependant pour découvrir les sentimens du Duc de Bouillon & l'obliger en quelque façon, lui écrivit pour lui demander son conseil en cette occurrence: lequel avec dextérité lui manda d'assoupir ce mécontentement par remédes doux & benins, & ne troubler la paix de son Royaume en un tems où elle étoit si bien établie & chérie de ses Sujets, sachant qu'il y en a qui offrent leurs services pour avoir de quoi desservir; qu'il vît paisiblement ce que la Reine a à lui remontrer pour le bien de son Etat, qu'il feroit juge & de la sincérité & de l'importance de ses avis, & départiroit la récompense ou la punition selon qu'un chacun l'auroit méritée. Après avoir gardé la lettre de la Reine 15. jours entiers pour la tenir d'autant plus longtems en suspens & en incertitude de la volonté du Roi, & bien concerté ce qui étoit à propos d'y répondre, le Roi lui manda le 12. de Mars qu'il étoit sur le point de partir pour l'aller voir quand ses lettres lui arrivèrent, qu'il châtieroit l'injure qui avoit été faite à Leurs Majestez en l'action de son enlèvement de Blois par ceux qui cherchent leur avantage dans la ruine des Peuples & dans la diminution de son autorité, qu'il voit bien que la lettre qu'elle lui a écrite lui a été dictée  
par

### 336 HISTOIRE DE MARIE DE

par le Duc d'Epéron, & que ce qu'elle lui mande de l'opinion en laquelle l'avoit confirmée le feu Roi est tout contraire à ce qu'elle lui en avoit dit plusieurs fois, & qu'elle avoit surement éprouvé elle même. Auresse que blâmer ceux qui sont auprès de lui c'est le blâmer lui même, pour ce que les résolutions de son Conseil partent de son jugement, après avoir oui ceux la mêmes qui conseilloient le feu Roi : qu'aussi lui avoit elle souvent mandé qu'elle louoit Dieu de la sage & heureuse conduite de son Etat, & qu'elle étoit même contente du traitement qu'elle recevoit : que si pour quelque occasion que ce fût elle n'avoit point la demeure de Blois agréable, elle choisit quelque autre de ses maisons ou de celles de Sa Majesté qu'il lui plairoit, & que delà tous les avis qu'elle lui voudroit donner seroient bien reçus, mais non du lieu où elle étoit qui lui étoit suspect. Le Sr. de Bethunes fut porteur de cette lettre, avec charge d'assoupir son esprit & essayer de la ramener à la volonté du Roi.

Le Prince de Piémont lui écrivit le même jour du même stile, ajoutant que le Duc son père & lui serviroient le Roi de toutes leurs forces, pour ranger à la raison les Ennemis du repos de sa Couronne, &

re-

redonner à Sa Majesté la liberté qu'on lui avoit ôtée en la retirant de Blois.

Auparavant que ces lettres lui fussent arrivées, elle écrivit le 10. de Mars au Roi, se plaignant de l'incertitude en laquelle on la tenoit si longtems de sa volonté, & protestant qu'elle feroit retentir ses plaintes par toute l'Europe; qu'elle n'avoit commis aucune action qui pût être blâmée, n'y ayant loi au monde qui défend aux Personnes de chercher leur liberté & d'assurer leur vie, & principalement encore n'ayant fait cette action que pour le bien de l'Etat & pour faire entendre au Roi des choses qu'il étoit nécessaire qu'il fût: néanmoins qu'elle voyoit de toutes parts des préparatifs de Gens de guerre contre elle, & qu'elle étoit marrie de se voir réduite à la nécessité de la défense.

Cette lettre fut accompagnée de trois autres au Chancelier, au Garde des Sceaux, & au Président Jeannin. Le Roi lui répondit le 16. que, comme il avoit mandé par sa précédente, elle n'étoit pas en lieu d'où elle lui pût écrire les vrais sentimens de son ame touchant le Gouvernement de son Etat, qu'on ne peut accuser que le blâme n'en tombe sur lui; qu'on ne s'est pas contenté d'avoir tâché de lui imprimer

### 338 HISTOIRE DE MARIE DE

une mauvaise créance de ses affaires, on s'efforce même de lui donner appréhension de ses armes, qu'il ne veut employer que pour maintenir son autorité & la tranquillité publique, & pour s'opposer aux desseins de ceux qui sous le nom de la Reine ont levé des Gens de guerre tant dedans que dehors le Royaume; qu'il saura distinguer l'intérêt de la Reine d'avec le leur, n'ayant autre résolution que de l'aimer & l'honorer comme sa mère, & de les punir comme Sujets rebelles & ennemis de son Etat; que les services que ceux qui approchent de sa personne lui ont rendus & continuent de lui rendre sont si signalez, qu'ils l'obligent à les protéger avec raison & justice; que si elle croit qu'il y ait quelque chose à desirer en son Royaume, elle lui peut dire quand elle voudra ce qu'elle en croit en son ame, sans en faire éclater les plaintes en public, parceque cette voye n'a jamais été pratiquée que par ceux qui ont plus desiré de décrier le Gouvernement que d'en procurer la réformation, qu'il lui a écrit & fait dire par le Sr. de Bethunes qu'elle peut choisir telle qu'il lui plaira de ses maisons, ou celles du Roi, pour y vivre avec une entière liberté.

M. le Chancelier, le Garde des Sceaux,  
&

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 339

& le Président Jeannin accompagnèrent cette lettre des leurs, tendantes à même fin, & lui conseillèrent de se mettre entre les mains de Sa Majesté, & qu'elle recevroit tout le bon traitement qu'elle pouroit desirer.

Pendant ces allées & venues, un des Bouthillier, simple ecclésiastique pour lors qui est depuis mort Evêque d'Aire, homme de cœur & d'esprit tout ensemble, dont l'adresse & la fidélité étoient égales, & le Père Joseph Capucin, qui avoient beaucoup de déplaisir de mon exil & grande passion au rétablissement de mes affaires dans le service de la Reine, parlant avec Deagen de tous les maux qui étoient arrivés, firent ensorte que tous d'un commun accord estimèrent qu'un des meilleurs moyens que le Roi pouroit pratiquer ce seroit de m'envoyer vers Sa Majesté, pour adoucir son esprit, & le retirer des violences où ils craignoient que celui de Rucelay & quelques autres ne la portassent.

Cet avis étant goûté du Sr. de Luines & de Sa Majesté, le Sr. du Tremblay me fut dépêché avec ordre de Sa Majesté d'aller trouver la Reine, sur l'assurance qu'elle prenoit qu'en la servant fidèlement je ne voudrois pas lui donner aucun con-

340 HISTOIRE DE MARIE DE  
seil contre le bien public & son service  
particulier.

Aussitot que j'eus reçu la dépêche de Sa Majesté, bien que le tems fût extraordinairement mauvais, que les neiges fussent grandes & le froid extrême, je partis en poste d'Avignon pour obéir à ce qui m'étoit prescrit & ce à quoi j'étois porté par mon inclination & mon devoir. Mais ma diligence fut bientôt interrompue, en ce qu'étant auprès de Vienne, je trouvai dans un petit bois trente Gardes du Sr. d'Alincour conduits par son Capitaine des Gardes qui viennent à moi les armes basses, & me dirent avoir commandement de m'arrêter. Je priai ce Capitaine de me faire voir le pouvoir qu'il en avoit, ce dont il se trouva dégarni: il me répondit qu'il exécutoit les ordres du Sr. d'Alincour qui avoit ceux du Roi; je lui dis que j'obéissois volontiers parcequ'ils avoient la force en main, & non par aucune connoissance que j'eusse qu'il eût juste pouvoir d'entreprendre ce que son Maître lui avoit commandé.

Au même tems le Sr. du Tremblay partit pour aller trouver le Sr. d'Alincour, & lui justifier qu'il étoit venu par l'ordre de Sa Majesté me querir, voir ceux qu'il disoit avoir reçus de la Cour pour m'arrêter,

ter, & voir ceux qui étoient les plus récents. Il se trouva en effet que le Sr. d'Alincour n'en avoit aucun, mais que son Fils lui avoit mandé, au premier instant que la nouvelle de la sortie de la Reine arriva à Paris, que le Sr. de Luines étant auprès du Roi lui avoit dit, si votre Père pouvoit arrêter l'Evêque de Luçon il nous feroit grand plaisir, & sur cette parole il avoit envoyé dans Avignon des Espions pour savoir quand j'en partirois, & faire une entreprise qui n'étoit pas difficile, puisqu'il n'étoit question que d'arrêter un homme qui venoit seul en poste.

Aussitôt que led. Sr. d'Alincour eut vu les ordres du Roi que led. Sr. du Tremblay m'avoit apportez, il changea ses rigueurs en civilitez, & fut bien fâché de s'être trop hâté en cette occasion, où sa passion avoit bien plus paru que son obéissance, puisqu'il n'avoit point d'ordre. Il m'envoya un carosse qui me rencontra à trois lieues de Lyon, écrivant à son Capitaine des Gardes qui fut bien honteux de la façon avec laquelle il m'avoit traité dans Vienne, faisant voir à tout le monde & la mauvaise volonté de son Maître & sa malice & son peu d'esprit tout ensemble, en ce que non content de m'avoir



### 342 HISTOIRE DE MARIE DE

fait entrer dans Vienne comme un criminel avec tant d'apparence qu'il le devoit éviter s'il eût été habile homme, je vis sur les dix heures du soir étant à l'hôtellerie prêt à me coucher l'effet d'une partie qu'il avoit dressée auparavant lorsqu'il me vint arrêter.

Vingt ou trente hommes apostez vinrent devant ma porte, où ils mirent l'épée à la main, & firent semblant de se battre contre les Gardes dud. Sr. d'Alincour : le chamailis des épées étoit si grand & le nombre des coups de carabines que tirèrent lesdits Gardes tel, que je croyois qu'il y en eût vingt ou trente morts sur la place. Je fis appeler le Capitaine, & le priaï de me dire ce que c'étoit : à quoi d'abord il me répondit que je le devois mieux savoir que lui même, & que c'étoient des Gens qui me vouloient sauver. Je lui dis qu'il en auroit bien aisément connoissance, puisque dans une Ville obéissante au Roi, comme étoit celle où j'étois, il ne se pouvoit que tous ceux qui restoient d'un si grand combat ne fussent pris, que je le priois d'envoyer promptement querir les Chefs de la justice pour informer d'une telle action en laquelle moi même je me rendois partie. Il me dit qu'il n'étoit point besoin de faire cette information, qu'il

qu'il lui suffisoit de connoitre le dessein qu'on avoit eu, & l'avoir empêché. Je le priai alors qu'au moins en sa présence je pusse parler aux blesez, afin que tous deux ensemble nous découvrissions l'origine de de cette affaire: il me répondit qu'il n'y avoit personne de blessé, parceque ses Compagnons avoient eu cette discrétion qu'ils avoient tiré haut pour faire peur seulement. Je répliquai, „ & tant de coups „ d'épée que nous avons entendus ont ils „ été sans effet “? Il me dit que par la grace de Dieu il n'y avoit personne de blessé. Alors je confessai que l'état auquel j'étois ne me put empêcher de lui dire, „ je pensois lorsque vous m'avez arrêté „ sans pouvoir que vous fissiez votre „ charge avec ignorance, mais je recon- „ nois qu'il y a bien autant de malice „ pour le moins “.

La nuit se passa, & le lendemain cet homme fut bien étonné quand il vit que son Maître s'étoit mécompté. Lors at lieu de recevoir de moi des paroles qui lui pussent déplaire, je lui parlai avec toute la civilité qu'il me fut possible, & ne pensai qu'à me retirer de ses mains & de celles de son Maître.

Le Sr. d'Alincour me fit force excuses que je reçus en paiement, & aussitot que

### 344 HISTOIRE DE MARIE DE

j'eus diné avec lui, je partis pour continuer mon voyage en poste comme j'avois commencé. J'allai jusques à Limoges avec toute liberté, mais le Sieur de Schomberg y arrivant le même jour que j'y passai, j'eusse été au hazard d'un pareil accident, si l'appréhension que j'en eus ne m'eût fait changer mon chemin, ce qui fut si à propos que led. Sr. de Schomberg m'a dit plusieurs fois depuis qu'il m'avoit fait courre toute la nuit, pensant que je fusse Monsieur de Toulouse.

J'arrivai le lendemain à Angoulême le Mercredi de la semaine sainte. Comme je pensois être arrivé à bon port, c'est là où je trouvai plus de tempête: le Duc d'Epéron, Rucelay, Chanteloupe, & plusieurs autres peu unis s'accordèrent tous en ce point de s'oposer à moi, je ne trouvai quasi personne en la maison qui m'osât regarder de bon œil que Mde. de Guercheville.

D'abord je trouvai la Reine en Conseil, où, bien qu'elle fût que je fusse en sa chambre, elle étoit tellement obsédée des esprits qui étoient lors auprès d'elle, qu'elle n'osa me faire entrer. Ces Messieurs enfin avertirent la Reine de mon arrivée qu'elle savoit mieux qu'eux, lui don-

donnèrent avis que j'étois venu par l'ordre du Roi sur des lettres du Sr. de Luines, ce qu'elle n'ignoroit pas aussi, vû que le Sr. Bouthillier étoit parti de Paris pour la venir trouver, au même tems que les ordres du Roi me furent envoyez par le Sr. du Tremblay, pour lui rendre compte de tout ce qui s'étoit passé. Ils tâchèrent de découvrir en quel état j'étois en l'esprit de Sa Majesté, mais sans effet sachant parfaitement dissimuler quand elle croit qu'il y va de son service.

La retenue avec laquelle elle agissoit sur mon sujet leur faisant croire que je n'avois pas grande part en sa bienveillance, leur donna l'audace de lui dire qu'elle devoit se garder de moi, ce qu'elle écouta sans les croire. Ils ajoutèrent qu'il feroit très dangereux que j'entrasse dans son Conseil présentement, parceque s'il s'y faisoit quelque accommodement, ceux de la Cour croiroient que j'en serois auteur.

A cette proposition Sa Majesté témoigna de la répugnance, jusques à ce que m'ayant fait l'honneur de me dire tout ce qui s'étoit passé, je la suppliai de leur dire le lendemain qu'en me demandant la façon avec laquelle je desirois la servir, je lui avois témoigné que je n'avois autre vo-

### 346 HISTOIRE DE MARIE DE

lonté que les siennes : mais si elle me permettoit de lui dire mes pensées, je ne devois point me mêler des affaires qui étoient sur le tapis , parcequ'il étoit raisonnable que ceux qui les avoient commencées les missent en leur perfection.

Aussitot que cette cabale entendit cette réponse, jamais Gens ne furent si étonnez. Après avoir tenu Conseil entr'eux, ils dirent à la Reine qu'il paroissoit bien que j'avois mauvaise opinion de ses affaires, puisque je n'avois pas desir d'entrer dans leurs Conseils. Sa Majesté repartit qu'ils se trompoient, que je ferois volontiers ce qu'elle desireroit, mais qu'elle avoit connu que je ne voulois donner ombrage à personne. Lors ils suplièrent la Reine de me donner le lendemain entrée en son Conseil, & me commander de dire mon avis sur les affaires : ils estimoient que la crainte de la Cour m'empêcheroit de parler hardiment à l'avantage de la Reine, & qu'ainsi ils me décréditeroient auprès d'elle.

La Reine m'ayant fait l'honneur de m'avertir du changement de leur desir, je résolus avec elle de suivre le lendemain leur intention. Je parle ainsi, parceque comme alors j'avois l'honneur de servir la Reine en ses affaires, elle prenoit telle part en mes intérêts qu'elle trouvoit bon de m'y donner conseil. Le

Le lendemain l'heure du Conseil étant venue, j'y entrai comme les autres, & pour montrer ma modestie je faisois état d'y parler fort peu. Enfin ces Mrs. faisant trop connoître l'extrême desir qu'ils avoient de savoir mes sentimens sur les affaires qui étoient sur le bureau, je pris la parole & leur dis qu'ils ne devoient point trouver étrange si j'opinois mal en l'affaire présente, parceque je ne savois ni les particularitez de ce qui s'étoit passé, ni quelles intelligences Sa Majesté avoit au dedans & au dehors du Royaume, mais que je leur ferois voir ingénument ma franchise en leur disant que je pensois avoir assez de connoissance pour leur dire que pour bien faire aller les affaires de Sa Majesté je voudrois faire tout le contraire de ce qu'ils avoient fait jusques alors, que j'avois vu diverses lettres que la Reine avoit écrites à la Cour fort piquantes & fort aigres, & que je voyois autour d'elle fort peu de Gens de guerre pour la défendre, & aprenois qu'on n'avoit pas fait grand préparatif pour en avoir davantage, qu'à mon avis il falloit écrire civilement sans bassesse pour adoucir les esprits de la Cour, & s'armer puissamment pour se mettre en état de se garentir de quelque mauvaise humeur qu'ils pussent prendre.

### 348 HISTOIRE DE MARIE DE

Cet avis, qu'ils ne pouvoient condamner avec raison, leur ôta tout moyen de me contredire, mais non pas la volonté de me mal faire. Deux jours après le Duc d'Epéron vint trouver la Reine, pour lui dire que Rucelay ayant su que Sa Majesté m'avoit donné les Sceaux, (ce qui n'étoit pas vrai, bien qu'elle me les eût destinez dès Blois) étoit résolu de la quitter si elle continuoit en cette volonté. La Reine lui répondit que cette pensée qu'elle avoit eue n'étoit point nouvelle, puisqu'elle avoit pris cette résolution dès Blois, à laquelle Rucelay n'avoit aucun intérêt, parcequ'aussi bien ne vouloit elle pas les lui donner, sachant ce qui s'étoit passé en ce sujet. Je suppliai la Reine de ne découvrir pas encore tant la bonne volonté qu'elle avoit pour moi, & dire à ces Mrs. qu'ayant su ce qui s'étoit passé sur le sujet des Sceaux, je l'avois suppliée de n'en disposer point en ma faveur.

Aussitot qu'ils furent cette réponse, ils crurent que j'avois quelque appréhension, & le Duc d'Epéron par personnes interposées me fit dire que je serois bien mieux en mon Evêché que de demeurer auprès de la Reine, pour m'y attirer tant d'ennemis comme je faisois.

Je

Je répondis à celui qui me faisoit ce discours, avec autant de civilité comme en aparence il en avoit assaisonné le sien, que je croyois qu'en quelque lieu que seroit la Reine elle seroit la maitresse, qu'il étoit important au Duc d'Epéron de le faire voir, que j'étois venu à Angoulême sans autre aveu que le sien, que je prétendois y demeurer de la sorte si elle l'avoit agréable, sans vouloir contraindre ceux qui ne me voudroient pas aimer à forcer leur humeur, que j'estimois pouvoir n'être pas inutile à ceux qui me départiroient leur bienveillance.

Deux jours se passent sans que j'entendisse aucune nouvelle des nouveaux complots qui se faisoient, mais le troisième ne s'écoula pas sans que la Reine reçût une nouvelle proposition de m'exclure de son Conseil. Elle s'en défendit fortement, témoignant trouver d'autant plus mauvais cette ouverture que je n'y étois entré qu'à leur prière : mais j'estimai qu'il falloit encore suivre le nouveau changement de leur humeur, à quoi Sa Majesté condescendit enfin quoiqu'avec grande peine.

Pendant ces divisions de cabinet, le Comte de Schomberg, qui étoit arrivé comme j'ai dit ci dessus à Limoges, se



### 350 HISTOIRE DE MARIE DE

préparoit puissamment, assemblant tout ce qu'il pouvoit de Gens de guerre pour aller attaquer Userche, où le Duc d'Epéron avoit mis garnison. Il estimoit lui même que ce poste étoit si nécessaire à Angoulême qu'il le faloit conserver assurément : il conseilla à la Reine d'écrire au Roi, ce qu'elle fit, pour le supplier de ne point faire attaquer cette place qui lui étoit nécessaire pour sa sûreté, jusqu'à ce qu'elle lui eût pu faire entendre les choses qu'elle avoit à lui représenter, ainsi qu'elle lui avoit mandé auparavant.

Le Breuil, Capitaine du Régiment de Piémont, homme de grand cœur & de fidélité égale, étoit dans l'Abaye qui tient lieu de Château avec 30. ou 40. hommes seulement. Plusieurs s'offrirent à se jeter dans la ville. Chambret entr'autres, Huguenoit assez connu par les bonnes actions qu'il avoit faites du tems du feu Roi, homme déterminé, & qui favoit le métier de la guerre parfaitement, demande 500. hommes de pied & 100. Chevaux pour se jeter dans cette place, & la garder contre de bien plus grands efforts que ceux du Comte de Schomberg.

Le Duc d'Epéron, aussi jaloux qu'irrésolu en ce qu'il vouloit faire, ne put se résoudre ni à laisser faire cette action ni  
aussi

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 351

aussi à y aller lui même assez à tems pour faire l'effet qui y étoit desiré. Il différa tant, que le jour qu'il partit avec 500. Chevaux & 2000. hommes de pied en résolution de combattre le Comte de Schomberg, le même jour le Comte étoit arrivé à Userche, avoit emporté la Ville par l'intelligence des habitans, & l'Abaye par la hardiesse d'un Curé voisin qui lui donna l'invention de l'écheler par un côté par où led. Curé passa lui même, & faire jouer une mine par un autre qui fit ouverture dans une cave par laquelle trois hommes de front entroient dans la cour.

Le Breuil fit merveille en cette occasion, & se défendit jusqu'à ce point que tous les ennemis étant dans la place il se retira dans une petite voute avec onze de ses Compagnons, où sans autres armes que des piques & leurs épées ils firent leur capitulation la vie sauve le 11. jour d'Avril.

Par ce moyen le Duc d'Epéron s'approchant d'Userche n'eut autre conseil à prendre que de s'en revenir, & ramener le Breuil avec autant d'honneur comme il avoit de déplaisir d'avoir manqué son entreprise.

En même tems on reçut la nouvelle de la réduction de la haute Ville de Boulogne  
en

### 352 HISTOIRE DE MARIE DE

en l'obéissance du Roi, ceux de la basse Ville ayant contraint le Lieutenant de Monsieur d'Epéron & les Gens de guerre qui y étoient de se retirer, dont ils firent encore écrire à la Reine l'onzième d'Avril pour se plaindre de ce que, pendant que Mr. de Bethunes lui donnoit de bonnes paroles, on procédoit par voye de fait contre les Villes qu'elle tenoit.

Le Roi répondit à l'une & à l'autre de ses lettres le 23. d'Avril, lui mandant qu'il reconnoissoit bien que ce qu'elle écrivoit n'étoit pas d'elle, à la sincérité & vérité qu'il savoit bien être en elle, & qui n'étoient pas dans ses lettres, attendu qu'elles étoient pleines d'assurances de son affection au bien de son Etat & conservation de son autorité, & qu'elle vouloit être la première à recevoir & observer ses volontez, & néanmoins on avoit sous son nom dès longtems auparavant son parlement de Blois commencé, & on continuoit encore à faire soulever tout ce que l'on pouvoit contre lui tant dedans que dehors le Royaume, y ayant non-seulement armé & levé force Gens de guerre, mais mis la main sur ses Finances, imposé sur ses Sujets, fait entreprises sur ses places pour courir sus au Comte de Schomberg son Lieutenant-Général en Limosin, que

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 353

que la Ville d'Uzerche n'apartenoit point au Duc d'Epéron, qu'il s'en étoit emparé sur l'Eglise & les habitans & contre son autorité & la justice.

Pour le regard de la Ville de Boulogne, que les habitans voyant qu'il y apelloit nombre de Gens de guerre s'y étoient justement oposés, & que ces places ni aucune autre n'avoient été destinées pour sa sûreté, n'en ayant point besoin dans son Etat où elle seroit toujours assurée. Qu'au reste il étoit prêt d'entendre les avis qu'elle lui vouloit donner, que le Sr. de Bethunes étoit tout exprès auprès d'elle pour les recevoir & les lui mander, mais qu'il n'en avoit pu tirer un seul mot quelque soin qu'il y eût apporté, ce qui lui étoit une assez évidente preuve du mauvais dessein de ceux qui lui dictoient les lettres qu'elle lui écrivoit.

Cependant la Reine est avertie d'une entreprise sur la Citadelle d'Angoulême, où le Sr. Danton qui y commandoit avoit ouvert les oreilles à quelque pourparler de la part du Comte de la Rochefoucault, sans toutefois avoir dessein de rien exécuter.

On éventa encore une conspiration formée par le Comte de Schomberg, qui gagna le poudrier d'Angoulême pour faire  
fau-

### 354 HISTOIRE DE MARIE DE

fauter les poudres de la Citadelle d'Angoulême, ce qui lui étoit fort aisé, parcequ'il entroit quand il vouloit dans les magasins pour voir si les poudres étoient en bon état : ce qui ne se pouvoit exécuter sans la perte de sa personne pour la proximité du lieu de sa demeure.

La Reine se plaignant de ce procédé, demande mais en vain avec quelle justice, lorsqu'on traite ouvertement d'accord avec elle, on agit par force à couvert contre la foi des paroles qui lui sont données.

D'autre part le Duc d'Epernon n'avoit pas été plutôt de retour d'Uzerche à Angoulême, qu'il aprit que du côté de la Guyenne le Duc de Mayenne étoit arrivé à Châteauneuf, gros bourg à trois lieues d'Angoulême, qu'au commencement led. Duc avoit fait dessein de défendre.

Ainsi, le Traité de la Reine n'étant point fait avec le Roi, chacun commençoit à connoître que les affaires de la Reine étoient fort mal conduites. Rucelay parloit ouvertement contre le Duc, ce qui émut tellement de nouveau la bile dudit Duc, qu'ils vinrent à telle extrémité que Rucelay un jour mettant la main sur le côté lui présenta le coude comme il entroit dans le cabinet de la Reine. Je ne croirois pas cette insolence, si le Duc ne me l'avoit dit ;

dit ; n'y ayant personne qui pût entreprendre une telle effronterie sans être fol ou se vouloir perdre en même tems, vû que le Duc étoit dans son Gouvernement, avoit la plus grande partie des forces qui étoient à sa dévotion, & que toute sa vie étoit une preuve bien authentique qu'il n'étoit pas bien endurant.

Cependant cet étranger étoit si présomptueux, qu'il se fondoit en ce que la principale Noblesse qui accompagnoit la Reine pour l'amour d'elle étoit de son parti, & en ce que le Marquis de Mosny son ami intime commandoit le Régiment de la Reine, dont quelques Compagnies étoient dans la Ville. Il est vrai, soit qu'il fît cette action ou non, qu'il tenoit des discours fort offensans contre le Duc d'Epernon.

Cette division & la connoissance qu'un chacun avoit que les affaires de la Reine alloient fort mal, firent que le Duc d'Epernon proposa de nouveau à la Reine de me rapeller dans ses Conseils, & prendre confiance en moi en ses affaires, disant que, quand on verroit qu'un homme qui avoit réputation en prendroit le soin au lieu de Rucelay homme peu avisé qui les avoit conduites jusqu'alors, on croiroit qu'elles changeroient de face.

Lors

### 356 HISTOIRE DE MARIE DE

Lors Mr. le Cardinal de la Rochefoucault, qui étoit arrivé quelques jours auparavant à Angoulême pour voir s'il pourroit conclure l'accommodement que le Sr. de Bethunes avoit commencé auparavant, trouva plus de facilité en cette affaire qu'il n'avoit fait jusqu'alors, ce qui fit qu'en trois jours on conclut le traité, pour lequel le Sr. de Bérule avoit fait divers voyages en poste sur les difficultez qui se présentoient de part & d'autre.

La substance de ce Traité consistoit premièrement en l'oubli de tout le passé, & la sûreté que le Roi donnoit & pour les Personnes & pour les Charges de ceux qui avoient servi la Reine; en 150000. liv. de récompense qui furent accordez au Duc d'Epéron pour Boulogne; en l'échange du Gouvernement de Normandie que la Reine avoit en celui d'Anjou, Château d'Angers, le Pont de Cé & Chinon; & en 180000. liv. qui furent accordez par Sa Majesté pour les frais qu'elle avoit faits en cette occasion.

Ce Traité fut conclu le dernier d'Avril, le Roi le reçut à S. Germain-en-Laye le 2. de Mai, & cinq jours après partit pour aller en Touraine, afin d'être plus proche d'Angoulême & faciliter l'exécution de ce qui avoit été promis.

Le

Le Gouvernement de Normandie qu'avoit la Reine fut absolument désiré, parceque le Sr. de Luines avoit dessein de le faire donner au Duc de Guise pour celui de Provence; mais ne le pouvant, il tâcha de l'échanger pour celui de Bretagne, dont ne pouvant encore venir à bout, enfin il en eut la Picardie où il avoit déjà quantité de places: & ce grand établissement ne semblera étrange, quand on saura qu'en même tems il offrit de tirer plus d'un million & demi des coffres du Roi, pour avoir certaines places de telle considération qu'on les peut dire les portes de la France à tous les Etrangers.

Jamais accord ne fut conclu plus à propos, car Annibal étoit au portes, puisque les troupes du Roi étoient déjà proche d'elle, & que s'il eût passé outre la Reine eût été contrainte pour éviter de s'enfermer dans une ville dont on devoit prévoir le Siège, de se retirer à Xaintes ou pour y demeurer ou au moins pour passer de là en Brouage. Ce qui eût causé sa perte indubitable, ayant su depuis certainement qu'un avis qui dès lors lui fut donné de l'infidélité du Gouverneur de Xaintes étoit très véritable: il y avoit si peu d'aparence de le croire, vû que ledit Gouverneur avoit été nourri du Duc d'Epéron, qu'il étoit



### 358 HISTOIRE DE MARIE DE

étoit neveu du Sr. du Pleffis son confident, que par sa seule faveur il avoit trouvé un mariage très avantageux, qu'il n'étoit dans cette place au respect du Duc d'Epéron que comme une créature pour son maître, que quelque avis qu'on eût pu avoir on n'eût pas évité ce piège, lequel cependant étoit si certain que le Sr. de Bethunes avoit les ordres nécessaires pour lui faire exécuter la promesse qu'il avoit faite d'arrêter la Reine & le Duc d'Epéron s'ils alloient à Xaintes, moyennant ce dont on étoit convenu avec lui pour son intérêt, & que les Adhérens du Sr. de Luines qui avoient machiné ce complot ne me l'ont pas nié depuis.

Pendant cette négociation Rucelay traversoit en ce qu'il lui étoit possible le Traité qui se faisoit, mais, comme il étoit sans crédit, ses efforts étoient vains. Il fit diverses propositions à la Reine fort extravagantes, & qui n'avoient autre fin que sa vengeance & sa passion. Un jour après lui avoir fort exagéré ses services, & exigé d'elle plusieurs sermens de secret, il lui dit qu'il savoit un moyen fort avantageux pour la tirer du mauvais état où elle étoit : ensuite il lui représenta qu'elle n'étoit pas trop contente du Duc d'Epéron, & que la haine que le Roi & les

Fa-

Favoris lui portoit étoit telle, que si elle vouloit leur donner lieu de se vanger de lui il n'y a rien qu'ils ne fissent en sa faveur, qu'il lui seroit dèshonorable de le faire, enforte qu'on pût apercevoir qu'elle contribuat à son malheur, mais qu'il lui donneroit un expédient où les plus clairvoyans ne verroient goutte, & où elle trouveroit son compte.

Cet expédient étoit que la Reine fit semblant de vouloir aller voir faire la montre à une lieue d'Angoulême au Régiment des Gardes qui étoit commandé par le Marquis de Mosny, là se trouveroient 3. ou 4. Compagnies de Chevaux-Légers qui étoient assurez à Rucelay pour être vues de la Reine, qui au même tems prioit le Duc d'Epéron de ne point trouver mauvais si elle se retiroit d'Angoulême pour s'en aller à Brouage, où le Sr. de St. Luc la devoit retirer; qu'incontinent après la retraite de la Reine le Roi s'avanceroit avec ses forces & déposséderoit sans difficulté le Duc d'Epéron d'Angoulême & de Xaintes, & traiteroit d'autant mieux la Reine qu'il sauroit qu'elle auroit favorisé le châtement d'une personne qui avoit desservi Sa Majesté.

Cette proposition sembla non seulement si extravagante mais si méchante à la Reine,

### 360 HISTOIRE DE MARIE DE

ne, qu'elle la rejeta de son propre mouvement. Ce en quoi je la fortifiai autant qu'il me fut possible, après qu'elle m'eût fait l'honneur de me le communiquer, lui faisant voir que toute la malice d'enfer n'eût su lui en suggérer une plus propre de la perdre en toutes façons. Cet esprit désespéré se voyant débouté de ses prétentions, corrigea sa proposition, suppliant seulement la Reine de se tirer des mains du Duc d'Epéron avec son consentement pour se mettre à Brouage. La Reine prit tems de penser à cette ouverture, laquelle on lui fit voir très mauvaise. Premièrement, pour ce que Brouage étoit lors en si mauvais état, que la place n'eût su soutenir quinze jours l'effort de la puissance du Roi. Secondement, pour ce que la fidélité du Sr. de St. Luc lui étoit fort peu assurée, Comminges étant déjà venu en divers voyages vers lui pour le regagner pour la faveur, ce qui fit telle impression dans son esprit, que peu de tems après il fit son accord sans la Reine, moyennant 20000. écus & quelques autres conditions, qui, à mon avis, n'eussent produit autre effet que de lui faire éviter de recevoir la Reine en sa place, mais non pas la tromper au cas qu'elle y eût été. Troisièmement, parceque si la Reine entendoit à

ce

ce conseil, quoiqu'elle ne fût pas d'accord avec les Favoris de la perte du Duc d'Espenon, ainsi que Rucelay la desiroit par sa première proposition, elle s'ensuivroit indubitablement, étant certain que sa personne & le respect de la Reine ne seroient pas plutot séparés d'Angoulême que la ville ne fût en proye & prise dans quinze jours. Enfin, parceque si elle étoit pressée dans Brouage, il ne lui resteroit plus que de se mettre à la merci des vents dans quelque méchante barque, n'ayant point de vaisseau de considération. Sa Majesté gouta tout à fait ces raisons, & représentant à Rucelay la dernière ci dessus exprimée, il fut si impudent que de dire que Rome lui resteroit pour retraite, & qu'il se tiendroit fort heureux de la loger dans le Palais qu'il y avoit.

Ces extravagances, qui faisoient de plus connoître & la folie de cet esprit & sa malice tout ensemble, furent suivies d'une autre non moins impertinente. Il proposa à la Reine d'épouser le Roi d'Angleterre, qu'il feroit la négociation de ce mariage pendant qu'elle seroit à Brouage, que de là on pouroit faire venir des vaisseaux propres à la faire passer sans péril le trajet qu'il falloit faire, qu'il savoit bien qu'il y avoit quelque chose à dire pour la Religion,

## 362 HISTOIRE DE MARIE DE

mais qu'en matière si importante il ne falloit pas regarder de si près, vû principalement qu'elle ne seroit pas forcée en sa créance, & auroit la liberté de la Religion Catholique en son particulier.

Par cette dernière proposition la Reine se trouve si importunée des impertinences de cet homme, que lui étant insupportable elle se résout de le chasser, ce dont je la détournai non sans peine. Je lui représentai qu'elle savoit bien que je n'aimois pas Rucelay, que je connoissois son extravagance & le préjudice qu'elle pouvoit recevoir de l'avoir auprès d'elle, qu'il n'étoit pas question de savoir s'il l'en falloit ôter, mais seulement des moyens qu'il falloit tenir pour parvenir à cette fin.

Que si elle le chassoit, beaucoup blâmeroient Sa Majesté, & l'accuseroient d'ingratitude, parcequ'aulieu qu'il l'avoit desservie, les apparences feroient croire qu'il lui avoit rendu des services fort signalez, que cet homme étoit en des termes où il ne pouvoit demeurer, qu'il étoit si immodéré qu'il ne demeureroit jamais auprès d'elle s'il ne croyoit y avoir la principale confiance, & que partant si la Reine continuoit à lui témoigner qu'elle se méfioit de lui, indubitablement il s'en iroit de lui même : auquel cas mon

avis

avis étoit qu'il lui falloit faire un pont d'or, lui donnant récompense de ses services prétendus, afin que Sa Majesté eût autant les apparences d'un bon procédé de son côté comme elle en avoit l'effet.

Le Duc d'Epéron étoit fort contraire à cet avis, qui disoit souvent à la Reine qu'il ne falloit point nourrir un serpent dans son sein, & qu'il n'y avoit rien tel que de s'en défaire le plus promptement qu'on pouroit. Au même tems il s'anime jusqu'à ce point qu'il veut battre Rucelay, je l'en détournai autant qu'il me fut possible, mais enfin les langages que Rucelay tenoit de lui étoient si insolens, qu'un jour il m'envoya Mr. de Toulouze pour me dire qu'il ne demandoit plus que j'approuvassé l'action qu'il vouloit faire contre Rucelay, mais seulement qu'après qu'elle seroit faite j'adoucisse la Reine, & portasse son esprit à ne le condamner pas.

Je représentai audit Sr. de Toulouze que si le Duc d'Epéron commettoit cette violence, il étoit perdu, que les Favoris qui le haïssoient au dernier point ne demandoient pas mieux que de prendre ce prétexte de le maltraiter, faisant croire au monde que les intérêts de la Reine les y porteroit autant que ceux du

364 HISTOIRE DE MARIE DE  
Roi, qu'ils publieroient qu'elle ne seroit  
pas libre entre ses mains, & le prouve-  
roient en l'imagination de ceux qui ne  
sauroient pas l'état auquel Rucelay étoit  
auprès d'elle, par la violence dont il au-  
roit usé en son endroit contre son gré,  
qu'ils refuseroient peut-être sur ce sujet  
d'achever le Traité qui étoit commencé,  
ou au moins de l'y comprendre, qu'il  
acquéreroit la réputation d'être incompati-  
ble, avec d'autant plus de facilité que  
déjà beaucoup croyoient sa société un peu  
épineuse, qu'ainsi il perdrait les affaires  
de la Reine & les siennes tout ensemble,  
sans autre fruit que de précipiter la sortie  
de Rucelay qui arriveroit indubitablement  
dans peu de jours.

Ces raisons furent si bien représentées  
au Duc par le Sieur Archevêque de Tou-  
louze son fils, qu'il y déféra par son avis  
& celui du Sr. du Plessis en qui il n'avoit  
pas peu de confiance. Cependant Rucelay  
continuoit toujours à parler non seulement  
mal à propos dudit Duc, mais de la Rei-  
ne. Il veut pratiquer une de ses Femmes  
plus confidentes contre son service, & lui  
offre 30000. liv. pour être averti par elle  
de toutes les paroles & actions de la Reine  
qu'elle jugeroit dignes de remarque. Il  
l'accuse d'ingratitude en son endroit, re-  
pré-

présente que sans lui elle seroit encore à Blois , que le Duc de Bouillon , le Cardinal de Guise , le Prince de Joinville n'étoient ses serviteurs qu'en sa considération. Il se laisse aller jusques à cet excès d'insolence parlant à Chanteloupe, que de lui dire qu'autrefois le domaine de Toscane possédé par ceux de la Maison de la Reine étoit à ses Prédécesseurs.

Chanteloupe fait ce rapport à la Reine, les mécontentemens croissent de toutes parts , enfin Rucelay étant assuré d'être bien reçu à la Cour par les négociations qu'il y avoit fait faire, un jour comme j'étois à une lieue d'Angoulême, on me vint dire que Rucelay avoit demandé son congé, & que la Reine le lui avoit accordé. Je vins aussitot à Angoulême, & n'y fus pas plutot arrivé, que je trouvai Sardiny en mon logis, qui me vint proposer de raccommoder Rucelay avec la Reine, par le moyen de quoi je l'acquérerois ami pour jamais, aulieu que jusques à présent il avoit été mon ennemi. Je lui répondis que je tiendrois à faveur de le servir, mais non pas aux dépens de mon Maître, que pour son amitié j'avois bien connu que je n'étois pas assez heureux pour la pouvoir avoir à conditions raisonnables, & que je n'étois pas aussi assez fol pour la vouloir



### 366 HISTOIRE DE MARIE DE

acheter à un prix injuste , comme celui de la perte des bonnes graces de la Reine , mais que je m'employerois auprès d'elle pour qu'elle le traitat en sorte que chacun reconnût qu'il auroit sujet de se louer d'elle.

Et de fait je m'en allai de ce pas proposer à la Reine de lui donner 100000. liv. pour récompense de ce qu'il pensoit avoir contribué à son service : ce que Sa Majesté trouva bon , & lui envoya le Sr. de Sardiny pour l'assurer qu'à Paris il les toucheroit. Rucelay se trouva si surpris de cette libéralité qu'il n'attendoit pas , que sur le champ il ne put se résoudre ni à l'accepter ni à la refuser : mais je priaï Sardiny & quelques autres qui lui en parlèrent , qu'il lui fût libre de faire l'un ou l'autre quand il seroit à Paris.

Incontinent que sa réponse fut sue , nous jugeames bien qu'il en usoit ainsi pour ne rien faire que ce qui lui seroit conseillé en ce sujet par le Sr. de Luines , vers lequel il appréhendoit que cette gratification de la Reine ne lui pût nuire. Ainsi Rucelay se sépara de la Reine , & au lieu de se retirer chez lui , ce qu'il devoit faire s'il eût eu de l'honneur , il se retira à la Cour , comme s'il eût voulu justifier à tout le monde l'intelligence qu'il

qu'il avoit eue de tout tems avec Luines, qui lors étoit ennemi de la Reine.

Sa retraite, qui avoit été précédée du Marquis de Mosny, qui quinze jours auparavant s'étoit retiré par complot fait avec lui, sous prétexte du refus que la Reine lui fit du Gouvernement d'Angers, fut suivie de quelques autres personnes de peu de considération.

Jamais esprit n'eut tant de divers desseins tous mal fondez dans la tête, que ce pauvre homme témoigna en cette occasion. Il exerça la Charge de Secrétaire de la Reine, il eut dessein d'être son Chancelier, depuis convertissant sa plume en une épée il voulut être son Chevalier d'honneur, ce qui l'exposa à la risée de tous ceux qui en eurent connoissance. Il n'oublia rien de ce qu'il put pour faire que la ville & Gouvernement d'Angers tombassent entre les mains du Marquis de Mosny, qui étoit un corps dont il étoit l'ame, afin que la Reine y faisant son séjour il eût les principales forces du lieu de sa demeure, pour s'autoriser davantage en sa maison, & disposer de la conduite de cette Princesse, en sorte qu'en lui faisant faire tout ce que desireroient les Favoris, il pût recevoir d'eux ce qu'il desireroit de leur puissance.

### 368 HISTOIRE DE MARIE DE

La Reine connut trop clairement son dessein , pour le pouvoir souffrir davantage : & en effet s'il n'eût pris son congé comme il fit , on n'eût pu l'empêcher en aucune façon de la divertir davantage de le lui donner.

Comme Rucelay emmena quelques uns de ceux qui étoient de sa cabale , pour nuire à la Reine en lui soustrayant des Serviteurs , il en laissa d'autres à Angoulême pour la même fin. Entr'autres la confiance qu'il avoit en la Dame de Montandre , & à un certain Abbé de Moreilles qui dans la confusion des occasions passées s'étoit donné à la Reine sans qu'on le reçût , lui donna lieu d'établir entr'eux une correspondance pour découvrir tout ce qu'ils pouroient , & lui faire savoir soigneusement ; ce qu'ils firent , mais non pas longtems sans être découverts par la surprise de quelques lettres de cet Abbé , si détestables , qu'outre qu'elles étoient pleines de médisances de la Reine , elles contenoient des paroles qui violoient au moins le respect dû aux Sacremens si elles ne contenoient un manifeste abus de celui de la Confession , vû que ce Personnage étoit si effronté qu'il lui écrivoit qu'il ne pouvoit qu'il ne lui donnât beaucoup de nouvelles , puisqu'il confessoit la plupart des Femmes de la Reine. **Le**

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 369

Le Marquis de Thémynes , Capitaine des Gardes de la Reine , imbu des humeurs & des impressions de Rucelay , ne vit pas plutôt le Marquis de Mosny qui s'en étoit allé , hors de la prétention du Gouvernement d'Angers , qu'il ne se le mit en tête. Ce qui fit que , la Reine ayant donné ledit Gouvernement à feu mon Frère , celui de Chinon à Chanteloupe , celui du Pont de Cé à Betancourt , la passion lui fit mal parler de ce choix , & dire qu'il méritoit mieux que ceux qui l'avoient eu , ce qui produisit plusieurs querelles. La première fut de Chanteloupe , qui fit appeler ledit Marquis , & furent séparés sur le pré. Cette querelle ayant appris à mon Frère les mauvais discours dudit Marquis , il lui fit savoir qu'il le vouloit voir l'épée à la main , ils se retirent tous deux hors de la ville à cette fin , mais sans effet à cause de la pluralité des seconds qui se trouvèrent de part & d'autre ; ce qui donna lieu de remettre la partie à une autre fois.

La Reine ayant su ce qui s'étoit passé , prit grand soin de les faire accorder , mais , comme il y a peu de maladies dont on sort bien nettement , l'accord de cette querelle ne fut pas si net qu'il n'en restât des semences qui donnèrent lieu à mon

Q5

Fré-

### 370 HISTOIRE DE MARIE DE

Frère de le chercher autant qu'il put. Il alloit pour cet effet toujours seul avec un petit Page, avec lequel trois jours ne se passèrent pas qu'il ne le rencontrat devant la Citadelle: aussitot qu'ils se virent, ils mirent pied à terre, & après s'être tiré trois ou quatre estocades, le Marquis de Thémynes recula jusques à ce que se couvrant de son cheval il en avança une qui coupant le nœud de la queue de son cheval lui donna dans le cœur, ce qui n'empêcha pas qu'avec le reste de la vie qui demeure à un homme blessé à mort, il ne se jettat à son collet, d'où il fut dépris par quelques personnes qui y arrivèrent & par la mort qui le surprit, mais non si subitement que le Sr. de Bérulle qui se trouva par cas fortuit en cette occasion n'eût loisir de lui donner l'absolution sur les signes de douleur qu'il put tirer de lui.

Je ne voudrois ni ne saurois dire que ce combat se fût passé avec aucune supercherie, & ne crois pas en vérité que Thémynes en eût voulu user ainsi. Mais il est vrai que tandis que mon Frère & lui furent aux mains, deux Gentilshommes qui le suivoient eurent toujours l'épée haute dans le fourreau, ce qui ne laisse pas d'être un très grand avantage. Je ne saurois re-  
pré-

présenter l'état auquel me mit cet accident, & l'extrême affliction que j'en reçus, qui fut telle qu'elle surpasse la portée de ma plume, & que dès lors j'eusse quitté la partie, si je n'eusse autant considéré les intérêts de la Reine que les miens m'étoient indifférens.

Ceux qui restoient dans la maison de la Reine de plus grande considération, voyant mon Frère mort, & le Marquis de Thémynes éloigné de Sa Majesté par cet accident, se mirent en tête d'avoir le Gouvernement d'Angers. Mais la Reine jugeant bien que si dans la malice du siècle elle ne m'autorisoit auprès d'elle, non seulement par son crédit, mais par la force du lieu de sa demeure & par celle qu'elle pouvoit donner en sa maison, je ne pouvois lui rendre le service que je devois, elle voulut de son mouvement donner le Gouvernement d'Angers à mon Oncle le Commandeur de la Porte, & quelque tems après la Charge de Capitaine de ses Gardes au Marquis de Brézé mon beau-frère, moyennant 30000. écus que je payai au Marquis de Thémynes qui avoit été fort bien reçu du Roi.

Tous ces malheurs passez, la Reine envoya à Tours, pour préparer son entrée avec le Roi. Elle n'eut pas peu de peine

### 372 HISTOIRE DE MARIE DE

à se résoudre à ce voyage, le traitement qu'elle avoit reçu, la continuation qu'il lui sembloit voir de mauvaise volonté envers elle, la crainte de s'aller mettre en la puissance de ses Ennemis, la tenoient en une grande irrésolution si elle devoit aller trouver le Roi.

Luines, incontinent que le Roi fut arrivé à Tours, lui écrivit par le Prince de Piémont qui l'alloit trouver à Angoulême, que sur la parole du Père Bérule il hazardoit sa très humble supplication qu'il lui faisoit de vouloir prendre assurance en son très humble service, & en recevoir les offres qui lui étoient dues, & que le Roi lui avoit non seulement permis mais commandé de lui faire; & que si elle les avoit agréables, il exposeroit sa vie pour elle, tant à raison de ce qu'elle est, que pour avoir commencé & beaucoup avancé sa fortune, qui l'oblige à ne l'oublier jamais, laissant le plus important à ce bon Père pour le lui faire entendre.

La Reine ne manqua pas de correspondre à ces honnêtes offres, lui mandant qu'elle recevoit d'autant plus volontiers les assurances qu'il lui donnoit de son affection, qu'il les lui faisoit en intention de les confirmer par effet auprès du Roi; qu'elle étoit bien aise qu'il reconnût l'incli-

clination qu'elle avoit eue dès longtems à son bien, de laquelle il se pouvoit promettre la continuation, & faire état de sa bienveillance qu'elle lui promettoit de nouveau; qu'il devoit vivre en cette croyance très véritable, puisqu'elle lui étoit assurée par une Princesse dont la parole est inviolable, & qu'elle faisoit état d'aimer toujours ce que le Roi honorera de son affection.

Quelque tems après le Roi lui écrivit, la priant de le venir voir, & lui envoya le Duc de Montbason pour ce sujet. Le Sr. de Luines l'assure qu'elle fera très bien traitée. Elle remercie le Roi de la faveur qu'il lui plaisoit lui faire de desirer la voir, & lui mande le desir qu'elle a aussi de jouir de sa vue, mais le supplie de trouver bonne la prière qu'elle a faite à Mr. de Montbason, qu'auparavant que de penser à ses mécontentemens elle procure qu'il plaise au Roi pourvoir à ce qui concerne ceux qui l'ont assistée, ainsi qu'il lui a plu lui promettre, & que sa conscience & son honneur l'y obligent.

Cette réponse est non seulement jugée équitable, mais louée d'un chacun. Le Sr. de Luines lui témoigne l'extrême contentement qu'il a d'avoir reçu de Mr. de Montbason nouvelles assurances de la con-



### 374 HISTOIRE DE MARIE DE

fiance qu'elle veut avoir en lui, & de l'honneur qu'elle lui fait de prendre créance aux protestations qu'il lui a faites de la servir : la joye que lui aporte la résolution qu'elle a prise d'aller à la Cour sur la parole qu'il lui a donnée qu'elle y recevra toute satisfaction, qu'outre l'aïse du Roi & le bien général il y considère encore le sien particulier, en l'honneur qu'il se promet de la bienveillance de Sa Majesté, & en celui qu'il aura de la servir fidèlement, ce qu'il fera en l'exécution de ce qui lui a été promis par l'intervention de Mr. le Cardinal de la Rochefoucault & de Mr. de Bethunes touchant le bon traitement de ceux qui l'ont servie en ces dernières occasions : la libre disposition de sa maison & de sa demeure qui lui sera conservée, sachant si bien les intentions du Roi, qu'il ne craint point de l'assurer au péril de son honneur de tout ce que dessus, & que tant au voyage qu'elle vient faire à la Cour qu'aux autres qu'elle y pourra faire à l'avenir, elle n'y demeurera que tant & si peu qu'elle voudra, qu'il lui en donne sa parole comme aussi de la servir en toute autre occurrence : qu'elle n'appréhende point, comme Mr. de Montbason lui a dit qu'elle faisoit, qu'on lui puisse rendre de mauvais offices auprès du Roi, lui jurant que

si

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 375

si quelqu'un lui fait quelque mauvais rapport, il en avérera la fausseté avec elle.

Et afin de lui faire avoir davantage de foi à ses paroles, il lui fait confirmer par le Père Arnoux tout ce qu'il lui avoit mandé, & la convier efficacement d'aller à la Cour, l'assurant qu'elle y recevra tout contentement, qu'il lui donne d'autant plus volontiers cette assurance, qu'il reconnoit qu'on ne sauroit manquer à ce qui lui a été promis en tout cela, & à ce qu'elle desire, sans un notable préjudice de conscience, & engage sa foi, son honneur, & son ame, qu'en cela & en toute autre chose elle aura contentement.

Enfin ils s'obligèrent à toutes ces choses par toutes sortes de sermens, & le donnèrent même par écrit. Sur cela la Reine leur promet son amitié inviolable, elle dépose cette parole entre les mains de Mr. de Montbafon.

On ne laisse pas nonobstant tout cela de traiter pour surprendre les places qui sont en la puissance des Serviteurs de la Reine. On voit à Metz du jour pour en chasser le Marquis de la Valette, par la mauvaise volonté des habitans qui ont bien le courage d'oser entreprendre de se rendre maitres de lui; on agrée leur entreprise, quoique de mauvais exemple, & on

### 376 HISTOIRE DE MARIE DE

on fait acheminer quelques troupes vers eux pour leur prêter main forte : mais le Marquis de la Valette les prévient, fait entrer dans la Ville des Gens de guerre qui sont à la dévotion de son Père, désarme les habitans, & les met en état de ne lui pouvoir faire de mal.

On sollicite le Gouverneur de Xaintes, on fait des offres à celui de Loches, on trame des menées pour Angers avant même qu'on l'ait livré, on donne absolution de plusieurs crimes aux Huguenots en récompense d'une infidélité imaginaire, en vertu de laquelle on suposoit qu'ils avoient refusé de servir la Reine, qui bien loin de les en avoir sollicitez avoit aussi généreusement refusé l'offre qu'ils lui avoient faite de l'assister, qu'infidèlement & pour s'avantager au désavantage du Roi ils lui avoient fait sans en être requis. Il n'y eut pas même jusques à Deagen, qui étoit un de leurs plus afidez Ministres, qui ne ressentît les effets de la mauvaise volonté qu'ils avoient encore contre la Reine, car ils l'éloignérent sur l'imagination qu'ils eurent qu'il se repentoit de sa faute.

Tandis qu'ils étoient si attentifs à ôter à la Reine toute l'autorité auprès du Roi que la qualité qu'elle avoit lui donne,  
ils

ils avoient peu de foudi ou peu de moyens de maintenir l'autorité Royale envers ses Alliez.

Barneveld le plus ancien Officier des Etats des Provinces-Unies, celui qui avoit le plus travaillé à l'établissement de leur République, & qui avec plus d'affection s'étoit toujours porté à maintenir la bonne intelligence entre Sa Majesté très Chrétienne & lesdits Etats, fut condamné à mort & exécuté au mépris des offices que Sa Majesté fit plusieurs fois par ses Ambassadeurs pour le sauver. La première cause aparente de sa disgrâce fut une division qui commença à éclater l'an 1611. en Hollande entre les Ministres sur le fait de la Prédestination, de laquelle un Ministre nommé Arminius qui étoit mort quelques années auparavant, avoit commencé à prêcher une doctrine qui n'étoit pas conforme à ce que Luther & Calvin en avoient tenu, & aprochoit davantage de la vérité qui est enseignée en l'Eglise Catholique.

Un Ministre nommé Vorstius commença lad. année 1611. de prêcher suivant cette nouvelle doctrine avec grande chaleur. La nouveauté qui est amie des Peuples, fit qu'il eut dans peu de tems grand nombre de Sectateurs. Le Roi d'Angleterre qui prétend par le titre de  
 Dé-

### 378 HISTOIRE DE MARIE DE

Défenseur de la Foi , & par celui qu'il se donne de Chef de l'Eglise Anglicanne, devoir être comme un sentinelle qui donne avis des erreurs naissantes parmi les Protestans, écrivit incontinent à Mrs. les Etats, leur remontre l'importance de cette nouveauté, qui séparera les cœurs de leurs Peuples aussi bien que leur créance. Mais nonobstant tous ses efforts la négligence que Mrs. les Etats aportèrent en ce sujet fit que cette opinion gagna en peu de tems presque toute la Hollande, Utrecht, West-Frise, & Over-Iffel, & ce par l'autorité de Barneveld Avocat-Général des Etats de Hollande & West-frise, qui avoit été imbu de cette opinion à Heidelberg il y avoit plus de trente ans. Sous son autorité ils prirent tel courage, qu'ils levèrent des Gens de guerre dans les Villes pour leur sureté, lesquels ils appellent *Attendans*, comme étans en attente pour les défendre si on les vouloit attaquer.

Leurs Ennemis firent trouver cette action mauvaise, particulièrement au Comte Maurice comme étant un attentat contre son autorité qui devoit être absolue au fait des armes, prenant un de leurs prétextes sur ce qu'ils ne portoient pas ses livrées qui étoient l'orangé. Le Comte  
Mau-

Maurice, qui jusques alors n'avoit point eu la puissance de Barneveld suspecte, ni n'en avoit point eu de jalousie, d'autant qu'il l'employoit toute à maintenir & à augmenter son crédit & autorité dans les Etats, commença à l'envier dès qu'il vit qu'elle se soustrayoit de sa dépendance, & agissoit à part, non seulement sans son avis, mais contre son autorité.

Des libelles commencèrent à courir parmi le peuple contre Barneveld, qu'on accusoit d'être étranger de la Province d'Hollande, & de s'être enrichi dans sa Charge, ce qui ne pouvoit être que par mauvais moyens. Il fait son apologie, mais elle n'est pas reçue avec la même grace que son accusation, tant la faveur du peuple est prompte à changer envers celui qu'il a plus estimé, dès que la fortune commence à lui être moins favorable. Les Etats-Généraux & le Comte Maurice commandent aux Villes de casser ces Gens de guerre, qu'elles appellent *Attendans*: elles refusent de le faire, le Comte y va courageusement en personne non sans péril, parle aux Soldats, les gagne, leur fait poser les armes, & dépose tous les Magistrats. Les Arminiens se plaignent, présentent requête pour vuider devant les Magistrats le différend de leur Religion:  
les

### 380 HISTOIRE DE MARIE DE

les autres demandent un Sinode, & soutiennent que le Magistrat ne se doit mêler de ce fait.

Barneveld, déchu d'autorité avec son parti, est averti qu'on veut mettre la main sur sa personne, il ne se retire pas néanmoins, mais assuré sur ses longs services & sur son innocence paroît toujours en public, & va au Conseil comme il a accoutumé. Enfin on l'arrête le 24. d'Aout 1618., & on le met en prison. On convoque un Sinode, qui se termina sans qu'ils prissent aucune résolution sur le fait de leur créance, & tot après ils donnèrent des Juges à Barneveld pour lui faire son procès.

C'étoit une chose pitoyable de voir un Vieillard de 71. ans, le plus ancien Ministre de leur République, qui avoit été 33. ans Avocat-Général de leurs principales Provinces, qui avoit la principale part à leur établissement, & ce qui est le plus à remarquer avoit par son adresse renvoyé en Angleterre le Comte de Leycester établi en 1585. Gouverneur-Général des Provinces-Unies, & avoit mis en avant le Prince Maurice, & avoit été la principale cause de sa grandeur, le maintenant toujours bien avec Mrs. les Etats en toutes rencontres èsquelles il y avoit eu

eu entr'eux quelque mèsintelligence, ayant été jusques à 32. fois Député de leur part vers lui dans leurs armées : après tant de services rendus, & y avoir employé tout le tems de sa vie, être pour récompense mis prisonnier par celui qui lui étoit plus redevable, au milieu de l'Etat qui lui étoit obligé de la meilleure partie de sa prospérité.

Le Roi s'y intéressa, & pour l'honneur des Etats & pour l'amour de Barneveld, & pour ce aussi qu'entre les crimes qu'on lui mettoit à fus celui d'avoir eu quelque intelligence avec les Ambassadeurs de Sa Majesté en étoit un. Le Sr. de Boissise fut envoyé Ambassadeur Extraordinaire pour ce sujet, & exposa aux Etats le 12. de Décembre le motif & les raisons de son envoi, leur représentant que si Barneveld & les autres Prisonniers étoient véritablement coupables du crime de trahison & d'intelligence avec les Ennemis, il étoit raisonnable qu'ils fussent punis selon la rigueur des loix, mais qu'il étoit juste aussi de considérer que ces crimes étoient si atroces en eux mêmes, que les Etats bien policez les jugeoient réduits à certains faits, outre lesquels on ne les devoit pas étendre, ni les tirer par des conséquences à d'autres  
actes



## 382 HISTOIRE DE MARIE DE

actes qui ne sont pas de cette qualité là ; & partant les contentions, les jaloufies, & l'ambition entre les personnes d'autorité, desquelles naiffent fouvent plusieurs inconveniens aux Etats, ne font néanmoins pas imputez à crime de trahifon contre l'Etat, pour ce qu'on le doit juger par la volonté non par l'événement: que Barneveld avoit rendu tant de témoignages de fa fidélité, qu'il étoit difficile de croire qu'après cela il eût conspiré la ruine de fa Patrie: qu'il étoit important qu'on lui donnat des Juges non fufpects, & qu'ils ne le jugeaffent pas fur de fimples conjectures, étant chofe certaine qu'il y a beaucoup de chofes aparentes qui ne font pas véritables, & beaucoup de véritables qui n'ont pas de vraifemblance: enfin que le confeil de Sa Majesté étoit qu'on le traitat favorablement felon la bonne coutume des Républiques libres, qui même ez plus grands méfaits ont fait difficulté d'épandre le fang des Citoyens, confervant pour une des principales marques de liberté de ne toucher pas facilement à leur vie: que fi les Etats choififfoient la voye de la douceur en ce fait, Sa Majesté leur en fauroit un gré particulier, comme elle tiendroit à offense le peu de refpect qu'ils lui auroient rendu s'ils faisoient le contraire.

Les

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 383

Les Etats firent réponse le 19. de Décembre qu'ils suivroient en ce jugement la voye de la douceur & de la clémence, à laquelle la condition de leur République les porte, tant que la sureté de leur Etat leur pourra permettre; ne croyant pas néanmoins que, quel que pût être l'événement de ce procès, Sa Majesté en puisse être offensée, préférant les sollicitations de quelques Particuliers à la conservation de leurs Provinces. Ils y ajoutèrent une plainte non légère que Sa Majesté avoit deffendu aux Huguenots de leur Etat de se trouver au Synode qu'ils avoient assemblé, & sans perdre tems ils continuèrent à La Haye à faire le procès aud. Barneveld & des autres prisonniers qui étoient avec lui, & ce par 26. Juges qu'ils choisirent dans les sept Provinces-Unies, & le condamnèrent à mort au commencement de Mai de la présente année.

L'Ambassadeur du Roi ayant eu avis de ce jugement, & qu'il devoit être exécuté le 13., demanda audience aux Etats, & ne l'ayant pu obtenir leur manda par écrit qu'il avoit charge de Sa Majesté de leur représenter que Sa Majesté, sans entrer plus avant en connoissance des causes motives de ce jugement, persistoit à les exhorter encore pour le bien qu'elle tenoit  
en-

### 384 HISTOIRE DE MARIE DE

entre leurs amis & alliez d'épargner la vie du plus ancien Officier de leur République, attendu que s'il défaut quelque chose à la fureté de leur Etat, il ne sera pas suppléé par le peu de sang qui reste à un pauvre Vieillard, qui sans violence ne peut éviter de mourir bientôt par le cours de la nature, & ils recevroient de l'honneur d'user de clémence pour celui qui a usé sa vie en les servant, que s'ils ont volonté de lui faire souffrir quelque sorte de peine, il leur est aisé de commuer celle de la vie en une moindre, le confinant à demeurer le reste de ses jours en une de ses maisons.

Ces remontrances ne servirent de rien, tant ce peuple étoit animé contre lui, donnant une preuve certaine que dans les Etats qui sont sujets aux loix populaires la grandeur & l'autorité est le plus souvent dommageable à celui qui la possède, & nourrit d'ordinaire son propre malheur, d'autant que, comme ils ne reçoivent leurs Charges qu'en faisant la cour au peuple, l'envie de ceux qui les ont données les soulève contr'eux, & ce avec tant d'iniquité qu'ils ne sont pas contens de les abaisser & les remettre dans l'état auquel ils étoient quand ils les ont élevez en la Magistrature; mais usant cruellement de  
la

la puissance qu'ils ont, ils les condamnent aux peines les plus grièves qu'ils peuvent dès que la mauvaise fortune leur en présente l'occasion. Les obligations qu'ils avoient au Roi furent peu considérées par eux, dont le Prince Maurice fut la principale cause, d'autant que cette querelle étant en quelque manière particulière entre lui & Barneveld, il se sentit offensé que le Roi entreprît sa défense.

Mrs. de Luines qui gouvernoient eurent peu d'égard à ce mauvais procédé, ne pensant qu'à se conserver en leur particulier, & tenir par tous les artifices qu'ils pouvoient la Reine éloignée, de peur que la splendeur de Sa Majesté n'obscurcît la fausse lumière dont ils éclatoient à la Cour.

Quoique toutes leurs actions lui donnassent lieu de douter de la sincérité des promesses qu'ils lui faisoient, elle ferme les yeux à ses justes pensées, & attribue la chaleur de ces cendres au feu qui y avoit été un peu auparavant, & qu'elle veut croire qui n'y est plus: & ainsi elle me commande de m'avancer vers Tours pour préparer son entrevue avec le Roi, où je ne manquai pas d'assurer le Sr. de Luines que pour conserver la bienveillance de la Reine qu'il trouvera sincère en son endroit,

il n'étoit question qu'à lui donner des effets de son affection aux occasions qui se présenteront, que je savois certainement ses intentions être entières pour le Roi, & que ses desirs n'avoient autre but que la paix & le repos de cet Etat, qu'il pouvoit être certain d'avoir une vraye part en son affection, & que si d'autres lui persuadoient le contraire, c'étoient artifices de Personnes qui sous couleur lui vouloient porter préjudice.

Cinq jours après que je fus parti, la Reine suivit, & vint trouver le Roi. Toute la France est ravie de voir la réunion de deux personnes, qui unies par nature ne peuvent être séparées que par des horribles artifices. Couziers ôte à Tours le bonheur de cette entrevue, la Reine y étant arrivée le soir, le Roi s'y rendit le matin, si grande affluance de peuple s'y rencontre, que le logis ne la pouvant contenir, le jardin fut le lieu de cette première vue. Une joye paroît très grande au visage du Roi, les larmes de la Reine parlent à son Fils, elle l'embrasse tant de fois qu'elle lui baigna le visage, peu de personnes purent contraindre les leurs, tout est en allégresse, vraye cause de ces larmes: la Reine arrive peu après avec les Princesses vers la Reine-Mère, l'après-diner on

va à Tours, où quelques jours se passent avec grand témoignage d'amour entre la Mère & le Fils. Cela ne plait pas trop aux Favoris, qui pour leur intérêt particulier estiment à propos de rompre cette intelligence nécessaire au bien de l'Etat : ils ont l'œil au Roi autant qu'ils peuvent, s'il va chez la Reine un d'entr'eux y est toujours présent, s'il s'approche d'elle ils y accourent incontinent sous quelque prétexte qu'ils forment sur le champ. Toute la Cour remarque cette procédure, s'en offense & la blâme, chacun connoissant bien qu'elle n'avoit autre but que d'empêcher les effets de la nature. On tâche de la séparer des intérêts du Duc d'Epernon, on lui propose force conditions avantageuses à cette fin, mais l'intérêt de l'honneur l'arrête, & les lui fait rejeter avec courage.

Leurs Majestez se séparent, le Roi va à Compiègne & la Reine sa Mère va passer à Chinon, pour delà aller à Angers prendre possession de son Gouvernement, avec intention de rejoindre le Roi à son arrivée à Paris. Mais elle n'est pas sitôt éloignée, qu'elle voit de nouveaux effets de mauvaise volonté contre elle, ceux qui l'ont assistée & servie ne sont point remis dans les Charges dont ils avoient été dé-

### 388 HISTOIRE DE MARIE DE

possédez à son sujet, & davantage le Comte du Lude étant mort de pourpre à Tours, incontinent après son départ on donne la Charge qu'il avoit de Gouverneur de Monsieur au Maréchal d'Ornano sans lui en donner avis. Elle se tient offensée & du choix de la personne & de la forme qu'on y a tenue, mais ce qui la fâche davantage est que l'on résout de la délivrance de Mr. le Prince, dont on lui avoit parlé de loin comme d'une chose non arrêtée.

Toutes ces choses l'arrêtent à Chinon, & lui donnent sujet d'écrire au Roi pour se plaindre. On la presse d'aller à Angers, ne s'assurant pas que les troubles dont on venoit de sortir soyent pacifiés, si elle ne prend possession de son Gouvernement. Elle s'excuse & n'osant mettre en avant les causes qui l'offensent le plus, elle dit que la principale raison qui l'arrête est que ceux qui l'ont servie ne sont point rétablis dans leurs Charges, & que son honneur & sa conscience l'obligent de ne partir du lieu où elle est jusques à ce que cela soit, étant obligée de penser à leur repos premièrement qu'au sien. Néanmoins enfin le Sr. de Brantes l'étant venu trouver de la part du Roi, elle se résolut de partir, ce qu'elle fit le 14. & arriva  
le

le 16. à Angers, non contente des raisons que Brantes lui avoit aportées de la liberté qu'ils avoient résolu de donner à Mr. le Prince.

Car elle favoit bien qu'ils ne la rendroient que pour le lui opposer, & que leur premier dessein avoit été de les arrêter tous deux, espérant que les tenant l'un & l'autre en leur puissance, il n'y avoit personne dans le Royaume qui osât entreprendre quelque chose contre leur contentement : & dès qu'ils eurent nouvelle de sa sortie de Blois, & qu'ils perdirent espérance de la pouvoir tenir arrêtée ainsi qu'ils eussent désiré, lors craignant que les Partisans de Mr. le Prince se missent du côté d'elle, pour éviter ce péril ils l'envoyèrent incontinent assurer qu'aussitot que les affaires seroient accommodées avec elle, ils l'ôteroient de prison, & firent publier ce dessein par tout le Royaume, ce qui étoit proprement armer Mr. le Prince de haine contre elle, & sembler l'obliger non seulement à les aimer mais à les servir avec animosité en tous leurs injustes intérêts contre elle. Elle ne témoigna néanmoins pas avoir désagréable cette action là, mais se remit à eux & au Conseil qui étoit auprès du Roi de juger de cette affaire, reconnoissant que ce n'étoit pas aux person-



### 390 HISTOIRE DE MARIE DE

nes éloignées comme elle étoit à donner son avis en une chose si importante, pour laquelle délibérer il falloit être averti ponctuellement de l'état de toutes les affaires du dedans & du dehors du Royaume, ce qu'elle n'étoit pas.

Aureste qu'elle ne fait point de doute qu'on ne puisse en un tems changer avec prudence les conseils qu'on a pris en un autre avec juste considération.

Mr. le Prince est ensuite délivré le 20. d'Octobre, & vient saluer le Roi à Chantilly. Si Mrs. de Luines lui procurèrent avec affection la liberté, la Reine la sollicita non moins justement pour Barbin, que depuis un an ils avoient resserré dans la Bastille avec des rigueurs incroyables, nonobstant l'Arrêt donné contre lui un an auparavant à leur poursuite, par lequel il avoit été condamné à être banni. Ils reconnoissoient en cet homme une si forte passion au service de la Reine, une si grande intégrité en son procédé durant le tems de son administration, un courage si ferme & une si grande liberté de parler avec un si vif ressentiment des injustices qui lui avoient été faites, qu'ils avoient résolu de le laisser mourir en la Bastille: mais la Reine fit tant d'instance pour lui qu'ils ne s'en purent enfin dégager, &  
com-

commandèrent qu'après lui avoir encore une fois lu son Arrêt, on lui ouvrît les portes de la Bastille.

Barbin se plaignant du mauvais traitement qu'il avoit reçu, Maillac Lieutenant de la Bastille lui montrant une lettre du Sr. de Brantes, par laquelle il lui donnoit charge de lui faire ses recommandations, & lui dire que c'étoit tout ce que le Sr. de Luynes & lui avoient pu faire jusques alors en sa faveur, & que bientôt il ressentiroit les effets de leur amitié.

Cette lâcheté emporta Barbin à lui dire, sans considération du lieu où il étoit encore, que, quelque misérable qu'il fût, il renonçoit à leur amitié, qui ne pouvoit être guère grande en une cruauté si barbare qu'étoit la leur; que c'étoit agir avec bien peu de courage de flatter de paroles celui dont ils machinoient la mort, qu'ils l'avoient ainsi traité, & que tandis qu'ils faisoient solliciter tous les Juges contre lui, ledit Brantes lui disoit plusieurs fois qu'il n'auroit point de mal, & qu'on ne l'interrogeoit & faisoit son procès que pour avoir des lumières pour les procès qu'on vouloit parfaire aux autres.

On le mena le jour même chez le Chevalier du Guet, chez lequel il demeura deux jours seulement, durant lesquels il

### 392 HISTOIRE DE MARIE DE

reçut plusieurs Couriers du Sr. de Luines qui le pressoient de le faire sortir sans délai hors du Royaume, tant ils étoient & de peu de courage & de peu de connoissance, qu'ils avoient peur de lui en ce misérable état où il étoit. J'avois donné ordre à un homme de lui bailler de la part de la Reine l'argent qui lui étoit nécessaire pour faire son voyage, mais son départ fut si pressé qu'il fut contraint d'emprunter de l'argent, lequel fut rendu incontinent après.

La Reine cependant se prépare à satisfaire au desir qu'elle avoit dès longtems de se voir avec le Roi son fils : elle l'avertit du dessein de son voyage, & convie le Sr. de Montbafon qui la devoit venir querir de s'avancer. Luines de sa part la sollicite en aparence de venir, & lui dépêche au nom du Roi le Sr. de Montbafon pour la prier de se trouver à Paris au retour du voyage du Roi à Compiègne, pour renouer une étroite & entière intelligence. Mais ce n'étoit rien au prix de la croyance & des lettres que le Sr. Evêque d'Aire lui portoit pleines d'amour & d'impatience de la voir. Ces deux Ambassadeurs aussi différens dans le cœur que semblables en langage, & dont l'un trompoit autant que l'autre étoit trompé,

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 393

pé, firent ce qu'ils purent, l'un en apparence l'autre en effet, pour y disposer son esprit.

L'Evêque de Luçon, prévoyant bien que Luines promettoit ce qu'il ne vouloit pas tenir, & que sur le refus il vouloit tirer avantage de ses offres, porta la Reine à recevoir les prières de son Fils pour de très agréables commandemens : mais comme elle se dispoſoit, on lui témoigne ſous main qu'elle feroit choſe dèsagréable au Roi & qu'elle en devoit perdre le deſir.

Mais en même tems Mr. le Prince délivré tient des langages qui lui ſont dès-avantageux, lui écrit quelques lettres dont les termes ſont du tout éloignés du reſpect qu'il doit au Roi & à elle. Il fait paſſer une Déclaration du 9. de Novembre auſſi avantageuſe pour lui comme elle étoit contraire à l'honneur de ceux qui ont conſeillé ſon empriſonnement, & dès-avantageuſe à l'honneur & au ſervice de Sa Majeſté. Car par icelle le Roi attribuoit la détention faite dud. Prince à ceux, leſquels, pour l'honneur qu'ils avoient lors d'aprocher Sa Majeſté & de tenir de grandes Charges & pouvoirs en ſon Royaume, avoient tellement abuſé de ſon nom & autorité, que, ſi Dieu ne lui eût donné la

R 5

force

### 394 HISTOIRE DE MARIE DE

force & le courage de les châtier, ils eussent enfin porté toutes choses en une grande & déplorable confusion : & Sa Majesté disoit que, s'étant soigneusement informée des raisons sur lesquelles on avoit prétexté sad. détention, elle avoit trouvé qu'il n'y en avoit eu d'autres que les mauvais desseins de ceux qui vouloient joindre à la ruine de cet Etat celle dud. Sr. Prince, les actions & déportemens duquel avoient toujours tendu à l'affermissement de son autorité & sa grandeur. Pour raison de quoi Sa Majesté le déclaroit innocent des choses qu'on lui avoit imposées, & dont on avoit voulu charger son honneur & sa réputation, & sur lesquelles on avoit pris prétexte de le faire arrêter : & Sa Majesté ce faisant cassoit, révoquoit, & annuloit toutes Lettres, Déclarations, Edits, Arrêts, Sentences & Jugemens, si aucuns se trouvoient, à son préjudice, depuis sa détention jusques alors.

Cette Déclaration ne fut pas plutôt expédiée, que par surprise on la fait vérifier au Parlement les Chambres non assemblées, on l'envoie par les Provinces.

La Reine en écrivit au Roi, lui représentant avec modestie le préjudice qu'il recevoit de cette Déclaration, non seulement

ment par la part qu'il prend dans ses intérêts par son bon naturel, mais principalement en ce que la continuation de la détention de Mr. le Prince qu'il avoit fait faire par l'espace de deux ans, ne pouvoit être qu'injuste si le premier arrêt de sa personne étoit digne de blâme : que même on ne pouvoit condamner cette action sans le condamner lui même, puisqu'elle avoit été faite avec sa connoissance peu auparavant qu'il prit le maniement de ses affaires.

Le Roi lui mande qu'il est fâché du déplaisir qu'elle a reçue des termes qui lui ont déplu de lad. Déclaration, qu'elle doit être fort éloignée de s'en croire offensée, puisque lui étant obligé comme il est du soin & des peines qu'elle a prises en l'administration de ses affaires, & en faisant profession publique de le reconnoître l'ayant toujours louée & la louant encore aux occasions de son affection au bien de son Etat, il est certain qu'il n'y a personne en ce Royaume qui ne puisse avoir autre impression; ce qui lui donne juste sujet de croire que Mr. le Prince n'a nul dessein de lui déplaire, qu'il fait trop bien l'honneur & le respect qui lui est dû, & combien il aura toujours agréa-

### 396 HISTOIRE DE MARIE DE

ble de le voir dans les mêmes sentimens que les siens.

En cette réponse les intentions du Roi lui sont si favorablement représentées, qu'il ne lui restoit rien à souhaiter, sinon qu'elles fussent aussi publiques qu'elles lui étoient particulières. Mais bien que la réparation ne fût pas égale à l'offense, elle ne laisse pas de voir que le cœur du Roi est bon pour elle.

De ce déplaisir je pris occasion de lui faire connoître combien sa présence étoit nécessaire dans la Cour, les avantages que tiroient ses Ennemis de son éloignement, & que les inclinations du Roi étant bonnes pour elle, si elle avoit liberté de le voir, ceux qui lui veulent mal feroient contraints de céder aux efforts de la nature. Mais bien que cette opinion fût la meilleure, elle ne fut point suivie.

Chanteloupe, qui ne m'étoit pas ami & qui étoit ennemi découvert de ce conseil, ne perdit point de tems à me donner de l'exercice. Chez lui étoit le bureau des nouvelles, dont les moindres figuroient à la Reine le Roi irréconciliable, mettoient sa liberté en compromis, & ne lui faisoient voir que mépris pour elle dans sa Cour, & salut dans les armes.

Ces

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 397

Ces raisons qui ne manquoient pas d'apparences n'eurent pas faute d'apui, elles furent soutenues des Grands qui espéroient profiter des divisions publiques, & de mes Ennemis qui pensoient par ce moyen me dérober la confiance de Sa Majesté: si bien que je fus par prudence contraint de revenir à leurs pensées, & à l'imitation des sages Pilotes, de céder à la tempête, n'y ayant point de conseil si judicieux qui ne puisse avoir une mauvaise issue, on est souvent obligé de suivre les opinions qu'on approuve le moins. Je voyois bien qu'il y avoit beaucoup à espérer pour la Reine dans la Cour & rien dehors: mais, parcequ'il y avoit beaucoup à craindre dans la puissance des Favoris, j'aimai mieux suivre les sentimens de ceux qui la détournoient d'aller trouver le Roi, que de faire valoir mes raisons; ce que je fis cependant avec ce tempérament, que je suppliai la Reine d'envoyer recevoir les avis des Personnes affectionnées à son service, avant que de prendre une dernière résolution.

Au même tems on fait des Chevaliers du St. Esprit, sans lui en donner aucune communication que le nombre n'en soit arrêté: on lui envoie Mr. de Tarajet le 7. de Décembre pour lui en porter les

R 7

noms,



### 398 HISTOIRE DE MARIE DE

noms, non seulement n'en reçoit on aucun à sa recommandation, mais ceux qui n'ont pas perdu entièrement le respect dû à la Mère de leur Maître en sont éloignez, on en rejette même qui ont été nommez du feu Roi, parcequ'on ne les croit pas ses ennemis: avoir juré sa ruine, c'est la meilleure preuve de Noblesse, c'est avoir les conditions requises.

A l'instant qu'on a commis cette action de mépris, on lui en fait des excuses; mais il parut incontinent qu'elles étoient faites avec plus d'artifice que de regret, car deux de ceux qui étoient nommez s'étant trouvez malades, on en choisit deux autres, savoir est le Sr. de Valencey & le Sr. de St. Chaumont, sans lui en donner avis ni liberté de remplir leur place.

Elle se plaint de ce traitement à ceux qui ont la meilleure part au maniement des affaires, se fâche qu'après leur avoir promis amitié ils ne lui donnent pas sujet de la continuer. Elle leur représente par diverses fois ses mécontentemens, afin qu'ils y aportent des remèdes: elle leur remontre qu'on ne se souvient point de l'argent qui lui a été promis pour le payement de ses dettes; que pour vivre elle est réduite aux emprunts; que ceux qui l'ont suivie sont mal-

## MEDICIS ET DE LOUIS XIII. 399

maltraitez , que Mignieux est dépouillé de la place de Montreuil pour être affectionné à son service , que le Marquis de la Valette est troublé ez fonctions de son Gouvernement , sa place investie de Gens de guerre , que l'on n'effectue point ce qu'on lui a promis en sa faveur , qui ne consiste qu'au rétablissement de sa Charge & au paiement de ses états & pensions ; qu'il suffit de l'avoir mal en la bouche pour être bien en leur cœur & en ses affaires ; qu'on a donné un Gouverneur à son Fils à son désu , qu'elle approuve la personne , mais improuve la forme de son établissement ; que la Déclaration faite pour l'élargissement de Mr. le Prince lui est d'autant plus sensible , que l'honneur du Roi y est intéressé : qu'il est en ses mains de lui faire donner contentement par une Déclaration nouvelle , qui sans préjudicier à personne fasse connoître à tout le monde que par la Déclaration faite en faveur de Mr. le Prince le Roi n'avoit pas entendu donner lieu de blâmer ses actions en l'administration de ses affaires , en étant très content , & reconnoissant combien elle lui avoit été utile & avantageuse.

Aulieu de pourvoir à son contentement par ce moyen si raisonnable , on lui  
fait

#### 400 HISTOIRE DE MARIE DE

fait connoître clairement par le refus qu'on veut agrandir pour sa ruine celui qu'elle avoit abaissé pour la grandeur de l'Etat. On lui envoie le Sr. de Brantes, pour l'avertir que le Roi veut achever le mariage de Monsieur avec Mlle. de Montpensier, & faire celui de Madame Henriette avec Mr. le Comte de Soissons.

La Reine répond qu'elle n'avoit rien à dire aux volontez du Roi, mais que puisqu'il étoit question du mariage de ses Enfants, où la nature lui donnoit un notable intérêt, elle savoit qu'il ne voudroit rien conclure qu'elle ne fût présente.

Il l'avertit encore de trois mariages qu'on propose, de Mlle. de Bourbon avec le Fils aîné du Duc de Guise, de Mlle. de Luines avec son second, & de Mr. de Mercœur fils du Duc de Vandôme avec la Fille du Duc de Guise.

La Reine écoute toutes ces propositions avec patience, & se porte volontairement à souffrir ce qu'elle ne peut empêcher.

Elle le prie à son tour de tenir la main à ce qu'elle touche le payement des deniers qui lui ont été promis, à ce que les pensions que le Roi a accordées à sa recommandation à ses Domestiques soyent acquittées, à ce qu'au Gouvernement de  
**Metz**

Metz il ne soit rien innové au préjudice du Marquis de la Valette & la création de la justice, mais sur tout à ce qu'on lui accorde une Déclaration qui fasse voir que pour celle qui a été faite sur la délivrance de Mr. le Prince on n'a point entendu blâmer sa conduite.

Parmi tant de preuves de mauvaise volonté, Mr. de Luines ne laisse pas de lui continuer ses sermens de fidélité & protestation de service.

En ce tems arriva à Paris le Comte de Furstemberg, Ambassadeur Extraordinaire de l'Empereur Ferdinand, de nouveau élu à cette dignité, pour supplier Sa Majesté de l'assister au soulèvement de la plupart de ses Sujets, non tant contre lui que contre la Religion Catholique.

Après le décès de l'Empereur Mathias qui mourut le 10. de Mars ledit Ferdinand prit l'administration des deux Royaumes de Bohême & de Hongrie, dont il avoit été les deux années précédentes élu Roi, & semblablement, aussi de l'Autriche au nom & sous l'autorité de l'Archiduc Albert, qui en étoit héritier & lui en donna le pouvoir.

Incontinent pour apaiser les mouvemens qui étoient en Bohême, il fit publier une suspension d'armes en son armée commandée

## 402 HISTOIRE DE MARIE DE

dée par le Comte de Buquoy, & tot après leur envoya la confirmation de leurs privilèges, promettant de faire observer tous les Edits qui avoient été faits en Bohême touchant la Religion. Mais tout cela n'adoucit point leurs esprits, ni ne les persuada de se mettre à la raison, mais au contraire continuant toujours à lui faire la guerre, ils envoyèrent solliciter le Duc de Saxe & le Marquis de Brandebourg de les assister. Ceux de la haute Autriche s'y mirent avec eux, autant en firent les Etats de Silesie & de Moravie qui prirent prisonnier le Cardinal Diefristein qui en étoit Gouverneur, & en chassèrent tous les Jésuites, pillèrent les biens des Ecclésiastiques, & maltraitèrent tous les Catholiques.

Le Comte de la Tour fut si hardi qu'il vint jusques à Vienne le 2. de Juin pour donner courage aux Luthériens qui y sont en grand nombre de se révolter, à quoi l'Empereur remédia les désarmant, & peu de jours après le Comte de la Tour fut contraint de se retirer & s'en retourner à Prague, sur la nouvelle qu'il eut de la défaite de quelques troupes de Cavalerie que conduisoit Mansfeld.

Cependant l'Electeur de Mayence convoqua l'Assemblée des Electeurs à Francfort

fort au 23. de Juillet, pour élire un Empereur. Les Bohêmes y envoyèrent des Ambassadeurs pour empêcher que le Roi Ferdinand fût élu, se plaignant de ce qu'on l'avoit cité à l'assemblée, attendu qu'il n'y avoit point de droit, vû qu'il n'étoit pas en l'actuelle possession de l'Electorat de Bohême. Mais nonobstant toutes leurs opositions il fut élu le 8. d'Aout selon le stile ancien, & couronné le 30., nonobstant que d'autres pour les Etats de Bohême eussent conclu le 19. d'Aout de ne le reconnoitre jamais, & de procéder à l'élection d'un nouveau Roi, & ensuite le 26. élurent l'Electeur Palatin Frédéric V.

En ces entreprises Gabriel Bethlém Gabor Prince de Transilvanie voyant le jeu trop beau pour n'en être point, se rendit maître de tout ce que la Maison d'Autriche possédoit en Hongrie depuis la riviere du Tibisque jusques à Presbourg qu'il prit le 26. d'Octobre.

L'Electeur Palatin ayant été élu Roi de Bohême, comme nous avons dit, ne voulut pas accepter la dignité qui lui étoit offerte sans en prendre l'avis des Princes & Etats Protestans d'Allemagne, qu'il pria de se rendre pour ce sujet en personnes ou par leurs Ambassadeurs à Rotembourg,  
où

#### 404 HISTOIRE DE MARIE DE

où il en délibéreroit avec eux. Saxe lui déconseilla cette entreprise, mais il crut les autres qui la conseillèrent tous, & partit de Heidelberg avec sa Femme le 17. d'Octobre, fit son entrée à Prague le 31., & fut couronné le 4. de Novembre.

Le nouveau Roi de Bohême, les Princes & les Etats Protestans d'Allemagne tinrent en ce mois une assemblée à Nuremberg, en laquelle ils lièrent une plus étroite union entr'eux, renvoyèrent le Comte de Hohenzolern que l'Empereur leur avoit député avec peu de satisfaction, & députèrent au Duc de Bavière, le prièrent de désarmer & faire faire le semblable aux Princes & Etats Catholiques, de faire qu'on leur accordat une Chambre impar-tie en l'Empire, & plusieurs autres choses déraisonnables qu'ils mêloient avec des menaces, auxquelles le Duc de Bavière répondit courageusement, & leur manda qu'ils s'adressassent à l'Assemblée des Princes Catholiques qui se tenoit au même tems à Wirzburg.

L'Empereur se trouvant en ces alertes envoya au Roi le Comte de Furstemberg en Ambassade Extraordinaire lui demander assistance contre tant d'Ennemis.

Le Duc de Bouillon qui étoit intéressé  
en

en cette affaire, & par les conseils trop hâtez qu'il avoit donnez au Palatin, & par l'alliance qui étoit entr'eux, écrivit incontinent à Sa Majesté que selon qu'elle lui a commandé de lui donner ses avis sur les affaires importantes qui se présente-roient en son Royaume, il se sentoit obligé de la supplier de ne pas ajouter foi à ce que lui diroit l'Ambassadeur de l'Empe-reur, qui voudroit bien convertir l'inté-rêt particulier de son Maître en une cause publique de Religion, pour obliger Sa Majesté à l'assister contre le bien de son Etat qui a toujours été & est encore de maintenir tous ceux que la Maison d'Au-triche veut opprimer, comme elle veut faire maintenant les Etats de Bohême & le Roi Frédéric, & que Sa Majesté pren-dra un sage conseil s'il lui plait moyenner la tenue d'une Diète, où les Rois & Etats non intéressez soyent conviez d'intervenir par leurs Ambassadeurs, pour d'un com-mun consentement juger les moyens qui seront les plus convenables pour ôter tous les prétextes des armes.

Mais Sa Majesté, ayant pitié de la Re-ligion qui couroit fortune de se perdre en toute l'Allemagne, ne jugea pas à propos d'user d'un si long circuit en cette affaire, mais trouva bon d'envoyer promptement



## 406 HISTOIRE DE MARIE DE

une Ambassade solennelle, pour par son entremise & autorité envers les Princes & Etats intéressez acheminer plus facilement toutes choses à un juste accommodement.

En cette année mourut la Reine de la Grande-Bretagne, qui faisoit profession secrète de la Religion Catholique, entendoit souvent la Messe & fréquentoit les Sacremens, sans que le Roi son mari qui en étoit bien averti y aportat aucun empêchement. Dieu ne lui fit pas néanmoins la grace d'avoir un Prêtre pour se réconcilier avec lui en cette heure dernière, bien qu'elle en fût avertie, & en eût la commodité ; mais s'estimant assez forte pour aller dans quelques jours à Londres de Greenwich où elle étoit, la mort la prévint. Elle étoit Princesse courageuse, si elle eût vécu elle eût reçu un grand contentement de la nouvelle de l'assomption de sa Fille à la dignité Royale, mais avec un bien plus vif ressentiment de douleur celle de la mauvaise issue de sa prétendue Royauté.

*Fin du second & dernier Tome.*

# T A B L E

DES

## M A T I E R E S.

CONTENUES DANS LE

### T O M E P R E M I E R.

- A** *Aix-la-Chapelle.* Tumulte arrivé dans cette ville. 164. Quel en est le sujet. 165. Les Habitans chassent leurs Magistrats. *ibid.* Maltraitent les Jésuites. 166. La Sédition est apaisée, par quelle voye & sous quelles conditions. *ibid.* & 167. Mise au ban de l'Empire, assiégée, & prise. 293.
- Albert** (l'Archiduc) Prend parti dans la querelle du Duc de Neubourg & de l'Electeur de Brandebourg. 292. Ses conquêtes sous prétexte d'acommoder ces Princes. *ibid.* Comis à l'exécution du Ban d'Aix-la-Chapelle. 293. Il retient ses conquêtes sur quel prétexte. *ibid.*
- Alincour** (le Marquis d') Gouverneur de Lyon, demande une garde pour cette ville. 111. Suites de cette affaire. *ibid.* Ses intrigues contre le Duc de Sully. 113. Et pour faire razer Bourg en Bresse. 135. Prétextes & raison véritable de cette conduite. *ibid.*
- Ancre** (la Marquise & Maréchale d') Son crédit supérieur à celui de son mari. 155. Elle est sollicitée d'agir contre lui. *ibid.* Elle obtient malgré les Ministres le Gouvernement d'Amiens. *ibid.* Elle agit en faveur de Mr. le Prince. Sa disgrâce. 208. Nouvelle mortification qu'elle reçoit. 210. Ses remontrances à la Reine pour

## T A B L E

- la paix avec les Princes. 253. Ses instances à ce sujet. 263. Elle réussit. 264. Sa querelle avec la Princesse de Conti, *ibid.* Ce qu'elle représente à la Reine contre cette faction. *ibid.* Elle n'est pas écoutée à l'occasion de l'affaire de Poitiers. 273. Elle se dispense de suivre la Cour. Par quelle raison. *ibid.* Ses intrigues en faveur du Chancelier. 336.
- Ancre* (le Marquis & Maréchal d') Voyez *Conchine.*
- Angleterre* (le Roi d') Marie sa Fille à l'Electeur Palatin. 201. Se mêle des querelles du Duc de Neubourg & de l'Electeur de Brandebourg, qu'il accomode. 293.
- Arnaud.* Destiné par Henri IV. à être Surintendant des Finances. 25.
- Arquien* (le Sr. de) Gouverneur de la citadelle de Metz. Reçoit un ordre de la Reine d'en sortir. 88. Obtient le Gouvernement de Calais. *ibid.*
- Autriche* (la Maison d') Son ambition. 22.

### B.

- B** *Arbin* (le Sr.) Intendant de la Maison de la Reine. Son conseil à cette Princesse. 249. Autre qu'il donne au Commandeur de Sillery. 275.
- Baronius* (le Cardinal) L'onzième tome de ses Annales défendu en Espagne. La raison. 82.
- Barraut* (le Sr. de) Envoyé par la Reine au devant de M. le Prince. 101. Et au Duc de Savoie. 134.
- Barrière.* Son entreprise sur la personne d'Henri IV. 66.
- Batory* (Gabriel) Prince de Transilvanie, sa force prodigieuse, & sa valeur. 241. Ses débauches. *ibid.* Il est chassé, & a recours à l'Empereur. *ibid.* Qui l'assiste, & le fait tuer. 242.
- Bat-*

# T A B L E

## D E S

# M A T I E R E S

### CONTENUES DANS LE

## T O M E S E C O N D.

- A** *Ire.* (l'Evêque d') Ses représentations contre les duels. 222.
- A** *Alincour.* (le Sr. d') Fait arrêter l'Evêque de Luçon. 340. Sur quel fondement. 341. Ses excuses à la vue des ordres du Roi. 343.
- A** *Ancre.* (la Marquise & Maréchale d') Ses intrigues pour faire venir Mr. du Vair. 16. Se lie avec Mr. le Prince. 38. Fauffeté de sa politique à ce sujet. 39. Elle se détermine à partir pour l'Italie. 68. Incident qui l'en empêche. *ibid.* Dérangement de son esprit. 116. Elle est arrêtée. 194. Conduite à la Conciergerie. 219. On lui fait son procès. 223. Elle est condamnée à la mort. Teneur de l'Arêt. 224. Réflexions & particularitez sur cette procédure. 225. Et sur les crimes qu'on lui imputoit. 226. *& suiv.* Sa fermeté au suplice. 231. Obscurité de sa naissance, son nom, & le détail de sa vie & de sa fortune. 239. *& suiv.*
- A** *Ancre.* (le Marquis & Maréchal d') Voyez *Conchine.*
- A** *Arminiens.* (les) Leur origine. 377. Attaquez par le Roi d'Angleterre. 378. Ils lèvent des troupes dans les Provinces-Unies. *ibid.* Leur refus d'obéir aux ordres des Etats-Généraux.

## T A B L E

- Arminius.* Auteur d'une nouvelle doctrine sur la Prédestination. 377. Est cause de bien des troubles dans les Provinces-Unies. *ibid.* & *suiv.*
- Arnoux.* (le Père) Son Sermon contre la Confession de Foi des Huguenots. 259. Député à la Reine-Mère. A quel sujet. 312. Ses remontrances pour l'empêcher de venir à la Cour. *ibid.* Déclaration qu'il en obtient. 313. & *suiv.*
- Auvergne.* (le Comte d') Remis en liberté. 19. Ses aventures & sa conduite sous le regne précédent. *ibid.* Rétabli dans la Charge de Colonel de la Cavalerie légère. 20. Envoyé à Soissons contre le Duc de Mayenne. 50. Général de l'armée du Roi dans l'Isle de France. 148. Ses conquêtes. *ibid.* & 155. Il est mal reçu à la Cour. 205.

### B.

- B** *Arbin.* (le Sr.) Son conseil au sujet du Président Jeannin & de Mr. de Villeroy. 19. Il est fait Controlleur-Général des Finances. 22. Son conseil à la Reine sur la demande des Princes de la réformation du Conseil. 43. Député à ce sujet, & son succès. *ibid.* Contraire au dessein que la Reine prend de quitter les affaires. Ses raisons. 52. Ses démarches pour gagner Mr. de Guise. 57. Sa conférence avec Mr. le Prince. 63. Ses réponses, 64. & 65. Consolation qu'il donne au Maréchal d'Ancre. 67. Auteur de l'arrêt de Mr. le Prince 74. Ses remontrances pour en presser l'exécution. 77. Sujet de sa dispute avec le Garde des Sceaux. 112. Haï par le Maréchal d'Ancre, pourquoi. 167. On lui donne des Gardes. 193. On saisit ses papiers. 194. On veut le confronter avec la Maréchale d'Ancre. 223. Sa réponse à ce sujet. *ibid.* Conseils qu'il donne à Modène sur son voyage auprès de la Reine. 264. Soulagement

## DES MATIERES.

- ment qu'on lui procure dans sa prison. 268. Il obtient la liberté d'écrire à la Reine. 269. Il est trahi. *ibid.* Il dissuade la Reine de son dessein de venir à la Cour, par quelle raison. 270. Il l'y excite dans un autre tems. 283. Il est reserré. 293. Et interrogé. 294. On fait son procès. 295. Ses deffenses. 304. Avanture miraculeuse dans le jugement de son procès. 307. Il est condamné au bannissement. 308. Ensuite confiné dans une prison perpétuelle. 309. Et remis en liberté. 390. Et banni du Royaume. 391
- Barenton.** Exemt des Gardes du Corps. Est envoyé au Duc de Nevers, à quel sujet. 110. Succès de son voyage. 111.
- Barneveld.** Cause de sa disgrâce. 377. Il soutient les Arminiens. 378. Il fait son apologie. 379. Il est arrêté. On lui fait son procès. 380. Détail de sa vie. *ibid.* Il est condamné à mort. 383. Et exécuté. 384.
- Bassompierre.** (Mr. de) Colonel-Général des Suisses. A ordre de mettre le Régiment en bataille, lorsque l'on veut arrêter Mr. le Prince. 78. Il demande des suretez à la Reine. 79.
- Bellegarde.** (le Duc de) Ennemi du Maréchal d'Ancre, entre dans le complot contre ce Favori. 33. Malgré les ordres de la Cour, il refuse aux troupes du Duc de Nemours le passage par la Bresse. 131. Il sollicite les Juges contre la Maréchale d'Ancre. 230. Il paroît affectionné à la Reine-Mère. 284. L'un des adhérens du dessein de la faire sauver. 323. Avis qu'il donne sur Rucelay. 325. Sa lettre à la Reine-Mère injurieuse au Duc d'Epernon. 328. Ses offres à cette Princesse. *ibid.*
- Bethunes.** (Mr. de) Envoyé en Ambassade Extraordinaire auprès des Princes d'Italie. A quel sujet. 128. Député à la Reine-Mère, pourquoi. 336. Commissaire du Roi au Traité conclu a-

## T A B L E

- vec cette Princesse. 356.
- Boissie.** (le Sr. de) L'un des Députés du Roi vers les Princes. 97. Et son Ambassadeur Extraordinaire aux États-Généraux à l'occasion de l'affaire de Barneveld. 381. Ses remontrances. *ibid.* Ses démarches pour lui sauver la vie inutiles. 383.
- Buconville.** Gouverneur du Château de Ste. Menecould, le vend au Roi. 123.
- Boillon.** (le Duc & Maréchal de) Ses vues pour faire la paix. 3. Il y porte Mr. le Prince. 5. Vient à la Cour. 22. Ses demandes. 27. Ses intrigues pour empêcher Mr. le Prince de venir à la Cour. 29. & 32. Quel en est le motif. 33. Il soutient les desseins du Duc de Longueville en Picardie. 35. Mécontent de la faveur de Mr. le Prince, il demande la réformation du Conseil. 42. Envoyé vers le Duc de Longueville. 50. Il porte Mr. le Prince aux extrémités. 65. Sur quel prétexte. 66. Il le prie de ne point assister au Conseil. 76. Il sort de Paris. 81. Sa conduite à la nouvelle de l'arrêt de Mr. le Prince. 84. Ses intrigues pour ébranler le peuple de Paris. 85. Il va à Sedan pour lever des troupes 100. Ses intrigues secrètes contre le Gouvernement. 121. Sa lettre au Roi. 123. Autre. 139. Compris au nombre des Partisans du Duc de Nevers déclarez criminels de Léze-Majesté. 144. Il vient à Soissons. *ibid.* Il anime les Huguenots. 149. Consulté sur la fuite de la Reine-Mère. 323. Son avis sur le Duc d'Epéron. 324. Avec lequel il est brouillé. *ibid.* Sa prévention contre Rucelay. 325. Qu'il souffre au nombre des Agens de la Reine. 326. Sa réponse à la demande du Roi au sujet de la fuite de la Reine-mère. 335. Sa lettre au Roi en faveur de l'Electeur Palatin, élu Roi de Bohême. 404.
- Bourges.** (l'Archevêque de) Donne des avis secrets à la Reine. 61. Annonce au Maréchal d'Ancre

## DES MATIERES.

- la rupture de la part de Mr. le Prince. 66. Détail de cette entrevue. *ibid.* & 67. Il est désavoué. 69. Il révèle le secret de la conspiration des Princes. 72.
- Bournonville.** Arêté, & pourquoi. 302. Condamné à mort. 308.
- Boursier.** Chevaléger de Mr. le Prince. Accusé d'atentat contre la vie de la Reine. 125. Convaincu & condamné à mort. 126.
- Bouthillier.** (le Sr.) Par quelles voyes il fait résoudre le retour de l'Evêque de Luçon auprès de la Reine-mère. 339. Il est envoyé à cette Princesse pour ce sujet. 345.
- Bressieux.** (le Sr. de) Premier-Ecuyer de la Reine-Mère. Avis qu'il lui donne. 207. Confident du complot de Travail, le trahit. 210. Il sert de témoin contre lui. 211.
- Breves.** (Mr. de) Démis de l'éducation de Monsieur frère du Roi, pourquoi. 262. Comment cet ordre lui est annoncé. 263.
- Breuil.** (Le) Sa bravoure à la défense d'Uzerche. 251.
- Brissac.** (le Maréchal de) Envoyé vers Mr. le Prince, convient du lieu de la conférence pour la paix. 6.
- Bullion.** (le Sr. de) Eloigné de la Cour. 16.

### C.

- Cadenet.** (le Sr. de) Son Régiment est commis à la garde de Monsieur le Prince. 267.
- Caumartin.** (le Sr. de) Conseiller d'Etat. Nommé Commissaire pour informer contre le Duc de Nevers. 111.
- Chanteloupe.** (le Sr.) Officier de la Reine-mère. Mis en prison, & absous. 305. Ses intrigues pour la délivrance de la Reine. 322. Ses voyages à cet effet. 323. Il est ennemi de l'Evêque de Luçon. 344. Et s'opose à son entrée.



## T A B L E

- au Conseil. 345. Ensuite il opine à son admission. Cause de ce changement. 346. Il est fait Gouverneur de Chinon. 369. Son duel avec le Marquis de Thémines. *ibid.*
- Chanvalon.** (le Sr. de) Commissaire du Roi aux conférences pour la paix. 97. Son crédit auprès du Duc de Guise. 104.
- Châtre.** (le Baron de la) Gouverneur du Berry, suspect à Mr. le Prince, pourquoi. 31. Est dépossédé, & en récompense fait Maréchal de France. *ibid.*
- Chenaye.** (le Sr. la) Avis qu'il donne aux Princes contre le Maréchal d'Ancre. 121.
- Clesel.** (le Cardinal) Chef du Conseil de l'Empereur. S'oppose aux démissions de ce Prince en faveur de l'Archiduc. 317. Il est arrêté. 318. Particularitez remarquables dans cet arrêt. 319. Il est conduit dans le Tirol. *ibid.*
- Cœuvres.** (le Marquis de) Va lever des troupes à Laon pour les Princes. 100. Il se rend à l'assemblée des Princes à Soissons. 144.
- Conchine.** Remet la Citadelle d'Amiens. 20. Est fait Lieutenant de Roi en Normandie, & obtient d'autres Gouvernemens. *ibid.* Ses desseins contre les Ducs de Bouillon & de Mayenne. 33. Sa mauvaise conduite, & ses violences. 34. Il recherche Mr. le Prince. 38. Ses fausses démarches à cette occasion. 39. *& suiv.* Sa consternation à la rupture de Mr. le Prince. 67. Sa résolution de se retirer à Florence. 68. Accident qui l'en empêche. *ibid.* Il va à Caen. 69. Revient à la Cour. 118. Il est desservi auprès du Roi par le Sr. de Luines. 119. A quel excès il est haï. 124. Il sert de prétexte à la révolte des Princes. 145. Détail de sa mauvaise conduite, & son portrait. 156. *& suiv.* Il est tué. 184. Il est déterré. 200. Détail des indignitez commises sur son corps. *ibid.* Sa mémoire condamnée par Arrêt. 224. Son nom, sa patrie, &

## DES MATIERES.

- & sa naissance. 233. Détail de sa vie & de sa fortune. Son caractère. 234. *& suiv.*
- Condé.** (Mde. la Princesse de) Paroit dans les rues de Paris. après l'arrêt du Prince son fils. 87. Pourquoi le Peuple se tient tranquile. 88.
- Créqui.** (M. de) Colonel du Régiment des Gardes, a ordre de se tenir sous les armes pour arrêter Mr. le Prince. 78. Les suretez qu'il demande. 79.

### D.

- D'Anton.** (le Sr.) Gouverneur de la Citadelle d'Angoulême. Sa trahison découverte. 353.
- Deagen.** Fait Contrôleur-Général des Finances. 203. Ce qu'il étoit, & sa trahison. *ibid.* Consulté sur l'affaire de Travail. 210. Avis qu'il donne à l'Evêque de Luçon. 257. Son animosité contre la Reine. 283. Il est chassé de la Cour. Pourquoi. 376.
- Durand.** Emprisonné pour un Ecrit contre le Sr. de Luines. 301. Exécuté. *ibid.*

### E.

- Edmond.** Ambassadeur d'Angleterre. Envoyé à Mr. le Prince, pourquoi. 5.
- Elbéne.** (le Sr. d') Sa patrie, & ses qualitez. 47. Il est un des principaux Officiers commis pour arrêter Mr. le Prince. *ibid.* Avis qu'il donne. 76. Il est fait Gouverneur de Chinon. 108.
- Epernon.** (le Duc d') Sa haine contre le Maréchal d'Ancre. 33. Dont il médite la mort. *ibid.* Il se rend maître de quelques Places sur les Huguenots. 91. Il les rend. 108. Ses dispositions à l'égard de la Reine-Mère. 284. Par quelle raison il est choisi pour le chef de l'entreprise de la délivrance de cette Princesse. 323. Son aversion contre Rucelay. 325. Suivie d'une

## T A B L E

extrême confiance. 326. Sa retraite à Metz ; sur quel sujet. 329. Ses violences dans son Gouvernement. *ibid.* Il reçoit deffense d'en sortir. *ibid.* Sa réponse au Roi. 330. Ses mesures pour en sortir. *ibid.* Comment il cache sa marche. *ibid.* Son arivée à Angoulême. 331. Il reçoit la Reine à Loches. 332. Il s'opose au retour de l'Evêque de Luçon. 341. Qu'il veut chasser du Conseil de la Reine. 345. Il change d'avis, & pourquoi. 346. Il le fait solliciter de se retirer. 348. Son irrésolution fait perdre Uzerche. 351. Pourquoi il propose à la Reine d'admettre l'Evêque de Luçon dans sa confiance. 355. Il est résolu de maltraiter Rucelay. 363.

*Espagne.* (le Roi d') Se plaint des secours qu'on donne au Duc de Savoye. 131  
*Etats-Généraux.* (les) Soutiennent le Comte Maurice contre les Arminiens. 379. Ils font faire le procès à Barneveld. 380. Leur réponse aux sollicitations de l'Ambassadeur de France. 383.

## F.

**F***avier.* (le Sr.) Maître des Requêtes. Envoyé à Metz, pourquoi. 329.  
**F***erdinand.* (l'Archiduc) Sujet de sa querelle avec les Vénitiens. 128. Elu Roi de Bohême. 271. Suites de cette élection. *ibid.* Il fait la paix avec les Vénitiens. 299. Il est fait Roi de Hongrie. 317. Sujet de sa haine contre le Cardinal Clesel. *ibid.* Il le fait arrêter. 318. Et conduire dans le Tirol. 319. Ses démarches contre les Bohémiens & autres de ses Sujets révoltez. 401. Il est élu Empereur. 402.  
**F***urtemberg.* (le Comte de) Envoyé en Ambassade Extraordinaire en France par l'Empereur. A quel sujet. 400.

## G.

# DES MATIERES.

## G.

- G***enié.* A ordre d'aller vers les Princes. Sujet de sa députation. 121.
- G***èvres.* (Mr. de) Avis qu'il donne à Mr. le Duc de Mayenne. Détail de cette intrigue. 120.
- G***ondy.* (le Cardinal de) Origine de sa Maison & de sa fortune. Son éloge & sa mort. 135.
- G***uise.* (le Cardinal de) Se rend à Soissons avec les Princes. 98. Il blâme la conduite de son Frère, & est reconnu chef de la Ligue 102. Il revient à la Cour. 106. Il se charge de ménager auprès de Luines un accommodement. 120. Il entre dans le parti formé pour la délivrance de la Reine. 323.
- G***uise.* (le Duc de) Entre dans le dessein de tuer le Maréchal d'Ancre. 33. Sollicité d'abandonner le parti des Princes. 57. Sa réponse & ses protestations à la Reine. 58. Ses remontrances dans une assemblée des Princes. 59. Les avis qu'il donne à la Reine. 61. & 72. Ses mouvemens après l'arrêt de Mr. le Prince. 83. Ses craintes après cet événement. 86. Assurances que la Cour lui donne, & l'effet qu'elles ont. 87. Il se retire à Soissons. 88. Ses incertitudes. 98. Il va à Guise dans le dessein de lever des troupes. 99. Il manque aux Princes, sa conduite. 100. & 101. Ses défaites. 102. Prétexte qu'il prend pour aller à la Cour. 106. Général de l'armée royale. 148. Ses exploits. 152. Envoyé au devant des Alemans au service du Roi. 154.

## H.

- H***Allier.* (le Sr. du) Est fait Capitaine des Gardes. 196. Ses aventures. *ibid.*
- H***arlay.* (le Sr. de) Premier-Président du Parlement.

## S.

## T A B L E

- ment de Paris. Origine de sa Maison. Son éloge. 133. Sa mort. 134.
- Heilbrun.* Les Princes Protestans d'Allemagne tiennent une assemblée dans cette ville, à quelle occasion. 271.
- Huguenots.* (les) Se saisissent du château de Sancerre. 91. Et de Rochefort sur Charente. *ibid.* Ils remettent cette dernière place. 108. S'assemblent à la Rochelle nonobstant les défenses de la Cour. 149. Ils sollicitent en vain contre le rétablissement de la Religion Catholique en Béarn. 221. Ecrit des Ministres de Charenton supprimé. 259. Leurs démarches sur l'exécution de l'Arrêt pour les Ecclésiastiques de Béarn. 297. Ils s'assemblent malgré les défenses du Roi. 298. Suites de cette affaire. *ibid.*

### I.

- Jay.* (le Président le) Remis en liberté & dans sa Charge. 19. Du parti des Princes il se rend à Soissons. 144.
- Jeannin.* (le Président) ses intrigues en faveur du Chancelier. 18. Il est démis de la Charge de Contrôleur-Général des Finances. 22. Ses remontrances après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Rétabli dans la Surintendance. 203.
- Jésuites.* (les) Obtiennent l'ouverture de leur Collège. 296. Font casser les oppositions de l'Université. *ibid.*
- Innoiosa.* (le Marquis d') Gouverneur du Milanez, rapellé. 127
- Joseph.* (le Père) Capucin, s'intrigue pour le retour de l'Evêque de Luçon auprès de la Reine mère, & réuslit. 339.

### L.

- Laffé.* (le Sr.) Envoyé au Duc de Bellegarde. Pourquoi. 130. Se laisse corrompre, & ne fait pas sa commission. 131.
- Lesdiguières.* (le Maréchal de) Envoyé des troupes au

## DES MATIERES.

au Duc de Savoye. 129. Il demeure fidèle au Roi dans la guerre des Princes. 149. Ses demandes à la Cour. *ibid.* Il passe en Piémont, ses conquêtes. 272. Revient en France, pourquoi. *ibid.* A ordre de retourner en Piémont. A quel sujet. 273. Ses exploits. 274.

**Longueville.** (le Duc de) Son intérêt à faire la guerre. 3. Son mécontentement de la paix. 21. Ses entreprises en Picardie. 35. Il est reçu à Abbeville. 36. S'empare de Péronne. 47. Il y lève des troupes. 100. Il fait sa paix avec le Roi. 101. Il obtient une Déclaration particulière en sa faveur. 107. Il est bien reçu à la Cour. 205.

**Loudun.** Cette ville est choisie pour les conférences de la paix. 6. Articles du traité. 13.

**Louis XIII.** Reçoit les avis de son Conseil sur les troubles du Royaume. 2. Se résout à la paix. 5. Transfère à la Rochelle l'assemblée des Huguenots. 6. Députe à Mr. le Prince pour convenir du lieu de la conférence. *ibid.* Acorde une suspension d'armes. 7. Conditions qu'il acorde aux Princes. 9. Sa Déclaration au sujet de la paix. 13. Son refus à la Reine sa mère. 26. Sa réponse à l'Ambassadeur de Malthe au sujet des desseins du Duc de Nevers. 47. Il ne veut pas permettre à sa Mère de se retirer. 53. Il fait vérifier au Parlement une Déclaration sur la prison de Mr. le Prince. 96. Quelle en est la teneur. *ibid.* Son Ordonnance contre les Partisans de Mr. le Prince. 97. Il députe aux Princes à Soissons. *ibid.* On tient des conférences. 104. Conditions qu'il acorde. 106. Sa Déclaration en faveur des Princes. 107. Il fait rendre les Sceaux au Sr. du Vair. 113. Réponse vigoureuse qu'il fait au Duc de Bouillon. 123. Il se mêle des affaires d'Italie. 128. Il envoie des troupes au Duc de Savoye. 129. Il accorde passage à celles du Duc de Nemours.

## T A B L E

130. Ambassades qu'il envoie dans les Cours étrangères au sujet des troubles de son Royaume. 136. Sa réponse à la lettre du Duc de Mayenne. 140. Raisons qui le portent aux extrêmes contre les Princes. 141. & *suiv.* Sa Déclaration contre le Duc de Nevers. 143. & 144. Contre les Princes, & son Manifeste au sujet de leur révolte. 146. Il met trois armées en campagne. 147. Il confisque les biens des Princes. 151. Brillante situation de ses affaires au dehors. 152. Il se résout à faire arrêter le Maréchal d'Ancre. 181. Donne une Garde à la Reine sa mère. 185. Mesures qu'il prend après cet événement. *ibid.* Il est félicité par toutes les Compagnies. 197. Plaisante posture où il paroît à cette cérémonie. *ibid.* Réflexions sur la mort du Maréchal d'Ancre. 198. Le Roi avoue l'action du Baron de Vitry. 203. Il rétablit les anciens Ministres. *ibid.* Il ordonne l'exil de sa Mère à Blois. 207. Il lui rend visite. 215. Réponse qu'il lui fait. 216. Sa Déclaration en faveur des Princes. 219. Son Ordonnance pour le rétablissement des Catholiques en Béarn. 221. Et contre les duels. 222. Il exile l'Evêque de Luçon. 252. Il fait supprimer un Ecrit des Ministres de Charenton. 252. Défenses qu'il leur fait. *ibid.* Il convoque une assemblée des Notables à Rouen. 270. Secours qu'il donne au Duc de Savoye. A quelle occasion. 273. Il fait exécuter l'Arrêt en faveur des Ecclesiastiques de Béarn. 296. Il défend aux Huguenots de s'assembler. 297. Il prend hautement les intérêts du Duc de Savoye. 299. On le détourne de voir la Reine sa mère. 310. Il lui fait faire une déclaration. 313. & *suiv.* Il marie sa Sœur sans la participation de la Reine-Mère. 317. & 332. Ses ordres après la fuite de la Reine sa mere. 334. Sa démarche auprès du Duc de Bouillon. 335. Sa réponse à  
la

## DES MATIERES.

la Reine sa mère. *ibid.* Et à ses nouvelles plaintes. 337. Et à celles qu'elle lui fait au sujet des hostilités de la Cour. 352. Il part pour la Touraine après la conclusion du Traité de paix avec la Reine. 356. A laquelle il marque son empressement de la voir. 373. Il sollicite les Etats-Généraux en faveur de Barneveld. 381. Il n'obtient rien. 384. Il va au devant de la Reine sa mère. 386. Détail de cette entrevue. *ibid.* Son voyage à Compiègne. 387. Sa Déclaration en faveur de Mr. le Prince. 393. Sa réponse aux plaintes à ce sujet de la Reine sa mère. 395. Autre sujet de mécontentement qu'il lui donne. 397. Ses démarches auprès d'elle au sujet de quelques mariages. 399. Il reçoit une Ambassade de l'Empereur. 400. Et en envoie une pour pacifier les troubles de l'Allemagne. 405.

**Lusines.** (le Sr. de) Ses intrigues contre la Reine-Mère. 24. Ses protestations à cette Princesse. 26. Elle détourne de la résolution qu'elle prend de remettre l'administration des affaires. 53. Ses vœux. 54. Ses remerciemens & ses promesses à la Reine. 55. Il est envoyé à Mr. le Prince. 92. Comment & sur quoi il prévient le Roi contre le Maréchal d'Ancre. 119. Nouvelle occasion qu'il en a. *ibid.* & 120. Ses démarches pour faire revenir les Princes. 120. Et pour les animer contre le Maréchal d'Ancre. 121. Moyens dont il se sert pour perdre ce Favori. 174. Et la Reine. 175. Fausses confidences qu'il fait à cette Princesse. 176. Il gagne Vitri pour arrêter le Maréchal d'Ancre. 181. Conduite qu'il tient dans son nouveau ministère. 204. Il invite les Princes à revenir. 205. Il fait éloigner la Reine. 207. Conspiration contre sa vie. *ibid.* & *suiv.* Il est averti. 210. Sa réponse à la Reine-Mère sur l'exil de l'Evêque de Luçon. 257. Ses nouvelles intrigues pour convaincre



## T A B L E

la Reine-Mère de malversation. 264. Son mariage. 267. Charges & éloges qu'il reçoit. 268. Comment il découvre les secrets de la Reine. 269. Il fait convoquer une assemblée des Notables. 270. Dans quelle vue. 276. Comment il accommode la querelle des Parlemens avec la Noblesse. 277. Il est averti de toutes les intrigues de la Reine-Mère. 285. Sa conduite en cette occasion. *ibid.* Sa passion contre Barbin. 295. Il fait révoquer la Paulette. 296. Et accorder un Collège aux Jésuites. *ibid.* Elévation de sa fortune. 300. Ses poursuites contre la Reine-Mère & ses Partisans. 301. Il empêche le Roi de voir cette Princesse. 310. Déclaration qu'il exige. 313. *Et suiv.* Son embaras à la fuite de la Reine-Mère. 332. Ses desseins contre cette Princesse. 334. Ses mesures après son évafion. *ibid.* Députation qu'il fait à la Reine, à quel sujet. 339. Augmentation de Charges qu'il reçoit. 357. Sa lettre à la Reine-mère avant l'entrevue de cette Princesse avec le Roi. 372. Ses nouvelles protestations à la Reine. 373. *Et suiv.* Ses intrigues pour la séparer du Roi après son entrevue. 387. Il la presse de venir à Paris, 392.

### M.

**M**acon. (l'Evêque de) Ses remontrances pour le rétablissement de la Religion Catholique en Béarn. 221.

**Maine.** (le Duc du) Voyez *Mayenne.*

**Malthe.** (l'Ordre de) Sujet d'une Ambassade envoyée en France par le Grand-Maitre. 46. Remontrances contre les desseins du Duc de Nevers. *ibid.*

**Mangot.** (le Sr.) Est fait Secrétaire d'Etat. 23. Et Garde des Sceaux. 114. Il est déposé. 192.

**Marescot.** Maitre des Requêtes. Député vers le Duc

## DES MATIERES.

Duc de Nevers, à quel sujet. Succès de son voyage. 109.

*Marie de Medicis.* Préservée d'un grand danger à Tours. 7. Son embaras sur les articles de la paix. 10. Son mécontentement de Mr. de Villeroy à ce sujet. 11. Elle reçoit sa justification. 12. Veut chasser le Chancelier. 16. Lui fait rendre les Sceaux. 18. Veut se démettre de l'administration des affaires. 25. Refus du Roi à ce sujet. 26. Sa négociation pour la Mirandole. 27. Echoue, & pourquoi. *ibid.* Son embaras sur les demandes des Princes. 28. Sujet de ses plaintes contre du Vair. *ibid.* & 29. Son impatience de revoir Mr. le Prince à la Cour, sur quoi fondée. 29. Ses députations à cet effet. *ibid.* & 30. Son embaras à la demande de la réformation du Conseil. 42. Expédient qu'elle accepte. 43. Son chagrin des entreprises du Duc de Longueville en Picardie. 48. Elle députe Mr. de Bouillon à ce Prince. 49. Envoye des troupes contre Mr. de Mayenne. 50. Sa politique dans les mouvemens des Princes. 51. Elle veut se démettre du gouvernement. 52. Son discours au Roi sans succès. 53. Elle consent de rester, sous quelles conditions. 54. Sa bonne volonté apparente pour Mr. de Luines. 55. Sa douceur à l'égard des Princes. 62. Avis qu'elle reçoit de leur révolte. 70. & *suiv.* Elle se détermine à faire arrêter Mr. le Prince. 72. Son irrésolution. 75. Elle s'assure de la fidélité de divers Seigneurs. 76. Précautions qu'elle prend après l'arrêt de Mr. le Prince. 88. Sa réponse aux propositions qu'il lui fait faire. 93. Sa modération à l'égard du Duc de Nevers. 108. Ses ordres en Champagne. 109. Comment elle est décriée par Luines dans l'esprit du Roi. 175. & *suiv.* Elle est arrêtée. 185. Et exilée à Blois. 207. Son entrevue avec le Roi, & son discours.

## T A B L E

215. Elle part. 217. Jugemens sur sa constance. *ibid.* Réflexion sur sa chute. 218. Sa douleur de la mort de la Maréchale d'Ancre. 246. Ses ménagemens pour la Cour. 252. Ses démarches auprès du Roi au sujet de l'exil de l'Evêque de Luçon. 254. Ses plaintes au Sr. de Luines. 255. Elle presse ce Prélat de revenir. 257. De quelle manière elle est traitée dans son exil. 260. & *suiv.* Sa politique au sujet de la déposition de Mr. de Breves. 263. Réception qu'elle fait à un Emissaire de la Cour. 265. Sa résolution d'aller trouver le Roi est désapprouvée, pourquoi. 270. Elle y est déterminée, sur quel motif. 283. Ses plaintes au sujet de l'éloignement de l'Evêque de Luçon. 287. Ses Partisans & ses Domestiques sont poursuivis criminellement. 301. & *suiv.* Elle demande la permission de voir le Roi. 310. Dureté qu'on lui fait souffrir. 311. Elle promet sous serment de ne point venir à la Cour. 312. On en exige une déclaration. Teneur de cet Acte. 313. & *suiv.* Son chagrin du mariage de sa Fille fait sans sa participation. 317. Menacée du monastère, elle prend la résolution de se sauver. 322. Obstacles à ce dessein. 324. & 325. Son indigence. 325. Sa méfiance sur Rucelay. *ibid.* Son refus des offres du Duc de Bellegarde, sur quoi fondé. 328. Son traité avec le Duc d'Epéron. 329. Détail curieux des circonstances de son évasion. 331. Son arrivée à Loches. 332. Sa lettre au Roi. *ibid.* Autre remplie de plaintes, sur quoi. 337. Elle est contrainte de dissimuler avec ses Courtisans au sujet de l'Evêque de Luçon. 345. Sa conduite à cet égard. 346. Ses plaintes sur les hostilités de la Cour. 352. Plusieurs conspirations qu'elle découvre. 353. Elle conclut sa paix avec le Roi. Teneur de ce Traité. 356. Son dessein de chasser Rucelay. 362. Conditions qu'elle

## DES MATIERES.

qu'elle lui accorde. 366. Ses préparatifs pour son entrevue avec le Roi. 371. Sa réponse à la lettre du Sr. de Luines. 372. Et aux offres du Roi. 373. A qui elle envoie l'Evêque de Luçon. 385. Elle arive à Tours. 386. Circonstances de cette entrevue. *ibid.* Sa séparation. 387. Nouveaux sujets de mécontentement. *ibid.* Sa lettre au Roi. 388. Ses inquiétudes au sujet de la liberté de Mr. le Prince. 389. Elle demande celle de Barbin. 390. Et l'obtient. *ibid.* Elle se prépare à aller à Paris. 392. Avis qu'elle reçoit sur cela. 393. Offense des discours de Mr. le Prince & de la Déclaration justificative qu'il obtient du Roi. *ibid.* Ses plaintes à ce dernier égard. 394. Elle est dissuadée de son voyage à la Cour. 396. Nouvelle mortification qu'elle reçoit. 397. Ses plaintes. 398. Ses demandes. 400.

**Mathias.** (l'Empereur) Fait élire son Frère Roi de Bohême. 270. Troubles à ce sujet. 271. Il cède le Royaume de Hongrie à l'Archiduc. 317. Son chagrin de l'emprisonnement du Cardinal Clefel. 319. Sa mort. 401.

**Maurice.** (le Comte) Sa jalousie contre Barneveld. 379. Ses expéditions contre les Arminiens. *ibid.*

**Mayenne.** (le Duc de) Ses desseins dans son avis pour la paix. 3. Son arivée à la Cour. 22. Il veut détourner Mr. le Prince d'y venir. 29. & 32. Les raisons qu'il en a. 33. Il aprouve les entreprises du Duc de Longueville sur la Picardie. 35. Il sollicite le changement du Conseil. 42. Il se fortifie dans Soissons. 50. Il veut empêcher Mr. le Prince d'aller au Conseil. 76. Ses démarches après l'arrêt de Mr. le Prince. 84. Il tâche d'exciter une révolte à Paris. 85. Il va à Soissons pour lever des troupes. 100. Il est invité secrètement de venir à la Cour. 120. Sa lettre au Roi pleine d'aigreur. 139. Il est déclaré criminel de Léze-Majesté. 144. Il vient

## T A B L E

- à Soissons. *ibid.* Il est réduit à l'extrémité par les troupes du Roi. 155. Il s'enferme dans Soissons. *ibid.* Dont il envoie les clez au Roi. 205. Il est du complot de la fuite de la Reine-mère. 323.
- Ministres d'Etat.* Leurs sentimens sur l'état des affaires. 2.
- Modène.* (le Sr.) Envoyé vers Barbin, pourquoi. 223. Choisi pour aller vers la Reine-Mère, à quel sujet. 264. Détail de sa conversation avec Barbin. *ibid.* Sa conduite violente auprès de la Reine. 265. Il est envoyé vers les Princes d'Italie. Pourquoi. 299. Et à la Reine-Mère. Sujet de ce voyage. 312. Moyens qu'il employe pour l'empêcher de venir à la Cour. *ibid.*
- Montbazon.* (le Duc de) Reçoit la Citadelle d'Amiens, & la Lieutenance de Roi en Picardie. 20. Marie sa Fille avec le Sr. de Luines. 267. Ses sollicitations en faveur de la Reine-Mère. 284. Il est député par le Roi à cette Princesse. 373.
- Montéleon.* (le Duc de) Ambassadeur d'Espagne en France. Obtient passage pour les troupes du Duc de Nemours. 130. Ses remontrances sur les secours donnez au Duc de Savoye. 131.
- Montigny.* (Mr. de) Mis en possession de toutes les Places appartenantes à Mr. le Prince dans le Berry. 107. Fait Maréchal de France. *ibid.* Général de l'armée royale en Nivernois. 148. Ses expéditions. 154.
- Moreilles.* (l'Abbé de) Sa correspondance avec Rucelay, & l'abus qu'il fait de la confession. 368.

## N.

**N***emours.* (le Duc de) Son procédé contre le Duc de Savoye, sur quoi fondé. 129. Son al-

## DES MATIERES.

- alliance avec l'Espagne. 130. Ses troupes se dissipent, & il fait la paix. 131.
- Nevers.** (le Duc de) A quel sujet député vers Mr. le Prince. 5. & 6. Il participe au complot contre le Maréchal d'Ancre. 44. Détail du dessein qu'il forme de se faire Empereur du Levant. 45. Son voyage à ce sujet. 103. En chemin il apprend la détention de Mr. le Prince. *ibid.* Il revient, & écrit au Roi avec hauteur. *ibid.* Il se range du parti des Princes. 104. Il refuse la paix. 108. Ses préparatifs de guerre. *ibid.* Son entreprise sur Rheims. 109. Les portes lui en sont fermées 110. Ses procédures contre le Marquis de la Vieuville. *ibid.* Sa réponse insolente à un Député du Roi. 111. Ses hostilités en Champagne. 122. Il surprend Ste. Menehould. *ibid.* Il perd cette place. 123. Il continue la guerre. 136. Ses grands préparatifs. 138. Il est déclaré criminel de Lèse-Majesté. 144. Manifeste des Princes sous son nom. 145. Sa lettre extraordinaire au Pape. 149. Contenu de sa Déclaration contre le Roi & ses Ministres. 150. Ses pertes. 152. Il fait difficulté de revenir à la Cour. 205. Il se rend. 206.
- None.** (Mr. de la) Envoyé en Ambassade en Hollande, pourquoi. 136. Ses instructions. 137.

### O.

**O**rmeffon. (le Sr. d') Conseiller d'Etat. L'un des Commissaires du Roi pour informer contre le Duc de Nevers. 111.

### P.

**P**alatin. (l'Electeur) Accepte la Couronne de Bohême. 403.

**Paris.** Etrange accident arrivé dans cette ville. 7.

*Paris*

## T A B L E

- Parlemens.** (les) Leurs prétensions contre la Noblesse. 276. Comment décidées. 277.
- Pavie.** Traité de paix conclu en cette ville. 274.
- Péché.** (le Sr. du) Agent du Duc de Bouillon à Liège. 121. Ses discours insolens contre le Ministère de France. 122. Il est tué à cette occasion. *ibid.*
- Pene.** (le Comte de la) Fils du Maréchal d'Ancre, est arrêté. 195.
- Péronne.** Les Habitans de cette ville députent à la Cour. A quel sujet. 48.
- Perron.** (le Cardinal du) Sa mort, sa naissance, sa fortune, & son éloge. 319. & *suiv.*
- Perron.** (le Sr. du) Ennemi du Maréchal d'Ancre, pourquoi. 33. Fait entrer le Duc de Guise dans le complot contre ce Premier-Ministre. *ibid.*
- Persan.** (le Baron de) Est fait Lieutenant de la Bastille. 196. Commis à la garde de Mr. le Prince. *ibid.* Dépossédé, & mis en prison. 302. Condamné au banissement. 308.
- Piémont.** (le Prince de) Ses conquêtes sur les Espagnols. 272. Changement de sa fortune. 273. Il obtient en mariage une Princesse de France. 317. Ce mariage est accompli. 332. Sa lettre & ses promesses à la Reine-mère. 336.
- Plessis-Mornay.** (le Sr. du) Retient la violence des Huguenots. 149.
- Prâlin.** (le Maréchal de) Envoyé en Champagne. 122. Il reprend Ste. Menhould. 123.
- Prâlin.** (le Sr. de) Envoyé à Mr. de Guise. 86. Pourquoi, 87. Il est suspect à la Cour. 89. Maréchal de Camp dans l'armée royale en Champagne. 148.
- Prince.** (Mr. le) Pourquoi souhaite la paix. 3. Il s'y détermine. 5. Sa lettre au Roi. *ibid.* Arrête le lieu des conférences. 6. Détail de ses propositions. 8. & 9. Avantages qu'il obtient. 13. Son intérêt à se rendre auprès du Roi. 29. Il reçoit satisfaction de ses plaintes. 31. Approuve le

## DES MATIERES.

le changement des Ministres. *ibid.* Ses promesses à la Reine. 32. Son arrivée à Paris, comment il est reçu à la Cour. 36. Recherché par le Maréchal d'Ancre. 38. État brillant où il se trouve. 41. Sollicité par les Ducs de Bouillon & de Mayenne. 42. Il donne les mains au complot contre le Maréchal d'Ancre, comment & pourquoi. 44. Il est dans le secret des desseins du Duc de Longueville. 49. Diverses propositions contre le Maréchal d'Ancre. 56. Son avis à ce sujet. 59. Audace de ses Partisans. 60. Son irrésolution & son discours à Barbin. 63. Ses plaintes contre le Duc de Bouillon. 64. Qui le détermine aux extrémités. 65. Il rompt avec le Maréchal d'Ancre. 66. Raison de ce procédé. *ibid.* Il s'en repent. 69. Son chagrin du départ du Maréchal d'Ancre. Sur quoi fondé. 70. Averti de ne point se rendre au Conseil. 76. Sa trop grande confiance. 77. Il vient au Conseil. 78. Il est averti du dessein qu'on a contre lui. 82. Et arrêté. 83. Il ne veut avoir à manger que de la main de ses Domestiques. 91. Il demande Barbin, ce qu'il lui dit. 92. Ses soumissions. 93. Il est reserré dans sa prison, à quel sujet. 125. Il est enfermé à la Bastille. 127. Transféré au Bois de Vincennes, par quel motif. 266. Espérance qu'on lui donne de sa liberté. 389. Il est délivré. 390. Il obtient une Déclaration qui le justifie. 393.

**Princes.** (les) Se retirent à Soissons après la détention de Mr. le Prince. 97. Les résolutions qu'ils y prennent. 99. Leurs demandes à la Cour. 105. Ce qu'ils obtiennent. 106. Ils sont invitez de revenir. 120. Et animez contre le Maréchal d'Ancre. 121. Leur liaison avec le Duc de Nevers. 136. Ils sont déclarez criminels de Léze-Majesté. 144. Leur assemblée à Soissons. *ibid.* Leur lettre au Roi. 145.

Exa-



## T A B L E

- Examen de leurs plaintes. *ibid.* Leurs résolutions. 146. Confiscation de leurs biens prononcée. 151. Ils sont rapelés. 205. Ils obtiennent une Déclaration en leur faveur. 219.
- Protestans.* (les Princes) Font une assemblée, pour quoi. 271.
- Prouville.* Sergent-Major d'Amiens, tué par ordre du Maréchal d'Ancre. 35.

R.

- R** *Ambouillet.* (le Marquis de) Rapelé de son Ambassade d'Italie. 128.
- Richelieu.* Evêque de Luçon. Député par la Reine auprès de Monsieur le Prince. Pourquoi, & son succès. 30. Et vers Mr. le Duc de Nevers, à quelle occasion. 109. Il fait un voyage inutile. *ibid.* Il est fait Secrétaire d'Etat. 114. Et sollicité par le Maréchal d'Ancre de se défaire de son Evêché. *ibid.* Son refus sur quoi fondé. 115. Autre cause de la haine du Maréchal d'Ancre. 164. Il demande à se retirer. 168. Il va au Louvre après la mort du Maréchal d'Ancre. 187. Et est bien reçu du Roi. 188. Envoyé pour prendre sa place dans le Conseil d'Etat. 190. Ce qui lui arrive à son entrée. 191. Le danger qu'il court dans les rues. 200. Comment il s'en tire. 201. Il refuse la continuation de son emploi au Conseil d'Etat. Par quel motif. 204. Il accompagne la Reine dans son exil. 247. Conseil qu'il lui donne. *ibid.* Sa politique avec Luines. 248. Il est fait Chef du Conseil de la Reine. *ibid.* Ses précautions à l'égard de la Cour. *ibid.* Où ses Ennemis le rendent suspect. 249. Ses mesures pour se justifier. 250. Sa résolution de s'éloigner d'auprès de la Reine, sur quoi fondée. 252. Il obtient son congé. *ibid.* Il reçoit ordre de rester dans quelqu'un de ses Bénéfices. 253. Sa réponse à la lettre du Roi. *ibid.* Il réfute un Ecrit des Ministres de Charenton, 259. Rele-  
gué

## DES MATIERES.

- gué à Avignon. 286. Sa lettre au Roi. *ibid.*  
 Son apologie. 288. & *suiv.* La Cour le fait re-  
 venir auprès de la Reine, dans quelle vue. 339.  
 Il part, & est arrêté en chemin, suites de cet-  
 te affaire. 340. & *suiv.* Son arrivée à Angoulê-  
 me. 344. Il y trouve la Cour de la Reine-mé-  
 re mal disposée à son égard. *ibid.* Intrigues à  
 ce sujet & sa conduite avec la Reine. 345. Ef-  
 fet du conseil qu'il lui donne. 346. Il a séance  
 au Conseil de cette Princesse, & ce qu'il y  
 dit. 347. Sollicité de quitter cette Cour. 348.  
 Sa réponse. 349. Son conseil à la Reine au  
 sujet de Rucelay. 362. Et au Duc d'Epéron  
 sur le même. 363. Il est envoyé vers le Roi  
 par la Reine-mère. 385. Il conseille à cette  
 Princesse de se rendre à la Cour. 395. Son avis  
 n'est pas suivi, pourquoi. 396.
- Richelieu.** (le Sr. de) Maréchal de Camp dans l'ar-  
 mée du Nivernois. 148. Son exil. 287. Il est  
 fait par la Reine-mère Gouverneur d'Angers.  
 369. Ses combats avec le Marquis de Them-  
 nes. *ibid.* Il est tué. 370.
- Rochefort.** (le Sr. de) Favori de Mr. le Prince, se  
 retire à Chinon. 91. En fort. 108.
- Rochefoucault.** (le Cardinal de la) Conclut le Trai-  
 té de la Cour avec la Reine-mère. 356.
- Rochefoucault.** (le Comte de la) Nommé Am-  
 bassadeur Extraordinaire en Espagne. 114. Il  
 ne fait pas son voyage, pourquoi. 132.  
 Son entreprise sur la Citadelle d'Angoulême. 353.
- Rohan** (le Duc de) Ses raisons pour la continua-  
 tion de la guerre. 4. Mécontent de la paix. 214.  
 Il avertit la Reine des desseins des Princes. 72.  
 Il retient les mouvemens des Huguenots. 149.  
 Il est envoyé en Piémont. 273. Il agit en fa-  
 veur de la Reine. 284.
- Roiffi.** (le Sr. de) Envoyé en la place de l'Evêque  
 de Luçon auprès de la Reine-Mère. 260. Sa  
 conduite violente. 261.
- Romen,*

## T A B L E

- Rouen.** Assemblée des Notables tenue en cette ville. 275.
- Rucelay.** (le Sr.) Sa trahison à l'égard du Maréchal d'Ancre. 323. Son imprudence dans ses démarches en faveur de la Reine-mère. *ibid.* Il est chassé de la Cour. 324. Ses intelligences avec les Ducs d'Epéron & de Bouillon. *ibid.* Auxquels il est suspect, ainsi qu'à la Reine-mère. Pourquoi. 325. Comment il regagne leur confiance. 326. Fausse démarche qu'il fait, & les suites qu'elle a. 327. Ses intrigues contre l'Evêque de Luçon. 344. Il veut l'empêcher d'être admis au Conseil de la Reine. 345. Il change de sentiment, sur quel motif. 346. Ses discours offensans contre le Duc d'Epéron. 354. Ses propositions extravagantes à la Reine. 358. & *suiv.* Ses intrigues contre le service de cette Princesse. 364. Son accommodement avec la Cour. 365. Il quitte la Reine. 366. Son caractère, sa fortune & ses vues. 367. Ses intelligences après sa retraite avec quelques Serviteurs de la Reine. 368.

### S.

- Savoie.** (le Duc de) Exécute le Traité d'Ast. 127. Sujet de ses méfiances contre l'Espagne. 128. Il se ligue avec les Vénitiens. *ibid.* Il demande des troupes à la France, & est secouru. Ses forces. 129. Il reçoit de nouveaux secours. 273.
- Saxe.** (l'Electeur de) Fait célébrer une fête en forme de Jubilé. 271.
- Schomberg.** (le Comte de) Nommé Ambassadeur en Allemagne. A quelle occasion. Teneur de ses ordres. 136. Il a ordre d'y lever des troupes. 147. Et d'aller en Piémont. 273. Son entreprise sur Uzerche. 350. Qu'il prend. 351. Conspiration qu'il forme à Angoulême. 353. *Sépul-*

## DES MATIERES.

- Sépulchre.* (l'Ordre du St.) Projet du Duc de Nevers de le rétablir, dans quelle vue. 45.
- Sillery.* (le Chancelier de) Remet les Sceaux. 14.  
Ses espérances d'être rétabli. 16. & 17. Il est contraint de se retirer. 18.
- Sillery.* (le Commandeur de) Eloigné de la Cour. 16.
- Sity.* Auteur d'un livre contre le Gouvernement.  
Son suplice. 301.
- Souvray.* (le Maréchal de) Prend Chinon. 108.
- Suffren* (le Père) Son caractère. 247. Il est appelé auprès de la Reine Mère, pourquoi. *ibid.*
- Sully.* (le Duc de) Sa répugnance pour la paix. 3.  
Sur quoi fondée. 4. Il se plaint de la paix. 21.  
Il demande audience au Roi, sur quoi & son discours. 61. Découvre à la Reine le projet des Princes. 72. Son discours violent après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Ses excuses. 95.

### T.

- T***Hémines.* (le Maréchal de) Est choisi par la Reine pour arrêter Mr. le Prince. 73. Son caractère, & les récompenses qu'il reçoit. *ibid.*  
Il commande l'armée du Roi en Champagne sous le Duc de Guise. 148. Son mécontentement de la Reine-mère. 369. Ses combats avec plusieurs de ses Favoris. *ibid.* Il tue le Sr. de Richelieu. 370. Il se retire auprès du Roi. 371.
- Thianges.* (le Baron de) Porteur d'une lettre de Mr. le Prince au Roi. 5. Renvoyé au sujet de la paix. 6. Il avertit Mr. de Mayenne des desseins de la Cour contre Mr. le Prince. 80. Et Mr. le Prince lui même. 82.
- Thiers.* (le Sr. du) Commandant des Chevaux-Légers de la Reine. Chargé de la garde de Mr. le Prince à la Bastille. 127.
- T
- Tome. II.* *Thou.*

## T A B L E

- Thou.** (le Président de) Sa mort & son éloge. 281.
- Tolède.** (Dom Pedro de) Nommé Gouverneur du Milanez. 127. Lève des troupes contre le Duc de Savoye. 128. Il assiége & prend Verceil. 273. Pertes qu'il fait. 274.
- Tour.** (le Baron du) Ambassadeur Extraordinaire de France en Angleterre, à quel sujet. 136. Ses instructions. 137. On lui refuse la Charge de Capitaine des Gardes de la Reine-Mère, pourquoi. 262. Sa réponse courageuse. *ibid.*
- Tours.** Accident extraordinaire qui arive dans cette ville. 7.
- Traité de paix à Loudun.** 13.
- Travail.** L'un des Auteurs de la mort du Maréchal d'Ancre. 207. Frustré de sa récompense, il médité d'assassiner Mr. de Luines. 208. Sa conduite à cet effet. 209. Il confie son secret, & est découvert. 210. Pris, & sur quel prétexte on lui fait son procès. 211. Ses aventures. 212. Il est rompu vif. 213.
- Tremblay.** (le Sr. du) Député à la Reine-Mère, pourquoi. 339. Il ramène l'Evêque de Luçon. 340.

### V.

- V****Air.** (le Sr. du) Premier-Président au Parlement de Provence, est fait Garde des Sceaux. 14. Son caractère. 24. Son incapacité pour les affaires. 28. Ses remontrances hardies en faveur du Duc de Bouillon. 29. Et après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Sa querelle avec Barbin dans le Conseil, à quel sujet. 112. A ordre de rendre les Sceaux. Cause de cette disgrâce. 113. Son portrait. 116. Sa conduite dans l'affaire de Bourcier. 125. Il est rétabli dans la Charge de Garde des Sceaux. 203.
- Valette.** (le Cardinal de la) Fait sauver la Reine-mère.

## DES MATIERES.

- mère. 331. Il la remet entre les mains du Duc d'Epéron. 332.
- Vandôme.** (le Duc de) Opine à la guerre. 3. Pourquoi. 4. Sa conduite pendant la suspension d'armes. 7. Il se déclare contre le Roi. 8. Mesures qu'il prend lors de l'arrêt de Mr. le Prince. 89. Il se retire à la Fère. 90. Y lève des troupes. 100. Il se rend à Soissons. 144. Il revient à la Cour. 206.
- Vaugré.** Garde de Mr. le Prince. Compris dans l'affaire de Bourfier, est absous. 126. Il se retire à Soissons. *ibid.* Il s'y dit envoyé pour tuer le Duc de Mayenne. *ibid.* Détail de cette intrigue. 139.
- Vénitiens.** (les) En guerre avec l'Archiduc. A quelle occasion. 128. Leur alliance avec le Duc de Savoye. *ibid.* Leur paix avec l'Archiduc. 299.
- Vieuville.** (le Marquis de la) Lieutenant-Général en Champagne. Envoyé à Rheims, pourquoi. 110. Il refuse l'entrée de cette ville à la Duchesse de Nevers. *ibid.* Poursuivi en justice par le Duc de Nevers, causes de ce procès. *ibid.* Ses plaintes à la Cour, de quel effet suivies. *ibid.*
- Villars.** (le Marquis de) Envoyé par le Roi aux Princes. 97.
- Villeroy.** (le Sr. de) Convient du lieu de la conférence pour la paix. 6. Contraint de se justifier auprès de la Reine. 11. Ses remontrances contre le Chancelier. 14. Sa disgrâce. 22. Ses représentations après l'arrêt de Mr. le Prince. 94. Rétabli dans la Charge de Secrétaire d'Etat. 204. Sa mort. 277. Détail de sa fortune & de son caractère. *ibid. & suiv.*
- Villier.** (le Sr.) Conseiller au Parlement. Grand service qu'il rend à la Reine-mère. 327.
- Vincence.** (le Sr.) Sa qualité auprès du Maréchal d'Ancre. 326. Il est employé dans l'affaire de

## T A B L E D E S M A T .

- la délivrance de la Reine. *ibid.* Incident dont il se tire avec adresse. 327.
- Vitry.* (le Baron de) Sollicité par Luines pour arrêter le Maréchal d'Ancre. 181. Détail de cette intrigue. 182. Il s'en charge. 183. L'arête, & le fait tuer. 184. Arête la Femme prisonnière. 194. Et son Fils. 195. Il est fait Maréchal de France. 196. Il est déclaré par le Roi innocent de la mort du Maréchal d'Ancre. 203. Il est fait Conseiller au Parlement. Pourquoi. *ibid.* Son animosité contre l'Evêque de Luçon, à quel sujet. 258.
- Université.* (P) Ses oppositions à l'établissement du Collège des Jésuites. 296. Ses Decrets cassés. *ibid.*

*Fin de la Table des Matières du Tome second.*







